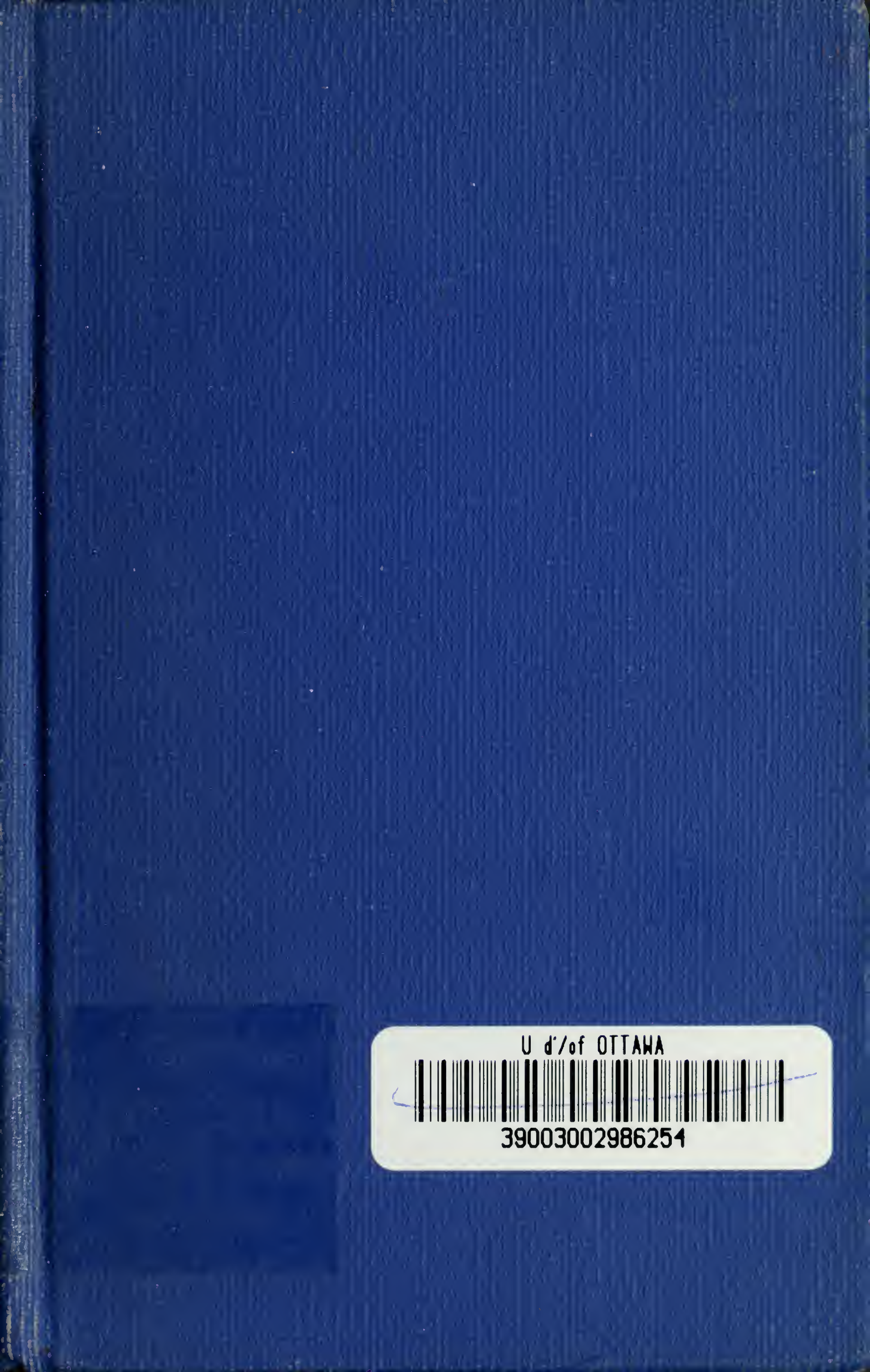


U d'/of OTTAWA
39003002986254

27-1-64

# HISTOIRE

DE LA

# RESTAURATION

---

TOME VIII

PARIS. TYPOGRAPHIE HENRI PLON,

RUE GARANCIÈRE, 8.

# HISTOIRE

DE LA

# RESTAURATION

PAR

A. DE LAMARTINE

TOME HUITIÈME

PARIS

L. HACHETTE ET Cie, — FURNE ET Cie, — PAGNERRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1856

# HISTOIRE

DE

# LA RESTAURATION.

---

## LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Charles X. — Son portrait; sa passion pour la chasse; sa piété. — Cour occulte : MM. le cardinal de Latil, Lambruschini, de Quélen, de Montmorency, de Rivière, de Vaublanc, Capelle. — M. de Vitrolles. — Situation de la France. — M. de Villèle est conservé à la tête du gouvernement. — Le duc d'Orléans reçoit le titre d'Altesse Royale et le don d'un apanage. — Abolition de la censure. — Ouverture des Chambres. — Discours de Charles X — Généraux de la République et de l'Empire éliminés du service actif. — Dotation de la couronne. — Le milliard d'indemnité. — Loi sur les communautés religieuses. — Loi du sacrilége. — Discours de M. de Bonald, de M. Royer-Collard. — Sacre de Charles X. — Amnistie. — Mort du général Foy; son portrait; ses funérailles; souscription d'un million en faveur de ses enfants.

### I.

Le comte d'Artois prit pour nom de règne le nom de Charles X.

Le nouveau roi avait conservé, sous les premiers frimas de l'âge, la verdeur, la stature, la souplesse et la beauté de sa jeunesse. C'est la pensée qui mûrit les hommes. Le comte d'Artois avait peu pensé dans sa vie. homme de cœur et de premier mouvement, toutes ses

qualités étaient des dons de la nature, presque aucunes n'étaient en lui les fruits acquis du travail et de la méditation; il avait l'esprit de la race française superficiel, rapide, spontané et heureux en hasards de reparties, le sourire bienveillant et communicatif, le regard ouvert, la main tendue, l'attitude cordiale, un vif désir de plaire, une soif ardente de popularité, une grande sûreté de commerce, une constance, rare sur le trône, dans l'amitié, une modestie vraie, une recherche inquiète des bons conseils, une conscience sévère pour lui-même, indulgente pour les autres, une piété sans petitesse, un repentir noble des seules faiblesses de sa vie, de jeunes amours, un respect sérieux du caractère de roi, auquel Dieu l'avait appelé par sa naissance, un amour raisonné et senti de son peuple, un désir honnête et religieux de faire le bonheur de la France et de rendre son règne profitable à l'amélioration morale et à la grandeur nationale du pays que la Providence lui avait confié; toutes ces royales dispositions de son âme étaient écrites sur sa physionomie : noblesse, franchise, majesté, bonté, honnêteté, candeur, tout y révélait un homme né pour aimer et pour être aimé. La profondeur et la solidité manquaient seules à ce visage; en le regardant on se sentait attiré vers l'homme, on doutait du roi.

## II.

Sa vie était celle d'un gentilhomme des premières races de la monarchie dans les siècles où la force et l'adresse déployées dans les exercices du corps signifiaient la su-

périorité du courage et la majesté du rang, où l'église, la chasse et la galanterie se partageaient la journée des princes. La vertu avait supprimé les femmes de la vie de Charles X, la chasse et la piété faisaient le fond de ses journées; il avait pour la chasse royale l'ardeur de ses plus jeunes années. L'amour des chevaux, le goût des forêts, la voix des meutes, l'ivresse de la poursuite des daims ou des chevreuils, les joies sauvages de l'*hallali,* les sons du cor après le triomphe, l'exaltaient, comme la manœuvre, le combat et la victoire exaltent le héros. Sa vénerie et ses écuries étaient pour lui plus qu'un délassement, c'était une occupation royale. Son long séjour en Angleterre, pays où les chevaux, les chiens, les forêts, les courses, sont le blason d'une aristocratie opulente et l'orgueil national du peuple, avait entretenu et accru en lui cette passion héréditaire des Bourbons. Il faisait écrire l'histoire de ses chasses par les historiographes de ses meutes et de ses coursiers; des volumes graves, publiés pendant et après son règne, retracent encore, avec une scrupuleuse fidélité et un talent pittoresque, le récit de ces futiles exploits. Ces loisirs, conformes aux habitudes de sa jeunesse et utiles à sa santé, ne dérobaient rien cependant aux devoirs que sa conscience lui imposait comme roi. Sa piété l'emportait même sur ses plaisirs.

## III.

Cette piété, dont nous avons vu l'origine, au commencement de cette histoire, dans la passion du comte

d'Artois pour madame de Polastron et dans le serment qu'il prêta au pied de son lit de mort de ne plus porter qu'à Dieu l'amour qu'il avait pour elle ici-bas, n'avait ni excès, ni puérilité, ni ostentation; il la renfermait extérieurement dans les pratiques des exercices religieux commandés par l'habitude et l'étiquette des cours. Sa piété était en lui un sentiment et une conviction; il ne l'exagérait point, comme ses ennemis l'en ont accusé, par des pratiques monacales, par des affiliations secrètes à l'ordre des jésuites, par une intolérance acerbe, par une obséquiosité aveugle à la cour de Rome, ou par une complaisance servile au clergé de sa cour; il restait roi en étant chrétien. Il avait assez respiré dans sa jeunesse, avant la révolution, la philosophie légère ou l'incrédulité raisonnée de son siècle, pour comprendre que si la religion pouvait exercer encore en France un ascendant volontaire, elle ne pouvait plus tendre impunément à la tyrannie. Seulement, convaincu lui-même par le malheur plus que par le raisonnement que la religion de ses pères était la vérité absolue de l'esprit et le salut unique des âmes, il croyait devoir à Dieu et à son peuple d'en propager la foi et d'en favoriser l'empire par tous les moyens compatibles avec l'esprit de son époque et avec la tolérance nécessaire des cultes. Fidèle chrétien, mais non sectaire, s'il croyait devoir l'exemple de la foi, il ne croyait pas devoir céder son gouvernement politique à son clergé. Il gardait, comme ses aïeux les plus catholiques sur le trône, saint Louis et Louis XIV, une certaine indépendance royale et traditionnelle de la cour de Rome; il se défiait de l'ambition et de l'esprit de corps et de domination des prêtres, qu'il croyait de nature à

abaisser la couronne et à désaffectionner les peuples de la religion; il adorait leur Dieu sans aimer leur secte; il perçait avec assez de pénétration leurs desseins secrets; il résistait avec une déférence extérieure, mais avec une résolution ferme, à ce qui lui paraissait excessif ou téméraire dans leurs exigences : telles étaient, à l'égard du clergé, les dispositions réelles de Charles X. L'auteur de cette histoire l'a entendu lui-même définir en ces propres termes ses sentiments, dans un épanchement sans témoins, où ce prince, qui pouvait se tromper lui-même, ne cherchait du moins à tromper personne.

Il n'était ni fanatique, ni asservi, ni persécuteur, mais il était croyant. Son zèle, à son insu, influençait sa politique; il croyait devoir une part de son règne à sa foi. Le peuple s'y trompa : on crut qu'il voulait restituer la France à l'Église; la première des libertés conquises par la révolution française, la liberté de l'esprit humain se sentit menacée. De là l'inquiétude, la désaffection, la brièveté et la catastrophe de ce règne. Si Charles X eût été soupçonné de scepticisme comme son frère, ou si le fidèle en lui eût été distinct du monarque, ou si enfin la liberté rationnelle des consciences à laquelle l'esprit humain tendra de révolution en révolution, jusqu'à ce qu'il l'obtienne, eût existé par la séparation définitive de l'État et de l'Église, et par leur indépendance mutuelle, Charles X aurait régné jusqu'à sa mort, et ses descendants auraient régné après lui; il devait périr victime de sa foi, ce n'était pas la faute de sa conscience, mais de sa raison. Le chrétien en lui devait perdre le roi.

## IV.

Les défauts de Charles X n'étaient pas dans son caractère, ils étaient dans son intelligence. Bien que cette intelligence fût naturelle, facile, vive et même quelquefois étincelante par la promptitude et le bonheur des mots, elle manquait de culture; elle manquait surtout de ce don qui supplée tous les autres dans les rois, la connaissance des hommes. Il était depuis son enfance mal entouré; il n'avait vu le monde dans ses premières années qu'à travers l'esprit futile de ses jeunes compagnons de plaisirs et de ses maîtresses; plus tard, pendant l'émigration, à travers l'esprit étroit et chagrin de quelques prêtres et de quelques grands seigneurs implacables envers la révolution qui les proscrivait. Depuis la rentrée de la maison royale en France, il était resté enveloppé d'une petite cour de familiers sans lumières et quelques-uns sans conscience; gentilshommes, aumôniers, évêques, courtisans vieillis dans l'exil, aigris par l'infortune, enivrés par la faveur, avides de régner sous leur maître, et de quelques complaisants obscurs transportant dans le palais le goût et l'habitude de l'intrigue qui les avait élevés jusqu'à lui. Les plus honnêtes de ces hommes le trompaient de bonne foi, les plus spirituels le trompaient par intérêt. Ceux d'entre eux qui avaient de la conscience n'avaient aucune politique, et ceux qui avaient quelque politique n'avaient point de conscience. Cette petite cour était un foyer d'ignorance, de superstitions, de préjugés, de convoitise, attisé par une ou deux médiocrités re-

muantes. Le prince était supérieur à ses conseillers; quelque habitude qu'il eût de cet entourage, il n'avait pas tardé à juger qu'à la mort de son frère il ne pourrait pas présenter de pareils hommes à la France pour ministres de son gouvernement. Dans les uns l'intolérance sacerdotale, dans les autres la hauteur aristocratique; dans ceux-ci l'incapacité, dans ceux-là l'intrigue, dans tous les regrets de l'ancien régime, les ressentiments de l'émigration, l'inintelligence de la France nouvelle, l'esprit de cour au lieu de l'esprit national, le mépris de la Charte, le dédain de la bourgeoisie, la révolte contre les institutions populaires, l'invocation à l'étranger qui avait dicté la *note secrète* aux puissances par la main de M. de Vitrolles, faisaient des hommes de cette cour un camp de Coblentz dans les Tuileries. Des vertus chevaleresques, des amitiés invétérées dans l'exil, des dévouements sincères, y faisaient respecter l'attachement personnel du prince pour MM. de Montmorency, de Rivière, de Fitz-James, de Bruges, de Damas, de Blacas, de Vaudreuil, de La Rochefoucauld-Doudeauville, de Polignac et autres grands noms monarchiques, compagnons de ses mauvais jours et favoris naturels de sa haute domesticité.

Mais les familiarités nées dans l'émigration, le zèle intéressé des premiers venus autour du prince, lieutenant général du royaume en 1814, la captation religieuse qui surveillait la conscience de l'héritier de la couronne, le foyer d'opposition aristocratique et épiscopale autour du prince pendant le règne de son frère, l'impatience de régner avant l'heure sous son nom, la cabale enfin dont il avait subi le contact pendant les infatigables conspira-

tions qui se nouent aux dynasties proscrites, avaient groupé autour de lui une seconde cour occulte et subalterne, moitié sainte et moitié politique, qui répandait la défiance autour de son nom. L'archevêque de Reims, cardinal de Latil, prélat de cour qui l'avait dirigé en émigration et qui était rentré avec lui puissant et écouté aux Tuileries; le nonce du pape, Lambruschini, négociateur de Rome, consulté sur la direction de la France; l'archevêque de Paris, M. de Quélen, homme de foi, consciencieux, mais de caractère à la fois insinuant et impérieux; tous les chefs avoués ou occultes du parti ambitieux dans l'Église et du parti contre-révolutionnaire dans les salons et dans les Chambres, composaient cette seconde cour de Charles X; il y avait adjoint quelques hommes politiques de second ordre plus ou moins capables de l'éclairer sur les opinions et sur les affaires, tels que M. de Vaublanc, oracle suranné de son conseil intime; M. Capelle, ancien préfet de Napoléon, administrateur habile, caractère sûr, mais accoutumé à ce pouvoir absolu qui tranche au lieu de dénouer les crises.

M. de Vitrolles, qui s'était, comme on l'a vu, attaché à ce prince en 1814, et qui avait acquis par son assiduité, par son courage et par ses services, un ascendant si décisif sur ses résolutions, était le ressort actif et le mouvement caché de toute cette familiarité du nouveau roi. Esprit souple et caressant, plus propre à se mouler sur les désirs et sur les préjugés invétérés du maître qu'à lui imprimer lui-même une nature et une consistance d'idées en conformité avec son peuple et avec son temps, M. de Vitrolles était plutôt un homme de parti qu'un homme d'État. Habile à ourdir des fils, à s'entremettre

entre les factions, à enrôler les hommes utiles, incapable de trouver une route et de diriger une politique à ciel ouvert à travers les problèmes d'une révolution et d'une restauration; mélange de finesse, de grâce et d'audace, ces qualités même qui rendent agréable dans une cour, le rendaient dangereux dans le conseil. Sorti de l'obscurité par des négociations secrètes et par la faveur, il n'avait ni responsabilité dans le passé ni responsabilité dans l'avenir; en encourageant son prince à beaucoup oser, il risquait peu pour lui-même; il était de l'espèce de ces conseillers téméraires, dévoués, intrépides, mais quelquefois funestes, qui poussent leur parti aux extrémités hasardeuses, certains que le mouvement régulier des choses et les défiances de l'opinion les laisseront toujours dans le demi-jour. Le public croyait M. de Vitrolles plus favori et plus puissant qu'il ne l'était en réalité sur l'esprit de son prince. Son activité et son entremise empressées auprès de tous les partis exagéraient au dehors l'opinion de son ascendant, mais cette opinion seule était un malheur pour le nouveau roi. En le croyant livré aux conseils de l'auteur de la *note secrète*, on se défiait à la fois des deux influences qui inspiraient le plus de terreur à la masse du pays : l'Europe et la contre-révolution. On craignait qu'il ne formât un ministère de ces incapacités honorables ou de ces habiletés périlleuses de son conseil secret.

Mais le trône inspire, quand il ne donne pas encore le vertige. Le nouveau roi, renfermé à Saint-Cloud dans le recueillement de sa douleur officielle, et inaccessible à toutes les manœuvres de l'intrigue, avait de plus sages pensées. Les deux dernières années l'avaient beaucoup

mûri. Depuis qu'il avait régné en effet sous la condescendance de son frère et sous le nom de M. de Villèle, il avait compris les difficultés du gouvernement. Il envisagea d'un coup d'œil sa situation; elle était rassurante, ouverte et libre de tous les côtés.

Au dehors l'expédition d'Espagne avait épuré l'horizon. Toutes les mines révolutionnaires éventées ou étouffées en Europe laissaient les trônes raffermis dans une complète sécurité. Au dedans, la sagesse de Louis XVIII avait concilié dans la Charte le dogme de la légitimité des couronnes avec le dogme de l'intervention des peuples et du gouvernement de l'opinion. L'exercice de la liberté électorale, de la liberté de la tribune et de la liberté de la presse suffisait au besoin de garantie et au besoin d'activité du pays. L'armée, longtemps humiliée et inquiète, après avoir hésité quelques années entre les fanatismes de l'empire et les caresses des factions, s'était donnée définitivement aux Bourbons sur le premier champ de bataille qu'ils lui avaient ouvert. Les conspirations radicales, les sociétés secrètes, les embauchements de casernes, les explosions souterraines du carbonarisme, avaient cessé de miner le sol. Depuis qu'elles avaient cessé d'espérer, une majorité immense appuyait la monarchie dans les deux Chambres. Un ministère dirigé par un homme habile et populaire dans la raison publique satisfaisait cette majorité sans céder trop à ses témérités ou à ses passions. L'espérance, cette popularité anticipée des nouveaux règnes, suspendait les oppositions dans l'attente et donnait pour un moment au roi l'unanimité du pays. Louis XVIII semblait avoir emporté avec lui dans la tombe la mauvaise fortune de sa

maison. Il avait subi les orages, il laissait à son frère les sérénités de la monarchie.

## V.

Les inquiétudes mêmes que l'opinion libérale avait longtemps nourries et propagées sur le gouvernement futur du comte d'Artois étaient pour Charles X une heureuse occasion de les démentir. On était disposé à être reconnaissant de toutes les fautes qu'il se refuserait à commettre. Tromper les sinistres prophéties qu'on avait répandues sur ses premiers actes en montant au trône, c'était pour lui s'assurer les bénédictions de son peuple. M. de Villèle et ses collègues, qui avaient porté leurs portefeuilles au roi à Saint-Cloud, la nuit même qui suivit la mort de Louis XVIII, les reçurent de nouveau des mains de Charles X. C'était dire au pays que le changement de roi ne changeait rien au gouvernement. La modération et l'esprit constitutionnel de M. de Villèle étaient une garantie aux yeux de l'opinion conservatrice. Quand un prince prémédite des excès, son premier acte est d'éloigner de lui les modérateurs. Le nom de M. de Villèle, conservé à la tête du gouvernement, était une proclamation tacite de bon sens. Il suffisait aux royalistes, il n'alarmait pas les libéraux; il n'offusquait que les ambitieux, les insensés ou les intrigants de cour. Les premières paroles de Charles X aux grands corps de l'État, dont les députations vinrent le féliciter à Saint-Cloud, dilatèrent le cœur de la France, elles furent empreintes d'autant de piété fraternelle que de

politique. « Je veux, » dit-il, « continuer le règne de » mon frère !... J'ai promis de maintenir la Charte et les » institutions que nous devons au roi que le ciel vient de » nous enlever ; aujourd'hui que le droit de naissance a » fait tomber le pouvoir entre mes mains, je l'emploierai » tout entier à consolider, pour le bonheur de mon peu- » ple, le grand acte que j'ai juré de maintenir ! »

Il commença son règne par des profusions de grâces et de titres à sa famille et à sa cour. Il se hâta d'effacer toute trace de ressentiments passés entre les branches de la maison royale, en accordant au duc d'Orléans le titre d'*Altesse Royale,* qui le rapprochait des honneurs du trône et que Louis XVIII avait constamment refusé aux sollicitations de ce prince. « Il est déjà assez près du » trône, » avait dit le roi, « je me garderai bien de l'en » rapprocher davantage. » Il ajouta à cette faveur le don au duc d'Orléans, sous le titre féodal d'apanage, des immenses domaines de sa maison légalement supprimés par les lois de 1791, domaines qui allaient faire de ce prince le plus opulent propriétaire du royaume ; et, par un excès de sollicitude pour la sécurité future du duc d'Orléans, le roi voulut que ce don fût légalisé irrévocablement par les Chambres, dans la loi même qui constituerait sa propre dotation royale. Jugeant le cœur de ses proches par son propre cœur, il crut en chasser l'ambition par l'excès des bienfaits, et ne voulut d'autre prudence que l'imprudence de la magnanimité.

Il accueillit avec une cordialité chevaleresque les maréchaux et les généraux de l'Empire, qui n'avaient pas encore obtenu jusque-là l'oubli de Waterloo ou des armes portées contre les Bourbons. Le maréchal Grouchy,

dont le duc d'Angoulême avait été le prisonnier dans le Midi en 1815, rentra en faveur. Le roi dit au général Excelmans : « Général, je ne me souviens pas du passé, » mais je suis certain que je puis compter sur vous pour » l'avenir. » De tels préludes de règne et de telles paroles, répétées par l'écho de la France entière, ouvraient toutes les âmes à d'heureux pressentiments.

Il fit son entrée dans Paris le 27 septembre sous ces auspices. Le peuple entier s'était porté au-devant de son roi. Quelques courtisans avaient voulu l'engager à prendre des précautions contre la balle ou le poignard d'un assassin dans cette cérémonie, qui l'exposait pendant tant d'heures à la foule. « Pourquoi? » répondit-il. « On » ne peut me haïr sans me connaître, et je suis sûr que » quand on me connaîtra on ne pourra me haïr ! » Escorté d'une armée et acclamé d'une nation ivre d'espérance, il traversa, monté sur un cheval arabe d'une robe argentée, qu'il maniait avec la grâce d'un jeune homme, tout l'espace compris entre Saint-Cloud et la cathédrale de Paris. L'archevêque, qui l'attendait à la porte à la tête de son clergé, lui adressa un discours ambigu et malséant, où perçait la provocation sacerdotale à un pouvoir sans autre responsabilité que Dieu même. Le roi parut l'entendre avec défaveur. Il ne témoigna dans sa réponse que la pieuse humilité d'un prince qui sent le fardeau plus que l'orgueil de son rang et qui vient implorer non les vanités, mais les assistances du ciel. Il rentra aux Tuileries dans le même appareil. On lui demanda s'il était fatigué de la marche et de la cérémonie, qui avaient duré tout un jour. « Non, » dit-il, « la joie ne fatigue pas. » Il n'avait recueilli que des

regards, des larmes et des acclamations sur sa route.

Il introduisit le duc d'Angoulême dans le gouvernement en lui donnant la direction supérieure de l'armée, dont ce prince avait si justement conquis l'estime. Affamé de cette popularité dont il venait de goûter les prémices, il proposa lui-même au conseil des ministres d'abolir la censure des journaux, mesure odieuse, impatiemment subie par l'opinion pendant les derniers mois du dernier règne. Le journalisme répondit à cette libéralité de cœur par une ivresse de reconnaissance, qui porta l'enthousiasme de Paris jusqu'au délire. « Un nouveau » règne s'ouvre, » disaient les journaux les plus acerbes contre les Bourbons; « ce roi veut le bien! sa sagesse » écarte du premier mot le nuage sous lequel les mauvais » gouvernements dérobent leurs mauvaises pensées; plus » de piége à craindre quand on provoque soi-même la » lumière! » La garde nationale, population d'élite de Paris, qui en représentait alors l'opinion et la force, passée en revue par le roi le lendemain, dans le Champ-de-Mars, le reçut comme le restaurateur de la liberté. « Point de hallebardes entre mon peuple et moi! » s'écria le prince enivré de ces acclamations, aux officiers de sa garde qui voulaient le protéger contre les empressements tumultueux de la multitude. Cette revue ne fut qu'un long embrassement du roi et du peuple.

## VI.

Cependant la session des Chambres allait s'ouvrir, et le gouvernement, plus difficile que le règne, réclamait

ses soins. Le roi parut devant les Chambres réunies le 22 décembre 1825. « Le premier besoin de mon » cœur, » dit-il, « est de vous parler de ma douleur et de » la vôtre. Nous avons perdu un roi sage et bon. La » gloire de son règne ne s'effacera jamais. Non-seule- » ment il a relevé le trône de mes ancêtres, mais il l'a » consolidé par des institutions qui, en rapprochant et » en réunissant le passé et le présent, ont rendu à la » France le repos et le bonheur.... Le roi mon frère » trouvait une grande consolation à préparer les moyens » de fermer les plaies de la révolution; le moment est » venu d'exécuter les sages desseins qu'il avait conçus. » La situation de nos finances permettra d'accomplir ce » grand acte de justice et de politique sans accroître les » impôts, sans nuire au crédit. Je veux que la cérémonie » de mon sacre termine la première session de mon rè- » gne. Vous assisterez, messieurs, à cette auguste céré- » monie. Là, prosterné au pied du même autel où Clovis » reçut l'onction sainte, et en présence de celui qui juge » les peuples et les rois, je renouvellerai le serment » de maintenir et de faire observer les institutions oc- » troyées par le roi mon frère; je remercierai la divine » Providence d'avoir daigné se servir de moi pour ré- » parer les derniers malheurs de mon peuple, et je la » conjurerai de continuer à protéger cette belle France » que je suis fier de gouverner. » Un applaudissement unanime accueillit ce discours. Les royalistes y applaudissaient les promesses de réparation des ruines de leurs fortunes; les libéraux, les promesses de fidélité aux institutions gardiennes de la liberté. Charles X rentra aux Tuileries roi des deux camps qui se partageaient la

France : espoir des uns, garant des autres. Son règne séduisait tout le monde et surtout lui-même.

## VII.

Le premier murmure fut provoqué par une mesure impolitique et jalouse du ministre, qui éliminait du service actif dans l'armée un grand nombre de généraux de la République et de l'Empire ralliés désormais de cœur et d'intérêt aux Bourbons et qu'on rejetait ainsi dans la désaffection. Le roi, informé trop tard des sévérités de cette mesure, la corrigea par des exceptions presque aussi nombreuses que les éliminations et par des paroles qui en effacèrent promptement l'impression. Ses ministres présentèrent aux Chambres, le 3 janvier, les lois caractéristiques de son règne. La première réglait la dotation de la couronne pendant la vie du roi; la seconde affectait aux émigrés ruinés par la révolution un milliard d'indemnité, réparation de leurs biens confisqués; la troisième donnait à l'Église une satisfaction téméraire et cruelle par le crime du sacrilége rétabli dans la loi civile et vengé par la peine de mort; la quatrième rétablissait les premières assises du régime monacal aboli par l'Assemblée constituante, en instituant le droit d'hériter et de posséder des propriétés incommutables en faveur des congrégations ou des ordres monastiques.

L'opinion s'émut à ces symptômes de retour au passé; la loi sur la dotation de la couronne était consentie d'avance par tout le monde. La France ne marchande pas les honneurs et les subsides aux gouvernements dont

elle espère bien, et l'état prospère dans lequel Louis XVIII laissait les finances enlevait tout prétexte à la parcimonie des Chambres.

La loi sur l'indemnité des émigrés était un acte de trop haute politique pour être jugée de près comme elle méritait d'être jugée à distance. Les uns y voyaient une tentative de restaurer l'aristocratie en leur faveur; les autres, un outrage à la révolution à leurs dépens. Il fallait du temps et du sang-froid pour que tous y vissent ce que les hommes d'État impartiaux y voient aujourd'hui et y voyaient d'avance, une grande amnistie mutuelle de toutes les fortunes, une récrimination éternelle enlevée aux victimes, une inquiétude dangereuse calmée dans les acquéreurs des dépouilles, une valeur immense de circulation rendue aux propriétés avilies par une mauvaise origine; enfin lé plus grand acte politique, administratif et financier de la restauration, la pensée de Louis XVIII, l'œuvre de Charles X, la gloire de M. de Villèle.

La loi sur le *sacrilége* soulevait toutes les consciences éclairées. Celle sur le rétablissement légal des ordres monastiques alarmait toutes les prévoyances. L'une et l'autre étaient un défi à l'esprit du siècle. Ces trois lois, présentées ainsi ensemble par le nouveau gouvernement aux Chambres, caractérisaient d'avance le règne et le ministère de M. de Villèle. Dans la loi sur l'indemnité des émigrés, un grand bon sens politique formulé dans une mesure aussi nationale que monarchique; dans les deux lois sur la religion, une concession déplorable et fatale aux exigences du parti sacerdotal plus ingouvernable que le parti royaliste, exigences formulées dans deux

mesures qui remettaient la fortune publique et le glaive du bourreau dans les mains du culte.

## VIII.

La Chambre des députés vota d'enthousiasme la dotation de la couronne pendant le règne. Quelques royalistes réclamèrent seulement contre la création téméraire d'un immense apanage entre les mains d'un prince tel que le duc d'Orléans, rival dangereux des héritiers du trône. Par un renversement de rôle, dont les partis politiques donnent souvent le scandale, les libéraux, et le général Foy à leur tête, justifièrent cette munificence féodale attribuée au duc d'Orléans. La popularité du prince, qui caressait déjà l'opposition, couvrait à leurs yeux l'impopularité de la mesure : tout ce qui profite est juste aux yeux d'un parti. Les richesses du duc d'Orléans leur semblaient la dotation des factions futures. La loi fut votée à la faveur de ces discours de l'opposition; le général Foy fut le patron de ce client presque royal.

Le duc de Montmorency, rapporteur à la Chambre des pairs de la loi sur les communautés religieuses, renchérit encore sur les dispositions favorables à la propriété concentrée et perpétuée entre les mains des ordres monastiques. Homme sincère et pieux, converti par l'adversité à la foi de ses pères, M. de Montmorency, qui avait fait inaugurer autrefois les cendres des philosophes au Panthéon, croyait réparer une erreur par une autre, et servir la cause de Dieu en servant la fortune des ordres religieux. La Chambre des pairs, où dominait l'esprit de

retour aux cultes d'État et aux sacerdoces politiques, ne pouvait rien refuser à M. de Montmorency.

## IX.

Cette Chambre résista davantage à inscrire dans la loi pénale d'un siècle, dont la liberté des croyances était le caractère, la vengeance d'un dogme par la mort. « La » profanation des *vases sacrés* et des *hosties consacrées,* » disait la loi présentée par le gouvernement de Charles X, « est un crime de *sacrilége.* La profanation des vases sa- » crés est punie de *mort simple;* la profanation des *hos-* » *ties consacrées* est punie de la peine des *parricides.* Le » parricide est conduit à l'échafaud, pieds nus, la tête » couverte d'un voile noir, et, après qu'il a entendu » l'arrêt qui le condamne, on lui tranche la main, puis » la tête. » C'était introduire l'ordre surnaturel dans l'ordre naturel, c'était imposer aux sens la visibilité et la palpabilité des choses impalpables et invisibles; c'était renverser la nature et contraindre le coupable, sous peine de mort, à confesser, dans un sacrement qu'il n'admettait pas, la présence et la majesté de la Divinité elle-même.

Quelques esprits sensés et de sang-froid, dans la Chambre des pairs, les Molé, les Lally-Tollendal, les de Broglie, les Barante, les Pasquier, les Pontécoulant, les Lanjuinais, Chateaubriand lui-même, se soulevèrent, au nom de la raison humaine, de l'humanité et de la religion, contre cette loi injuste et barbare. La masse des complaisants du prince, des courtisans du clergé, des

superstitieux sincères, des routiniers de siècles, des chefs intéressés de l'épiscopat, des indifférents aux choses saintes, qui jouent leur âme comme ils jouent l'âme du peuple au jeu de la politique, devait prévaloir. Un philosophe religieux, M. de Bonald, homme doux de caractère, absolu de paradoxe, leur prêta de bonne foi l'éloquence et l'autorité de sa parole. Son discours fut la théorie de la persécution. A l'exemple de tous les théoriciens sanguinaires, qui prennent leur conviction pour une vérité, il parla en prophète au lieu de parler en législateur. Il crut être, comme son coreligionnaire, M. de Maistre, non plus l'organe d'une opinion humaine et faillible parce qu'elle est humaine, mais l'organe infaillible de Dieu. M. de Maistre venait de déifier le bourreau, M. de Bonald divinisa le supplice; il écarta avec une dérision sainte et superbe les scrupules qui pourraient faire hésiter le croyant devant le sang de l'incrédule. « On se récrie, » dit-il, « contre la peine de » mort? Osons proclamer ici des vérités fortes : si les bons » doivent leur vie à la société comme service, les mé» chants la lui doivent comme exemple. La religion, » dites-vous, ordonne aux hommes de pardonner? Oui, » mais en prescrivant au pouvoir de punir, car, dit » l'Apôtre, ce n'est pas sans cause qu'il porte le glaive. » Le Sauveur a demandé grâce pour ses bourreaux? Oui, » mais son père ne l'a pas exaucé, il a même étendu le » châtiment sur tout un peuple qui, sans chef, sans ter» ritoire et sans autel, traîne partout l'anathème dont il » est frappé!... Quant au criminel sacrilége, d'ailleurs, » que faites-vous par une sentence de mort, sinon de » l'envoyer devant son juge naturel? »

Comment des hommes qui proféraient et qui applaudissaient de telles paroles gardaient-ils le droit de frémir des paroles des immolateurs de la *terreur* qui avait décimé leur pères? Nous demandons des supplices au nom d'une foi, répondaient-ils, et les terroristes les demandaient au nom d'une opinion. Mais une foi n'est-elle pas une opinion de la conscience comme une opinion est une foi de l'esprit? Non, une opinion ou une foi personnelle qui demande du sang au nom de Dieu ou au nom des hommes n'est plus ni une foi ni une opinion, elle est un crime, et, avant que Dieu la désavoue, l'histoire doit la flétrir.

On s'adressa aux pairs ecclésiastiques pour les conjurer ou de voter contre la peine de mort interdite à leur profession sacrée, ou de s'abstenir. Ils répondirent, par la bouche du cardinal de La Fare, un des conseillers de conscience du roi, que si leur profession leur interdisait d'appliquer la mort de leurs propres mains, elle ne leur défendait pas de la voter comme législateurs, et qu'ils la voteraient! Une forte majorité livra les sacriléges au bras séculier.

## X.

A la Chambre des députés, M. Royer-Collard vengea la raison, la liberté de conscience, l'humanité et la Divinité outragées par la loi, dans un des plus puissants discours que la philosophie, la religion et l'éloquence aient jamais inspirés à la tribune française. Il pénétra par des définitions implacables jusque dans les profondeurs d'ineptie volontaire, d'impiété masquée et

de férocité ouverte que recélait la mesure du gouvernement.

« Qu'est-ce que le sacrilége? » s'écria-t-il. « C'est, selon » le projet de loi, la profanation des vases sacrés et des » hosties consacrées. Qu'est-ce que la profanation? C'est » toute voie de fait commise volontairement, par haine » ou par mépris de la religion. Qu'est-ce que les hosties » consacrées? Nous croyons, nous catholiques, que les » hosties consacrées ne sont plus les hosties que nous » voyons, mais Jésus-Christ le Saint des saints, Dieu et » homme tout ensemble, invisible et présent dans le plus » auguste de nos mystères. Ainsi la voie de fait se com» met envers Jésus-Christ lui-même. L'irrévérence de ce » langage est choquante, car la religion a aussi sa pu» deur, mais c'est celui de la loi. Le sacrilége consiste » donc, j'en prends la loi à témoin, dans une voie de fait » commise sur Jésus-Christ. Le crime qu'elle punit sous » le nom de sacrilége est l'outrage direct à la majesté » divine, c'est-à-dire, selon les anciennes ordonnances, » le crime de lèse-majesté divine, et, comme ce crime » sort tout entier du dogme catholique de la présence » réelle, il résulte que si on sépare des hosties, par la » pensée, la présence réelle de Jésus-Christ et sa divinité, » le sacrilége disparaît avec la peine qui lui est infligée. » C'est le dogme qui fait le crime, et c'est encore le » dogme qui le qualifie.

» Depuis trois siècles la religion chrétienne est mal» heureusement déchirée en catholique et protestante, le » dogme de la présence réelle n'est vrai qu'en deçà du » détroit : il est faux et idolâtre au delà. La vérité est » bornée par les mers, les fleuves, les montagnes; un

» méridien, comme le dit Pascal, en décide. Il y a au-
» tant de vérités que de religions d'État. Bien plus, si
» dans chaque État, et sous le même méridien, la loi
» politique change, la vérité, compagne docile, change
» avec elle; et toutes ces vérités contradictoires entre
» elles sont la vérité au même titre, vérité immuable,
» absolue, à laquelle, selon votre loi, il doit être satisfait
» par des supplices qui, toujours et partout, seront éga-
» lement justes. On ne saurait pousser plus loin le mépris
» de Dieu et des hommes, et cependant telles sont les
» conséquences naturelles et nécessaires de la vérité lé-
» gale. Il est impossible de s'en relever dès qu'on admet
» le principe. Dira-t-on que ce n'est pas le principe du
» projet de loi? Autant de fois qu'on le dira, je répéterai
» que le projet de loi admet le sacrilége légal envers les
» hosties consacrées, si la *présence réelle* n'est pas une
» *vérité légale*.

» Mais voici d'autres conséquences du même principe.
» On ne joue pas avec la religion comme avec les hommes;
» on ne lui fait pas sa part; on ne lui dit pas avec empire
» qu'elle ira jusque-là, et pas plus loin. Le sacrilége ré-
» sultant de la profanation des hosties consacrées est
» entré dans votre loi; pourquoi celui-là seul, quand il
» y en a autant que de manières d'outrager Dieu? Et
» pourquoi seulement le sacrilége, quand avec la même
» autorité l'hérésie et le blasphème frappent à la porte?
» La vérité ne souffre point ces transactions partiales.
» De quel droit votre main profane scinde-t-elle la ma-
» jesté divine, et la déclare-t-elle vulnérable sur un seul
» point, invulnérable sur tous les autres? sensible aux
» voies de fait, insensible à toute autre espèce d'outrages?

» Il a raison cet écrivain qui trouve votre loi mesquine, » frauduleuse et même athée! Dès qu'un seul des dogmes » de la religion catholique passe dans la loi, cette religion » tout entière doit être tenue pour vraie et les autres pour » fausses; elle doit faire partie de la constitution de l'État, » et de là se répandre dans les institutions politiques et » civiles.

» J'ai voulu marquer, en rompant un long silence, » dit l'orateur en terminant, « ma vive opposition au prin- » cipe théocratique, qui menace à la fois la religion et la » société, principe d'autant plus sérieux, que ce ne sont » pas, comme aux jours de la barbarie et de l'ignorance, » les fureurs sincères d'un zèle trop ardent qui rallument » cette torche. Il n'y a plus de Dominique, et nous ne » sommes pas non plus des Albigeois. La théocratie de » notre temps est moins religieuse que politique; elle fait » partie de ce système de réaction universelle qui nous » emporte; ce qui la renouvelle, c'est qu'elle a un aspect » contre-révolutionnaire. Sans doute, messieurs, la ré- » volution a été impie jusqu'au fanatisme, jusqu'à la » cruauté; mais qu'on y prenne garde, c'est ce crime-là » surtout qui l'a perdue, et on peut prédire à la contre- » révolution que des représailles de cruauté, ne fussent- » elles qu'écrites, porteront témoignage contre elle et la » flétriront à son tour. Je vote contre la loi. »

## XI.

De si fortes paroles s'émoussèrent contre la supersti- tion des uns, contre l'inintelligence des autres, contre la

lâcheté du plus grand nombre. Elles tombaient de trop haut sur une assemblée qui s'inquiétait peu de répudier toute philosophie, de dédaigner toute éloquence, et de profaner toute religion, pourvu qu'elle armât ses passions politiques de toutes les armes empruntées au sanctuaire ou à la législation. La Chambre laissa tomber ces paroles, le public les releva. Elles grandirent le nom de l'orateur, elles n'arrêtèrent pas le crime et la folie de la loi. La conscience, la raison et l'esprit humain passèrent de ce jour-là dans l'opposition. On vit clairement que le gouvernement, dominé par une partie du clergé, voulait remonter les siècles jusqu'à la servitude des âmes scellée dans l'unité contrainte du culte et vengée par le glaive du pouvoir temporel. Charles X avait dit dès le premier jour le dernier mot de son règne : restitution de la France à l'Église par la loi civile. Le fond des âmes était touché. L'esprit humain frémit en apercevant le joug qu'on lui teignait d'avance des maximes et du sang des âges barbares. On aimait le roi, on craignait le règne. La religion, qu'on vénérait comme la plus sainte expression de la liberté, prit dans l'esprit du peuple les couleurs d'une tyrannie. En appelant Dieu dans les querelles humaines, on dépopularisait jusqu'à son nom.

## XII.

La discussion sur l'indemnité aux émigrés touchait à des intérêts d'un ordre inférieur; mais le gouvernement rencontrait devant lui les deux forces de résistance les plus difficiles à convaincre, des préjugés et des intérêts.

Ces préjugés et ces intérêts n'étaient que des sophismes. Cependant, quand avec des sophismes des orateurs remuent les susceptibilités nationales et les avarices malentendues des classes contribuables, ces orateurs peuvent susciter d'insurmontables obstacles aux meilleures pensées des hommes d'État. L'opposition s'efforçait de persuader à la France que l'indemnité aux émigrés était en principe une amende honorable imposée par la contre-révolution couronnée à la révolution insultée. Elle s'efforçait en outre de convaincre les contribuables que l'indemnité puisée dans leur épargne ou dans leur crédit serait une dîme de leur fortune jetée par un gouvernement partial dans la fortune de l'aristocratie. Ni l'une ni l'autre de ces pensées n'était celle de M. de Villèle et du roi. La dynastie avait trop d'intérêt à flatter la masse de la nation pour l'insulter gratuitement au profit de quelques proscrits oubliés dans leur médiocrité en province ou apaisés par des faveurs à Paris. Elle n'avait pas plus d'intérêt à décimer et à désaffectionner la propriété territoriale d'une bourgeoisie riche et généralement royaliste, qui lui envoyait depuis 1814 des majorités dévouées ou serviles, en faveur de quelques émigrés ou fils d'émigrés impopulaires de qui elle ne pouvait attendre ni nombre, ni force dans les élections des villes ou des départements. L'indemnité des émigrés n'était donc nullement dans les conseils de la couronne une vengeance de parti, mais une pensée d'État.

## XIII.

La totalité des biens vendus par la nation, comme dépouilles et comme vengeance de l'émigration pendant les différentes phases des confiscations depuis 1793 jusqu'en 1803, s'élevait au chiffre d'un milliard moins quelques millions. Ce milliard représentait en morale non-seulement la réparation de l'iniquité des confiscations sur les innocents, tels que les veuves, enfants, vieillards, familles, héritiers directs ou collatéraux entraînés hors de la patrie par le chef de la maison, ou punis par la confiscation de leurs héritages pour le crime d'un autre, les années de proscription passées sur la terre étrangère, les angoisses souffertes, les indigences traînées dans l'exil, les larmes de deux ou trois générations, la rentrée sans asile et sans pain dans la patrie, la mendicité subie à côté des domaines et des demeures paternelles possédées par d'autres, les ressentiments, les malédictions contre les nouveaux possesseurs investis à prix dérisoire des terres et des maisons confisquées, mais l'apaisement des inquiétudes de ces nouveaux possesseurs eux-mêmes, jouissant sans sécurité d'un bien douteux, et effaçait enfin cette prime aux révolutions futures sans cesse exposée aux yeux du peuple comme pour faire aspirer sa cupidité aux guerres civiles et aux victimes, afin d'avoir à son tour d'autres dépouilles à partager.

## XIV.

En finances, ce milliard de réparation demandé à l'État représentait deux ou trois milliards de rehaussement de prix de ces propriétés nationales relevées à leur valeur naturelle, par la tache de leur origine lavée enfin sur les titres de leurs possesseurs. La sécurité de ces acquéreurs, le droit de plainte enlevé aux anciens possesseurs, le droit commun de propriété restitué à toutes les terres, ces domaines frappés longtemps d'interdit par l'opinion, remis enfin en circulation, vendus, achetés, échangés, divisés, subdivisés en parcelles légitimées comme tous les autres immeubles du royaume, cultivés, plantés, bâtis avec la sûreté de conscience et de transmission qui permet seule les réparations coûteuses, la population accrue à mesure des défrichements et des exploitations, enfin les droits d'enregistrement des ventes et des échanges de ces propriétés, multipliées dans une proportion croissante au profit du trésor public dans lequel chaque mutation verserait son impôt.

En morale donc, c'était une réconciliation des classes et des cœurs; en finances, c'était une monnaie incalculable battue avec la poussière à demi stérile des biens confisqués. Une seule loi hardiment conçue, généreusement votée, allait faire ce miracle de politique et de richesse au bénéfice de tous. Quel esprit de vertige et de ruine pouvait s'abstenir ou refuser ce bienfait national, parce qu'il était présenté par la main d'un roi?

## XV.

Tout le monde sentait dans sa conscience la vertu d'une pareille mesure; mais le vice incorrigible jusqu'ici des assemblées délibérantes, c'est qu'une fois que les partis s'y sont classés, on n'y vote pas selon sa raison, on y vote selon son parti. Le parti de l'opposition se prononça contre cette loi, la plus libérale et la plus magnanime, parce qu'elle était présentée par un ministre royaliste. La discussion raviva les questions brûlantes du crime de l'émigration, du parricide des armes portées contre la patrie même ingrate, de la justice des confiscations du sol aux mains de ceux qui attaquent la famille nationale et le sol. Il y avait peu à répondre en principe à ce droit vengeur et protecteur des nations qui, dans tous les pays et dans tous les siècles, impose à ceux qui désavouent et menacent la patrie, l'amende de la patrie, cette loi du talion de la terre; mais que n'y avait-il pas à répondre en fait, comme excuse à ceux qui se rappelaient les circonstances des émigrations françaises depuis 1789 jusqu'en 1830?

Les premières, sans doute, mais en petit nombre, véritable conspiration de l'aristocratie de cour, guerre gratuitement déclarée avant l'heure du péril, aux réformes et aux transformations légitimes de leur patrie; mais les autres, entraînements du corps de la noblesse à la suite de ces princes, fidélité de l'officier à son drapeau transporté au delà de la frontière, dévouement chevaleresque et militaire de l'épée au roi, qui était la patrie du pré-

jugé antique, fuites presque contraintes plus tard comme celles de La Fayette, du duc d'Orléans, de Carnot lui-même sur la terre étrangère pour échapper aux cachots, aux tribunaux révolutionnaires, aux échafauds, proscriptions volontaires pour devancer d'innombrables et implacables proscriptions? D'ailleurs, quelles que fussent les excuses ou les aggravations du malheur ou du crime de tant d'émigrations diverses et successives, si la confiscation qui les avait frappés était juste, appliquée aux coupables de désertion de la patrie, ne restait-elle pas inique, imméritée et spoliatrice appliquée aux innocents? Quelle était donc la logique étrange de cette révolution faite pour proclamer le dogme de la personnalité des fautes, de la non-hérédité des peines, et qui jetait à la porte de leurs foyers paternels des vieillards, des femmes, des enfants, en expiation du crime ou de l'erreur d'un époux, d'un fils ou d'un père? La nature n'était pas moins soulevée que la raison contre de tels sévices. Mais si ces sévices mêmes pouvaient être justifiés dans la chaleur de la lutte que la France avait eu à soutenir contre l'Europe armée et contre elle-même pendant les périls et les convulsions de la patrie, comment pouvaient-ils l'être à un quart de siècle de distance par des adversaires pacifiés et par des législateurs de sang-froid? Les orateurs de l'opposition libérale, et parmi eux ceux-là même qui avaient sur leur vie la tache de l'émigration à l'étranger, tels que MM. de Thiard et de La Fayette, firent ce sacrifice à la popularité. Le général Foy, injuste pour la première fois envers les proscrits et envers la paix de son pays, réchauffa de son éloquence les colères éteintes de la révolution. Il osa comparer l'indemnité que la France

réconciliée se votait à elle-même pour fermer ses blessures, au butin que les ennemis et les envahisseurs de la France conquise emportaient à l'étranger. Ce discours attrista la renommée généreuse de cet orateur. M. de La Bourdonnaie, l'adversaire implacable de M. de Villèle, parla d'un autre point de vue contre la loi. L'âpreté de son âme envenimait le bien même, quand ce bien lui venait d'un rival. Il demandait l'indemnité comme une peine infligée à la révolution, au lieu de la demander, avec M. de Villèle, comme une réparation à la gloire et au salut de tous. Demander ainsi l'indemnité eût été une insulte à la nation : M. de Villèle en faisait un hommage.

## XVI.

Le duc de Broglie, jeune tribun de l'opposition libérale, et cette fois révolutionnaire, reporta à la tribune de la Chambre des pairs l'écho intempestif des sophismes cruels de ses amis de la Chambre des députés. Il chercha, comme le général Foy, à irriter le cœur du pays contre une mesure destinée à dilater son âme ; il fit entrevoir une vengeance dans une équité. M. de Chateaubriand lui répondit par des sentiments magnanimes et politiques, véritables arguments dans une telle question. La loi, ardemment attaquée, noblement défendue, l'emporta partout.

Pour solder ce milliard aux proscrits de plusieurs régimes sans grever l'impôt, M. de Villèle en distribua le poids en cinq années, et le fit payer en titres de rentes 3 p. 100, créé pour cet usage. Une commission compo-

sée de pairs et de députés fut chargée de cette immense et laborieuse vérification. Ce qu'on avait déclaré impossible s'accomplit avec ordre, promptitude, régularité. En cinq ans, la grande plaie de la révolution fut fermée, et le milliard, réparti entre des millions de victimes ou d'héritiers des victimes, rendit la paix aux consciences, la sécurité aux acquéreurs, l'aisance aux indemnisés, la valeur aux terres, la solidité au crédit public, la circulation au sol. Cette mesure seule inscrite sur le tombeau de M. de Villèle serait la plus glorieuse épitaphe du financier et de l'homme d'État.

## XVII.

Les membres de l'opposition qui avaient repoussé avec le plus d'obstination la mesure réparatrice de l'indemnité eurent le double bénéfice de la popularité acquise en la combattant et de la fortune récupérée en la recevant. Aucun d'entre eux ne la rejeta au Trésor comme le prix du crime. Le duc d'Orléans, déjà investi de son immense apanage, s'enrichit encore par cette munificence de quatorze millions. M. de La Fayette, M. de Thiard, le duc de Liancourt, M. Gaëtan de La Rochefoucauld, M. de Lameth, recouvrèrent des sommes importantes. La liquidation fut impartiale comme la pensée qui l'avait décrétée. Le roi ne compta ni avec ses ennemis, ni avec ses amis, il compta avec la France, qui devait lui survivre et qui bénéficiait à jamais de cette réparation.

Quelques mesures de finance et l'examen contentieux des comptes de la guerre d'Espagne, à l'occasion des-

quels on accusait M. Ouvrard de corruption et l'état-major du duc d'Angoulême de concussion, occupèrent la fin de la session. Tout se borna à des rumeurs que rien ne justifia et qui tombèrent dans le domaine des calomnies ou des malveillances. Le roi, pressé de se faire sacrer par la main de la religion à laquelle il vouait son règne, ne permit pas à ses ministres de distraire la France par d'autres objets d'attention.

## XVIII.

Le roi voyait dans cet acte un sacrement réel de sa couronne, le peuple une cérémonie qui reportait son imagination aux pompes du passé, les hommes politiques une concession à la cour de Rome, affectant l'investiture des rois, et un démenti en fait au principe non formulé, mais latent depuis 1789, de la souveraineté du peuple. Mais en masse on discutait sans véhémence sur un acte qui n'était généralement considéré que comme une grande étiquette de la royauté, sans importance pour ou contre les institutions du pays. C'était la fête de l'avénement au trône, un luxe de la couronne. Les serments d'exterminer les hérétiques que les rois de France prêtaient jadis à leur sacre, et qui n'étaient plus compatibles avec l'émancipation des consciences, furent modifiés de concert avec la cour de Rome et les évêques. On y substitua le serment de gouverner selon la Charte. C'était donc en réalité une consécration nouvelle de la liberté autant que de la couronne. La pompe, plus digne du théâtre que de l'histoire, fut aussi imposante que ces

traditions à qui la foi antique manque, et qui ne vivent plus que des souvenirs et de l'appareil. Les envoyés de toutes les puissances de l'Europe y assistèrent dans toute la splendeur de leurs cours. Le clergé y reprit pour un moment la supériorité qu'il avait jadis sur les couronnes. On affecta de retrouver jusqu'à la sainte ampoule, huile miraculeuse que les superstitions royales des vieux siècles croyaient avoir été apportée du ciel par une colombe pour oindre les têtes couronnées, et que la Convention avait fait briser en 1793, comme une relique de la ligue des pontifes et des rois pour éblouir les peuples. Les personnages juraient généralement par le contraste de leur vie passée avec leurs fonctions présentes. Des maréchaux, soldats de la République et destructeurs de trônes, présentèrent au roi l'épée de Charlemagne. M. de Talleyrand, pontife officiant sur l'autel de la révolution au Champ-de-Mars en 1791, aujourd'hui marié et grand chambellan, chaussa les bottes fleurdelisées au fils aîné de l'Église. M. de Chateaubriand avait poétisé, dans une récente brochure, le sacre des rois comme une de ces ruines du passé que son génie se plaisait à colorer de souvenir. Il profita de cette circonstance pour se rapprocher du nouveau roi; il en fut accueilli avec bonté, mais la grâce de Charles X pour l'ennemi de M. de Villèle n'alla jamais jusqu'à la confiance. Il ne trouvait pas dans l'émigré chevaleresque la discipline qui convient à la monarchie. Les républiques seules sont assez larges pour contenir certains hommes. M. de Chateaubriand, monarchique de bienséance et d'ambition, était républicain de génie.

## XIX.

Une large amnistie, qui couvrait de l'indulgence royale toutes les séditions et toutes les fautes des ennemis des Bourbons, fut promulguée par le roi avant de rentrer à Paris. Son retour dans la capitale fut un triomphe. Le parti royaliste s'enivrait d'avoir retrouvé de la monarchie jusqu'à ses vestiges miraculeux; le parti sacerdotal s'enorgueillissait d'avoir repris devant le peuple l'importance et l'attitude d'un conservateur des trônes; le parti bonapartiste se confondait par toutes les faveurs militaires et courtisanesques avec l'ancienne aristocratie; le parti libéral amnistié augurait un règne de mansuétude et de libre discussion; le peuple, ébloui de luxe et de pompe, s'apaisait et se reposait dans un horizon de sérénité : ce furent les jours fériés de la royauté et de la vie de Charles X; ils ne devaient pas être longs.

## XX.

Un des hommes les plus dignes de jouir de cette sérénité de la patrie et d'illustrer la liberté sans ruiner le pouvoir, le général Foy mourut le 29 novembre dans la force de ses années et dans la fleur de son talent. La maladie de ceux dont le génie palpite dans l'âme, une maladie de cœur l'emporta. Il mourut pauvre, comme les hommes qui s'oublient eux-mêmes en pensant à leur patrie. Son deuil rappela celui de Mirabeau. Toutes les

classes de la nation s'y associèrent. Il n'avait pas le génie à la fois créateur et subversif du Démosthène français; aussi n'était-il pas né à une de ces époques où la mission de l'orateur est de renverser et de reconstruire. L'époque de la Restauration demandait d'autres pensées et d'autres vertus.

Le génie de cette tribune devait être l'équité qui fait la part aux passions des uns, aux souvenirs des autres, aux torts et aux vertus de tous, l'impartialité qui prend de toutes les opinions ce qu'elles ont d'honnête et d'utile à la cause commune, la patience qui ajourne à l'avenir ce qu'on ne pourrait arracher aux circonstances sans faire violence aux temps, le patriotisme qui oublie sa propre popularité pour mieux servir sa conscience, la parole sereine qui élève les discussions dans les régions calmes de la sagesse politique, au lieu de la parole passionnée qui trouble l'entendement des peuples, la justice enfin qui seule dans la bouche de l'orateur fait pardonner à la vérité : le général Foy avait reçu de la nature tous ces dons. Il avait donné dans les camps son sang à son pays sans prosterner sa servilité devant le despotisme. Sa longue disgrâce sous l'Empire était le témoignage de son indépendance. Il avait participé à la gloire, jamais à la prostration de quelques-uns de ses compagnons d'armes. Il avait placé son honneur dans ses sentiments, non dans ses grades. Républicain stoïque dans les rangs de l'armée impériale, il était républicain temporisateur et modéré dans les Chambres de la Restauration; ce qu'il voulait de la République, c'était moins le nom que les vertus. Une liberté représentative et constitutionnelle, sous une monarchie tempérée et nécessaire à ses yeux pour sauver

et reconstituer la patrie devant l'Europe, lui suffisait pour le temps. Il avait plutôt du respect que de la répugnance pour la Restauration. Dans ses harangues les plus sévères on sentait des conseils bienveillants et non des haines. Il était reconnaissant aux Bourbons d'avoir reparu avec la liberté de 1789. Il pouvait être le ministre d'une charte autant que le tribun d'une démocratie. Il avait horreur de la démagogie, qui rabaisse les âmes et qui décompose les sociétés; la boue et le sang répugnaient à sa nature comme à sa conscience. Il possédait la véritable aristocratie des peuples, la noblesse des instincts. C'était le gentilhomme moderne relevant du peuple, et prenant ses titres dans son âme, et sa dignité dans ses sentiments.

Quoique libre croyant en religion, il conservait pour le culte domestique de sa maison paternelle ces tendresses de la mémoire qui sont encore de la piété filiale quand ils ne sont déjà plus de la foi. Sa mère était pieuse, il adorait sa mémoire. Il s'était demandé à lui-même quelle serait la commémoration funèbre la plus douce aux mânes de cette femme, si son âme pouvait se communiquer à son fils à travers la mort? Il s'était répondu que c'était la célébration des mystères chrétiens auxquels elle aimait à assister. La vie des camps ou la vie des tribunes, ces camps de la politique, ne l'avaient jamais distrait de cette piété de famille. Quels que fussent la contrée ou le tumulte dans lesquels sa vie de soldat ou sa vie de tribun l'avaient entraîné, le jour anniversaire de la mort de sa mère il s'éloignait de ses troupes ou de ses collègues; il se retirait dans un recueillement religieux, réminiscence de ses jeunes années; il cherchait un temple et un prêtre de campagne; il prenait sur sa solde l'épargne nécessaire

pour faire célébrer obscurément un service divin en commémoration de celle qui lui avait donné le jour. Il y assistait avec larmes, et il répondait à ses camarades étonnés de cette piété dans un soldat républicain, qu'il fallait honorer les morts non selon les rites qu'on s'était conquis en soi-même, mais selon les rites dont ils jouissaient avec foi pendant leur vie mortelle.

## XXI.

Un peuple entier, composé sans acception de toutes les classes et de toutes les opinions, mais dirigé principalement par les hommes de guerre et par les chefs d'opposition pressés de s'emparer de sa mémoire, lui fit toute une ville pour cortége. La jeunesse, dételant les chevaux de son char mortuaire, porta son cercueil à bras jusqu'au champ de mort. Casimir Périer, banquier libéral, avide alors d'une popularité funèbre, prononça sur sa tombe les adieux amers de l'opposition à son chef. Au moment où il célébrait le désintéressement réel du général Foy, et où il montrait au peuple celui qui avait remué tant de fois l'âme du pays et décliné le pouvoir et la fortune qui s'offraient à lui, mourant sans laisser d'héritage à sa veuve et à cinq enfants : « Nous les adoptons ! » s'écria le peuple. Le lendemain la France tint parole à sa mémoire. Une souscription nationale, provoquée par l'opinion, ratifiée par l'estime, offrit un million à la famille de l'orateur. Le duc d'Orléans, pressé de devancer tout vent populaire, souscrivit pour dix mille francs, Casimir Périer pour la même somme M. Laffitte, qui ne

voulait être dépassé par personne en munificence et en popularité, jeta cinquante mille francs sur cette tombe. La France s'honora elle-même en honorant ce grand et honnête citoyen. Il laissa à la tribune et dans les rangs de l'opposition loyale un vide qui ne fut jamais rempli. Au jour où la monarchie chancela, il aurait pu la redresser par ses conseils ou la remplacer par son initiative. Une liberté franche et républicaine, inspirée par l'âme du général Foy, aurait moins corrompu la nation qu'une usurpation du trône par le premier tuteur naturel de l'hérédité.

# LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

Mort de l'empereur Alexandre. — Noble conduite du grand-duc Nicolas. — Tentative d'insurrection à Saint-Pétersbourg. — Abdication du grand-duc Constantin : son portrait; Nicolas est proclamé empereur de Russie. — Ces événements causent en France une vive émotion. — Émancipation de Saint-Domingue. — Loi sur le droit d'aînesse. — Empire croissant du parti sacerdotal. — Le jubilé. — Les missions. — Dénonciation de M. de Montlosier. — Le duc de Rivière et M. Tharin sont chargés de l'éducation du duc de Bordeaux. — M. Hyde de Neuville en Portugal. — Loi contre la presse. — Discours de M. Royer-Collard. — Discussion à la Chambre des pairs de la pétition de M. de Montlosier. — Mort du duc de La Rochefoucauld-Liancourt; profanation de son cercueil. — Charles X retire la loi contre la presse. — Revue de la garde nationale; les légions crient *Vive la Charte!* — Irritation de la cour. — Licenciement de la garde nationale. — Effet de cette mesure. — M. de Villèle essaye de donner quelques satisfactions à l'opinion irritée. — Dissolution de la Chambre des députés. — Mort de Manuel. — Jugement sur Manuel par Béranger. — Nomination de soixante-seize pairs nouveaux. — Élections de 1828. — Coalition des libéraux et des royalistes. — Victoire de l'opposition. — Emeute dans Paris; le sang coule dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin. — Chute du ministère Villèle. — Bataille de Navarin.

## I.

La mort de l'empereur Alexandre suivit de près les funérailles du général Foy. La maladie le surprit à la Taganrog, dans une visite qu'il faisait de ses nouvelles provinces de Crimée. Il expira avec la résignation d'un cénobite; son âme depuis longtemps s'était tournée au ciel. Les grands revers et les grands succès de sa courte existence en avaient fait le héros du Nord et l'arbitre de l'Europe. Il donna l'exemple d'éclatantes vertus et po-

pularisa plus qu'aucun de ses prédécesseurs le nom de la Russie. La liberté, pour laquelle une partie de ses peuples asiatiques ou barbares n'étaient pas mûrs, lui doit en Europe un grand souvenir. Il fut en 1814 un des inspirateurs et le plus magnanime garant de la Charte. Plus tard il craignit les excès, mais jamais les lueurs de la liberté. L'histoire doit l'inscrire parmi ce petit nombre de princes qui régnèrent en présence de Dieu et de leur conscience, et qui subordonnèrent pieusement leur gloire et leur grandeur personnelles à la gloire et à la grandeur de l'humanité. Le caractère du règne de l'empereur Alexandre, c'est qu'il ne fut pas tant un règne russe qu'un règne européen. La Russie le pleura, l'impératrice mourut de sa douleur, la France et l'Europe, un moment ingrates, ne rendirent qu'une tardive justice à ses vertus.

## II.

La transition de son règne à celui de son successeur fut pleine de mystères, de troubles, de péripéties, de conjurations, de tragédies même à Saint-Pétersbourg. Quelques jeunes militaires de ses armées et quelques princes de sa cour rêvaient, depuis leur fréquentation avec les révolutions de Paris et de Londres, une révolution prématurée, où les institutions précéderaient les principes et les mœurs dans un empire, fédération despotique de peuples à peine nationalisés. Ce groupe de conjurés voulut profiter de l'interrègne pour révolutionner la Russie. Les circonstances favorables à quelques

tragédies de palais ou de caserne les tentaient et les trompaient sur la possibilité d'une révolution nationale.

L'empereur Alexandre laissait trois frères, Constantin, Nicolas et Michel. La primogéniture décernait l'empire à Constantin. Constantin était un Scythe ayant l'extérieur, la rudesse, la fougue, la bravoure d'un barbare avec l'âme d'un enfant, le dévouement d'un séide, la fidélité d'un esclave, la sensibilité d'une femme. Il redoutait tellement les orages de son cœur et les emportements de sa nature sur un trône absolu où ses passions, qui n'agitaient que lui, agiteraient un empire, qu'il s'était déposé lui-même avant le temps, et qu'agenouillé aux pieds de sa mère, divinité domestique pour les Russes, il avait fait le serment de ne jamais régner. Un amour frénétique et vertueux pour une belle Polonaise, la princesse Lowietz, dont il préférait le cœur et la possession à tous les trônes, avait contribué à cette abdication anticipée. L'impératrice sa mère et l'empereur Alexandre n'avaient consenti au divorce de Constantin avec sa première femme et à son mariage avec une sujette qu'à la condition qu'il renoncerait à la faire asseoir avec lui sur le trône des Romanoff. Depuis ce sacrifice, récompensé par l'amour et par le bonheur dont la princesse Lowietz l'enivrait, Constantin, relégué en Pologne, y régnait comme vice-roi de son frère et généralissime de ses armées. Les vertus et les inspirations de sa nouvelle épouse, Polonaise elle-même, avaient dompté son caractère et le faisaient aimer des Polonais.

## III.

Le grand-duc Nicolas, déclaré héritier de la couronne par l'effet de cette renonciation de Constantin déposée au sénat, à Saint-Pétersbourg, et promulguée en 1822 dans toutes les Russies, refusa généreusement de se prévaloir d'une abdication contrainte par l'amour et par le respect filial. En recevant la nouvelle de la morl d'Alexandre, il se rendit au sénat comme le premier sujet de son frère et il y fit proclamer Constantin empereur. Rassemblant ensuite les troupes, il parut devant elles et leur demanda le serment de fidélité à son frère.

« Je n'ai, » leur dit-il dans l'allocution qu'il adressa à l'armée et au peuple, « ni le désir, ni le droit d'abuser » d'une renonciation téméraire à la couronne. L'ordre » immuable de la succession la donne à mon frère. Je ne » veux pas laisser un seul jour l'empire incertain sur son » souverain ! »

Au même moment, et par un combat de désintéressement presque inouï sur les marches des trônes, Constantin, informé à Varsovie de la mort d'Alexandre, de sa propre proclamation comme empereur à Saint-Pétersbourg et salué du titre de czar par son armée, rejetait avec une magnanime humilité ce titre. Combattu un seul instant jusqu'au délire entre la douleur de la perte d'Alexandre, l'horreur d'abandonner l'épouse qu'il adorait, la terreur que lui inspirait à lui-même la responsabilité du rang suprême et peut-être l'immensité du sacrifice qu'il accomplissait, il s'enferma une journée entière seul dans ses

appartements les plus reculés du palais de Varsovie; éloignant de lui jusqu'à sa femme, qui l'implorait en vain du geste et de la voix à travers les vitrages d'une galerie; il se livra aux convulsions d'une délibération muette avec lui-même, pendant laquelle, donnant par ses violences extérieures une image de la lutte qui se passait en lui, il brisa en poussière, foula aux pieds et jeta par les fenêtres les ornements, les vases, les glaces de cette partie du palais. Apaisé enfin après avoir évaporé ainsi l'agitation de son âme, il sortit, se précipita aux pieds de la princesse Lowietz, et versant sur ses genoux des larmes de générosité et de bonheur : « Ah! félicitez-moi, » lui dit-il, « et » réjouissez-vous, nous ne régnerons pas ! » Constantin écrivit sa résolution à son frère et se disposa à partir pour aller donner l'exemple au peuple et à l'armée de l'obéissance à son frère. Pétersbourg l'attendait.

Pendant cette attente, les conjurés, pressés par ce hasard de circonstance d'exploiter cette hésitation de règne, se concertent pour tromper l'armée et le peuple, pour s'emparer de la citadelle et du palais, et pour faire proclamer à la place de Constantin ou de Nicolas un gouvernement provisoire composé de leurs principaux affidés, qui ne décernera le trône qu'à des conditions dont ils seront les arbitres. Les membres de l'association révolutionnaire étaient nombreux dans la garde même; ils étaient inspirés par un comité directeur secret à la tête duquel on remarquait en première ligne le prince Troubetskoï et Relieff, les frères Bestoujeff, le colonel Pestel et les quatre Mouravieff, âmes et bras du complot.

Informés par leurs grades dans l'armée et par leurs relations à la cour que le sénat et les troupes doivent prê-

ter le lendemain le serment à l'empereur, ils répandent dans les casernes que cet avénement du grand-duc Nicolas est un couronnement subreptice, une supercherie d'empire, un attentat à la loi d'hérédité, un crime demandé aux soldats contre la fidélité au duc Constantin. Ils réveillent la popularité soldatesque dont ce prince, cher aux troupes par sa bravoure et par sa barbarie même, jouissait dans les camps et dans la masse la plus moscovite du peuple. Quelques régiments soulevés par leurs sous-officiers se rassemblent tumultueusement dans les cours, jurent fidélité à Constantin, répudient leurs officiers, sortent en armes de leurs casernes, et se rangent comme un défi vivant devant la porte du sénat pour lui imposer leur empereur. La foule étonnée grossit d'heure en heure autour de ce noyau de sédition; mais les chefs Troubetskoï et Relieff, étonnés au dernier moment de la témérité de leur entreprise ou se réservant pour le succès, se cachent et laissent la direction au hasard. Le jeune empereur au contraire, ferme comme sa conscience et audacieux comme son droit, monte à cheval, suivi d'un groupe d'intrépides généraux et galope aux casernes, harangue les régiments encore indécis, les suspend ou les ramène à sa cause et se prépare à combattre ceux qu'il ne peut ébranler.

Pendant que l'empereur et la sédition se disputent l'esprit des troupes, le gouverneur de Pétersbourg, Miloradowich, somme les révoltés en bataille sur la place du Sénat de rentrer dans le devoir. Un officier rebelle, Kakowski, le renverse mort d'un coup de pistolet. Nicolas s'avance lui-même pour le venger à la tête de sa garde et de l'artillerie. Il ordonne le feu, la mitraille renverse

ces soldats immobiles, qui tombent comme les janissaires dans un crime qu'ils croient une fanatique fidélité. L'empire, refusé d'abord par vertu, est reconquis par l'énergie. Quelques conjurés dénoncent leur chef, Troubetskoï se jette au pied du vainqueur et implore la vie. « Je vous l'accorde, » lui dit l'empereur, « si vous avez le courage » de la supporter. »

La conjuration, étouffée dans la clémence pour quelques-uns, en exil en Sibérie pour le plus grand nombre, et dans le supplice des cinq plus coupables, ne laissa d'autres traces dans l'empire que le deuil de quelques familles et l'impassibilité du jeune empereur.

Il se rendit à Moscou pour se faire couronner. Constantin y attendait son souverain et son frère. Il parut devant lui comme un simple colonel à la tête de son régiment, et donna l'exemple du premier cri de fidélité. Il refusa de s'asseoir sur le trône au niveau du trône impérial que Nicolas avait fait dresser pour lui dans la cathédrale. Les deux frères s'embrassèrent en présence du peuple, qui mêla ses larmes d'admiration à leurs larmes de générosité. Constantin, après le couronnement, s'éloigna pour jamais des deux capitales et alla mourir en Lithuanie, où la jeune femme à laquelle il avait sacrifié l'empire, ne pouvant survivre à sa perte, le suivit presque immédiatement au tombeau.

Ces événements, auxquels l'antiquité n'a rien de supérieur en vertu et en grandeur, ébranlèrent un moment les imaginations en France, et firent croire aux oppositions révolutionnaires que le Nord mûrissait avant le temps pour la liberté. Les libéraux espérèrent, les monarchistes tremblèrent. Illusion pour les deux partis. Les

sociétés secrètes font des complots; les peuples mûrs font seuls des révolutions. Le Nord se raffermit sous la main du fils de Paul I[er]; la France ne demandait qu'à s'apaiser sous celle de Charles X.

Le parti qui la dominait semblait avoir pour système de lui créer des agitations en lui donnant des ombrages. Le ministère, qui ne refusait plus rien au parti de l'Église, n'osa pas refuser assez au parti de l'aristocratie; la session de 1826 ne fut marquée que par deux mesures, dont l'une honorait la sagesse du gouvernement, dont l'autre inquiétait l'égalité, passion du grand nombre.

Ces deux mesures furent l'émancipation de l'île anciennement française de Saint-Domingue, au prix de cent cinquante millions d'indemnité que le gouvernement de Saint-Domingue s'engageait à payer aux anciens colons dépossédés par l'indépendance de cette colonie. La seconde fut la loi qui rétablissait en France une partie des priviléges que le droit de primogéniture attribuait autrefois aux aînés des fils sur l'héritage de leurs pères. Cette loi, qui donnait le démenti à tous les principes d'équité naturelle dont la Révolution avait fait la base de ses codes, avait pour but de recréer avec le temps une aristocratie dans les familles et une incommutabilité des propriétés que la monarchie, immuable de sa nature, voulait fonder autour d'elle, comme une féodalité indirecte des fortunes, faible compensation de la féodalité des droits sapée par le temps. Elle était un *maximum* imposé à la division des terres et des capitaux qui en multipliant les possesseurs, accroissait tous les jours les forces de la démocratie. Elle violait les mœurs autant que les lois, car le privilége des aînés sur les frères nés après eux divisait

et envenimait les familles. L'égalité entre les enfants était un principe de fraternité comme de justice. Donner aux pères le droit de déshériter proportionnellement les uns en enrichissant exceptionnellement les autres, c'était altérer dans sa source le sentiment paternel comme le sentiment filial. Trop de faveur d'un côté, trop peu de l'autre paraît une injustice ou une injure. Le gouvernement, sous prétexte de moralité, sapait la plus infaillible des morales, la morale du cœur dans son sanctuaire le plus sacré, le foyer domestique. Il ne blessait pas moins la politique en présentant la monarchie comme le patronage nécessaire du privilége et de l'inégalité.

M. de Peyronnet, en offrant une telle loi en hommage à l'aristocratie, aliénait l'immense majorité des familles aux Bourbons, inspiration fatale qui fut, après la loi du sacrilége, une des causes les plus actives de la révolution. Le dernier mot de cette loi fut dit à la Chambre des pairs par M. de Montalembert, orateur longtemps émigré en Angleterre, et qui recherchait dans les mœurs nivelées de sa patrie les conditions patriciennes de la constitution britannique.

« Nos lois actuelles sur les successions ont,» dit-il, « le » déplorable avantage de se combiner également bien » avec le régime républicain et avec le despotisme. Il » faut une classe politique à la monarchie constitution» nelle. C'est cette classe que la loi est destinée à fonder, » en arrêtant le morcellement des terres ! » Cette pensée, qui était évidemment celle de M. de Peyronnet, en instituant une classe héréditairement politique, rejetait dans l'ilotisme électoral la masse la plus nombreuse et la plus active de la nation. M. Pasquier combattit ce

système en homme d'État. La loi tomba à sa voix. Trop timide pour les uns, trop téméraire pour les autres, la Chambre des pairs la repoussa. Un cri de joie sortit à ce vote du fond de la nation; Paris fut spontanément illuminé comme pour une victoire de l'égalité sur la contre-révolution. La Chambre des députés n'en conserva qu'un tronçon, mais le pays en conserva la mémoire.

## IV.

L'empire croissant et de plus en plus évident d'un parti sacerdotal dans les conseils secrets du roi et dans la distribution des emplois civils et militaires se signalait à tous les yeux. Charles X semblait avoir fait vœu à son sacre, de convertir la France à la foi sincère de son âme. Les pompes officielles du *jubilé*, sorte d'amnistie divine accordée à certains intervalles aux impiétés ou aux relâchements des peuples catholiques; les missions généralisées dans les villes, dans les campagnes, jusque dans les régiments; les calvaires, les croix, les monuments pieux érigés à la faveur des encouragements du gouvernement, sur toute la surface du pays; les processions publiques, suivies par le prince, par sa famille, par la Chambre des pairs, la Chambre des députés, l'armée, la cour; les congrégations ecclésiastiques et des colonnes de prêtres qui semblaient reprendre possession du sol de Clovis; l'empiétement plus ou moins avoué, mais visible, dans l'instruction publique et dans les affaires de l'ordre des jésuites, société latente dans la société civile, tout commençait à caractériser le gouvernement du nouveau roi

en gouvernement ou en conspiration officielle contre la liberté de conscience, et en antagonisme contre les droits acquis de l'esprit humain.

L'opposition, qui se soulevait intérieurement contre ces tendances au despotisme caché du sacerdoce, non-seulement parmi les ennemis des Bourbons, mais jusque dans les amis les moins douteux de la monarchie, n'était encore qu'un murmure. Il éclata par la voix de M. de Montlosier, qui dénonça à la France, au nom de la royauté et de la religion, le parti sacerdotal comme « un parti envahissant et ambitieux, rampant dans l'om-» bre sous l'inspiration des jésuites, congrégation illégale » et anonyme, pénétrant dans toutes les administrations » séculières, s'affiliant les magistrats, se subordonnant » les ministres, s'attribuant et distribuant toutes les fa-» veurs, vendant à Rome les libertés traditionnelles de » l'Église de France ; se préparant enfin, par ses sectaires » intéressés répandus dans toutes les zones des pouvoirs » publics, à asservir le pouvoir royal lui-même pour re-» conquérir au joug d'une église occulte et intolérante un » peuple, non plus religieux, mais dégradé jusqu'aux plus » serviles superstitions. »

V.

Cette dénonciation empruntait un immense crédit au nom, au courage et au talent de son auteur. M. de Montlosier, gentilhomme d'une illustre naissance d'Auvergne, plus illustre par son rôle à l'Assemblée constituante, où il avait défendu la liberté religieuse contre la persécution philosophique, comme il défendait aujourd'hui la liberté

philosophique contre la conspiration sacerdotale, avait suivi la monarchie dans ses exils. Rentré en France sous l'Empire, il avait écrit, à l'instigation de Napoléon, un paradoxe historique remarquable en faveur du système féodal et en insulte à toute démocratie. Les Bourbons, à leur avénement au trône, l'avaient retrouvé royaliste et patricien, incrédule à toute égalité des classes; contempteur de la Charte tant qu'elle n'aurait pas reconstitué une noblesse légale; ennemi de la mobilité plébéienne, qui élève tout et qui ne soutient rien à la surface des sociétés; convaincu que les peuples sont un corps auquel l'aristocratie donne seule une tête. Les empiétements du clergé, démocratie sacrée et élective sortant du peuple pour conquérir le peuple, et se substituant à la fois à la royauté et à la noblesse, n'inquiétait pas moins son orgueil de gentilhomme que son système de publiciste. Il se leva dans son isolement pour porter au clergé le premier coup. L'esprit moderne, étonné de rencontrer un tel auxiliaire, le libéralisme, l'opposition, le journalisme, la révolution, la philosophie alarmée et jusque-là muette, répondirent par une acclamation unanime à la dénonciation de M. de Montlosier. Les Chambres s'en emparèrent pour demander compte au gouvernement des mystères de la congrégation politique, des libertés de l'Église gallicane, qui ne leur importaient guère, mais dont elles feignirent d'être des gardiennes jalouses, enfin de l'existence illégale de la corporation des jésuites, abolie en France comme une milice de Rome, et qui avait été désavouée par Rome elle-même avant la révolution, comme une puissance qui inquiétait jusqu'à l'autorité qu'elle prétendait servir.

Une rumeur sourde, mais populaire, interprétant calomnieusement la piété du roi, montrait dans ce prince un affilié laïque des jésuites, revêtant en secret leur costume, assujetti à leurs règles, et ayant promis de leur livrer le royaume pour prix du ciel, qu'ils promettaient à sa pieuse complicité.

Le ministre de l'instruction publique, M. de Frayssinous, sommé de s'expliquer sur la congrégation et sur les jésuites, par Casimir Périer au nom de l'opposition, par M. Agier au nom des royalistes libéraux, réduisit dans un premier discours la congrégation politique aux proportions d'une association de fidèles dirigée depuis vingt ans dans les voies de l'édification mutuelle par des prêtres étrangers aux intrigues du siècle. Il déclara qu'il n'avait jamais fait partie lui-même de cette congrégation, pour rester indépendant dans sa foi et dans ses œuvres, que cette sainteté du corps avait pu servir de masque à l'ambition de quelques-uns de ses membres, que l'hypocrisie était de toutes les opinions et de toutes les sectes, mais que cette association personnelle et libre n'exerçait aucun empire saisissable sur le gouvernement. Dans un second discours les jésuites lui ayant reproché de les avoir tenus dans l'ombre, et l'ayant autorisé à les nommer, il les nomma; il réduisit également leur prétendu monopole universel à la direction de quelques séminaires et à quelques colléges peu nombreux, et fit remonter leur existence tolérée en France au règne de Napoléon, sous lequel l'archevêque de Lyon, oncle de l'empereur, les avait appelés et protégés dans son diocèse.

Ces timides attaques et ces explications sans conclusion relevèrent, au lieu de l'abattre, l'empiétement latent

ou avoué du parti du clergé qui voulait dominer. M. de Montlosier, après la session, déféra en vain aux tribunaux sa dénonciation. Les tribunaux, plus dépendants encore que les Chambres, se déclarèrent incompétents. La question fut ainsi renvoyée à l'opinion, qui s'en empara avec fureur. Le jésuitisme devint l'injure populaire au gouvernement des Bourbons. Cette injure vague, sans définition précise, et par cela même sans réfutation possible, confondit aux yeux du peuple la royauté des Bourbons avec un sanctuaire dominateur. Cette ligue, vraie dans quelques courtisans, fausse dans le monarque, entre l'esprit de cour et l'esprit d'église, répandit sur le règne une teinte de mystère et d'hypocrisie qui assombrit l'imagination des masses. On fit croire au siècle qu'il marchait sur des embûches. Le peuple, qui aurait pardonné la tyrannie à un roi, parce que la tyrannie d'un roi a quelquefois de la franchise et de la grandeur, et qu'elle meurt avec le tyran, ne pardonnait pas l'aspiration à la tyrannie à une corporation, parce que la tyrannie d'un corps sacerdotal ne meurt pas, et qu'elle semble profaner Dieu en l'employant aux usurpations humaines. De ce jour Charles X, encore aimé des uns, et plaint par les autres, tomba dans la désaffection ou dans le soupçon du plus grand nombre. L'ombre du jésuitisme et de la congrégation plana sur tous ses actes, et ses vertus mêmes furent tournées en crimes par la malice de ses ennemis et par la crédulité du peuple.

La nomination du duc de Rivière aux fonctions de gouverneur du duc de Bordeaux, à la place du vertueux duc de Montmorency, mort le vendredi saint dans une extase de prières au pied des autels, envenima encore

ces soupçons. M. de Rivière, ami de Charles X, et longtemps victime, avec M. de Polignac, de son attachement à ce prince, méritait pour ses fidélités chevaleresques l'amitié et la confiance du roi, mais il passait dans l'opinion publique pour un affilié servile du parti de l'église. L'héritier du trône entre ses mains paraissait un otage remis par la monarchie au sacerdoce. Son nom et son esprit n'avaient aucun de ces lustres que l'imagination des nations exige des maîtres de leurs rois. Un Fénelon libéral et religieux aurait à peine suffi dans l'esprit de la nation aux difficultés, aux grandeurs et aux délicatesses d'une éducation royale, dans laquelle l'instituteur avait à concilier la conscience d'une vieille race avec la raison d'un nouveau peuple, à séparer dans une jeune intelligence les ténèbres des lumières, à rendre la raison pieuse et la piété raisonnable.

L'opinion publique désignait M. de Chateaubriand, le roi nomma le duc de Rivière et l'abbé Tharin, évêque de Strasbourg, prélat dont les discours et les écrits contristaient la piété même par l'excès de l'invective sacrée contre le siècle, et par l'excès de zèle avoué pour les jésuites. Le journal de M. de Chateaubriand, en apprenant ces choix imprudents du roi, prononça les mots de fatalité et de vertige. Les noms des hommes disaient la ligne dans laquelle la cour voulait diriger l'esprit héréditaire de la dynastie, la ligne disait le but, le but indiquait l'abîme.

## VI.

Chaque jour Charles X se laissait dériver plus loin de son peuple. Les réclamations de la presse importunaient la cour et l'Église. Il annonça témérairement, à l'ouverture de la session de 1827, qu'il avait ordonné à son ministre d'étouffer cette voix. Cette seule menace annonçait des desseins plus extrêmes. Le silence demandé par les gouvernements est le prélude de la tyrannie des peuples. On pressentait une lutte prochaine et funeste entre la couronne et la nation. Ce pressentiment redoubla l'audace de la cour, l'irritation des tribunes, la licence des journaux, l'agitation sourde des masses.

Le roi cependant maintenait avec énergie au dehors la dignité et l'influence de la nation. M. Hyde de Neuville, son ambassadeur en Portugal, avait agi en ambassadeur de Louis XIV dans les querelles qui agitaient et qui ensanglantaient Lisbonne, entre don Miguel et don Pedro. Le premier représentait l'absolutisme, le second l'esprit constitutionnel. L'Espagne, où dominait notre esprit, menaçait le Portugal d'une intervention pour y soutenir la contre-révolution. L'Angleterre, par la voix de M. Canning, éclatait contre la pensée de cette intervention, derrière laquelle elle montrait la France. Elle se vengeait de notre heureuse audace en Espagne en favorisant l'émancipation des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, qui commençaient à se détacher de la mère patrie et à se grouper en républiques. « J'appelle » à l'existence un nouveau monde ! » s'écriait M. Canning,

qui se posait en génie des tempêtes. « J'ai balancé le » compte ! J'ai laissé à la France le fardeau ingrat de la » vieille Espagne. Je lui enlève l'Amérique et je couvre » le Portugal contre l'invasion de l'absolutisme. » Un débarquement de troupes anglaises à Lisbonne appuyait ces paroles. Le ministère français reculait avec raison devant une seconde intervention dans la Péninsule, où il aurait rencontré l'Angleterre, dont l'antique patronage sur le Portugal était reconnu en fait et garanti en droit par les traités. M. de Chateaubriand, M. de La Bourdonnaie, orateurs royalistes, demandaient en vain cette guerre inutile et capricieuse pour une vanité d'influence sur le Tage, M. de Villèle la refusait, et les Chambres avec lui.

Ces questions extérieures n'agitaient que quelques esprits élevés et spéculatifs. La loi contre la presse renfermait les véritables agitations de l'esprit public. La liberté et la philosophie sentaient qu'on se préparait à briser leurs dernières armes dans leurs mains pour en jeter les tronçons aux pieds de la cour et des évêques, qui ne cessaient de fulminer contre ces libertés de la pensée.

Cette loi n'était pas seulement une loi pénale, c'était une loi somptuaire contre la parole écrite ; elle n'atteignait pas seulement le présent et l'avenir, elle atteignait le passé. Elle supprimait, par les menaces et par les dispositions fiscales dont elle était armée, la réimpression de presque tous les livres du dix-huitième siècle qui avaient soufflé sur le vieux monde et enfanté le nouveau. L'imprimeur, responsable par sa fortune de ce qu'il reproduisait, allait implorer par la force des choses la censure préalable du gouvernement ou de l'Église avant de

prêter ses caractères à l'écrivain vivant ou mort. Une clameur universelle se souleva contre cette loi, comme contre un retour à la barbarie, les idées, les sciences, les arts, les industries, les métiers intéressés par l'esprit ou par la profession à cet immense commerce des intelligences, dont l'imprimerie est le véhicule protecteur; l'Académie française elle-même, servile de situation, mais indépendante d'âme, se réunit extraordinairement pour délibérer sur ce péril de l'esprit humain. Les royalistes et les libéraux s'y confondirent dans une égale protestation contre cette extinction systématique des lumières au profit des ténèbres. M. Michaud, M. de Lacretelle, M. Villemain subirent volontairement la destitution de leurs chaires et la suppression de leur fortune d'hommes de lettres pour le crime d'avoir imploré la justice du roi contre l'attentat de ses ministres. L'opinion publique leur restitua en popularité ce que le désintéressement leur enlevait en fonctions. Tous les hommes jaloux de la plus belle attribution de l'esprit humain, la pensée, tous ceux aux yeux de qui la multiplication des idées par la parole écrite était un don de Dieu, un outil de perfectionnement, ou une arme défensive de liberté, Royer-Collard, Dupont (de l'Eure), Hyde de Neuville, Chateaubriand, Bertin de Vaux, Agier, Noailles, La Bourdonnaie lui-même s'inscrivirent pour protester à la tribune contre ce désarmement de la raison nationale.

Tous les sectaires du parti sacerdotal, MM. de Rougé, de Sallaberry, de Frenilly, de Curzay, de Sesmaisons, de Castelbajac, de Maquillé, de Forbin des Essarts, se préparaient à soutenir le projet inquisitorial de M. de Peyronnet. La tribune les entendit protester tour à tour,

au nom de l'autorité sans contrôle et de la foi sans raisonnement, contre la faculté qui rend seule l'autorité respectable et la religion divine. L'un proposa la mutilation légale du sens qui propage les idées, l'autre proclama que l'imprimerie était le seul fléau dont Moïse eût oublié de frapper l'Égypte, et affirma que les anciens avaient connu ce moyen de propager et d'éterniser la parole, mais qu'ils l'avaient étouffé dans la nuit de leurs mystères, de peur d'incendier le globe.

M. de La Bourdonnaie s'insurgea pour la première fois au nom de la Charte si longtemps dédaignée par lui, et vénérée maintenant comme un refuge par ceux-là même qui l'avaient blasphémée. M. Royer-Collard, avec une poignante ironie, loua dérisoirement ces censeurs prétendus religieux des œuvres du Créateur pressés de réformer l'œuvre de Dieu.

« Dans la pensée de ces hommes, » dit-il, « il y eut » imprudence au grand jour de la création de laisser » échapper l'homme libre et intelligent au milieu de » l'univers ! Une plus haute sagesse vient réparer la faute » de la Providence et rendre à l'humanité, sagement » mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse inno» cence des brutes ! L'auteur des choses a cru autrefois » le contraire ;... il s'est trompé ! La vérité est un bien, » disent ces hommes plus prévoyants que la nature, mais » l'erreur est un mal : périssent donc l'erreur et la vé» rité ! comme la prison est le remède naturel de la li» berté, l'ignorance sera le remède naturel de l'intelli» gence, l'ignorance est la vraie science de l'homme et » de la société !... Messieurs, une loi qui nie ainsi la mo» rale est une loi athée, l'obéissance ne lui est pas due !

» Hélas! nous avons traversé des temps où, l'autorité de » la loi ayant été usurpée par la tyrannie, le mal fut » appelé bien, et la vertu crime. Pendant cette doulou- » reuse épreuve, nous n'avons pas cherché les règles de » nos actions dans la loi, mais dans nos consciences. » Nous avons obéi à Dieu plutôt qu'aux hommes. Fal- » lait-il, sous le gouvernement légitime, nous ramener à » ces souvenirs déplorables?... Nous serons encore les » mêmes hommes! Votre loi, sachez-le bien, sera vaine, » car la France vaut mieux que son gouvernement!..... » Conseillers de la couronne, qu'avez-vous fait jusqu'ici? » Qui vous élève au-dessus de vos concitoyens que vous » soyez en droit de leur imposer la tyrannie? Obscurs et » médiocres comme nous, vous ne nous surpassez qu'en » témérité! Votre audace insensée ne peut se rencontrer » que dans les factions. Votre loi dénonce donc une fac- » tion dans le gouvernement aussi certainement que si » cette faction se dénonçait elle-même; je ne lui deman- » derai pas ce qu'elle est, d'où elle vient, où elle va, elle » mentirait! Cette faction, je la juge par ses œuvres! » Voilà qu'elle vous propose la destruction de la liberté » de la presse; l'année dernière elle avait exhumé du » moyen âge le droit d'aînesse, l'année précédente le sa- » crilége! Ainsi elle retourne en arrière. Qu'on l'appelle » contre-révolution ou autrement, peu m'importe; elle » retourne en arrière en religion et en politique! Elle » tend par le fanatisme, le privilége, l'ignorance, à la » barbarie ou aux dominations absurdes que la barbarie » favorise!... L'entreprise ne sera pas si facile à con- » sommer. A l'avenir il ne s'imprimera plus une ligne en » France, je le veux; une frontière d'airain nous préser-

» vera de la contagion étrangère, à la bonne heure. Mais » il y a longtemps que la discussion est ouverte dans le » monde entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux. » Elle remplit d'innombrables volumes, lus et relus le » jour et la nuit par une génération curieuse. Des biblio- » thèques les livres ont passé dans les esprits. C'est de là » qu'il vous faut les chasser. Avez-vous pour cela un » projet de loi? Tant que nous n'aurons pas oublié ce » que nous savons, nous serons mal disposés à l'abrutis- » sement et à la servitude. Mais le mouvement des esprits » ne vient pas seulement des livres; né de la liberté des » conditions, il vit du travail, de la richesse et du loisir; » les rassemblements des villes et la facilité des commu- » nications l'entretiennent. Pour asservir les hommes, il » est nécessaire de les disperser et de les appauvrir. La » misère est la sauvegarde de l'ignorance. Croyez-moi, » réduisez la population, renvoyez les hommes de l'in- » dustrie à la glèbe, brûlez les manufactures, comblez » les canaux, labourez les grands chemins. Si vous ne » faites pas tout cela, vous n'aurez rien fait; si la charrue » ne passe pas sur la civilisation tout entière, ce qui en » restera suffira pour tromper vos efforts.....

» Je ne saurais adopter les amendements que la com- » mission vous propose, ni aucun amendement. La loi » n'en est ni digne, ni susceptible. Il n'est point d'ac- » commodement avec le principe de tyrannie qui l'a » dicté. Je la rejette purement et simplement, par respect » pour l'humanité qu'elle dégrade, et pour la justice » qu'elle outrage. »

## VII.

Depuis Bossuet et Pascal, l'éloquence raisonnée ou passionnée par le mépris n'avait pas parlé ainsi aux hommes; M. Royer-Collard avait vengé l'esprit humain, et l'esprit humain semblait lui avoir prêté le dédain céleste pour écraser de plus haut ces deux factions de ténèbres qui se disputaient la tyrannie de l'intelligence. Ce discours, en peu de jours, devint une opinion publique; mais il y avait déjà une telle distance entre le gouvernement et le pays, que la Chambre, inféodée au clergé et à la cour, vota à une immense majorité ce que la France unanime répudiait avec Royer-Collard et Chateaubriand, comme un attentat contre la raison humaine.

## VIII.

La discussion de la pétition de M. de Montlosier contre les empiétements du parti sacerdotal précéda à la Chambre des pairs la discussion de la loi sur la presse. M. de Fitz-James, familier de Charles X, dont l'éloquence aristocratique conservait à la tribune le ton léger de la cour, railla la prétendue démence du pétitionnaire; après avoir fait un portrait grotesque de M. de Montlosier, son compagnon d'émigration à Londres, voilà, s'écria-t-il avec dédain, l'homme qui dénonce des processions et des missionnaires! M. de Fitz-James soutenait le parti de l'Église en gentilhomme qui protégeait autre-

fois son curé contre ses vassaux sans assister aux mystères. Cette orthodoxie à la fois superbe et sceptique n'allait plus à un temps où la foi, pour être respectée, devait être dans la conscience et dans les mœurs. M. d'Ambray vengea M. de Montlosier, et rappela le mot sublime que cet orateur avait prononcé à l'Assemblée constituante en défendant alors la dotation des évêques : « C'est une croix de bois qui sauva le monde. »

La discussion de la loi sur la presse fut ajournée à une autre séance. L'opinion publique fermentait jusqu'à la sédition dans la jeunesse et dans le peuple. Tout devenait occasion de scandale et de violence. L'ombre seule des deux tyrannies créait d'avance les révoltes de cœur, préludes rapprochés des révoltes de bras.

La mort du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, autre Malesherbes échappé au glaive révolutionnaire, mais resté fidèle à la fois au culte de la royauté légitime et au culte de la liberté représentative, fit éclater la colère qui couvait dans les âmes. Le duc de Liancourt avait employé jusqu'à quatre-vingts ans le crédit de son grand nom et de sa grande existence au patronage gratuit de toutes les institutions sagement populaires. Fondateur de l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, les élèves de cette École accoururent à Paris pour honorer ses funérailles et pour porter eux-mêmes son cercueil à la sépulture de sa maison. Son cousin, le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, homme du même esprit, quoique plus inféodé au clergé et plus lié à la nouvelle cour, était ministre de la maison du roi. Il avait autorisé de son consentement la présence aux obsèques et la piété filiale des jeunes élèves de l'École de Châlons. Le

gouvernement, que la popularité, même posthume, du duc de Liancourt semblait offenser, s'opposa par ses agents au transport du cercueil sur les bras de cette jeunesse. Un tumulte éclate aux portes du temple. Les baïonnettes menacent le cortége. Le cercueil, disputé par les uns, arraché par les autres, roule profané dans la boue. La foule indignée crie au sacrilége. La cérémonie s'achève dans la consternation de Paris. La Chambre des pairs évoque à elle la connaissance de ces outrages à la tombe d'un de ses membres. Le nom du duc de Liancourt devient un des éléments accumulés de récrimination contre la cour et contre l'Église, accusées de venger sur la mort la popularité libérale et philosophique d'un bienfaiteur du peuple. Le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville lui-même se prépara à quitter le ministère par respect pour son nom.

## IX.

Le roi gémissait de ce reflux de la faveur populaire qui avait signalé le commencement de son règne, et que ses fatales concessions au parti ambitieux du clergé éloignaient de plus en plus de son trône. L'amour de son peuple lui était doux, et tout respirait la haine publique dans l'air autour de lui. Averti par le discours de M. Royer-Collard et prévenu de ceux que préparaient M. de Chateaubriand et ses amis à la Chambre des pairs contre la loi de la presse, il résolut de faire de cette loi odieuse un sacrifice à la popularité. M. de Peyronnet par son ordre la retira de la discussion. Ce retour à l'opinion

fut accueilli avec enthousiasme, des illuminations où la sédition empruntait les manifestations de la joie éclairèrent les rues de la capitale. Des cris de *Vive le roi! vive la liberté de la presse! vivent les pairs!* retentirent jusque sous les fenêtres des Tuileries.

Le roi, qui devait passer le lendemain la garde nationale en revue en commémoration annuelle de son entrée dans Paris, crut à un beau jour. Le maréchal Oudinot, commandant général de la milice de Paris, lui garantissait une réception triomphale en retour de sa concession à l'opinion satisfaite. Les ministres, mieux informés de la haine qu'on leur portait, déconseillaient au roi cette entrevue dangereuse avec son peuple. Ils redoutaient des manifestations séditieuses; ils conjuraient au moins le roi de passer cette revue aux portes de son palais sous l'épée de ses gardes, afin d'imposer à toute sédition par l'appareil militaire et par l'inviolabilité des murs du château.

Le roi insista. Il sortit à cheval de son palais le dimanche 16 avril 1827, accompagné du duc d'Angoulême et du duc d'Orléans et d'un immense cortége militaire. Les princesses de sa famille suivaient dans des calèches découvertes le groupe du roi et des princes. Un jour de printemps semblait associer une fête du firmament à cette fête de la terre. Trente mille hommes des douze légions de Paris, commandés par les chefs de la bourgeoisie, attendaient le roi sous les armes au Champ-de-Mars. Cette bourgeoisie armée, plus intéressée par sa fortune ou par ses industries à la stabilité du gouvernement que les classes mobiles du peuple, tremblait d'ébranler les masses en ébranlant le trône. Elle s'était re-

commandé à elle-même la veille et le matin dans ses réunions préparatoires d'étouffer dans ses rangs tout cri politique et tout murmure, qui pourraient altérer l'harmonie renaissante entre la nation et le roi, et servir de prétexte à quelque émotion fatale du gouvernement. Le mot d'ordre qui proscrivait les cris contre les ministres et contre le clergé, et qui ne permettait que le cri de *Vive le roi!* circulait de bataillon en bataillon, ratifié par un consentement tacite. Charles X avait déjà paru à cheval devant les premiers rangs, le front serein, le sourire sur les lèvres, le cœur dans le geste; mais l'esprit d'une foule éclate en elle malgré la volonté de chacun de ceux qui la composent. Les peuples ont une âme collective indépendante à certains moments de l'âme individuelle. L'âme irritée de la garde nationale éclata d'abord dans la 7e légion, puis dans toutes les autres, par le cri de *Vive la Charte!* qui contenait par réticence tous les griefs de l'opinion. Charles X, aux premiers cris de *Vive la Charte!* qu'il avait jurée lui-même, ne parut pas s'offenser, mais l'obstination de ce même cri, substitué à celui de *Vive le roi!* finit par irriter son visage. « Eh » quoi! » lui crièrent des gardes nationaux rapprochés de lui, « la Charte est-elle donc un outrage? » — « Mes» sieurs, » répondit le roi d'un accent sévère, « je suis » venu ici pour recevoir des hommages, non des le» çons! » Ces mots reconquirent au prince le respect et l'enthousiasme des légions. Les cris de *Vive le roi!* gagnent de file en file et rendent le calme à son âme. A cheval devant le monument de l'École militaire, trente mille hommes passent devant lui en le saluant d'une même acclamation. Il se retire et rentre au palais con-

vaincu que l'offense isolée de quelques gardes nationaux n'a été que l'impuissante insolence d'une sédition réprouvée par tous. Il se félicita avec le maréchal Oudinot du succès de la journée et du retour de son peuple. Il chargea le maréchal de rédiger un ordre du jour exprimant la satisfaction du roi à la milice de Paris.

## X.

Mais ces tentatives, contenues un moment par la présence du roi au Champ-de-Mars, s'étaient aggravées après son départ. Les murmures et les clameurs, les cris d'*A bas les ministres, à bas les jésuites!* avaient retenti sur le passage des princesses, accusées avec raison par l'opinion publique de plus de complaisance pour le clergé, de plus de rancune contre la révolution. Le respect pour le rang, pour le sexe, pour le malheur n'avait pas réprimé dans certaines légions les allusions et les vociférations menaçantes à la fille de Louis XVI et à la veuve du duc de Berry. On avait voulu imprimer par la terreur, dans leurs âmes, l'image du mécontentement du peuple et le souvenir de ses avertissements. Les légions s'étaient mêlées dans une confusion tumultueuse autour de leurs voitures, et le cliquetis des armes avait rendu plus sinistre le désordre et l'accent de la sédition. La duchesse d'Angoulême, intrépide de visage, mais humiliée de cœur, avait frémi d'indignation. Elle avait rapporté au château le frisson et la mémoire des scènes révolutionnaires de son enfance. Après son départ, les cris s'étaient élevés plus unanimes et plus irrités du sein

des colonnes qui rentraient en armes dans Paris. En passant devant l'hôtel de M. de Villèle, les légions avaient ébranlé de leurs vociférations la rue de Rivoli. Les voitures de la cour, qui revenaient vides de la revue, avaient été huées par la colère publique. La capitale avait passé en quelques heures d'une fête à une consternation. La France avait laissé échapper son mot; ce mot pouvait être un conseil ou un outrage, selon que le roi le comprendrait et forcerait son gouvernement à le comprendre. Il avait entendu lui-même dans la soirée les clameurs renaissantes et prolongées de son peuple, qui précipitait les ministres du conseil. « Villèle, toujours » Villèle! » s'était-il écrié comme importuné de cette impopularité de son ministre, et il avait jeté son épée sur un fauteuil comme un homme qui voudrait jeter aussi la pensée qui l'obsède.

## XI.

Bien que le scandale de la revue eût été concentré dans quelques bataillons de la garde nationale, et que la masse des citoyens fût innocente des irrévérences du petit nombre, le ressentiment de ces manifestations retomba aux Tuileries sur le corps tout entier. Une colère, poussée jusqu'au vertige, saisit la famille royale et se communiqua aux courtisans. Les femmes surtout étaient implacables. Habituées aux adulations et au culte, tout ce qui rompt ce prestige de respect dont elles sont environnées leur semble sacrilége. Rien ne passe plus vite de la terreur à la vengeance que la faiblesse d'une femme

outragée. Pendant tout le reste de la soirée chaque visiteur rapportait aux Tuileries son anecdote, son scandale, son indignation contre la population de Paris. C'était presque la ville du 20 juin 1791 ! La duchesse d'Angoulême, pleine des souvenirs de cette fatale journée, qui avait commencé les humiliations et les supplices de sa famille, conjurait le duc d'Angoulême et le roi de ne rien pardonner aux premières émotions de la multitude, s'ils ne voulaient pas l'encourager par leur hésitation aux derniers excès. Insulter les ministres, n'est-ce pas insulter la pensée du roi? Lui imposer le renvoi de son gouvernement par des cris irrespectueux, n'était-ce pas régner à sa place? Céder aux insolences d'une bourgeoisie armée, n'était-ce pas abdiquer devant un tumulte? Où s'arrêteraient ces nouveaux janissaires, fiers d'avoir imposé une première fois leurs caprices à leur maître et incapables de se gouverner eux-mêmes autrement que par leurs séditions?

## XII.

Telles étaient les dispositions de la cour dans la soirée du 20 avril, lorsque le maréchal Oudinot vint soumettre au roi le projet d'ordre du jour, convenu quelques heures avant entre le prince et lui, pour témoigner à la garde nationale une satisfaction changée en colère. Le roi, dont le visage avait changé aussi comme le cœur, écouta d'un air distrait la lecture de l'ordre du jour, le prit des mains du maréchal, le froissa dans les siennes et n'ayant pas encore arrêté sa résolution avec ses ministres : « C'est

» bien, » dit-il au maréchal, « rien ne presse, j'avi-
» serai. »

Les ministres humiliés et irrités entrèrent pour tenir conseil. L'éclat d'une telle insulte adressée moins à la couronne qu'à leur système et à leur personne, le témoignage public et pour ainsi dire national d'une impopularité qui rejaillissait jusque sur le trône, la honte et la terreur qu'ils avaient éprouvées en entendant les bataillons défiler en brandissant leurs armes et en invectivant leurs noms sous les fenêtres de leurs hôtels, les prédisposaient aux mesures extrêmes. La guerre entre l'opinion publique et eux était déclarée. Il fallait s'avouer vaincu ou vaincre soi-même l'opinion par une obstination, qui entraînerait la couronne dans leur cause. Le danger était imminent des deux côtés. Céder, c'était humilier la royauté; résister, c'était la compromettre dans une lutte peut-être inégale avec le peuple. La délibération devant le roi fut longue et balancée.

M. de Villèle et M. de Corbière n'hésitèrent pas à se prononcer pour une mesure de force. Ils ouvrirent l'avis du licenciement de la garde nationale de Paris. Ils soutinrent que cette capitale armée inquiétait à juste titre la couronne. Utiles quand la révolution menace de simples désordres civils le foyer des citoyens qui se protégent mutuellement contre le pillage, secourables aux nouveaux gouvernements, les gardes nationales ne tardent jamais ou à se licencier d'elles-mêmes dans une indolente indifférence ou à embarrasser le gouvernement par une armée de l'opinion publique, sans discipline, sans responsabilité et sans obéissance. Un gouvernement établi, ajoutaient-ils, ferme et appuyé sur une armée régu-

lière est trop heureux que de premiers symptômes de sédition lui fournissent le prétexte ou la nécessité de dissoudre ces dangereux auxiliaires, qui prétendent associer en eux la liberté du citoyen et l'arme du soldat. La garde nationale, d'ailleurs, importation funeste et intempestive de l'Amérique insurgée par M. de La Fayette, à qui elle avait donné une dictature tantôt agitative, tantôt répressive, mais toujours supérieure à la royauté, n'était-elle pas le premier acte et le dernier vestige d'une révolution qui ne s'était tarie qu'après avoir ensanglanté la monarchie, répudié et proscrit M. de La Fayette lui-même; après s'être donné pour chef un factieux de l'aristocratie dans M. de La Fayette, ne s'était-elle pas donné pour chefs les factieux de la plèbe et de la démagogie des faubourgs dans Santerre et dans Hanriot? N'avait-elle pas dormi à Versailles avec son général pendant les massacres des journées d'octobre 1790? N'était-elle pas restée immobile ou complice à Paris pendant l'invasion des Tuileries par le peuple le 20 juin? N'avait-elle pas déserté le 10 août devant les bandes qui mitraillaient le château? Ne s'était-elle pas cachée aux journées de septembre, pendant qu'une poignée de sicaires immolaient à loisir des milliers de victimes dans les prisons de Paris? Enfin n'avait-elle pas assisté, l'arme au bras autour de l'échafaud, pendant quatorze mois, au supplice du roi, de la reine, de la famille royale et de la France décapitée par une minorité de démagogues? Quel compte faire pour la monarchie d'une institution pareille qui prête sa force à toutes les factions, qui autorise toutes les séditions et tous les crimes du peuple quand elle ne les accomplit pas? Le jour ne devait-il pas venir où la monar-

chie, appuyée sur une armée soldée, disciplinée et personnelle, se délivrerait enfin de cette armée amphibie de bourgeois séditieux quand ils ne sont pas asservis? Et puisque ce jour était venu de lui-même, pourquoi le laisser échapper pour en attendre un autre où l'outrage, au lieu d'être, comme à cette revue, un simple tumulte, serait une révolution?...

Trois ministres seuls, M. de Chabrol, M. de Frayssinous et M. le duc de Doudeauville, combattirent ces considérations irritées par des considérations plus modérées et plus longanimes. Ils représentèrent que la garde nationale de Paris et les Bourbons s'étaient liés par des pactes multipliés l'une à l'autre depuis 1814; que le danger d'armer l'élite de la bourgeoisie était nul dans une forme de gouvernement qui supposait l'accord de l'opinion et de la couronne dans le parlement, forme de gouvernement où, en défendant le roi, la garde nationale défendait en même temps la loi; que cette partie armée de la population, toute propriétaire, commerciale, industrielle, était, par ses propriétés, par ses commerces, par ses industries, la plus intéressée à préserver tous les gouvernements établis, parce que, en défendant l'ordre politique menacé, elle préservait en même temps ses foyers et ses trafics; qu'enfin lors même que cette garde nationale, quelquefois embarrassante, plus souvent utile, serait de peu de secours dans les dangers suprêmes, il y aurait une immense dépopularisation pour la couronne devant la France et devant l'Europe de se déclarer elle-même, par un licenciement, en impopularité flagrante et en incompatibilité authentique avec la majorité de sa propre capitale; que le parti le plus juste comme le plus

sage était de ne pas étendre à l'universalité des bons citoyens la peine encourue par un petit nombre d'agitateurs, mais de pallier la faute, de dissimuler l'insulte, de temporiser avec une opinion aussi prompte au repentir que légère à l'émotion, de sévir seulement pour l'exemple contre un ou deux bataillons qui s'étaient le plus signalés dans le désordre, et de jeter sur tout le reste le manteau de l'oubli et l'amnistie de la couronne.

## XIII.

Ces motifs auraient facilement entraîné le roi, s'il n'avait rougi de manquer à la duchesse d'Angoulême et à la duchesse de Berry en paraissant ressentir moins qu'elles leur injure, et en s'attirant dans sa propre famille ces reproches de faiblesse et de concession qu'il avait si souvent et si injustement adressés lui-même à la mémoire de Louis XVI et au règne de son second frère Louis XVIII; mais soutenu dans son inflexibilité par M. de Villèle, M. de Corbière, M. de Damas, M. de Clermont-Tonnerre et M. de Peyronnet, il se prononça pour la mesure la plus irrévocable, le licenciement.

M. le duc de Doudeauville crut devoir, par sa retraite, rejeter loin de lui toute responsabilité d'un acte dont il pressentait les périls. Le roi s'irrita d'une démission donnée pendant la lutte qu'il engageait avec l'opinion.

La nuit fut employée par les ministres et par le maréchal Oudinot à prévenir, par un déploiement de forces, les dangers de l'émotion qui pourrait soulever Paris quand il apprendrait son désarmement.

Paris reçut cette nouvelle avec l'indifférence de la force. La cour prit ce dédain pour de la terreur. Elle s'applaudit de sa témérité. « Voyez, » dit le duc de Rivière, « le roi peut tout! » Ce mot, qu'on ne cessa depuis de répéter à Charles X, lui fit prendre le sommeil de l'opinion pour l'abdication du peuple. Il songea de ce jour-là à oser davantage. Il sentit que M. de Villèle s'était usé à son service dans l'opinion de Paris; il pensa à rappeler de Londres, où il était ambassadeur, le prince de Polignac, le véritable favori de son cœur, le dernier mot de sa conscience et de sa politique. Mais M. de Villèle pressentait dans son successeur l'homme des catastrophes, et il l'éloigna par patriotisme autant que par ambition.

La dissolution de la garde nationale de Paris eut un tel contre-coup dans la Chambre et dans la presse que le ministère sentit sa majorité s'ébranler sous lui.

« Où est l'appui du gouvernement? » s'écriait Benjamin Constant à la tribune. « Dans la population de Paris? » Il l'a outragée! Dans l'opinion? Il l'a soulevée! Dans » la pairie? Il ne peut la dominer qu'en la dénaturant par » des nominations abusives! Dans la magistrature? Elle » lui résiste au nom de la justice! »

« Un pareil système, » s'écriait un orateur du centre, « doit avoir un terme, car la corruption est un principe » inexorable de décomposition dans l'ordre moral comme » dans l'ordre physique! »

« Ministres du roi, » disait un orateur de la droite, « il vous reste un grand service à rendre au trône et au » pays, un service immense, le seul qui puisse réparer » le mal que vous avez fait, c'est de vous retirer! Vous

» êtes destitués par le pays! Toutes les supériorités vous » effraient, le cri même de *vive le roi* vous accuse. Vous » l'avez étouffé sur les lèvres de la garde nationale de » Paris! » — « L'indignation est unanime, » disait le général Sébastiani, orateur de la gauche.

Le ministre ne voyait devant lui que des ennemis, la France attendait, le roi fléchissait sous des pensées indécises. M. de Villèle pensait à sacrifier une partie de ses collègues, les plus impopulaires, M. de Peyronnet, M. de Corbière, M. de Damas, pour apaiser la Chambre et reconquérir quelques mois de pouvoir. Mais de quelles fautes de ses collègues n'était-il pas solidaire? Le parti sacerdotal l'avait enlacé dans ses trames; le parti de la cour lui avait fait licencier la garde nationale; il avait trop arraché de concessions à la Chambre pour qu'elle ne se repentît pas des excès de complaisance qu'elle avait eus pour lui; tout le condamnait, peut-être se condamnait-il lui-même; mais dans la route où il était entré, il n'y avait pas d'issue en avant, pas de retraite en arrière. Il crut à la puissance de l'obstination, et il se résolut à dissoudre la Chambre des députés.

## XIV.

En attendant la fin de la session et le vote des finances, qui lui donnerait du temps pour préparer les élections futures, il songea à donner des satisfactions à l'opinion publique dans les questions extérieures d'humanité ou de sympathie qui passionnaient les généreux instincts de la France. Il signa avec l'Angleterre un premier traité pour

la répression de la traite des nègres, commerce honteux qui déshonora la civilisation jusqu'à la révolution de 1848, où la république abolit enfin l'esclavage. Il signa avec l'Angleterre et la Russie une convention relative à la Grèce. Par cette convention les trois cours prenaient le patronage de la Grèce, qui resterait nominalement sous la suzeraineté de la Turquie, mais qui se gouvernerait dans son indépendance, et qui payerait seulement un subside annuel à la Porte. Cette convention, considérée à Constantinople comme une intervention attentatoire à la souveraineté séculaire du sultan, fut suivie, le 6 juillet, d'un autre acte diplomatique par lequel les trois puissances patronnes de la révolution grecque menaçaient la Porte d'une alliance directe et armée avec la Grèce, si le gouvernement ottoman s'obstinait à décliner l'intervention conciliatrice.

Cet acte était l'acte de naissance d'une nouvelle puissance en Europe. Nul des signataires ne le comprenait encore dans toute sa portée. Il ouvrait la Méditerranée et livrait l'Asie-Mineure aux successeurs de Pierre le Grand. Signé par l'Angleterre pour complaire à la Russie, signé par la Russie pour s'emparer de la popularité européenne et asiatique dans tout le christianisme oriental, signé par la France les yeux fermés, et pour satisfaire une généreuse compassion publique, il séparait en Grèce deux races incompatibles et acharnées l'une contre l'autre, mais il créait pour l'avenir à l'Europe une politique d'ombrage, de vigilance et de danger suprême à Constantinople.

La Chambre des députés eut quelque pressentiment de sa fin prochaine. Les partis se préparèrent à lutter par

des coalitions mortelles contre la mort. Un orateur royaliste, d'une parole écoutée, d'un caractère loyal et d'un dévouement raisonné à la monarchie, M. de Lézardière, tenta d'éclairer la couronne sur les dangers qu'elle allait affronter dans l'intérêt de ses ministres.

« Une inquiétude générale, » dit-il à la dernière séance de la session, « plane sur le pays; on parle de nomina-» tion de nouveaux pairs de France pour modifier la ma-» jorité dans cette assemblée; on parle de la dissolution » de cette Chambre elle-même; on s'entretient de me-» sures violentes; l'anxiété des esprits est au comble. » Il somma le ministre de s'expliquer pour dissiper ces soupçons. « Nous nous séparons au milieu d'une inquié-» tude générale, » s'écria M. de Neuville, homme que l'amour de la monarchie passionnait jusqu'à servir involontairement les animosités des ennemis du trône contre les ministres. « Qu'irons-nous dire à nos commet-» tants, » ajouta avec une véhémence sombre M. de La Bourdonnaie. Des interpellations acerbes sont échangées dans le tumulte entre ces orateurs et M. de Peyronnet. On demande à grands cris que le ministre soit rappelé à la décence par la Chambre. « C'est celui qui m'a inter-» pellé qui doit être rappelé à l'ordre, » répond avec fierté M. de Peyronnet, « c'est M. de La Bourdonnaie; je n'ai » l'habitude de lui parler que pour lui répondre! »

Le lendemain, sans autres explications avec l'opinion publique, la prérogative du roi, changée par les ministres en insulte, s'exerçait sans préambule et se déclarait incompatible avec la représentation élective du pays, comme elle s'était déclarée incompatible avec la garde nationale de Paris, dissolvait la Chambre et se préparait

à arracher, à force d'influence ou de coercition administrative du fond de la nation, on ne sait quelle représentation complaisante et asservie, plus populaire que le peuple et plus monarchique que la Chambre de 1815! Le vertige qui avait saisi le roi s'était communiqué à M. de Villèle. Un gouvernement qui cherche l'impossible est sûr de rencontrer le néant. La France, à l'exception du parti de l'Église et du parti de la cour, eut le pressentiment des derniers malheurs.

## XV.

Manuel, victime de la colère des royalistes et de l'oubli des libéraux, mourut dans l'obscurité et dans l'indigence au château de Maison chez M. Laffitte, dont il était l'hôte et l'ami. Le parti révolutionnaire ne se montra pas moins ingrat envers cet orateur que le parti monarchique. Il n'eut pour consolateur que Béranger, dont le cœur désintéressé d'envie et d'ambition aimait dans Manuel la trempe antique du républicain prématuré, mais intrépide, modéré et intègre. Le caractère dans Manuel était supérieur à l'éloquence. Homme de gouvernement plus encore que de tribune, il préférait l'action au discours. Béranger disait de lui :

« Je n'ai connu qu'un homme dont il m'eût été im-
» possible de m'éloigner s'il fût arrivé au pouvoir. Avec
» son imperturbable bon sens, plus il était propre à
» donner de sages conseils, plus la modestie le portait à
» rechercher ceux des gens dont il avait éprouvé la raison.
» Les déterminations une fois prises, il les suivait avec

» fermeté, sans jactance; s'il en eût reçu l'inspiration
» d'un autre, ce qui était rare, il n'oubliait pas de lui en
» faire honneur. Cet homme, c'était Manuel, à qui la
» France doit encore un tombeau. Je l'aurais suivi les
» yeux fermés par tous les chemins qu'il lui eût fallu
» prendre pour revenir bientôt, sans doute, au modeste
» asile que nous partagions. Patriote avant tout, il fût
» rentré dans la vie privée sans humeur, sans arrière-
» pensée, sans médire des personnes, sans désespérer du
» pays. Uniquement préoccupé du bonheur de la France,
» ce bonheur eût été accompli par d'autres que par lui
» que sa joie n'en eût pas été moins grande. Je n'ai ja-
» mais rencontré d'homme moins ambitieux, même de
» célébrité. La simplicité de ses mœurs lui faisait chérir
» la vie des champs. Les affections les plus douces
» s'unissaient dans son cœur aux sentiments les plus
» élevés.

» Les amis politiques ne l'ont pas toujours bien ap-
» précié; mais survenait-il quelque embarras, quelque
» danger, tous s'empressaient de recourir à sa raison im-
» perturbable, à son inébranlable courage. Son talent
» ressemblait à leur amitié, c'est dans les moments de
» crise qu'il en avait la plénitude, et que bien des fai-
» seurs de phrases qu'on appelle orateurs baissaient la
» tête devant lui. »

Ce jugement d'un des hommes les plus compétents pour juger les hommes est la plus belle épitaphe de Manuel. Récusable s'il avait été écrit dans la chaleur de la lutte contre les Bourbons par le poëte de parti, il devient un témoignage irrécusable écrit par Béranger refroidi, mûri par les années, rendant son arrêt avec l'impartia-

lité que donne l'âge et avec la haute sagacité d'un des esprits les plus appréciateurs de son siècle.

Manuel ne comptait encore que cinquante-deux ans, l'âge politique. Ses funérailles furent, comme celles de Foy et du duc de Liancourt, une revue de l'opinion libérale et révolutionnaire. La lutte entre le gouvernement et l'opposition devenait si vive et si passionnée que chaque tombe illustre devenait un champ de bataille des partis.

## XVI.

Le roi, comme pour se consoler des froideurs ou des insultes de sa capitale, alla avec sa cour et ses ministres visiter ses camps de Saint-Omer. Les acclamations de l'armée le vengèrent des murmures de Paris. Il poursuivit ensuite son voyage à travers les places fortes des départements du Nord, où l'esprit militaire et royaliste des populations couvrit ses pas d'hommages et d'enthousiasme. On attribuait à ce voyage un but politique. On répandait que le roi proclamait du milieu de ses camps une sorte de dictature par laquelle il revendiquait, à défaut de popularité, ces concessions à la liberté représentative que l'opposition de Paris lui rendait si amères.

Le ministère, comme s'il eût puisé une nouvelle audace dans les applaudissements de l'armée et des provinces, nomma soixante-seize pairs nouveaux dans la haute chambre : coup d'État réparateur, selon les ministres, du coup d'État du 6 septembre par M. Decazes, qui avait libéralisé la pairie, l'avait peuplée de maréchaux, de généraux, d'administrateurs de l'Empire;

M. de Villèle, par cette nouvelle émission de la prérogative royale, la peuplait d'évêques, d'émigrés, de chefs avérés du parti sacerdotal, tels que M. de Rougé et M. de Sesmaisons. En croyant la fortifier ainsi pour l'Église, il la dépopularisait pour la couronne. La résistance de la Chambre des pairs à quelques mesures rétrogrades du gouvernement, telles que la loi sur le droit d'aînesse, sur le sacrilége, sur la conversion forcée des rentes, sur la presse, avait donné à ce corps politique une grande autorité morale dans l'opinion. En lui enlevant son indépendance, M. de Villèle lui enlevait son crédit. Tout gouvernement qui force les ressorts de sa Constitution les brise. La pairie, qui aurait pu être un appui pour le trône en 1830, ne fut plus qu'une décoration ministérielle entraînée dans l'impopularité et dans la chute de la monarchie.

Les élections, si témérairement affrontées par M. de Villèle, furent fixées au 17 novembre pour les colléges électoraux d'arrondissement, au 24 novembre pour les colléges électoraux de département. Le 5 février 1828 fut le jour fixé pour l'ouverture de la Chambre législative. La censure, qui avait été rétablie à la suite des agitations de la revue de la garde nationale, fut retirée pour donner au pays un signe de sécurité et pour laisser aux opinions l'apparence du libre exercice de la souveraineté représentative.

## XVII.

Ce furent des élections de colère et de vengeance, où l'emportement des ressentiments publics étouffa toute

prudence et toute modération dans les colléges électoraux. Les royalistes les plus exaltés de la Chambre s'unirent aux révolutionnaires les plus irréconciliables contre la maison de Bourbon pour renverser ensemble le ministère. Le seul gage que ces deux partis, si follement coalisés, demandèrent à leurs candidats fut une inimitié commune contre M. de Villèle. Les journaux les plus opposés, tels que le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*, se prêtèrent des candidats et jurèrent de soutenir leurs ennemis naturels, pourvu que ces candidats fussent plus ennemis encore du gouvernement. Les libéraux recommandèrent avec passion aux comités électoraux des départements les royalistes exaltés nouveaux alliés de leurs haines, comme MM. Hyde de Neuville, La Bourdonnaie, de Lalot, Lézardière, Duvergier de Hauranne, de Cordoue, Cambon. Les royalistes de leur côté patronèrent ouvertement les noms qu'ils avaient invectivés depuis quinze ans comme les symboles de la révolution, du bonapartisme ou de la république, La Fayette, Dupont (de l'Eure), Benjamin Constant, Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Labbey de Pompières; les candidatures furent une mêlée de toutes les oppositions, où la seule profession de foi exigée par les partis confondus fut une profession de colère contre un gouvernement répudié.

Les deux partis ne tardèrent pas à expier l'un et l'autre l'immoralité de cette coalition contre nature. Les libéraux en furent punis par le ministère du coup d'État, les royalistes par une révolution. Mais les partis n'ont de prudence que leur satisfaction et n'ont de morale que leurs passions. Les peuples ont des moments de vertige, comme

les rois, où toute conscience s'obscurcit en eux sous les bouillonnements de la colère. La France, indécise et étonnée de ce concert des oppositions et des journaux, sembla se réconcilier quelques jours avec elle-même pour envoyer partout des ennemis au ministère, sans demander si ces hommes n'étaient pas en même temps des ennemis de la monarchie. Ce fut la faute des royalistes, l'habileté des libéraux, l'irréflexion du peuple. Mais la précipitation du ministère, qui avait espéré surprendre l'opposition sans candidats, ne donna pas au pays le temps de réfléchir. On vota d'enthousiasme contre un ministère qui avait irrité les uns, lassé les autres.

Paris nomma du premier scrutin les huit candidats de l'opposition. L'ivresse de ce triomphe se traduisit le soir même dans le peuple en ovation tumultueuse, en cris séditieux, en insultes aux fenêtres des maisons qui se refusaient à illuminer la joie publique. Des cris de *Vive l'empercur! vive l'opposition! des lampions aux fenêtres!* des détonations de poudre, éclatant dans les rues, sous les portes, sous les voitures des princes, lancées par la populace à la gendarmerie et à la police, des barricades sur les boulevards, tous ces préludes des révolutions nécessitèrent des charges de cavalerie et des fusillades nocturnes contre la multitude.

Ces scènes sanglantes de désordre et de répression, calmées le jour, se renouvellent plus multipliées et plus acharnées la nuit suivante. Les faubourgs descendent par les portes Saint-Denis et Saint-Martin dans la ville aux cris Des lampions! des lampions! les boutiques se ferment sur leur passage, les illuminations s'allument sous leurs menaces, les barricades sortent des pavés et s'élèvent

jusqu'aux premiers étages des maisons, les foyers des citoyens sont envahis par les contempteurs de ces fortifications de l'émeute. Le colonel du 18e régiment de ligne, M. de Fitz-James, répond au feu par le feu, le sang coule sans distinction de curieux ou de coupables, le pied des barricades reste jonché de cadavres de citoyens, Paris retentit dans ses quartiers les plus populeux de l'écho des décharges des troupes, l'imagination publique s'assombrit et reproche aux ministres d'avoir fomenté eux-mêmes ces troubles factices pour alarmer les départements sur les triomphes de l'opposition dans la capitale, et pour reprendre une lâche popularité dans le sang. Ces calomnies, qui sont celles de tous les partis, abusent la crédulité du peuple et ravivent, au lieu de l'amortir dans les départements, la haine contre les ministres.

Les colléges aristocratiques électoraux de département, sur lesquels le roi comptait pour rendre par leur choix la majorité à sa politique, cédèrent presque partout à la coalition royaliste et révolutionnaire. En voyant pour les candidatures recommandées à leur département des noms aussi monarchiques que les noms des Hyde de Neuville, des Agier, des de Lalot, des Bertin, ils crurent que de tels patronages ne pouvaient couvrir que des amis de la couronne.

Les noms des députés élus sous l'empire de cette coalition trompèrent toutes les espérances du ministère, étonnèrent l'opposition elle-même de l'immensité de sa victoire, consternèrent le roi, et ne laissèrent à M. de Villèle que le choix entre la retraite ou un coup d'État. Un coup d'État répugnait à la prudence et à la longanimité de ce ministre. Il avait tendu, par des complaisances

funestes, les ressorts du gouvernement de l'opinion, mais il n'avait dans la pensée ni assez de fanatisme, ni assez de témérité pour jouer la couronne contre une popularité du clergé et des ultra-royalistes.

Il tenta quelques accommodements avec le parti de MM. de La Bourdonnaie et Hyde de Neuville, qui lui répondirent par des menaces d'accusation. Il reçut quelques propositions d'alliance avec les chefs du parti libéral, qui aurait prolongé son règne en ruinant son caractère. Ces négociations sans issue possible n'avaient au fond d'autre objet que de laisser au roi le temps de combiner un cabinet de transaction, qui conservât la dignité et l'indépendance de la couronne, ne confessant une défaite humiliante ni devant la Chambre, ni devant le pays, ni devant l'Europe. Il se retira enfin aux applaudissements des libéraux et des royalistes.

Les premiers ne lui pardonnaient pas avec raison les concessions sans nécessité, sans limites et sans l'excuse même d'aucun fanatisme, au parti sacerdotal dont la faveur lui inféodait la conscience du roi et la complicité de la congrégation; la subordination à cette secte dominatrice avouée par la présence à la tête de son cabinet de M. de Renneville; ses lois contre la presse donnant au clergé la censure préalable de l'esprit humain; sa loi du sacrilége relevant sous un autre nom les bûchers abolis de l'inquisition; la seconde censure des journaux muselant brutalement l'opinion publique sous un gouvernement d'opinion; la loi du droit d'aînesse poursuivant l'égalité jusque dans le foyer de la famille et dans le cœur des pères et des fils; son licenciement de la garde nationale désarmant et humiliant la capitale par la main

de son roi, pour punir un cri contre un ordre monacal et pour venger l'impopularité d'un ministre; la dissolution de la Chambre enfin, qui était un vain appel à la France contre l'indépendance de sa représentation.

Les royalistes, plus impardonnables dans leur passion contre M. de Villèle, se hâtaient d'oublier, comme tous les partis vainqueurs, les services immenses que cet orateur, ce chef de parti et ce ministre leur avait rendus. L'habile discussion des affaires publiques à la tribune; la modération inspirée par sa raison et par sa prudence dans les conseils secrets du parti; la patience de sa légitime ambition pendant les premières années de son crédit dans la Chambre; l'appui généreusement prêté par sa parole et par ses votes au gouvernement de Louis XVIII; sa présence désintéressée et sans portefeuille dans le ministère Richelieu; son zèle à maintenir l'accord difficile, mais nécessaire entre les royalistes exaltés de la Chambre et le gouvernement du roi forcé de se refuser à leurs passions; la réconciliation de Louis XVIII et du comte d'Artois, dont il s'était fait le négociateur et la personnification dans les dernières années du règne précédent; la transition d'un règne à l'autre heureusement franchie sous ses auspices; la Charte ratifiée, jurée et jusque-là observée par Charles X; les finances relevées avec le crédit public à la situation la plus prospère; la confiance inspirée par le ministre aux capitalistes, à la Banque, à l'industrie; une guerre hardie et politique accomplie en Espagne à la gloire de la France et au bénéfice de la couronne; une intervention navale préparée en Grèce, d'accord avec les puissances chrétiennes; une descente suspendue, mais préméditée, et préparée en Afrique pour

venger l'honneur du nom de la France, et pour refaire à deux mille ans d'intervalle sur la Méditerranée la guerre des pirates de Pompée et de César; enfin l'indemnité des émigrés, cette purification des fortunes combinée avec patience, tentée avec audace, accomplie avec bonheur en cinq années d'administration : voilà ce que la passion du parti royaliste se hâtait d'oublier pour être plus fidèle à l'ingratitude humaine qu'à la reconnaissance humiliée. Voilà ce que la postérité n'oubliera pas. M. de Villèle, dira-t-elle, ne fut pas un homme d'État, mais il fut un homme de gouvernement et de plus il fut un honnête homme. Ministre de Louis XVIII, il aurait sauvé la Restauration; ministre de Charles X, il ne put que ralentir sa chute; son tort fut de ne pas se retirer avant la loi du sacrilége et la loi du droit d'aînesse, qu'il n'approuvait pas et qu'il concédait au clergé et à la cour pour sauver du moins la Charte. Il tomba victime à la fois du clergé qu'il avait trop servi, des royalistes qu'il avait contenus, de la presse qu'il avait irritée. M. de Chateaubriand, M. de La Bourdonnaie, M. Hyde de Neuville, M. de La Fayette, M. Sébastiani, M. Casimir Périer se réjouirent, dans une aveugle confusion de parti, de sa chute. Ils ne tardèrent pas à expier leur joie, ils allaient s'entre-déchirer sur sa ruine, ils n'avaient plus personne pour les séparer.

## XVIII.

La nouvelle de la bataille navale de Navarin éclata au milieu de cette conflagration des partis, et la veille de la retraite de M. de Villèle, comme pour illuminer sa dé-

cadence d'un dernier rayon de la fortune. L'opinion publique avec raison n'en reporta pas autant la gloire au ministre qu'à elle-même. C'était l'opinion en réalité qui avait fait feu dans la rade de Navarin sans ordre, sans prétexte, et, l'histoire doit le dire enfin, puisqu'elle est la conscience des nations sans loyauté, les amiraux européens qui commandaient la flotte anglaise et la flotte russe combinées avec la flotte française prirent sur eux cette gloire ou cet attentat. Il est juste de les laisser à leur mémoire, voici les faits.

On a vu que par une convention entre les trois puissances : la Russie, la France, l'Angleterre avaient pris l'arbitrage armé entre la Grèce et l'empire ottoman. La Grèce en ce moment, après avoir dévoré successivement les armées turques envoyées par le sultan Mahmoud pour la réduire à l'obéissance, succombait enfin sous les armées égyptiennes appelées au secours de l'islamisme, et commandées par Ibrahim-Pacha, vassal du sultan et fils de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte. Ibrahim, maître de la Morée par ses troupes et maître de la mer par les flottes égyptienne et turque réunies dans la rade de Navarin, attendait immobile le résultat des négociations entre les puissances et le sultan, prêt à exécuter les conditions du traité qui interviendrait et à évacuer ou à retenir le continent grec. Un armistice d'un mois, pour donner du temps aux négociations, avait été conclu entre les parties belligérantes. Cet armistice expirait le 20 octobre. Aucune déclaration de guerre n'avait été adressée à la Porte, une paix tacite existait au contraire de fait et de droit entre les puissances chrétiennes et le généralissime des forces ottomanes. Les trois amiraux Heyden pour les

Russes, Codrington pour les Anglais, de Rigny pour la France, croisaient et stationnaient devant les côtes de la Morée comme des témoins médiateurs, et non comme des ennemis, entretenant des rapports quotidiens avec Ibrahim. Ils lui imposaient seulement une temporisation et une cessation d'hostilités contre les Grecs, dans un intérêt d'humanité qu'Ibrahim comprenait et exécutait lui-même en attendant les résultats de la négociation pendante à Constantinople.

## XIX.

Pendant cette espèce de trêve tacite, la flotte égyptienne et ottomane combinée était à l'ancre, rangée sur trois rangs de poupes, formée en croissant et protégée par les forts de Navarin. Elle se composait de quatre-vingt-dix bâtiments dont quatre vaisseaux de ligne, seize frégates, trente corvettes, matériel et arsenal immense de tout l'Orient. Tahyr-Pacha la commandait. Seize mille Turcs ou Égyptiens la montaient. Imposante, mais pleine de sécurité, puisque la Turquie et l'Égypte n'étaient en guerre avec aucune des puissances navales de l'Europe, cette flotte s'était accumulée d'un seul côté de la rade de Navarin, comme pour laisser place aux flottes combinées des puissances dans une mer neutre. Cette confiance laissait ainsi toutes les forces navales de l'Égypte et de la Turquie rangées d'elles-mêmes en immense bûcher, pour être allumé et incendié d'un seul coup par le feu de l'Europe. Elle n'était préparée à aucune hostilité. Le généralissime Ibrahim lui-même, soit confiance dans le droit

des nations, soit embarras de répondre seul aux sommations impatientes des amiraux, avait quitté pour quelques jours son quartier général de Navarin pour visiter ses corps d'armée dans le Péloponnèse. Le premier délai imposé à la Porte par les puissances expirait le 20 octobre, mais d'autres délais, nécessités par les distances et par les lenteurs d'une si épineuse médiation, avaient été admis en fait, et rien ne motivait, avant des déclarations formelles et préalables d'hostilité, une agression soudaine et imprévue des amiraux européens.

Leurs trois escadres, entrées depuis quelque temps dans la rade, étaient venues mouiller, comme en pleine paix, en face, bord à bord, avec les vaisseaux ottomans, dont les principaux officiers étaient à terre, en entière sécurité. Les lois de la paix, les lois de la guerre, la neutralité, la loyauté, l'humanité, tout imposait aux commandants de ces trois escadres une attitude imposante, conforme sans doute aux intentions de leurs nations, mais inoffensive envers une flotte encore amie. Telles étaient les instructions écrites des trois amiraux; mais, poussés par le souffle de popularité ardente qui passionnait en ce moment l'esprit de religion, de liberté et d'humanité pour la Grèce, impatients de se signaler par une apparence d'exploit à tout prix à la tête des forces navales chrétiennes, ces amiraux ne recevaient déjà plus leurs instructions que d'eux-mêmes. Ils comptaient sur la faveur publique pour justifier devant leur gouvernement et devant l'Europe un sang répandu, dont une victoire populaire couvrirait aisément la faute aux yeux de l'opinion. Les instructions verbales ou tacites reçues au départ par ces amiraux des fanatiques de la cause grecque

à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Paris, leur donnaient une latitude et un encouragement à tout oser qui dépassaient leurs instructions écrites.

L'esprit public débordait les gouvernements. Les trois puissances avaient formellement interdit aux commandants de leurs escadres tout acte d'agression; mais le duc de Clarence, depuis roi d'Angleterre et alors grand amiral, en remettant à l'amiral Codrington les ordres de l'amirauté, lui avait dit en appuyant son mot d'un geste militaire: « Allez toujours et tombez sur eux. » La Russie avait trop d'intérêt à se populariser par une éclatante intervention parmi six millions de ses coreligionnaires grecs en Europe et en Asie, pour afficher plus de scrupules; la France, plus intéressée que les deux autres puissances à ne pas anéantir sur la Méditerranée les forces navales d'une puissance amie, seul contre-poids aux flottes de l'Angleterre ou de la Russie en Orient, avait remis son escadre à un officier jeune, ambitieux et renommé, heureux de l'occasion si rare d'illustrer à la fois son pavillon et son nom dans une cause où l'on pardonnait tout d'avance au courage.

## XX.

Un coup de feu de hasard ou prémédité, parti on ne sait de quel bord, au milieu de cette confusion de cinq escadres dans une même rade, donne le prétexte ou le signal de l'engagement. L'amiral anglais commande par droit de l'âge; sûr du concours de ses deux collègues, il foudroie le premier la flotte ottomane; l'amiral de Rigny

et l'amiral Heyden ouvrent leur feu sur les vaisseaux encore muets qui sont devant eux. Une explosion continue écrase et démolit un à un les bâtiments turcs sous les bordées des trois escadres. Immobiles à l'ancre, pressés les uns sur les autres, se communiquant bord à bord l'incendie dont ils sont dévorés, les Égyptiens et les Turcs répondent avec l'intrépidité du fatalisme au feu des chrétiens. Leurs batteries éteintes par les vagues où ils sombrent tirent jusqu'au dernier canon qui surnage dans leurs sabords; leurs vaisseaux en éclatant sous l'explosion des soutes couvrent le ciel de leur fumée, la rade de leurs débris; les cordages coupés par les boulets ou brûlés par les flammes laissent dériver sur les récifs les coques fumantes de leurs navires. En deux heures huit mille de leurs marins ont jonché les ponts ou les flots de leurs cadavres, à peine quelques centaines d'hommes blessés par les batteries des forts attestent sur les escadres européennes les convulsions de l'agonie de la flotte ottomane. La fumée en se dissipant ne découvre que les restes embrasés de quatre-vingt-dix bâtiments de guerre, dont les flots jettent les débris, comme une expiation, au pied des falaises de la nouvelle Grèce.

Telle fut, non la victoire, mais l'exécution de Navarin. Un cri d'horreur l'apprit à l'Asie, un cri de délivrance la salua en Grèce, un cri d'enthousiasme l'applaudit en Europe. Quand le sang-froid fut revenu, l'Europe hésita sur le nom à donner à cette conflagration des deux flottes : héroïque pour les uns, elle restait incendiaire pour les autres. On finit par l'éteindre dans le silence, de peur d'en scruter trop avant les mystères et d'y rencontrer quelque iniquité.

On assure que l'amiral de Rigny, enivré d'abord de la popularité que la cause grecque jeta sur sa participation à cet incendie naval de Navarin, finit par se reprocher à lui-même une gloire qui n'était pas complétement justifiée par sa conscience, et que les scrupules de Navarin troublèrent sa vie et hâtèrent sa mort prématurée.

Mais la France, au moment où elle apprit cet événement, n'y vit qu'un triomphe pour la religion, pour la liberté et pour elle, et si quelque chose avait pu rendre au roi et à M. de Villèle une popularité perdue, ils l'auraient retrouvée à Navarin, comme ils pensaient déjà à la reconquérir à Alger; mais les popularités sont fugitives et les impopularités sont implacables. Navarin et Alger devaient le prouver également à Charles X.

# LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Ministère de M. de Martignac. — Le ministère de l'instruction publique est offert à M. de Chateaubriand, qui le refuse. — M. de Vatimesnil l'accepte. — M. Royer-Collard est nommé président de la Chambre des députés. — Discours de la couronne; vote de l'adresse. — Réponse de Charles X. — M. Hyde de Neuville est nommé ministre de la marine, M. Feutrier ministre des cultes et M. de Chateaubriand ambassadeur à Rome. — Le *Journal des Débats*. — Lois sur les élections et sur la presse. — Ordonnance contre les jésuites. — Effet de ces mesures. — La *Gazette de France*. — M. de Genoude; son portrait. — Fin de la session. — Voyage de Charles X en Alsace. — Ouverture de la session de 1829. — Profession de foi du prince de Polignac à la Chambre des pairs. — Présentation des lois municipale et départementale; discussion. — Retrait de ces lois. — Chute du ministère Martignac. — Avénement du prince de Polignac. — Composition du nouveau ministère. — Portrait de M. de Polignac. — M. de La Bourdonnaie. — M. de Bourmont. — MM. de Montbel, Courvoisier, de Chabrol, d'Haussez. — La Fayette à Lyon. — Retraite de M. de La Bourdonnaie. — M. Guernon de Ranville. — MM. Guizot et Berryer entrent à la Chambre. — Ouverture de la session de 1830. — Discours de la couronne. — Adresse des 221. — Intentions réelles de M. de Polignac. — Entrevue de l'auteur de cette histoire avec Charles X. — Réponse du roi à l'adresse. — Prorogation des Chambres.

## I.

M. de Villèle en se retirant ne voulait pas emporter la monarchie avec lui. Ministre usé, mais homme intègre, il aimait sa patrie, la monarchie et le roi. Il ne se dissimulait aucun des dangers que son éloignement des affaires allait créer pour Charles X. Ces dangers n'étaient pas seulement dans ses ennemis, ils étaient surtout dans ses amis. Il aida sincèrement le roi à former un minis-

tère capable de le remplacer devant les Chambres. Il n'y en avait en apparence que deux : un ministère de gauche ou un ministère d'extrême droite. Ces deux factions, coalisées pour les élections, formaient à elles deux la majorité de la Chambre. Si M. de Villèle n'avait pensé qu'à se faire regretter, il aurait conseillé au roi un de ces partis absolus, car un ministère de gauche, en soulevant d'effroi les royalistes et les centres, aurait promptement bouleversé l'assemblée et ravivé la lutte à mort de 1815. Un ministère d'extrême droite, en faisant violence à l'opinion, aurait aussi promptement aliéné et effrayé les centres, et fait tomber la couronne en irrémédiable impopularité. Après l'une ou l'autre de ces épreuves, M. de Villèle, regretté et proclamé nécessaire, revenait vainqueur du roi et de ses ennemis; mais il n'était pas de ces hommes qui cherchent leur propre importance dans la ruine de leur parti, et qui se déclarent ennemis du jour où ils ne sont plus reconnus nécessaires.

D'autres pensées occupaient les derniers moments dans le conseil du roi. Charles X, parti pour Compiègne, ou il se délassait dans ses chasses des soucis du trône, avait laissé à M. de Villèle le soin de lui préparer pour son retour un ministère. « Je veux, » lui avait dit le roi, « déclarer le 1er janvier ce nouveau conseil aux » Chambres! » Le roi sous-entendait que M. de Villèle lui-même serait encore le chef de ce cabinet renouvelé. Le ministre plus clairvoyant se sentait impossible. Il négocia activement pendant l'absence du roi, il ajusta des noms intermédiaires, tels que ceux de M. Portalis, de M. de Martignac, de M. Roy, de M. de Saint-Cricq, hommes qui ne portaient en eux jusque-là aucune signi-

fication trop répulsive, ni pour la droite, ni pour la gauche, ni pour la cour; mais, quand Charles X revint de Compiègne, rien n'était encore combiné. M. de Villèle demandait du temps. Le roi interrogea M. de Chabrol, qui possédait à un haut degré sa confiance. M. de Chabrol lui désigna les noms les plus éclatants pour un cabinet d'extrême droite : M. de Chateaubriand, M. de La Bourdonnaie, M. de Fitz-James, M. de La Ferronnays. Il est probable qu'un ministère si extrême était mentionné par M. de Chabrol, d'accord avec M. de Villèle, plutôt pour faire l'épreuve des sentiments du roi que pour l'incliner à de tels choix. Le roi se déclara offensé par le nom seul de M. de Chateaubriand, qui avait illustré la coalition de ses passions et de ses audaces d'écrivain. Il répugna également à M. de La Ferronnays, qui avait été le compagnon d'enfance du duc de Berry, et qui dans un moment de juste colère avait parlé à ce prince le langage du gentilhomme offensé au lieu du langage du courtisan respectueux. Il traita avec légèreté la consistance et la capacité politique de M. de Fitz-James. Il représenta que M. de La Bourdonnaie, caractère agressif et violent, acharné depuis cinq ans contre M. de Villèle, serait incompatible avec les nombreux amis que ce ministre conservait dans la Chambre. De tous ces candidats, sincèrement ou hypothétiquement présentés, un seul fut accepté dans le cas où le duc d'Angoulême consentirait à l'agréer pour les affaires étrangères, ce fut M. de La Ferronnays.

On avait sondé M. Lainé. Lassé des affaires, qui n'avaient plus de séductions pour lui dès qu'elles ne présentaient plus de dangers suprêmes, M. Lainé s'était retiré

dans le désintéressement du philosophe; il refusa le ministère de la justice ou de l'intérieur, mais il indiqua M. de Martignac, son compatriote, son émule et son ami. M. de Martignac, agréable au duc d'Angoulême, fut accepté. M. Roy reprit les finances, M. Portalis la justice, M. de Caux, administrateur consommé, la guerre, M. de Frayssinous l'instruction publique, M. de Chabrol la marine; M. de Belleyme, jeune magistrat studieux, actif, modéré et sûr, fut nommé préfet de police à la place de M. de Lavau, homme suspect d'un dévouement trop exclusif au parti religieux. M. de Saint-Cricq fut placé à la tête du commerce. Aucun des ministres ne devait présider le conseil, parce qu'aucun d'eux n'avait une autorité assez constatée dans l'opinion pour imposer son nom à une politique. Charles X, qui pensait depuis longtemps à appeler à ce poste le prince de Polignac, avait laissé le conseil ainsi décapité, dans le secret espoir d'y appeler ce favori de son cœur et de sa conscience.

## II.

Le ministère ainsi composé témoignait dans M. de Villèle une sollicitude de l'opinion et une prudence pour la monarchie qui survivaient à son pouvoir. Il témoignait dans le roi lui-même un esprit de mesure et de modération qui ne se refusait pas à fléchir devant les démonstrations et les symptômes de l'esprit public. L'intention de ces choix était évidente : ils tendaient tous à amortir l'irritation que les longues provocations du parti absolutiste, trop obéi par M. de Villèle et par M. de Peyronnet;

avaient allumée dans le pays. C'était un cabinet de réconciliation, par lequel la royauté faisait le premier pas vers la concorde.

M. de Martignac, homme nouveau, initié par M. de Richelieu aux grandes affaires, ami de M. Lainé, dont l'amitié était un gage, éloquent, gracieux, agréable d'extérieur comme de caractère, séduisant même pour tous les esprits de bonne foi par la loyauté et l'ouverture de son cœur, jeune encore, et par cette jeunesse même échappant aux ressentiments et aux récriminations du passé, impartial par le tempérament et par les années autant qu'on peut l'être dans des temps de parti, sincèrement dévoué à la pensée la plus générale du moment, celle de naturaliser en France la monarchie représentative en enlevant leurs préjugés aux royalistes et leurs préventions aux libéraux, M. de Martignac était le ministre le mieux choisi pour présenter aux deux partis les clauses d'un traité de paix, où le roi reconquérait de l'amour et le peuple de la sécurité.

Parmi ses collègues aucun ne jurait par ses antécédents avec cet esprit général de la circonstance : M. de Caux était un patriote intègre et habile qui n'apportait que des titres d'estime universellement reconnus à l'administration de la guerre, et qui n'avait pas assez d'éclat militaire pour offusquer le duc d'Angoulême, jaloux de garder son ascendant sur l'armée. M. Roy, plus conservateur que royaliste, et plus financier que politique, n'avait de fanatisme pour aucun gouvernement; mais ayant par son immense fortune des intérêts bien entendus à la stabilité de tous, il possédait à ce titre la confiance de la pairie, de la haute propriété, de la banque, du



commerce, des industries et de ces aristocrates de la bourse, tels que les Laffitte et les Périer, qui avaient, il est vrai, la popularité révolutionnaire, mais qui avaient la fortune conservatrice. M. de Saint-Cricq était un économiste moderne du premier ordre, capable d'imprimer des initiatives hardies à la liberté du commerce, et d'apporter dans les lois de douane et de prohibition les réformes commandées par les vrais intérêts du peuple et du fisc. M. Portalis, dont on ne connaissait pas encore, à cette époque, la complaisance persévérante à tous les régimes, et la fidélité immuable à la fortune des gouvernements, portait un nom illustré dans la législation révolutionnaire, et donnait lui-même un gage à la piété du roi par la disgrâce qu'il avait encourue dans sa jeunesse en servant l'orthodoxie religieuse du souverain pontife contre les entreprises de l'empereur. M. de Chabrol, plus administrateur qu'homme d'État, associé par ses antécédents au gouvernement impérial, par ses sentiments à la Restauration, était un de ces noms à deux natures dont chaque parti peut revendiquer une moitié, et qui réconcilient deux temps dans un même homme. M. de La Ferronnays enfin, ancien émigré, compagnon d'armes et d'exil du duc de Berry, homme de cour, mais plus encore homme de patrie, avait représenté la France comme ambassadeur auprès de l'empereur de Russie, et avait appris, dans ce foyer des négociations de l'Europe depuis 1816, à bien comprendre, à bien placer et à bien défendre les intérêts permanents de son pays, inséparables selon lui des intérêts de la liberté constitutionnelle. Son libéralisme, quoique récent, faisait partie en lui de son royalisme; en servant les institutions représentatives

il croyait servir le roi. Intelligence plus élevée qu'étendue, et surtout honnête, il voyait les choses de haut plus qu'il ne les voyait de très-loin; mais cette disposition de son esprit lui rendait facile l'impartialité, cette vertu des ministres destinés à neutraliser des factions. On connaît la sagesse de M. de Frayssinous, moins prêtre que beaucoup de laïques dans le conseil.

## III.

Le roi, qui avait reçu ce ministère de la main de M. de Villèle plus qu'il ne l'avait choisi lui-même, ne le considérait malheureusement pas avec le sérieux respect qu'un roi constitutionnel doit aux hommes qui se dévouent pour lui. Ces hommes lui paraissaient un peu subalternes, destinés seulement à lui faire traverser un moment difficile et à exécuter aveuglément ses inspirations plus qu'à lui imprimer leur système. Un homme de cour ou un grand homme parlementaire manquait à ses yeux dans ce cabinet pour lui donner autorité sur son esprit. Cette légèreté de considération pour ses nouveaux ministres éclata dès la première séance du conseil. On sentit le dédain dans son attitude et dans son accent. « Vous devez » savoir, » dit le roi à ses ministres, « que je me sépare » malgré moi de M. de Villèle; son système était mon » système. J'espère que vous vous y conformerez. » M. de Martignac, confondu d'un tel langage, qui enlevait d'un mot toute dignité et toute indépendance au ministère en lui laissant la responsabilité d'une pensée imposée, fit respectueusement observer au roi que les changements

d'hommes sous les gouvernements constitutionnels étaient au moins des modifications de choses, et que la fidélité même des ministres sur lesquels il avait daigné arrêter son choix leur défendrait de présenter des conseils et des mesures qui n'auraient pas préalablement l'acquiescement de leur conscience et de leur appréciation personnelle. Ils conjurèrent le roi, avec une honorable modestie, de leur donner l'éclat et l'illustration qui leur manquaient, en formant un ministère nouveau du démembrement du ministère de l'instruction publique et de l'intérieur, et en appelant M. de Chateaubriand au conseil avec le titre de ministre de l'instruction publique. Le roi, qui avait déjà une première fois refusé ce grand nom, refusa encore. « J'aimerais mieux Casimir Périer! » s'écria-t-il; puis revenant avec sa facilité habituelle sur ce qu'il avait dit : « Vous le voulez? eh bien, faites comme vous voudrez. »

M. de Martignac concerta avec le roi le discours d'ouverture des Chambres. Le roi se prêta sans difficulté au langage constitutionnel et conciliateur que la sagesse commandait devant une Chambre inquiète et ombrageuse. Il fit proposer le ministère à M. de Chateaubriand. M. de Chateaubriand s'empressa d'accepter, heureux de triompher ainsi de M. de Villèle; et confiant dans l'autorité que son nom, son génie, sa clientèle lui assureraient bientôt dans ce gouvernement presque anonyme, il fit connaître son acceptation au roi. Mais, quelques heures après, ses amis du *Journal des Débats,* de la cour et de la Chambre qu'il avait entraînés dans la coalition libérale contre la couronne, tremblant de voir leur chef et leur gloire absorbés dans ce conseil dont ils étaient

exclus, lui firent honte des fonctions subalternes qu'on lui offrait dans l'administration et le conjurèrent de se réserver pour un ministère dont la défection royaliste fournirait les éléments, et qu'il présiderait de son nom et de son esprit sur les ruines de ces cabinets transitoires. Il envoya au roi son refus. Le ministère, qui tenait à satisfaire la Chambre en séparant les cultes de l'instruction publique pour faire évanouir l'ombre des jésuites qui offusquait l'opinion, laissa les cultes à M. de Frayssinous, et donna le ministère de l'instruction publique à un homme nouveau, M. de Vatimesnil.

M. de Vatimesnil avait pour le ministère les inconvénients d'un homme ancien sans en avoir les avantages. Il passait pour un des sectaires les plus impétueux du parti ambitieux du clergé. Éloquent, mais de cette éloquence accusatrice des révolutions, qui flagelle et qui supplicie par la parole plus qu'elle ne persuade, amer même devant la justice, zélé de foi et d'opinion jusqu'au fanatisme et jusqu'à l'implacabilité d'accent, M. de Vatimesnil avait trempé, au second rang au ministère de la justice, sous M. de Peyronnet, dans toutes les impopularités que les lois de rigueur, de censure et de sacrilége avaient fait rejaillir sur le précédent ministère. Son nom, agréable à la cour pour ses services, paraissait un gage au parti de l'intolérance, une menace au parti du siècle. Quoique jeune d'années, beau de visage, le feu sombre de ses yeux, l'émotion de ses traits, le tremblement fébrile de sa voix à la tribune, rappelaient moins en lui un ministre de conciliation qu'un organe de terreur. Sa conduite au ministère ne tarda pas à démentir ces présages. Il plia au temps et réprima avec fermeté le

parti qui l'avait élevé; odieux aux libéraux en entrant au ministère, odieux aux jésuites en le quittant, son éloquence, sur laquelle le ministère avait compté devant les Chambres, s'évanouit avec sa colère. Accoutumé aux emportements de l'accusateur public, sa parole, pour être forte, avait besoin de tonner sur des coupables; pour convaincre elle avait trop de passion. D'autres temps l'attendaient, et il y reconquit de l'éloquence.

## IV.

Le ministère, autorisé par le roi à donner satisfaction à l'opinion sur la domination qu'on attribuait aux jésuites dans l'éducation publique, nomma une commission composée des noms les moins suspects d'asservissement à cet ordre religieux, pour examiner les moyens d'assurer l'indépendance des établissements d'instruction publique. On y comptait M. Lainé, M. Séguier, M. Mounier, M. de La Bourdonnaie, M. Dupin. Ces noms amortirent la colère publique.

M. de Martignac et M. de La Ferronnays rédigèrent de concert le discours de la couronne. Les premiers scrutins à la Chambre, en donnant à M. Hyde de Neuville et à M. de Lalot, les deux orateurs les plus véhéments du parti de l'opposition monarchique, les voix les plus nombreuses pour la présidence, indiquèrent que ce parti, qui se réunissait chez M. Agier, concentrait encore toutes les forces des deux oppositions qui l'avaient fait triompher de la couronne dans les élections. Le roi, à qui la nomination définitive appartenait, nomma M. Royer-

Collard, élu par sept départements, et le symbole de la plus honnête popularité dans le pays.

V.

Le discours prononcé par le roi, à l'ouverture des Chambres, n'était qu'un appel bienveillant à l'harmonie des pouvoirs. Un seul mot rappelait le monarque, dernier arbitre des événements. Les trois oppositions, gauche, extrême droite et défection, c'est-à-dire les trois groupes de l'Assemblée personnifiés dans La Fayette, Hyde de Neuville et La Bourdonnaie, y répondirent par une adresse qui à cette mansuétude opposait le défi. Inspirés par M. de Chateaubriand, ils ne se contentaient pas d'avoir abattu M. de Villèle, ils craignaient tellement que ce ministre ne se relevât, qu'ils voulurent le flétrir, n'osant encore l'accuser. Un des orateurs les plus affidés de ce parti, nœud de la coalition, M. de Lalot, tête ardente et parole légère, fut chargé de cette vengeance. En rédigeant l'adresse, il y introduisit une phrase qui, en invectivant le ministère tombé, rejaillissait sur le roi lui-même, lèse-majesté indirecte, mais transparente, qui donnait par la bouche des royalistes le premier exemple de l'insulte personnelle au roi : « Les plaintes de la France, » disait M. de Lalot, « ont repoussé le système déplorable qui » avait rendu vos promesses illusoires. » Les girondins de l'Assemblée de 91 ne parlaient pas à Louis XVI un langage plus irrespectueux. La réunion de la défection aux oppositions de gauche emporta néanmoins ce vote de haine et de ressentiment.

Le roi s'en indigna et commença à se repentir d'avoir offert à l'opinion une paix ainsi repoussée. Il appela M. de Martignac et M. Portalis aux Tuileries. Son visage disait sa colère et son découragement d'inutiles efforts pour prévenir un conflit entre la couronne et la Chambre. « Eh bien! messieurs, » dit-il à ces deux ministres en montrant de la main le journal du soir qui contenait la phrase et le vote, « vous voyez où l'on nous entraîne! Je » ne souffrirai pas qu'on jette ma couronne dans la boue! » Convoquez la Chambre dans mon grand cabinet; là, » en face des députés qui ont insulté la majesté du trône, » je déclarerai à la Chambre que je la congédie et la » dissous! » M. de Martignac apaisa difficilement le prince, il atténua la portée intentionnelle du paragraphe, il représenta au roi que c'était la dernière vibration de la colère de l'opinion contre cinq années de ministère impopulaire, qu'il n'y avait peut-être pas d'autre moyen d'éviter la mise en accusation de M. de Villèle dans la Chambre, scandale qui commencerait une révolution et qui renouvellerait le procès de Strafford, sous un prince plus intrépide qu'un Stuart. Le roi, qui s'emportait et qui se calmait avec la même promptitude, comme un homme gouverné par des impressions plus que par des idées, céda à M. de Martignac.

« Eh bien, » reprit-il, « je recevrai l'adresse comme » mon frère reçut celle qui fut votée contre M. de Richelieu son ministre. J'admettrai seulement le président et » deux secrétaires de l'Assemblée, et je leur ferai une réponse qui sera une sévérité, mais non une rupture. » Rédigez-moi quelques mots qui contiennent mon mécontentement sans laisser éclater mon indignation. »

M. de Martignac prit la plume et écrivit. Sa rédaction, qu'il avait proportionnée à l'irritation et à la dignité offensée du roi, parut cette fois trop vive au roi lui-même. Charles X lui retira le papier et effaçant de sa propre main les termes où le ressentiment se faisait trop entendre, il adoucit, jusqu'à un reproche presque tendre, les expressions de sa réplique à l'adresse.

« En vous appelant à travailler avec moi au bonheur » de la France, » disait le monarque, « j'ai compté sur le » concours de vos sentiments autant que sur le concours » de vos lumières. Mes paroles avaient été adressées à la » Chambre entière, il m'aurait été doux que sa réponse » eût pu être unanime..... Vous n'oublierez pas, j'en suis » sûr, que vous êtes les gardiens naturels de la majesté » du trône, la première et la plus noble de vos garan- » ties !... Vos travaux prouveront à la France votre pro- » fond respect pour la mémoire du souverain qui vous » octroya la Charte, et votre juste confiance dans celui » que vous appelez le fils de Henri IV et de saint Louis ! »

## VI.

Décidé à dévorer cette offense, le roi poussa de lui-même la condescendance plus loin. Il comprit que M. de Chabrol et M. de Frayssinous, deux vestiges de l'ancien ministère dans le nouveau, ne pouvaient rester avec convenance en face d'une assemblée qui venait de flétrir ainsi leur administration. Quoique irrité contre M. Hyde de Neuville, que son amitié pour M. de Chateaubriand et la fougue de son caractère avaient jeté à la tête de la dé-

fection royaliste dans la Chambre, la vieille affection pour ce serviteur dévoué des mauvais jours prévalut dans l'esprit du roi sur des mécontentements passagers; il l'appela à la place de M. de Chabrol au ministère de la marine. On ne pouvait confier à des mains plus chevaleresques la dignité du pavillon de la France ni la sécurité de la couronne à un cœur plus fidèle. Il accepta le ministère.

M. Feutrier, évêque de Beauvais, ancien curé d'une des églises de Paris, jeune, élégant de mœurs, éloquent de paroles, modéré d'opinion, agréable à la bourgeoisie, dont son nom modeste n'offusquait pas l'orgueil, libre du joug des factions politiques, reçut le ministère des cultes. Enfin M. de Chateaubriand, celui qui embarrassait le plus la situation, dominant s'il entrait dans le conseil, hostile s'il était dehors, maître du *Journal des Débats,* oracle redouté de l'opinion parlementaire, consentit après ces longues négociations à accepter un exil opulent et nécessaire dans l'ambassade de Rome. Ses amis toutefois mirent à son départ la condition que la cour payerait préalablement les dettes dont il était obéré. Une première somme donnée à cet usage par le roi n'ayant pas suffi à la liquidation de cet homme d'État plus attentif à sa renommée qu'à sa fortune, et M. de Chateaubriand continuant à inquiéter le roi par sa présence à Paris, un supplément considérable de subsides fut alloué par la cassette du roi pour affranchir le ministère de ce dangereux concurrent. Le ministère ne se sentit en sécurité qu'après le départ de M. de Chateaubriand.

## VII.

Le *Journal des Débats*, dirigé par des hommes d'État qui en avaient fait leur tribune quotidienne et illustré par M. de Chateaubriand, avait à cette époque l'importance d'une institution politique. Aucun prix n'était trop élevé pour le reconquérir au gouvernement. S'il eût été une feuille vénale faisant trafic de ses opinions et commerce de son appui, la déconsidération dans laquelle il n'aurait pas tardé à tomber lui aurait enlevé en peu de temps son autorité sur les esprits. Ce journal ne se vendait pas, mais il se laissait allouer des subsides, qui, sans corrompre ses opinions, rémunéraient son zèle et ses services. Au commencement du ministère de M. de Villèle, qu'il avait l'intention de soutenir, le *Journal des Débats* recevait douze mille francs par mois. Lorsque M. de Chateaubriand, que les Bertin n'hésitèrent pas à suivre dans sa disgrâce et dans sa colère, fut congédié par M. de Villèle, le journal répudia le lendemain sa subvention pour rester libre de servir les ressentiments de son plus éclatant écrivain. L'intérêt fut sacrifié à l'amitié. A la chute de M. de Villèle, le roi et M. de Martignac sentirent le besoin de s'attacher un si puissant ami, un si dangereux ennemi. Le roi lui-même vit M. Bertin, un des trois propriétaires de cette feuille, et l'engagea à se réconcilier avec son ministère.

« Ce ministère? » répondit M. Bertin avec une audace qui offensa profondément le prince et comme de puissance à puissance, « ce ministère, c'est moi qui l'ai fait;

» qu'il se conduise convenablement avec moi, sans quoi » je pourrai bien le défaire comme j'ai renversé l'autre! » Le roi dissimula dans le moment son humeur, mais peu de mois après cet entretien il raconta lui-même cette anecdote à un de ses ministres dans des termes que nous transcrivons littéralement. Ils attestent la profonde irritation d'un prince obligé de s'humilier ainsi devant ses organes et de marchander l'appui de ses sujets.

« Au reste, » ajoutait Charles X en racontant le propos de M. Bertin, « qu'attendre d'organes politiques qui » laissent mettre à prix leurs services? Le ministère Ri- » chelieu donnait cent quarante-quatre mille francs par » an au *Journal des Débats*. Villèle et Corbière ne vou- » laient rien lui donner. Quand le ministre Martignac ar- » riva, il rétablit la subvention, mais les propriétaires de » cette feuille exigèrent en outre qu'on leur payât ce qu'ils » appelaient l'arriéré, c'est-à-dire le montant de la sub- » vention retranché pendant le temps qu'avait duré le » ministère de M. de Villèle et la solde même de la guerre » qu'ils avaient faite sous ce ministre à mon gouverne- » ment. Ils reçurent alors cinq cent mille francs, dont » trois cent mille francs pour Bertin le jeune, et deux » cent mille pour Chateaubriand; et cela, j'en suis sûr! » ajouta le roi en appuyant sur ses paroles.

« Le roi se trompait sur quelques détails, » expliqua le ministre à qui ces confidences furent faites par Charles X. « Le *Journal des Débats* avait été hostile à M. de Riche- » lieu. M. de Villèle lui alloua cent quarante-quatre mille » francs de subsides. En apprenant la disgrâce de M. de » Chateaubriand, leur ami, les Bertin renvoyèrent no- » blement la subvention et déclarèrent la guerre à mort

» au ministère. Le reste est authentique ; à l'entrée de » M. de Martignac aux affaires, il n'y avait pas dans les » caisses des ministères les fonds suffisants pour solder » les cinq cent mille francs d'arriéré dont le roi spécifiait » plus haut l'emploi. Le roi consentit à parfaire la somme » sur sa cassette privée. Il avança au ministère cent mille » francs qui devaient lui être restitués plus tard par les » caisses des différents ministères, mais dont le rembour- » sement n'a jamais eu lieu. »

Ces détails et ces confidences du roi, que nous nous bornons à copier, sont authentiques.

On rougit de montrer à quel prix on influence les tribunes, les journaux et les discours dans les gouvernements d'opinion. Il est pénible pour l'historien et pour le philosophe de trouver quelquefois un or occulte au fond des plus grandes affaires humaines, ou comme solde de la corruption des consciences, ou comme salaire légitime mais douloureux des sentiments. Sans doute, dans cette circonstance, ni les Bertin, ni M. de Chateaubriand ne vendaient leur dévouement aux Bourbons, puisqu'ils n'hésitaient ni les uns ni les autres à rejeter au pouvoir ses munificences pour demeurer fidèles à des opinions ou à des amitiés politiques. Mais, comme Mirabeau en 1791, ils recevaient la récompense ou l'indemnité de leurs services, et il était permis au roi, qui connaissait le prix de ces services, d'en parler avec amertume et de les estimer moins haut que s'ils eussent été entièrement désintéressés.

## VIII.

De nombreux changements dans les ambassades et dans l'administration du royaume signalèrent dès les premiers jours la signification modérée que M. de Martignac voulait donner au gouvernement. Le roi y résistait avec obstination. Il fallait lui arracher homme par homme. Peu confiant dans la durée de son nouveau conseil, et peut-être peu sincère dans son retour aux concessions, il craignait évidemment de décourager ses amis de 1815, et de livrer la France à ses ennemis. Il consultait sur les noms que lui présentait M. de Martignac un comité secret et confidentiel de renseignements dirigé par M. Franchet, ancien directeur de la police du royaume sous M. de Villèle, homme investi, comme M. de Renneville, de la confiance intime du parti religieux. M. de Martignac sentait qu'il y avait dans les coulisses du palais un gouvernement en observation et en expectative qui lui livrait la main du roi, mais qui se réservait sa conscience et qui lui soufflait ses résolutions.

Le roi néanmoins, difficile à convaincre sur la nécessité de changer les agents de la couronne, résistait peu aux réformes libérales proposées par son ministre sur les choses. M. de Martignac présenta ainsi, fit accepter par le roi et voter par la Chambre plusieurs lois qui attestaient un retour complet à l'esprit de la Charte et un développement large des libertés publiques :

Une loi qui émancipait l'élection des députés des mains

suspectes de l'administration et qui donnait toutes les garanties de sincérité et de légalité aux listes où s'inscrivaient les électeurs;

Une loi sur la presse périodique, qui réduisait à des conditions faciles la création des journaux, et qui multipliait ainsi les voix de l'opinion publique;

Une loi qui créait un impôt de quatre-vingts millions pour armer le gouvernement des moyens suffisants de forces navales et militaires destinées à l'émancipation de la Grèce : loi à la suite de laquelle le ministère donnait au général Maison le commandement d'une expédition populaire en Morée. Ibrahim, désarmé par l'incendie de la flotte égyptienne à Navarin, avait déjà conclu une convention avec l'Angleterre pour rentrer en Égypte quand le général Maison arriva en Morée;

Des ordonnances enfin, les plus pénibles à arracher à la conscience du roi, contre l'existence tolérée des jésuites. A la première parole que les ministres adressèrent à Charles X sur ce sujet, « Cela est grave, » dit-il, « et je » ne puis me décider sans prendre conseil. » Le conseil fut unanime. Le duc d'Angoulême, dont la ferveur n'alla jamais jusqu'à l'asservissement d'esprit, appuya énergiquement les ministres. M. de Frayssinous, appelé au conseil, déclara qu'il n'aurait pas fait peut-être les ordonnances que les ministres présentaient à signer au roi, mais que le refus de signer ces ordonnances équivaudrait à un renvoi de ce ministère, le seul possible dans les circonstances présentes, et que devant un semblable péril il n'osait conseiller la résistance au roi. Le conseil de conscience du roi, son confesseur lui-même, tout-puissants sur son âme, autorisèrent une sévérité momentanée con-

tre l'ordre religieux dont le nom même troublait le royaume et menaçait jusqu'à la religion.

Le roi déclara enfin qu'il était prêt à signer. « Sire, » lui dit respectueusement M. de Martignac, « vos minis-» tres ne veulent peser en rien par une précipitation in-» convenante sur la liberté réfléchie de votre résolution, » nous supplions le roi de donner encore des jours à sa » délibération personnelle. — Non, non, » répondit le roi, « je vais signer à l'instant! » L'évêque de Beauvais, M. Feutrier, lui présentant la plume : « Mon cher minis-» tre, » lui dit le roi, « je ne dois pas vous dissimuler que » cette signature est ce qui m'a le plus coûté dans ma » vie, je me déclare ainsi en hostilité avec mes plus fidèles » serviteurs, avec ceux que j'estime et que j'aime le plus : » fatale situation des princes chez qui le devoir domine le » cœur ! » Puis, ayant enfin signé, il se retourna, comme dans un dernier doute qui demandait à être rassuré, vers l'évêque ministre. « Eh bien ! » lui dit-il, « monsieur » l'évêque, vous croyez donc que nous ne faisons pas de » mal? — Oh! non, sire, » répondit avec une fermeté héroïque dans sa situation l'évêque de Beauvais, « vous » sauvez la religion d'une grande ruine! »

La première de ces ordonnances, fatale nécessité qui frappait par la main d'un roi pieux sur les maîtres mêmes de son âme, supprimait les établissements dirigés en France par les jésuites, réintégrait ces établissements dans les attributions de l'Université, interdisait d'enseigner à tout ecclésiastique qui n'aurait pas juré qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse proscrite par les lois du royaume.

La seconde limitait à vingt mille le nombre des élèves

des séminaires, maximum que l'esprit du siècle imposait aux vocations sacerdotales.

Les autres donnaient aux évêques la nomination des directeurs des écoles ecclésiastiques et leur attribuaient des subventions, larges compensations des rigueurs que la révolte de l'opinion publique imposait au gouvernement contre les jésuites.

## IX.

La puissance de ce parti, qui se confondait avec la religion elle-même dans l'esprit de la cour, de l'Église et des hautes classes aristocratiques, n'éclata jamais plus qu'à la promulgation de ces ordonnances. Le roi fut traité en impie, le ministère en persécuteur, l'évêque de Beauvais en apostat. Une protestation des évêques français, répandue à cent mille exemplaires dans les familles, sema la plainte, le gémissement, le trouble dans les âmes pieuses. L'archevêque de Toulouse, Clermont-Tonnerre, s'insurgea dans une lettre contre le gouvernement et refusa d'obéir. M. Clausel de Coussergues, évêque de Chartres, prophétisa la ruine d'une administration impie.

Le roi ne se troubla pas de ces clameurs. Il fit parler le pape dans un bref qui innocentait l'acte purement politique du gouvernement français, et qui répudiait formellement dans le saint-siége la pensée d'imposer telle ou telle congrégation religieuse au royaume de France. Ce bref, adressé à M. de Latil, un des évêques de cour les plus puissants sur la conscience du roi et les moins

suspects de concession au siècle, apaisa le tumulte, mais non le murmure. Les jésuites se retirèrent en Suisse ou dans les États limitrophes, où la confiance des familles les suivit et livra la jeunesse aristocratique à leur discipline.

Telle fut la persécution de la religion par la main du roi le plus chrétien de nom et le plus catholique de cœur de l'Europe. La liberté de conscience et d'affranchissement réciproque de l'État et de l'Église par une législation plus libérale aurait prévenu cette guerre inégale entre une nation et quelques religieux; mais le concordat liait les mains de la religion pendant que la loi civile appliquée à la conscience liait les mains du roi. La religion, la liberté et la philosophie se dégradaient également dans une pareille lutte. Les peuples apprendront enfin par cet exemple de plus à ne pas aliéner l'exercice de leur foi à la loi civile, et à ne pas aliéner la loi civile dans des concordats au pontificat religieux.

## X.

La session finit sans que la confiance ou la défiance contre le ministère se fussent caractérisées dans les Chambres, pour présager ou une stabilité solide ou une ruine prochaine au cabinet : il comptait des ennemis implacables dans le parti sacerdotal, mortellement offensé par l'expulsion des jésuites; dans le parti des royalistes exaltés de l'extrême droite à la Chambre et dans le parti de M. de Villèle, qui n'avait jamais consenti à sa défaite et qui se recrutait tous les jours du repentir et de l'estime

qui avaient accompagné ce ministre dans sa retraite. Le ministère Martignac n'avait que des amis précaires, douteux et exigeants dans la gauche et dans le centre gauche de la Chambre, partis qui se prêtaient et ne se donnaient pas. Ces discussions orageuses et acerbes avaient suffisamment montré au roi, pendant la session qui venait de s'écouler, que les exigences de ces deux partis de la Chambre s'accroîtraient dans les sessions prochaines en proportion des nouvelles forces que les élections partielles de chaque année leur enverraient, et qu'après avoir toléré un ministère conciliateur, les libéraux demanderaient un ministère asservi. La lecture assidue des journaux et surtout de la *Gazette de France,* organe de M. de Villèle, rédigée par un écrivain dévoué de convictions et de cœur à ce ministre, M. de Genoude, nourrissait ces défiances du roi ; son conseil était dans les pages de ce journal. La *Gazette de France* était véritablement pour Charles X l'oreille de Denys de Syracuse, par laquelle il écoutait le murmure et croyait entendre la vraie pensée des royalistes. Elle dut à cette époque, à la circonstance et à l'insinuation de ses écrivains une influence décisive et souvent fatale sur l'esprit du prince, et sur les dispositions des royalistes, qu'elle détourna obstinément, dans l'intérêt de M. de Villèle, d'une adhésion nécessaire au ministère Martignac. Un sentiment honorable, la reconnaissance, autant que la conviction, avait inféodé le cœur de ces écrivains politiques au ministre tombé. Ils ne voyaient qu'en lui seul l'intelligence et le salut de la monarchie ; leur rêve était de réunir dans un même cabinet le prince de Polignac, qui leur assurerait le cœur du roi, et M. de Villèle, qui leur assurerait l'habile ad-

ministration des affaires; et de composer ainsi, à l'aide de ces deux influences, un gouvernement royaliste répondant d'un côté à la cour, de l'autre au pays, gouvernement dont ils seraient l'inspiration et l'organe, et qui les ferait participer au pouvoir dans la proportion de leurs services. M. de Villèle écrivait quelquefois de sa propre main des articles anonymes dans la *Gazette de France*. Son principal écrivain était M. de Genoude.

## XI.

M. de Genoude a eu à cette époque et depuis une influence assez intime sur l'opinion et sur les fautes de la cour et du parti royaliste pour laisser une trace dans l'histoire de son pays. C'était un jeune homme alors, né à Grenoble, d'une famille plébéienne entre le peuple et la bourgeoisie. La nature l'avait doué d'un extérieur qui prévenait le regard, d'une intelligence ouverte, d'un caractère à la fois diplomate et impérieux. Il commençait par séduire pour avoir le droit de commander. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique, profession qui dépayse, qui débaptise les hommes et qui, plongeant ses degrés subalternes jusque dans les dernières classes populaires, les élève ensuite par le talent, par la faveur ou par la vertu, sans offusquer l'envie, jusqu'au premier degré de l'aristocratie sociale. Élevé en province par des prêtres, qui voyaient en lui un espoir et un honneur pour leur corps, appelé à Paris pour des études plus fortes, il avait commencé à ébaucher son nom dans l'Église par une traduction des livres sacrés empreinte d'un cer-

tain éclat de style, œuvre qui lui avait acquis le patronage que la piété et l'esprit de corps accordent facilement aux néophytes. Ce travail, sa jeunesse, ses sentiments royalistes et religieux, la grâce et l'habileté naturelle de son caractère, cette assiduité caressante que les hommes d'une origine modeste cultivent plus naturellement que les autres autour des puissances du jour, lui avaient conquis la familiarité précoce de M. de Chateaubriand, de M. de Lamennais, de M. de Bonald, de M. de Montmorency, de M. le duc de Rohan, du prince Jules de Polignac, et enfin de M. de Villèle. Le parti aristocratique voyait en lui un client, le parti religieux un adepte. Il se préparait, disait-on, à entrer promptement dans le sanctuaire.

Mais soit que sa vocation sacerdotale fût encore indécise dans son âme, soit que la perspective d'une fortune plus libre et plus rapide dans le monde l'emportât sur la lente et austère ambition du sacerdoce, ses patrons apprirent tout à coup avec humeur qu'il venait d'épouser une jeune personne d'un rang distingué, d'une fortune supérieure à ses espérances, et qui lui apportait en dot la protection et la faveur de la duchesse de Bourbon, petite-fille du prince de Condé. Cette princesse avait, disait-on, avec cette jeune personne des rapports d'intimité qui lui assuraient dans la maison de Condé une tendresse presque maternelle. Le roi, à la demande de l'auteur de cette histoire, accorda au jeune écrivain, en considération de ce mariage, des titres de noblesse qui transformaient son nom. M. de Villèle lui donna la *Gazette de France.* Il se jeta dans la politique, il y porta ses souvenirs religieux, son ardeur monarchique, ses complai-

sances de cœur pour l'aristocratie, et on ne sait quel secret remords de son sang plébéien, qui lui rappelait les révoltes populaires du Dauphiné, sa patrie, aux assemblées de Vizille, et qui lui faisait concilier, dans un inconciliable sophisme, le pouvoir absolu des rois, l'autorité indiscutable du sacerdoce avec la souveraineté idéale du peuple.

Il y porta surtout une activité infatigable, un talent plus quotidien qu'éclatant, une diplomatie de plume, pliant à tout sans rompre, des formes de discussion qui n'insultaient jamais en frappant toujours, une obstination invincible, un désintéressement qui ne marchandait pas sa fortune contre une idée, et une fidélité à M. de Villèle, qui honorait même l'erreur quand elle était couverte du fanatisme de la reconnaissance et du dévouement. Quoique lié d'antécédents et de foi avec le parti de la congrégation politique, cet écrivain n'en subissait pas le joug, trop intelligent pour n'en pas apercevoir la médiocrité; trop absolu pour s'asservir aux systèmes d'autrui, il ne pouvait pas s'affilier à une discipline même de son parti : on peut dire qu'il était à lui seul une secte. Il ne tarda pas à s'associer dans son œuvre de journalisme un homme d'une constance égale, mais d'un talent de publiciste supérieur au sien, M. de Lourdoueix, en qui sa politique survit encore.

Tel était alors M. de Genoude, qui, sans voir jamais Charles X, parlait tous les soirs à l'oreille du roi dans ses pages implacables contre le ministère de concession, et qui plongeait l'esprit de ce prince dans le doute le plus funeste au crédit de M. de Martignac. Le ministère tremblait toutes les fois qu'en entrant au conseil il aper-

cevait le journal de M. de Genoude sur la table du roi, et quand M. de La Ferronnays ou M. de Martignac lui faisaient en souriant un reproche de cette lecture, infidélité à leur système : « Que voulez-vous, » répondait le roi en s'excusant, « c'est un ancien ami, c'est une vieille » habitude ! »

## XII.

L'opposition au ministère n'était pas si timide dans l'intérieur du palais. Les évêques de l'ancienne intimité du comte d'Artois, quoiqu'ils eussent acquiescé sous l'empire de la nécessité à l'expulsion momentanée des jésuites, n'en gémissaient pas moins amèrement sur les lâchetés d'un ministère qui sacrifiait par la main du roi les hommes de Dieu aux répugnances du peuple. Le parti de la congrégation, qui ne faisait qu'un désormais avec le parti des jésuites, tenait ses conciliabules dans les murs mêmes des Tuileries. Le parti de la cour et de l'émigration, groupé autour des princesses, s'indignait tout haut de la défection du roi, désertant sa noblesse et son clergé pour se livrer, comme son malheureux frère Louis XVI, à un ministère impie et plébéien, qui ne différait du ministère girondin de Roland que par la déférence et la grâce, et qui conduisait la monarchie d'une main moins rude, mais d'une main aussi sûre, à sa honte et à sa perte.

Le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux, qui venait de mourir, avait été remplacé par le baron de Damas. Le baron de Damas, cœur pur, âme fervente, esprit sans éclat, mais d'une grande droiture, avait par

ses vertus et par sa modestie la confiance du duc d'Angoulême, et un ascendant involontaire sur l'esprit du roi. Bien que le baron de Damas fût incapable d'intrigue, et que sa raison froide lui fît admettre la nécessité, au moins temporaire, de l'administration de M. de Martignac et des concessions à l'opinion, dont il faisait la part dans une restauration constitutionnelle, son rang à la cour, ses fonctions élevées de gouverneur de l'héritier du trône, son royalisme avéré, sa piété sincère, l'influence qu'on lui supposait sur l'esprit du chef de la dynastie, groupaient autour de lui tous les murmures et tous les ressentiments de la cour et de l'Église. Son salon aux Tuileries, redouté des ministres, était un centre d'opposition domestique qui formait autour du roi lui-même une atmosphère de conspiration contre le gouvernement officiel.

Enfin le parti royaliste de Paris, des Chambres, des journaux, des provinces encore imprégnées des passions de 1815, voyant s'accroître d'année en année dans les élections le nombre des députés de l'opposition révolutionnaire, les adresses des Chambres s'élever du ton de la servilité au ton de l'insulte, le ministère de M. de Villèle tomber devant l'ombre d'une assemblée, et le roi lui-même obéir, évidemment à contre-cœur, à un ministère qui pesait du poids de l'opinion jusque sur sa conscience, croyait voir dans ces sages concessions qui préviennent les révolutions les faiblesses qui les encouragent, et, fanatisés les uns par la piété, les autres par la peur, s'acharnaient avec délire sur le ministère pacificateur interposé entre leurs passions et des révolutions nouvelles.

Le roi, influencé malgré lui par cette rumeur universelle de son parti, soutenait encore ses ministres, mais il les soutenait en les livrant à la dérision de ses amis, comme un expédient de règne dont il avait besoin, mais dont il avait honte, et avec dédain pour des subalternes nécessaires. Telle était la situation du ministère à la fin de la session.

## XIII.

M. de Martignac sentait cet ébranlement de faveur à la cour et de majorité dans la Chambre. Il adressa au roi un mémoire confidentiel sur l'état des esprits et sur la nécessité de pactiser avec la Chambre et d'y chercher dans des mesures de plus en plus constitutionnelles une réconciliation avec les hommes du centre gauche, que l'obstination de la droite rendait indispensable à la couronne. Il savait qu'on nourrissait dans l'esprit du roi l'idée téméraire d'une nouvelle dissolution de la Chambre. Il lui prophétisait dans un pareil acte l'irritation du pays et la lutte directe et toujours fatale entre la souveraineté héréditaire et la souveraineté électorale. M. de La Ferronnays affecté de la froideur que lui témoignaient le roi et le duc d'Angoulême depuis qu'il avait consenti à descendre de son rang d'homme de cour et d'émigré, serviteur des princes, au rang de ministre complice d'une politique nationale, demandait à se retirer. M. de Martignac proposait au roi, pour le remplacer, M. Pasquier, ministre d'une incontestable capacité et d'une banalité de services qui décolorerait sa signification au conseil. M. Hyde de Neuville, qui prenait toujours ses sentiments

pour de la politique, recommandait de nouveau M. de Chateaubriand. Le roi les rejetait l'un et l'autre par des prétextes qui cachaient dans son cœur le nom toujours présent du prince de Polignac. On ne résolut rien, et le roi, voulant s'assurer par ses propres yeux de son ascendant personnel sur le cœur du peuple, partit pour visiter les provinces de l'Alsace. M. de Martignac l'accompagna.

Le voyage fut un perpétuel triomphe. Les peuples par leur sens aiment les rois comme une personnification visible de la patrie; quand ils se trouvent face à face, les ombrages qui les séparent s'évanouissent et font place à l'intérêt qui les emporte. Charles X représentait physiquement la royauté par un visage qui charmait le peuple. Il réunissait en lui alors l'élégance survivant à la jeunesse, à la majesté des années, la vigueur sous les cheveux blancs. Sa grâce à cheval fascinait le peuple. Les concessions que son ministère lui avait inspirées récemment avaient ouvert le cœur des adversaires mêmes de la royauté. Les libéraux s'étudiaient à encourager par une popularité politique ses premiers pas vers eux. Benjamin Constant, Casimir Périer, les grands fabricants, les députés de l'Alsace l'entourèrent de leurs ouvriers et de leurs paysans dans les ateliers des villes et dans les campagnes. Le roi décora de sa main Casimir Périer. Le sourire et les caresses de ces provinces libérales, la sincérité de leur enthousiasme, lui persuadèrent de nouveau que son ministère lui rendait le cœur de la nation. Il rentra à Paris avec une résolution affermie de le maintenir.

Cependant le prince de Polignac, avec qui il entretenait une secrète correspondance, pensa que l'heure était

propice pour se placer à la tête du conseil, et que le voyage triomphal du roi aurait inspiré à ce prince assez de confiance en lui-même pour oser avouer son ami. Le ministère des affaires étrangères était vacant par l'absence de M. de La Ferronnays. Quelques intelligences dans le conseil du roi et dans le *Journal des Débats,* qui voulaient caresser dans le prince de Polignac la faiblesse cachée du roi, l'engagèrent à quitter Londres et à paraître inopinément à Paris, où l'attendait un ministère. Le roi lui-même, pour donner un motif plausible à la présence du prince de Polignac à Paris, ordonna à M. Portalis de l'appeler.

M. Portalis, qui remplissait par intérim les fonctions de ministre des affaires étrangères, représenta respectueusement au roi que la présence du prince, effroi à tort ou à raison de l'opinion libérale et espoir de l'absolutisme, porterait ombrage aux esprits. Le roi insista sans écouter d'observations. La lettre partit. Le prince de Polignac, en la recevant, se crut déjà ministre, et communiqua au duc de Wellington, chef du cabinet britannique, la confiance qu'il apportait à Paris, il tenait cette certitude du roi lui-même.

Sa présence à la cour souleva la rumeur annoncée au roi par les ministres. Ils déclarèrent unanimement à Charles X que si M. de Polignac entrait au conseil ils en sortiraient à l'instant, pour ne pas colorer leur politique des arrière-pensées que l'opinion publique supposait à ce ministre futur. Le roi sentit qu'il avait trop présumé de la complaisance de son conseil. Il ajourna l'avénement de son favori et l'accomplissement de ses propres désirs. M. de Polignac tenta néanmoins quelques combinaisons

de ministère discordant, dans lesquelles il s'efforça de faire entrer M. Pasquier, un nom qui n'effrayait aucune opinion, et M. Lainé, qui les rassurait toutes. M. Pasquier écouta, mais il était trop clairvoyant pour consentir. M. Lainé, dont l'âme attristée prophétisait d'avance les malheurs de la monarchie et de la liberté qu'il avait voulu concilier enfin sur les ruines de la tyrannie, avait déjà retiré son grand nom dans cette philosophie civique qui était le fond de son caractère. Nul homme sensé ne consentait à prêter sa responsabilité à une conspiration de palais dans le roi ou à un caprice d'orgueil dans le prince de Polignac, qui ne pouvaient se dénouer aux yeux de tous que par une catastrophe. Le roi et M. de Polignac furent forcés d'ajourner leur témérité.

Le roi ouvrit la session de 1829 dans un discours inspiré par M. de Martignac, qui désavouait plus explicitement que jamais toute pensée rétrograde.

« L'expérience, » disait le roi en finissant ce tableau rassurant de la situation générale et en faisant allusion aux systèmes absolus qu'on lui prêtait, « l'expérience a » dissipé le prestige des théories insensées. La France » sait comme vous sur quelles bases son bonheur repose, » et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union » sincère de l'autorité royale et des libertés consacrées » par la Charte seraient honteusement désavoués par » elle! »

La France à ces paroles reprit confiance dans l'avenir. Le centre gauche, la gauche même applaudirent. Ces deux fractions, grandies par les trois élections précédentes, ouvrirent les bras pour embrasser d'avance le gouvernement qui venait à elles. Tout parut sourire un mo-

ment à la sagesse inespérée du roi. Le prince de Polignac, qui était resté quelques semaines de plus à Paris, sous prétexte d'assister à l'ouverture des Chambres, profita de la discussion de l'adresse dans la Chambre des pairs pour faire une profession de foi qui ressemblait à une préface mystérieuse concertée avec le roi pour populariser la cour. Ce prince, qui n'avait jamais parlé dans les discussions publiques, parut tout à coup à la tribune pour y parler non de l'adresse en discussion, mais de lui :

« Des feuilles publiques, » dit-il, « ont dirigé contre » moi depuis quelques jours leurs plus violentes calom- » nies, sans provocation de ma part, sans vérité, sans » vraisemblance, sans un seul fait qui leur servît de mo- » tif ou de prétexte ; elles ont osé me montrer à la France » entière comme nourrissant dans mon cœur un secret » éloignement contre nos institutions représentatives, » qui semblent avoir acquis la sanction du bien et une » sorte d'autorité imprescriptible depuis que la main » royale qui nous les a données repose glorieusement » dans la tombe. Si les auteurs, quels qu'ils soient, de » ces inculpations calomnieuses, pouvaient pénétrer dans » l'intérieur de ma maison, ils y trouveraient la meil- » leure de toutes les réfutations et de toutes les réponses ; » ils m'y verraient entouré des fruits de mes continuelles » études, ayant toutes pour objet et pour but la défense, » la consolidation de nos institutions actuelles, le désir » et le dessein d'en faire hériter mes enfants ; oui, nos » institutions, » ajouta, avec l'accent d'un serment, le prince de Polignac, « me paraissent concilier tout ce que » peuvent réclamer d'un côté la force et la dignité du » trône, de l'autre une juste indépendance nationale ;

» c'est donc d'accord avec ma conscience et ma conviction que j'ai pris l'engagement solennel de concourir à » les maintenir... Et de quel droit penserait-on aujourd'hui que je reculerai devant cet engagement? De quel » droit me supposerait-on l'intention de sacrifier des libertés légitimement acquises? M'a-t-on jamais vu le » servile adorateur du pouvoir? Ma foi politique s'est-elle » ébranlée à l'aspect du péril? S'il était possible d'interroger la conscience et la vie de mes accusateurs, ne les » trouverais-je pas eux-mêmes fléchissant le genou devant l'idole quand, plus indépendant qu'eux, je bravais dans les fers les dangers et mort?... »

Ce discours, où éclate la personnalité inattendue d'un homme qu'on savait le favori, et pour ainsi dire le fils de la pensée du roi, produisit un double étonnement et une double émotion dans le pays. Les uns y virent avec bonheur une émanation rassurante des opinions de Charles X imposant à sa cour même le retour sincère à la Constitution, qui signalait depuis une année ses actes publics. Les autres y virent le programme d'un ministre de cour avoué d'avance par le roi. Il éclata comme un coup de foudre sur la tête de M. de Martignac. Ce ministre comprit que le roi lui préparait un successeur, et que l'ébranlement de son crédit dans les Chambres allait suivre nécessairement l'ébranlement de son crédit présumé dans le cœur du roi. Il aborda avec moins d'espoir, mais non avec moins de patriotisme, la double tâche que créait pour le gouvernement la candidature ainsi proclamée d'un rival.

Les premiers scrutins de l'Assemblée pour la nomination de son président, en donnant la majorité à M. Royer-

Collard, mais 155 voix à M. Casimir Périer et 90 à M. de La Bourdonnaie, lui montrèrent la force redoutable de deux oppositions qui, en se réunissant, feraient à leur gré chanceler son gouvernement.

Le centre même appartenait plus à M. de Villèle qu'au ministère. Ce ministre déchu du pouvoir, mais non du cœur de ses anciens amis, s'était retiré dans sa terre des environs de Toulouse pour enlever son nom aux intrigues des partis. Mais il inspirait de là ses amis et il les détournait d'attaquer trop violemment un cabinet dont M. de Polignac affectait maintenant l'héritage. La *Gazette de France*, son principal organe, comme nous l'avons expliqué, avait en même temps des liens d'opinion, de religion, d'amitié, de reconnaissance avec M. de Polignac. Embarrassé entre ses deux amis, M. de Genoude s'efforçait de les réunir malgré des antipathies criantes. M. de Villèle, convaincu depuis longtemps de la supériorité dans la faveur du roi et de l'infériorité dans l'opinion publique du collègue qu'on lui ménageait, résistait inébranlablement à une telle alliance. De là l'indécise immobilité du centre droit dans l'Assemblée. Cette immobilité donnait seule du temps et une apparence d'aplomb au ministère. Il engagea le roi avec persévérance à nommer M. Royer-Collard, qui se ménageait entre tous les partis dans la Chambre. Ce choix paraissait alors politique, l'événement le prouva fatal.

## XIV.

Après quelques discours modérés dans la discussion de l'adresse, le gouvernement présenta aux Chambres, comme complément organique et libéral de la Charte, une loi populaire sur les conseils municipaux, qui restituait aux villes et aux campagnes une large part d'intervention dans leurs pouvoirs et dans leurs intérêts locaux. C'était l'émancipation des communes dans tout ce qui ne tenait pas essentiellement au pouvoir central et à l'unité d'administration monarchique. Le roi exigea que son ministère présentât en même temps une loi organique sur les conseils d'arrondissement et de département, loi libérale et représentative aussi dans son esprit, mais favorable à l'aristocratie territoriale dans ses résultats prévus, demandée par les royalistes comme une compensation aux libertés trop démocratiques des municipalités et comme une base de leur ascendant dans l'administration des départements.

Le roi, convaincu, disait-on, que l'un de ces deux projets succomberait devant la résistance des royalistes, avait exigé pour consentir à leur présentation que les deux lois seraient connexes et indivisibles dans la discussion. Cette ruse, indigne de la loyauté d'un prince, fut peut-être une calomnie de l'opinion. Elle parut justifiée cependant par l'attitude des royalistes, confidents présumés des intentions de la cour dans le débat et dans le vote. Le premier projet ne soulevait pas de grandes oppositions. Le second, amendé par la commission de la Chambre, qui

supprimait les conseils d'arrondissement pour créer des assemblées de canton plus multipliées et plus populaires, fut rejeté par une obstination insensée de la gauche et du centre gauche, plus pressés de se populariser par une opposition de tribuns intempestifs que de se fortifier par l'acceptation loyale de larges concessions offertes à la liberté.

Ce vote était la chute du ministère. La gauche et le centre gauche le savaient. M. de Martignac n'avait laissé ignorer ni à M. Sébastiani, ni à M. Casimir Périer, ni à M. Guizot, qui les dirigeait, que le roi ne passerait jamais la borne des condescendances libérales qu'il avait assignées à ses ministres, et qu'en fournissant à ce prince le prétexte de congédier son ministère pacificateur, ils rejetaient la cour dans les ministères de démence, le pays dans les convulsions, la liberté dans les problèmes et peut-être dans la tyrannie. Aucune sagesse ne put ni éclairer, ni fléchir ces hommes. Ils eurent pour toute politique ce pessimisme, crime et suicide de tous les corps délibérants où la passion préfère toujours la popularité des orateurs au salut du peuple. Les royalistes de leur côté, vainement et éloquemment implorés par M. de Martignac et par M. Hyde de Neuville de venir au secours de la loi et de prévenir la ruine commune en votant avec les conseillers de la couronne, restèrent immobiles sur leurs bancs, souriant de l'embarras du ministère, triomphant du triomphe de leurs ennemis et se réjouissant en secret de la chute prochaine d'une administration dont ils espéraient se partager les dépouilles.

M. de Martignac, atterré du vote, se retira un moment de la Chambre pour aller prendre les ordres du roi.

Un ministre moins dévoué et qui aurait plus songé à sa vengeance qu'à son devoir aurait répudié un ministère où les libéraux répondaient aux concessions par des exigences, où les royalistes conspiraient contre eux-mêmes avec la révolution, où la cour tournait en dérision le dévouement, où le roi lui-même semblait se réjouir du revers de ses meilleurs serviteurs pour avoir le droit de faire appel aux extrémités et aux favoris.

M. de Martignac sentait avec une amertume patriotique tous ces déboires de la fidélité et toutes ces tentations de la faiblesse; mais il avait puisé dans son âme et dans son commerce avec M. Lainé un sentiment du devoir supérieur à ces dégoûts de l'homme d'État. Il n'hésita pas à rester au poste où il pouvait amortir le choc entre la couronne et la Chambre. Il ne se flattait plus, mais il combattait encore. En rentrant une heure après dans l'assemblée, le visage attristé mais calme, il monta à la tribune et il annonça à la Chambre que le roi retirait les deux lois. Une consternation tardive saisit la gauche, le centre gauche et le centre. Une joie maligne parcourait les bancs de M. de La Bourdonnaie et des royalistes. Les membres du parti libéral qui avaient poussé par leurs coupables exigences le roi à se repentir de ces concessions se récrièrent contre la précipitation de la prérogative irritée du roi, et parurent regretter leur faute. Il était trop tard. Le ministère, discrédité à la cour par sa défaite devant la Chambre, humilié devant les royalistes par le refus de ses avances au parti libéral, durait encore et ne vivait plus.

L'agitation saisit la France, l'avenir s'assombrit. M. de La Ferronnays, frappé d'une maladie subite dans le cabi-

net du roi, laissa le ministère des affaires étrangères à la convoitise de toutes les ambitions. On y portait encore M. de Chateaubriand. Le roi y avait placé en expectative M. Portalis, comme pour garder confidentiellement la place à M. de Polignac. En récompense de cette complaisance, le roi promit par écrit à M. Portalis de lui réserver la place inamovible et lucrative de premier président de la cour de cassation, laissée vacante par la mort du magistrat le plus intègre et le plus vénéré du royaume, M. Henrion de Pansey. Un membre jusque-là obscur de la Chambre, M. Bourdeau, fut appelé à cause de son obscurité même au ministère de la justice. La cour, les courtisans, les princesses, tournaient eux-mêmes en dérision les hommes promus aux premières fonctions du gouvernement. On eût dit que le prince motivait d'avance le congé déjà donné dans son cœur à un ministère de dédain.

## XV.

Le budget fut voté comme dans une trêve tacite et morne entre les partis. La discussion n'en fut signalée que par de mesquines chicanes de la Chambre sur les fonds employés par M. de Peyronnet à la construction plus ou moins splendide d'une salle à manger au ministère de la justice, et sur la suppression de quelques aides de camp du roi et des princes. Le roi cachait mal son dédain de ces chicanes et son intention arrêtée de secouer le joug de la Chambre et de la presse.

Le soir d'une discussion où la solde de l'armée avait été violemment disputée au gouvernement, le ministre

de la guerre, M. de Caux, entra dans le cabinet du roi encore aigri de la lutte qu'il avait été forcé de soutenir : « Eh bien ! » lui dit le roi en entrant dans sa pensée, « que dites-vous d'une telle assemblée? » — « Abomi- » nable, sire ! » répondit le ministre. Le roi, heureux de trouver ses propres impressions dans le cœur d'un de ses conseillers, entraîna à ce mot M. de Caux dans l'embrasure d'une fenêtre. « Vous convenez donc enfin, » lui dit-il à voix basse, « que ceci ne peut pas durer? Suis-je » sûr de l'armée? » ajouta le prince d'un ton significatif et caressant et en prenant dans ses mains les mains du ministre. « Sire, » répliqua M. de Caux, « il faut savoir » pourquoi? » — « Sans condition? » reprit le roi. — « Eh bien ! sire, l'armée ne manquera jamais au roi pour » la défense du trône et de la Charte, mais s'il s'agissait » de rétablir l'ancien régime !... » — « La Charte ! la » Charte ! » reprit avec impatience le roi, « qui veut la » violer? Sans doute c'est une œuvre imparfaite, mon » frère était si pressé de régner à tout prix ! Je la respec- » terai néanmoins; mais qu'est-ce que l'armée a de com- » mun avec la Charte? »

Des conférences nocturnes rapprochaient déjà en secret le roi des royalistes les plus exaltés de la majorité de 1815. M. Ferdinand de Berthier conduisait le soir M. de La Bourdonnaie, en costume de ville, par le logement du premier valet de chambre dans l'appartement de Charles X. Un comité parlementaire, composé de M. Ravez, que le mécontentement contre le ministère avait incliné à M. de Polignac; de M. de Chantelauze, avocat général à Grenoble, magistrat fanatique d'autorité; de M. de Montbel, ami loyal mais inaliénable alors de M. de Villèle, dres-

sait pour le roi des plans d'administration, des listes de majorité, des compositions de ministères à quelques pas de la salle du conseil où les ministres se dévouaient encore à la conciliation de la couronne et de la Chambre. Le prince de Polignac, qui était retourné à Londres après son apparition étrange à la tribune, arriva de nouveau à Paris, comme mandé à l'insu des ministres par un signe mystérieux de la cour. Une lettre du roi lui-même l'avait rappelé. Ce prince, en apparence tout entier à la chasse ou aux étiquettes de cour, ne parlait plus de politique à M. de Martignac. Le silence préludait à l'ingratitude. Les ministres flottaient dans un doute qui suspendait tout, même leurs pensées. Le roi devait partir pour un voyage dans la Normandie; on ne s'attendait à aucune résolution avant son retour.

Le 6 août, dans la matinée, M. Portalis, ministre des affaires étrangères, fut appelé inopinément à Saint-Cloud. Le roi lui annonça la dissolution du ministère. « Les » concessions m'ont affaibli sans satisfaire mes ennemis, » lui dit le roi. M. de Portalis réclama alors la promesse, écrite mais gardée par le roi, de la place de premier président de la cour de cassation, en récompense de tant de services. « Je ne suis pas assez content de vous pour vous » donner une si éclatante marque de satisfaction, » lui répondit le roi; « d'ailleurs, c'est une place trop haute » pour que mon nouveau conseil ne soit pas appelé à la » décerner lui-même. »

Le ministre des finances, M. Roy, apprit quelques moments après de la bouche du prince le renvoi des ministres; le roi le conjura de rester dans son conseil. Le ministre des finances fut inflexible.

M. Hyde de Neuville, sûr de sa conscience et fier de ses succès pendant son administration, ne pouvait croire à sa disgrâce. Les ministres, successivement informés par M. Portalis, portèrent leurs portefeuilles à Saint-Cloud et prirent congé du roi. Il parla avec bonté et reconnaissance à M. de Martignac, avec sévérité à M. Feutrier, évêque de Beauvais, avec rudesse à M. de Vatimesnil. Il pardonnait le libéralisme aux hommes qui avaient dans leur passé le droit de croire à la liberté, il ne pardonnait pas ce qu'il nommait des complaisances révolutionnaires aux hommes qui ne lui semblaient chercher que leur ambition ou leur popularité dans leur désertion récente du parti de la cour ou de la congrégation.

Le soir le ministère nouveau, enfin composé dans la journée, éclata comme un tocsin de révolution dans Paris.

Ce ministère se composait du prince de Polignac, ministre des affaires étrangères;

De M. de La Bourdonnaie, ministre de l'intérieur;

De M. de Bourmont, ministre de la guerre;

De M. de Montbel, ministre de l'instruction publique;

De M. de Courvoisier, ministre de la justice;

De M. de Chabrol, ministre des finances;

Enfin de M. d'Haussez, ministre de la marine.

Le prince de Polignac avait nommé sans le consulter M. de Rigny, encore tout éclatant de sa popularité de Navarin, à ce dernier poste; M. de Rigny refusa. Le duc d'Angoulême, indigné d'un refus qu'il considérait presque comme une insubordination dans un militaire et comme une offense à son père, dit à M. de Rigny en lui reprochant sa timidité : « Vous pouvez renoncer à

» tout avancement pendant deux règnes. » Ce prince, chez qui le sentiment filial dominait la politique, s'était laissé incliner par le roi à une extrémité qui répugnait à son bon sens et à son caractère; mais tels furent, toute sa vie, sa vertu et son malheur. Il était fils avant d'être prince. M. d'Haussez remplaça M. de Rigny.

## XVI.

Il n'y avait pas un nom dans ce conseil qui ne fût ou la menace, ou le prélude, ou la nécessité d'un coup d'État. L'instinct de la France et de l'Europe ne s'y trompa pas une heure. Il y a des situations qui sont des prophéties.

Le prince de Polignac était un confident plus qu'un ministre. Né à la cour pendant les premiers orages de la révolution, de la femme dont la beauté et la tendresse avaient le plus fasciné le cœur de la reine Marie-Antoinette, et accumulé le plus de défaveur et d'impopularité sur le nom de cette famille; filleul de cette infortunée princesse; élevé sur les genoux du comte d'Artois; émigré encore enfant avec sa mère lorsque sa famille, désignée à l'inimitié du peuple par l'éclat même de son dévouement à la royauté, fut forcée de s'éloigner de Versailles, comme pour emporter avec elle le prétexte des malédictions publiques et les dangers de la cour; élevé et comme adopté par le comte d'Artois au nombre de ses aides de camp pendant l'émigration; avant de toucher à l'adolescence, associé aux poursuites du complot de Georges

contre le premier consul; arrêté à Paris à cette époque suspecte avec son frère; condamné à mort comme complice de cet attentat; menacé de sa grâce à cause de son intéressante jeunesse, et disputant généreusement la mort à son frère plus âgé que lui; attendrissant par ce combat sublime les juges et le premier consul lui-même; emprisonné à Vincennes à perpétuité; pardonné et relâché plus tard; sorti de nouveau de sa patrie pour rejoindre son prince; rentré avec lui en 1814; investi par la faveur du comte d'Artois de grades militaires et de fonctions diplomatiques à Rome, où sa ferveur religieuse lui conciliait d'avance la confiance intime de la papauté; réfugié à Gand en 1815, puis combattant en Savoie à la tête d'un soulèvement de royalistes français contre l'empereur; discutant presque seul à la tribune de la Chambre des pairs le serment que la constitution demandait à la Charte, et faisant à ce serment des réserves qui ne touchaient que sa conscience de chrétien, mais qui semblaient réserver en même temps ses opinions de royaliste sans condition; envoyé ensuite en ambassade à Londres comme pour essuyer dans l'absence son impopularité natale, et pour le mûrir aux affaires d'État; inconnu de sa personne à la France, connu seulement par son nom et par tous les préjugés attachés à ce nom; considéré à tort ou à raison comme l'espérance du parti sacerdotal, dont les principaux membres émigrés à Londres avaient allaité son enfance de doctrines incompatibles avec la liberté et l'égalité des cultes, comme le favori du parti aristocratique et courtisanesque, dont le crédit dans l'État renaîtrait avec son nom, enfin, comme le séide dévoué mais aveugle d'un roi dont la volonté était pour lui l'arrêt

du ciel : tel se présentait à l'opinion des masses le prince de Polignac.

Ceux qui, comme l'auteur de ce récit, le regardaient de plus près et le jugeaient avec moins de préventions voyaient dans M. de Polignac non ce que la naissance et le hasard des cours, mais ce que l'âge, les vicissitudes de la vie, les longues captivités, les affaires, les études en avaient fait : un homme d'un extérieur qui rappelait sur son visage et dans l'élégance de son maintien la beauté aristocratique et féminine de sa mère, empreinte de la mélancolie des longues prisons, d'une intelligence facile et gracieuse appliquée tardivement aux choses politiques, n'ayant sous des apparences méditatives que la superficie de la réflexion, d'un royalisme qui faisait du roi non-seulement un père, mais une ombre de Dieu sur la terre, d'une piété plus convenable à un cloître qu'à un palais, et qui s'exaltait quelquefois jusqu'à l'extase et jusqu'aux interventions surnaturelles de la grâce divine dans les destinées humaines, d'une bonté qui excluait en lui toute intolérance, encore plus toute persécution de conscience et de parti, et d'une opinion politique qui aurait admis très-sincèrement les institutions représentatives, pourvu que ces institutions, que son esprit inattentif calquait sur celles de l'Angleterre sans rien comprendre à la révolution française de 1789, eussent composé une trinité indissoluble des communes, de l'Église et de l'aristocratie.

## XVII.

M. de La Bourdonnaie représentait aux yeux du pays un terroriste de la royauté, voulant combattre la révolution avec les mêmes armes dont la révolution s'était servie pour combattre le royalisme. Homme chez qui l'opinion était inséparable de la colère et chez qui l'excès faisait partie de l'éloquence, un tribun vendéen de 1815 devenu l'homme d'État de 1829; son nom seul, qui avait si souvent fait pâlir les bonapartistes et les libéraux quand il demandait des proscriptions par catégories à Louis XVIII, faisait aujourd'hui frémir les hommes modérés de tous les partis, quand ils voyaient celui qui accusait M. de Peyronnet de mollesse, devenu le modérateur et l'arbitre des conseils de Charles X.

Cette violence de M. de La Bourdonnaie était néanmoins dans l'attitude plus que dans le caractère. Ses théories absolues et implacables à la tribune n'étaient au fond que des satisfactions de paroles jetées en pâture à la renommée de force qu'il aimait à se faire dans les salons de l'aristocratie et dans les châteaux de la Vendée. Elles ne revêtaient ni des systèmes arrêtés ni une volonté active d'homme d'État. Ce feu s'évaporait dans la polémique. Le retentissement d'un discours soigneusement écrit jusqu'aux extrémités du pays suffisait à sa vanité. Menaçant toujours, ne frappant jamais, il voulait la renommée plus que le pouvoir. Son ambition était le bruit, il tonnait pour être entendu de ses amis bien plus que pour foudroyer ses ennemis. Charles X, qui avait pris

l'orateur pour l'homme et qui espérait trouver dans M. de La Bourdonnaie un Mirabeau monarchique, ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il n'avait introduit dans son conseil qu'une parole sonore, une pensée absente, une volonté sans impulsion, sans route et sans but.

M. de Bourmont, ministre de la guerre, était la Vendée elle-même appelée par son nom au conseil pour donner des lois à la France; ce nom rappelait non-seulement l'esprit de parti armé, la haine sanglante de 1798 entre les blancs et les bleus, la guerre civile, il rappelait par Waterloo la défection à l'étranger au milieu d'une campagne, et il rappelait, par le procès du maréchal Ney, contre lequel M. de Bourmont, son lieutenant, avait témoigné sans ménagement, une des sévérités les plus implacables de la Restauration et une des morts tragiques les plus amèrement reprochées aux Bourbons. Le choix d'un tel ministre de la guerre ressemblait à une révocation de l'amnistie que la sagesse de Louis XVIII avait jetée sur la gloire et sur les fautes de l'armée française. Il semblait aussi remuer impolitiquement le sang de Waterloo pour en retracer sans cesse la douleur et l'humiliation nationale dans le nom du transfuge de l'armée.

M. de Bourmont, il est vrai, rachetait ces malheurs de son nom par tous les dons du militaire, du chef de parti, de l'homme d'État; la guerre civile, qui l'avait pris au berceau, l'avait trempé, dès ses premières années, dans l'intrépidité de ses champs de bataille et dans les mystères de ses complots; les guerres de l'Empire, qu'il avait faites ensuite avec gloire, après la pacification de la Bretagne, lui avaient donné pour émules ces mêmes généraux de la République qu'il avait eus autrefois pour

ennemis. Napoléon l'avait distingué comme homme de guerre au milieu de tous ces enfants de la guerre formés à côté de lui ou sous lui au métier des armes. Mais M. de Bourmont était plus qu'un soldat, c'était une intelligence et une ambition capables d'affecter et de dépasser tous les rôles que la volubilité des temps de révolution présente aux caractères qui ont le génie de leur fortune. Mobile et fataliste à la fois, tantôt s'endormant comme les Orientaux dans une oisiveté et dans une mollesse qui laissaient tout faire aux événements, tantôt se réveillant comme en sursaut à l'appel des circonstances et déployant cette activité qui multiplie le temps, dévorant les affaires, prudent et hardi, mystérieux et confiant, capable de longues patiences et de coups d'audace, esprit solide et souple en même temps, négociateur par nature, caressant avec ses supérieurs, ouvert avec ses égaux, agréable avec ses subordonnés; sortant tout à coup de son silence habituel par des éclairs d'éloquence, qui illuminaient le conseil de guerre ou les combinaisons de la politique; fidèle de sang et d'honneur plus que de fanatisme à la cause de ses premières années, et, par cette insouciance même sur les principes, plus propre que tout autre à servir une restauration sans participer à ses vertiges; son front pensif, son œil de feu, sa lèvre fine, son sourire intelligent, son teint bruni par le soleil du bivouac, sa taille élégante, sa démarche légère, son geste familier, sa parole brève exprimaient au premier aspect l'homme supérieur à ce qui l'entourait. Il était impossible de l'entrevoir au milieu d'un groupe de généraux sans demander son nom, et de l'avoir entrevu sans se souvenir de lui. Tel était le ministre de la guerre; son seul malheur était de s'appeler

Bourmont. Charles X et M. de Polignac n'y avaient pas pensé; mais la France crut qu'ils y pensaient et que la guerre civile entrait avec lui au conseil.

## XVIII.

M. de Montbel était un nom nouveau dans les affaires; il n'y entrait qu'avec une demi-renommée faite honorablement dans l'administration de la ville de Toulouse, dont il était maire, et à la tribune de la Chambre des députés, où il avait soutenu avec noblesse et courage le pouvoir et la disgrâce de son ami M. de Villèle : c'était évidemment une main tendue au retour de M. de Villèle dans le conseil du roi. C'était de plus une parole honorée et agréable dans la Chambre, où tous les partis rendaient hommage à son caractère.

M. de Courvoisier était l'orateur en titre de ce conseil. Son nom avait une signification moins alarmante pour la Constitution. Il avait défendu avec une éloquence diffuse et passionnée le système de M. Decazes, mais depuis son esprit solitaire et saccadé l'avait jeté, disait-on, dans les systèmes mystiques de M. le comte de Maistre et de M. de Bonald et dans les sophismes pieux du parti du clergé. On pouvait également retrouver dans cet orateur, depuis longtemps enseveli dans sa retraite du mont Jura, ou l'ancien fanatique de la Charte ou le fanatique nouveau de l'absolutisme. Ce nom était moins une menace qu'une énigme dans le ministère.

On connaît M. de Chabrol, administrateur obstiné, s'effaçant ou se subordonnant à tous les régimes poli-

tiques; ne donnant ni gages, ni alarmes à l'opinion, et consentant à compléter complaisamment, sous la main du roi, un ministère de coup d'État aussi bien qu'un ministère de Charte.

Quant à M. d'Haussez, préfet de Grenoble, il était inconnu; mais le choix qu'on avait fait de lui le faisait connaître. On le préjugeait ce qu'il était : capable de dévouement, incapable de résistance à des mesures qui seraient colorées de fidélité et de péril pour le salut du roi.

## XIX.

La presse et l'opinion, qui se préparaient depuis quelques mois à tout apprendre et à tout oser contre une tentative désespérée de la couronne, éclatèrent dès le lendemain en colères, en menaces ou en tristesses qui ébranlèrent en quelques heures le pays. « Coblentz! Waterloo! 1815! » s'écria le *Journal des Débats* en analysant les noms des ministres : « L'émigration dans M. de Polignac! la désertion à l'ennemi dans M. de Bourmont! les fureurs de la proscription dans M. de La Bourdonnaie, voilà les trois principes dans les trois personnages du ministère! Pressez-le, il ne dégoutte qu'humiliation, malheur et danger! malheureuse France! malheureux roi!.... »

M. Guizot et M. Thiers, l'un dans le journal le *Temps*, l'autre dans le *National*, journal qu'il accrédita depuis par une polémique où l'on pressentait sous la verve de l'homme de plume la pensée de l'homme de gouvernement futur, fulminèrent contre la démence du roi. Les

écrivains d'une opposition plus populaire encore se félicitèrent hautement de ce qu'une guerre franchement déclarée par de tels noms à la constitution déchirait enfin le voile hypocrite derrière lequel l'Église, l'aristocratie, la cour ourdissaient depuis six ans leurs trames contre toutes les libertés. Les sociétés secrètes ou patentes, telles que le comité directeur de M. de La Fayette, et la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* de MM. de Broglie et Guizot, se préparèrent à l'attaque ou à la résistance; des associations et des cotisations pour la défense des institutions menacées s'ouvrirent dans toutes les villes du royaume, et s'engagèrent au refus d'impôt qui avait précédé avec Sidney la chute des Stuarts en Angleterre. M. de La Fayette, aussi ardent dans sa vieillesse à la ruine de la monarchie qu'aux premières scènes de 1789, parcourut le Dauphiné, contrée insurrectionnelle où la révolution avait eu à Vizille son premier champ de bataille. Il y reçut des couronnes de chêne. Il entra en triomphateur à Lyon dans une calèche attelée de quatre chevaux blancs, souvenir du cheval de la fédération immortalisée dans les souvenirs du peuple. Cent mille âmes lui faisaient cortége. Trois cents jeunes gens à cheval précédaient sa voiture. Les citoyens le haranguèrent aux portes de la ville.

« Aujourd'hui, » leur répondait-il, « je me trouve au » milieu de vous dans un moment que j'appellerais criti» que si je ne voyais dans cette puissante cité cette fer» meté calme et même dédaigneuse d'un grand peuple » qui connaît ses droits et qui sent sa force ! » Il n'y avait plus besoin, pour lui, de conspirer; le gouvernement conspirait pour lui, et la France conspirait avec lui.

Une attente inquiète et une immobilité terrible furent, pendant ces derniers mois de 1829, les préludes de la guerre inévitable entre un gouvernement et un pays qui se mesuraient face à face comme pour savoir qui frapperait le premier.

## XX.

Cependant le ministère semblait reculer devant ce qu'il avait tenté en se constituant. On eût dit que sa politique était d'user à force d'immobilité et d'innocence l'émotion et les soupçons qui l'assaillaient. M. de La Bourdonnaie publia une circulaire aux préfets qui n'annonçait ni projets hostiles à la constitution, ni tension violente des ressorts du gouvernement. M. de Polignac s'occupait des dépêches et du mécanisme diplomatique de son ministère.

Tout à coup des dissensions intestines, qui couvaient déjà dans le conseil entre des hommes que la volonté du roi plus que des sympathies concertées entre eux y avait groupés, éclatèrent au dehors par la retraite de M. de La Bourdonnaie. On crut que cette retraite dénonçait dans le conseil des éventualités de coup de force auxquelles ce ministre s'était refusé. Les alarmes publiques s'accrurent contre une politique d'excès qui faisait hésiter même un pareil homme. Il n'en était rien, une vaine prééminence dans le conseil, dont le prince de Polignac affectait la présidence, et que M. de La Bourdonnaie ne voulait pas subir, servit d'occasion et de prétexte à ce démembrement du ministère. Le roi, qui avait espéré

rencontrer dans M. de La Bourdonnaie une inspiration et une force, avait été frappé du néant de ses pensées. Il n'est donné à aucun homme d'avoir du génie contre l'instinct de tout un peuple et contre la vérité d'une situation. La Charte était la vérité de la Restauration, en cherchant contre cette vérité des sophismes les hommes les plus ingénieux ne trouvaient rien. M. de La Bourdonnaie lui-même saisit avec empressement le premier prétexte pour sortir avant un aveu d'impuissance, ou avant la responsabilité d'une catastrophe, de la combinaison où il était témérairement entré. Deux essais de pouvoir sans autre action possible que des actes de démence, l'avaient puni de quinze ans d'opposition irréfléchie. Il fut enseveli à la pairie avec les honneurs de la sépulture des ambitieux déçus, et son nom s'y éteignit dans le silence.

## XXI.

Les impérieuses injonctions de la *Gazette de France* forcèrent le prince de Polignac à donner le ministère de l'intérieur à M. de Montbel pour y servir de gage ou d'espérance au parti de M. de Villèle, dont M. de Montbel était le précurseur ou le continuateur aux yeux de M. de Genoude. On cherchait un ministre de l'instruction publique pour remplacer M. de Montbel. On voulait un orateur : un jeune magistrat, d'un caractère et d'un talent qui l'avaient élevé par son seul mérite au second poste du ministère de la justice, M. Rocher, fut consulté par le roi sur l'aptitude et sur l'éloquence des hommes de pa-

role dans les différentes cours de justice du royaume; M. Rocher indiqua M. Guernon de Ranville, qu'un beau talent dénonça ainsi à son insu à l'éclat et aux malheurs du pouvoir dans une heure de crise et de ténèbres. Accepter était un dévouement, refuser pouvait paraître une lâcheté, M. Guernon de Ranville accepta.

Pendant ces mutations, dans lesquelles le roi et M. de Polignac cherchaient l'aplomb de leur gouvernement, les élections justifiaient l'opposition dans la Chambre par les hommes les plus ombrageux contre les desseins supposés de la cour; tout respirait une guerre prochaine. Des deux côtés on envoyait, non des conseillers pacifiques, mais des combattants.

## XXII.

Deux hommes historiques parurent alors pour la première fois dans les assemblées politiques, comme pour présager les agitations auxquelles ils allaient associer leur longue renommée : l'un était M. Guizot, l'autre M. Berryer. On connaissait M. Guizot depuis 1814 : confident d'abord inaperçu de l'abbé de Montesquiou sous un ministère royaliste; agent avoué des négociations des légitimistes à Gand; rentré de cette courte émigration politique pour prêter sa plume au ministère Richelieu, qui voulait rajeunir le royalisme en le confondant avec la liberté; conseiller intime et publiciste confidentiel de M. Decazes, qu'il appuyait avec ses amis, M. Villemain, M. de Broglie, M. de Staël, M. de Barante, partisans de ses théories empruntées à l'histoire des Stuarts et

mal adaptées à son pays; adepte de M. Royer-Collard, dont il s'était fait le disciple avant d'en devenir le rival; créant avec lui la secte des *doctrinaires,* ce schisme tour à tour austère et remuant du royalisme; s'avançant de plus en plus dans le libéralisme à mesure que l'esprit représentatif assurait plus de victoires et plus d'honneur à ses organes; acceptant la disgrâce de la cour après la chute de M. Decazes avec autant de soin qu'il avait brigué sa faveur; tombant noblement avec ses amis, se relevant seul par la supériorité de sa volonté et de son talent dans le journalisme, dans les lettres, dans le professorat de l'histoire; écrivain laborieux, professeur éloquent, publiciste infatigable, homme de parti utile se donnant la tâche de créer des théories, des idées, des sophismes et même des passions à l'usage des hommes irréfléchis mais ambitieux de sa secte; renommée qui couvait dans l'ombre entre le trône et le peuple pour s'imposer à propos à la légitimité ou à la révolution selon l'heure; jeune homme superbe, qui n'avait sur le visage ni la modestie, ni la timidité, grâces de la jeunesse, mais qui dans sa beauté pensive et dans son œil ardent laissait entrevoir le feu sombre de la volonté plutôt que la flamme du génie et de l'enthousiasme, devenu l'âme d'une opposition encore monarchique; le patronage de l'opposition révolutionnaire venait enfin de porter M. Guizot au pied de la tribune où il devait monter, dominer et tomber avec tant de bruit et tant de ruine.

M. Berryer était un jeune homme alors inconnu ailleurs qu'au barreau; le don de la parole, l'éclair de l'intelligence, la splendeur du front, la loyauté du regard, la magnanimité de l'âme, la cordialité et la force du

geste, la vibration mâle et gracieuse de l'accent commençaient à le signaler à ses rivaux comme un de ces prodiges de tribune qui éclatent dès qu'ils se montrent dans les assemblées, et dont on accepte la supériorité avec orgueil pour son pays, parce que cette supériorité, voilée de candeur et de modestie juvéniles, se fait pardonner par le caractère ce que le talent aurait d'humiliant pour l'envie et d'écrasant pour la rivalité. M. Berryer, lié de famille et de société avec les hauts rangs de l'aristocratie et des lettres vers lesquels l'élégance de la vie et de la pensée l'attirait par nature et par habitude, était l'espoir du parti de la cour, de l'Église, de la monarchie. On l'y caressait comme une faveur inespérée, on l'attendait à la tribune politique comme un vengeur; la révolution avait eu son Mirabeau, la Providence devait son Berryer à la légimité. Le roi et M. de Polignac n'avaient rien négligé pour lui ouvrir la Chambre, il y entrait précédé de la faveur de la couronne et des ministres; ils comptaient sur des miracles de lui. Porté par cette popularité de cour, de salons et de châteaux, fidèle aux espérances qu'on fondait sur lui comme à un serment de son génie; séduit par son courage et par le péril des circonstances, il y entrait malheureusement lui-même plus pressé de combattre que de se faire une politique, et il allait parler avant d'avoir pensé.

Tel était alors ce grand orateur.

## XXIII.

Le conseil des ministres, ainsi recomposé, délibérait sur le langage qu'il mettrait dans la bouche du roi à

l'ouverture de la session. La majorité du ministère conseillait une parole inoffensive et paternelle qui, en attestant la longanimité de la couronne, aggravât par le contraste les torts de la Chambre, si elle se laissait emporter comme la dernière assemblée à des sommations ou à des insinuations irrespectueuses. Mais le roi semblait pressé d'ouvrir la lutte; M. de Polignac lui communiquait sa confiance surnaturelle dans la toute-puissance de la majesté divine; sa cour devant laquelle il avait prononcé si souvent depuis son avénement au trône des paroles de dédain pour la révolution, jusqu'au duc d'Angoulême, si sage jusque-là de la sagesse de son oncle Louis XVIII, si identifié maintenant par le dévouement filial aux irritations de son père et de son roi, tout poussait le prince aux mesures et aux paroles de force. Dompter le pays était le mot de la cour. Les visages mêmes du roi, des princes, des princesses avaient pris la physionomie de ces pensées. On assure que le duc d'Orléans lui-même encourageait le roi à des tons de maître. On ne respirait que la menace aux Tuileries.

Le monarque, en recevant les grands corps de l'État à l'occasion du premier jour de l'année 1830, avait été bref et dédaigneux dans ses réponses; la duchesse d'Angoulême, renchérissant sur la froideur calculée du roi, avait été presque insultante au moment où la magistrature, que la cour accusait de lâche complaisance pour la révolution dans quelques arrêts récents en matière politique, s'était présentée et inclinée devant elle. « Passez, » messieurs! » avait-elle dit à la magistrature en montrant du geste la porte de la salle du trône. Ce mot avait retenti dans Paris comme une vengeance de femme contre

l'impartialité de la justice : l'opinion s'envenimait. On attendait avec anxiété le choc inévitable du trône et du pays dans les paroles du roi et de l'assemblée. M. de Courvoisier avait enfin rédigé celles du roi, elles étaient dignes et convenables jusqu'au dernier paragraphe, ainsi conçu :

« Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gou-» vernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je » trouverais la force de les surmonter dans ma résolution » de maintenir la paix publique, dans la juste confiance » des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré » pour leur roi. » Cette phrase, qui, en montrant le roi seul comme dernière raison de l'ordre et comme arbitre suprême de la paix publique, semblait effacer les Chambres et en appeler éventuellement au pouvoir supérieur et suprême de la couronne, fut combattue par le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Guernon de Ranville; il demandait que le roi associât l'appui constitutionnel des Chambres à son action personnelle, dans la prévision des mesures monarchiques à signaler. Sa jeunesse fit dédaigner cette sage observation; le roi voulait se montrer roi au-dessus des institutions octroyées dans la perspective des événements.

Le 2 mars il prononça son discours devant les deux Chambres réunies au Louvre. Jamais la majesté royale ne s'était entourée d'une plus grande pompe militaire et civile; jamais l'accent du prince n'avait eu plus de résolution. Les Chambres écoutèrent dans un recueillement inquiet ces paroles, et la France attentive n'y comprit pas au premier moment un défi. Les applaudissements des spectateurs couvrirent le silence des députés.

M. Royer-Collard, porté par les trois oppositions réunies formant désormais la majorité dans la Chambre, fut nommé encore par le roi. Ce prince ne pouvait se résoudre à voir un adversaire de sa couronne dans un homme qui avait été pendant tant d'années le conspirateur avoué de la légitimité et le conseil secret de sa dynastie. La Chambre, peu touchée de cette condescendance, chargea MM. de Preissac, de Kératry, Dupont (de l'Eure), Gauthier, Sébastiani, Dupin, de Sade, Lepelletier-d'Aulnay, de lui préparer un projet d'adresse en réponse au discours du roi; les noms seuls des rédacteurs disaient d'avance les paroles. C'étaient tous des hommes de la défection, du centre gauche, de l'extrême gauche, ou, comme M. Étienne, du parti bonapartiste des cent-jours, adversaires plus personnels de la dynastie des Bourbons.

Cette adresse, rédigée par M. Étienne, écrivain exercé aux habiletés et aux ruses mêmes du style par l'habitude de l'opposition dans le journal la *Minerve*, arsenal de toutes les colères et de toutes les tactiques de parti contre les Bourbons, déguisait merveilleusement l'hostilité des intentions sous la mesure et sous la loyauté extérieure des paroles. Un royaliste sincère, affectueux et affligé l'aurait écrite, tout homme attaché à la monarchie pouvait la signer, l'adulation même pour la personne du roi y couvrait la violation, justifiée par l'affection, de la prérogative royale dans le libre choix de ses ministres. Jamais l'opposition n'avait porté une main si hardie sur la couronne, jamais elle n'avait accentué encore, par la voix de ses organes, une profession de foi si monarchique

9.

et si bourbonienne. Après la réponse habituelle aux textes d'affaires, de diplomatie et de finances :

« Sire, » disait l'adresse, « au milieu des sentiments » unanimes de respect et d'affection dont votre peuple » vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive » inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait » commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité et » pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son » repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que » nous avons jurée et que *nous vous garderons toujours* » nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause. » La Charte que nous devons à la sagesse de votre au- » guste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme » volonté de consolider le bienfait, consacre, comme un » droit, l'intervention du pays dans la délibération des » intérêts publics. Cette intervention devait être, et » elle est en effet indirecte, sagement mesurée, circon- » scrite dans les limites exactement tracées et que nous » ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; » mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du » concours permanent des vues politiques de votre gou- » vernement avec les vœux de votre peuple la condition » indispensable de la marche régulière des affaires pu- » bliques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous » condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. » Une défiance injuste des sentiments et de la raison de » la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de » l'administration; votre peuple s'en afflige, parce qu'elle » est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, parce qu'elle » est menaçante pour ses libertés. Cette défiance ne sau-

» rait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, la » France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne vou- » lez du despotisme; elle est digne que vous ayez foi dans » sa loyauté comme elle a foi dans vos promesses; entre » ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, » et nous qui, avec une conviction profonde, venons dé- » poser dans votre sein les douleurs de tout un peuple » jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la » haute sagesse de Votre Majesté prononce. Les royales » prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'as- » surer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie con- » stitutionnelle, première et nécessaire condition de la » force du trône et de la grandeur de la France. »

## XXIV.

Il y avait deux sens dans cette adresse, et le roi bien conseillé pouvait à son gré prendre l'un ou l'autre. Dans la forme, la Chambre n'outre-passait pas le droit constitutionnel des représentants du pays en avertissant le roi que des ombrages existaient entre elle et ses ministres, et que le concours nécessaire des deux pouvoirs était suspendu. Une nation loyale et forte ne pouvait le dire dans un langage plus respectueux et même plus affligé.

Dans le fond, la Chambre, dont le seul droit constitutionnel écrit dans la Charte était d'accorder ou de refuser ses votes aux ministres, sans intervenir autrement dans leur choix, violait la Charte, usurpait la prérogative du roi, anéantissait sa responsabilité en anéantissant sa liberté, se substituait à la couronne, lui dictait impérieu-

sement et d'avance ses choix, et transformait la souveraineté monarchique en souveraineté parlementaire.

Le roi pouvait feindre de n'avoir entendu l'adresse que dans le premier sens, remercier et rassurer sur ses intentions la Chambre inquiète mais fidèle, et attendre qu'elle se prononçât constitutionnellement en acceptant ou en rejetant les lois plus ou moins sages qu'il aurait fait présenter par ses ministres. Tout véritable ami de la monarchie, zélé pour la préservation du trône et de la liberté, aurait conseillé au prince une telle attitude. Il y a toujours entre les ressorts délicats du gouvernement représentatif quelque chose d'indécis que les deux pouvoirs doivent laisser dans le vague et qu'on détruit en voulant le définir avec trop de rigueur. Aucun pouvoir, ni celui des rois, ni celui du peuple, ne peut se passer de sagesse. Le roi et son conseil n'avaient que de la colère, ils se hâtèrent de prendre le sens répréhensible de l'adresse pour texte d'un conflit ouvert avec le pays.

La cour ne cacha pas sa joie de cette occasion offerte enfin au roi d'émanciper la couronne ou de briser la Charte. L'esprit de vertige soufflait autour de Charles X.

L'adresse, dont la discussion avait lieu en comité secret dans la Chambre, fut combattue avec énergie par M. de Lépine, par M. de Conny, par M. de Montbel. L'athlète futur du ministère, M. Berryer, monta pour la première fois à la tribune, et, déchirant toutes les réticences et tous les faux respects de la commission, montra à nu l'usurpation des attributs de la couronne, l'audace cachée sous l'hypocrisie des paroles, le règne de deux pouvoirs rivaux, l'anarchie des prétentions de la coalition, la Chambre anéantie par la couronne, ou la cou-

ronne abolie dans la première de ses attributions par la Chambre. Il fut le prophète de la catastrophe, il éclata de vérité ; mais ce prophète était l'avocat de M. de Polignac, mais derrière cette vérité du discours il y avait la vérité d'une contre-révolution apparaissant au pays sous un déguisement constitutionnel dans la personne de M. de Polignac.

On ne put qu'admirer et frémir, on ne fut pas convaincu ; M. Berryer descendit vaincu de la tribune, et M. Royer-Collard, dont les oracles ambigus se laissaient interpréter alors complaisamment par les deux partis, s'écria en montrant du geste le jeune orateur : « Ce n'est » pas seulement un orateur, c'est une puissance qui vient » d'apparaître parmi nous ! »

Tout fut vain, l'adresse répondait à une majorité de coalition : les uns la votaient pour sa loyauté, les autres pour sa perfidie, ceux-ci pour son respect, ceux-là pour son audace. Un député modéré et conciliateur des centres, M. de Lorgeril, offrit un amendement de transaction qui laissait subsister l'avertissement sans violenter la prérogative : « Non, non, » s'écria M. Guizot, « gar- » dons-nous d'atténuer nos expressions ! La vérité a déjà » assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des rois, ne » l'y envoyons pas faible et pâle ! » Les premières paroles de l'homme d'État futur furent des paroles de tribun, elles poussèrent la Chambre aux obstinations extrêmes.

L'adresse fut votée par deux cent vingt et un membres de la gauche, du centre gauche, des doctrinaires, de la défection ; cent quatre-vingt-un votes protestèrent vainement contre la déclaration de guerre à la prérogative royale. L'heure des vertiges avait sonné des deux côtés.

## XXV.

Le ministère répondit à ce vote par la destitution immédiate de tous les députés fonctionnaires publics qui avaient voté contre lui. M. de Polignac fit offrir à M. Berryer la direction générale d'un grand service public enlevé à un des votants. « Aujourd'hui, » répondit M. Berryer, « je suis trop nouveau dans la Chambre pour mériter » une telle récompense, l'année prochaine elle sera peut-» être au-dessous de moi. »

M. de Suleau, jeune écrivain du *Conservateur,* d'un talent classique et d'un haut avenir, eut l'imprudence et la précipitation d'accepter un rôle dans ce drame, dont le dénoûment trop prévu ne pouvait être que mortel à la couronne ou à la Charte. La témérité sourit aux jeunes courages, mais il n'y a point de vrais courages contre le bon sens. On regretta M. de Suleau, qui s'enrôlait dans une secte et qui n'avait rien du sectaire.

Tous les hommes considérables de la diplomatie, de l'administration, du conseil d'État se séparèrent avec éclat du ministère par des démissions anthentiques. M. de Chateaubriand ne voulut rien tenir d'un cabinet qui conduisait la monarchie aux abîmes. Il revint de Rome, renonçant à sa fortune pour sa conscience et pour sa renommée.

Les hommes jeunes et secondaires de l'opinion monarchique et constitutionnelle s'écartèrent avec la même prévoyance des faveurs que le ministère de M. de Polignac offrait à leur dévouement. Ils pressentaient avec toute la

France que les noms aventurés dans ce conflit insensé seraient des noms à jamais funestes dans l'histoire de leur pays.

M. de Marcellus, fils de l'orateur de ce nom célèbre par son zèle pour la solidarité intempestive des trônes et des autels, déclina le poste de sous-secrétaire d'État du prince de Polignac ; il ne crut pas déserter la royauté en refusant les faveurs de ceux qui l'égaraient. Moi-même j'étais lié d'une certaine familiarité avec le premier ministre. Me trouvant alors en congé en France, le prince de Polignac m'écrivit pour m'appeler à Paris, et pour me confier la direction des affaires étrangères. Je répondis en m'excusant sur ma jeunesse et sur mon insuffisance. Le premier ministre insista. Je vins à Paris. « Eh bien ! » me dit-il avec bonté et du ton du reproche, « vous êtes » donc du nombre de ceux qui me calomnient, en m'ac- » cusant de vouloir renverser les institutions qui soutien- » nent à la fois le trône et la liberté ? Vous croyez donc » que je rêve un coup d'État ? — Non, mon prince, » lui dis-je, « je ne crois pas qu'un coup d'État soit dans vos » pensées, mais je crois qu'un coup d'État est dans la » fatalité inévitable de la situation que le roi et le minis- » tère prennent devant le pays ; et, comme je suis jeune » et attaché à la dynastie par sentiment traditionnel et » par amour sincère pour la liberté régulière, je ne veux » pas attacher mon nom, quelque obscur qu'il soit, à la » catastrophe de la légitimité et de la Charte. » M. le prince de Polignac, m'entraînant alors dans son grand cabinet et se promenant avec moi d'un bout à l'autre de la pièce pendant deux heures d'un entretien confidentiel et passionné, protesta avec une énergie, évidemment

sincère, contre toute pensée de renverser ou même d'atténuer la Charte, et me conjura avec plus de force de croire en lui, et d'accepter le poste de confiance qu'il me gardait dans son ministère. Je fus reconnaissant, attendri, mais inflexible. Il s'affligea, mais il ne s'offensa pas.

Il me nomma peu de jours après ministre plénipotentiaire auprès du nouveau roi de la Grèce, aujourd'hui roi des Belges. Je continuai à voir familièrement le prince de Polignac pendant les négociations relatives au nouveau royaume de Grèce, qui se terminèrent inopinément par le refus de la couronne et par le départ de Paris du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Son langage fut constamment le même pendant ces longs mois d'agonie de la France qui précédèrent le coup d'État. Il me parut démontré en effet que M. le prince de Polignac ne songeait nullement, alors, à rétablir le pouvoir absolu de la royauté en France, et que son plan était de créer une sorte d'aristocratie épiscopale conservatrice de la religion dont il voulait être le restaurateur. Aristocratie politique, non de naissance, mais de propriété territoriale, double aristocratie qui imiterait en France la pairie anglaise, et qui donnerait au trône appui et résistance en même temps. Ses idées n'allaient pas plus loin qu'une hiérarchie mobile, mais conservatrice comme la propriété dans son pays. Mais ces idées loyales, et même libérales d'intention, me semblaient aussi confuses qu'obstinées dans son esprit. Elles avaient, à mes yeux, le double vice de ne correspondre en rien à la liberté de l'esprit humain en matière religieuse, conquête du dix-huitième siècle cimentée par la révolution de 89, et de correspondre moins encore à l'esprit démocratique de la

France, qui a pour dernière expression l'élection, signe plus intellectuel et plus moral, lorsqu'elle est libre, que le signe purement matériel de la propriété.

## XXVI.

C'étaient sans doute aussi les idées loyales, mais irréfléchies du roi, dont M. de Polignac n'était que le confident et la main. Une entrevue que j'eus avec Charles X, à la même époque, me confirma dans ces conjectures. Introduit dans le cabinet du roi, où j'avais été mandé pour lui donner quelques renseignements sur l'expédition projetée d'Alger et sur les manœuvres très-hostiles de l'Autriche contre la France et contre la maison de Bourbon en Italie, je trouvai ce prince seul, debout devant une longue table chargée de cartes et de dépêches. Il y avait dans son attitude une douce majesté, de la sérénité sur son visage, de la bonté dans son regard. « Vous voyez, » me dit-il en posant le doigt sur une longue dépèche de moi sur sa table, « que je m'occupe » de vous, et que je lis tout ce qui a rapport à mes af» faires étrangères. Je viens de lire le mémoire que je » vous ai fait demander sur l'expédition que mon gou» vernement médite à Alger, et je suis content de vous, » très-content, » ajouta-t-il en insistant avec un sourire sur le mot; « si content, que c'est la lecture de votre » travail qui m'a décidé en grande partie à l'expédition. » Je remerciai le roi de ce témoignage de sa satisfaction. Il faisait allusion à un mémoire qui m'avait été demandé par le baron de Damas pendant le ministère Villèle sur

les résultats politiques d'une expédition française contre les pirates barbaresques, sur les inconvénients ou les avantages qu'aurait, relativement à la Méditerranée, au commerce et à nos influences sur les côtes d'Italie et d'Espagne, une telle entreprise. Seul représentant de la France alors dans la haute Italie, par l'absence du duc de Laval et par la mort du marquis de La Maisonfort, le hasard m'avait désigné pour ce travail. Il avait été communiqué au roi. Il concluait à la ruine d'Alger, à l'extinction de la piraterie, non à la conquête intérieure de l'Afrique. Il coïncidait avec les idées personnelles de Charles X, qui voulait illustrer son règne par une gloire motivée, honnête et utile. L'entretien s'étendit sur ce sujet.

Mais le roi, rejetant bientôt le mémoire qu'il avait à la main, et passant avec une certaine précipitation juvénile de démarche de l'autre côté de la table où il était en face de moi, se rapprocha, me prit avec une noble et indulgente familiarité par le bras, et m'entraînant avec lui de la fenêtre au fond du cabinet, et du fond du cabinet à la fenêtre, s'ouvrit complaisamment sur la question intérieure, qui était le fond comme le remords de sa pensée. Il me reprocha l'injuste défiance que j'avais de son ministère. Il me parla, avec la même affirmation que M. de Polignac, de sa forte et sincère volonté de maintenir la Charte, mais de maintenir en même temps son droit monarchique. Il fut sensé, vif, énergique, élevé, éloquent, homme d'État. Il était évident que la vérité coulait de ses lèvres. Rien, excepté sa fausse situation avec un ministère antipathique à l'opinion publique, n'indiquait le prince qui, peu de mois après,

jetterait le défi aux révolutions. Le respect me fermait la bouche et me permettait seulement quelques indices de doute et d'inquiétude à ses paroles. Je sortis convaincu qu'un roi si intelligent et si loyal ne méditait aucune trahison contre son pays, mais que la fatalité de son ministère l'entraînait vers une extrémité où il n'aurait plus à choisir qu'entre une humiliation ou une violence.

Je revis familièrement le prince de Polignac après cette audience du roi, et jusqu'à l'extrémité de son ministère et aux élections qui précédèrent la crise. Il avait une confiance si naturelle, et pour ainsi dire si mystique dans sa mission de résoudre triomphalement les difficultés et de rasseoir l'Église et le trône sur la base de la Constitution améliorée, qu'au moment où tout tremblait sous la lutte déjà commencée du roi et du peuple, ayant été prendre congé de lui et partant pour l'étranger, il me garda à dîner avec sa famille, et m'accompagnant après le dîner dans le salon de réception : « Adieu, » me dit-il en me serrant la main ; « vous partez, vous êtes bien » heureux ; quand vous reviendrez, vous vous reposerez » à l'ombre de ce que j'aurai accompli. » Ce furent les dernières paroles que j'entendis de sa bouche. Quand je revins, il n'y avait plus de trône légitime, le roi Charles X était en Écosse, et le prince de Polignac à Vincennes, expiant non son crime, mais son aveuglement.

## XXVII.

Remontons au lendemain de l'adresse, d'où cet épisode a distrait l'historien.

Le roi irrité et les ministres humiliés tinrent conseil sur les mesures que nécessitait un conflit ainsi déclaré dès la première séance[1]; le conseil éclata d'indignation. La Chambre se transformait en assemblée de factieux, l'adresse était un préambule de révolution, on allait recommencer 89 : tels étaient les propos des ministres avant la délibération. Le roi était silencieux, mais son calme disait sa résolution déjà prise. Avant toute délibération, les ministres crurent devoir lui poser respectueusement d'abord cette question qu'il lui appartenait, à lui seul, de résoudre. « Le roi est-il disposé à céder à l'in» jonction de l'adresse en changeant de ministère? — » Non, » répondit le roi, « ce serait l'avilissement de ma » couronne et l'abdication de la prérogative royale. » D'ailleurs quel ministère s'entendrait jamais avec une » pareille Chambre? Quand je voulus changer le minis» tère Martignac, dont les concessions reçues par l'in» gratitude me menaient à l'abîme, je consultai Royer-» Collard sur les hommes qui auraient le plus de chances

[1] Nous prévenons le lecteur que d'ici à la fin de cette histoire tous les détails que nous donnons sur le cabinet du roi et sur les secrets du conseil sont authentiques, et puisés dans un récit, heure par heure, d'un des témoins et des acteurs les plus véridiques de ce grand drame. Son journal, ouvert sous nos yeux, est le procès-verbal des derniers mois du règne.

» d'avoir la majorité dans la Chambre. « Aucun ! » m'a » répondu cet homme découragé par l'incohérence des » éléments de l'Assemblée qu'il préside. »

M. de Montbel développa le mot de M. Royer-Collard. Tous les ministres, à l'exception de M. Guernon de Ranville, conclurent à la dissolution de la Chambre et à un appel au pays, préparé par une lente élaboration des électeurs et par un temps donné à la réflexion de la France avant les futures élections. M. Guernon de Ranville objecta avec justesse que la dissolution immédiate de la Chambre avait ce danger de placer le pays tout entier, au lieu d'une Chambre anarchique, en opposition apparente avec la couronne et face à face avec le roi. « N'entendons pas ou feignons, » dit-il, « de ne pas avoir » entendu l'adresse ; présentons des lois sages et natio- » nales, et si la Chambre les rejette parce qu'elles » viennent du roi, dissolvons-la, mais seulement en fla- » grant délit d'opposition systématique au bien du pays. » Il appuya son opinion des considérations les plus hardies contre la pensée présumée du roi et de ses collègues. Il craignait d'avoir offensé la pensée du roi dans son cœur. Mais ce prince, en levant la séance, s'approcha de ce jeune homme, lui prit le bras avec une bienveillante familiarité, et le louant de sa franchise : « C'est bien, » dit-il, « c'est bien, j'aime la vérité et je sais l'entendre ! » Continuez à me dire, non ce que je veux, mais ce que » vous pensez. »

On arrêta que les Chambres seraient d'abord ajournées jusqu'au 3 septembre et tenues ainsi en suspens pendant que le gouvernement préparerait l'esprit public par l'influence confidentielle de ses agents, après quoi la

Chambre des députés serait dissoute. Le roi, prenant ensuite une plume de la main d'un de ses ministres, écrivit lui-même le projet de réponse qu'il ferait à l'adresse des députés. Cet autographe de la main du roi, que nous transcrivons et que nous avons sous les yeux, était ainsi conçu :

« J'ai rempli mon devoir de roi en recevant l'adresse » que vous venez de me présenter. Vous avez connu mes » intentions dans ma réponse à l'adresse à la Chambre » des pairs, je n'en dévierai jamais!

» Retournez dans la salle de vos séances, mes ministres » vous feront connaître mes volontés.

» La Chambre joue un gros jeu en s'attaquant à ma » couronne, » ajouta-t-il en ouvrant son cœur quelques moments plus tard. « Je veux parler en roi à ces dé- » putés. »

## XXVIII.

M. Royer-Collard, introduit dans le cabinet du roi, lui lut d'une voix émue et respectueuse l'adresse de la Chambre. Le visage de M. Royer-Collard, quoique austère, semblait corriger par l'affliction de ses traits les dures paroles que ses fonctions de président l'obligeaient à prononcer. Le roi, affectant un majestueux dédain, les écouta avec des signes d'impatience et y répondit à peu près dans les termes qu'il avait préparés le matin. L'ordonnance qui ajournait la Chambre au 3 septembre fut portée immédiatement après à l'Assemblée. La guerre déclarée ainsi entre les deux pouvoirs laissait quelques mois de trêve aux esprits. Le ministère paraissait à ses

amis mêmes inégal à la crise qu'il avait eu l'audace de soulever. La *Gazette de France*, organe de M. de Villèle jusque dans le cœur du roi, ne cessait de recommander le rappel de ce ministre et de dénoncer l'insuffisance d'un gouvernement de cour. M. de Villèle crut que M. de Polignac, déjà ébranlé, allait ou lui céder la place ou faire alliance avec lui. Il arriva à Paris. De sourdes négociations s'ouvrirent d'un côté entre les amis de M. de Villèle et les amis de M. de Polignac pour les réunir, de l'autre entre M. de Villèle et M. de Peyronnet pour former ensemble un ministère de combat capable de dominer les circonstances. Ces deux anciens collègues se virent dans cette intention sans pouvoir s'entendre. M. de Villèle supportait difficilement un égal et M. de Peyronnet ne supportait déjà plus de supérieur. Le roi lui-même, heureux de se soustraire au joug des ministres parlementaires et de gouverner seul dans son esprit personnel par la main d'un favori, témoigna par sa froideur à M. de Villèle que sa présence à Paris lui était désagréable. Le ministre, disgracié par la physionomie du prince, s'éloigna en emportant d'avance le deuil de la monarchie. Son départ déchaîna contre le prince de Polignac l'animosité encore contenue du parti Villèle. M. de Genoude, qui avait écrit quelques semaines avant à l'auteur de ce récit pour lui reprocher de ne pas croire au salut de la royauté par l'intervention d'un ministre qu'il appelait le *lion de la monarchie*, gourmanda tous les jours dans sa feuille la superbe incapacité du ministère Polignac. Mais le roi et M. de Polignac avaient détaché de cette ligue M. de Peyronnet. La certitude de fortifier prochainement le conseil du nom et de l'intrépidité de

cet orateur, leur donnait une confiance secrète contre les entreprises du parti Villèle. Cette confiance de M. de Polignac paraissait même à ceux qui l'approchaient indépendante des hommes et fondée sur des augures surnaturels. Il marchait comme en songe, sans sentir les aspérités de la route et sans voir les abîmes. Le jour de la discussion de l'adresse en comité secret, quelqu'un lui demandant s'il s'était suffisamment rendu compte des difficultés de la tribune pour un homme d'État qui l'abordait pour la première fois, et s'il avait préparé un discours : « A quoi bon? » avait-il répondu; « le lieu et » les circonstances inspirent assez. » Il était monté à la tribune dans cette foi à l'infaillibilité de l'inspiration, et il n'avait pu que balbutier quelques paroles.

Le jour où il se rendait à l'Assemblée pour y porter l'ordonnance de prorogation, un de ses collègues, ému de la gravité de l'acte, cherchait à revenir sur cette mesure et à le convaincre que cette Chambre, ramenée à la raison par des conseils de paix, pourrait s'entendre encore avec la couronne et donner une majorité au roi. « Une » majorité? » répliqua vivement le prince en laissant échapper le secret de son âme, « j'en serais bien fâché, je » ne saurais qu'en faire. » Les avances de paix n'étaient déjà plus dans son esprit et dans l'esprit du roi que des griefs cherchés pour justifier la guerre.

# LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

Première idée de l'expédition d'Alger. — Dispositions diverses du roi et des ministres à cet égard. — Projet momentané d'alliance avec le vice-roi d'Égypte pour cette conquête, abandonné par le ministère. — Embarras intérieur, symptômes menaçants, incendies de la Normandie. — Préparatifs de l'expédition d'Afrique, prévisions défavorables de l'opinion et des officiers supérieurs de la flotte. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg refuse la couronne de Grèce. — Débarquement de l'armée expéditionnaire, victoire de Sidi-Ferruch, prise d'Alger. — Effet de cette victoire sur l'opinion. — Élections de 1830. — Résistance de la cour, approche de la crise. — Rapport de M. de Chantelauze. — Signature des ordonnances. — Marmont promu au commandement de l'armée de Paris. — Impression de la capitale à la lecture des ordonnances. — Protestation des journalistes : arrêts des tribunaux. — Agitation. — Assurance de la cour.

## I.

Pendant que l'opinion, prévoyant trop les embûches tendues par le gouvernement, se préparait par des organisations patentes ou occultes à la résistance ou à l'agression au moment où la dissolution inévitable donnerait le signal de l'agitation électorale, le gouvernement s'occupait avec ardeur de se populariser par un de ces grands actes extérieurs et militaires qui éblouissent l'orgueil national et qui font pardonner même à la tyrannie. L'expédition d'Alger était l'objet des délibérations assidues du gouvernement. Une offense du dey d'Alger, qui avait levé la main sur le consul de France, et qui refusait obstinément les réparations dues au droit des nations, moti-

vait cette revendication armée. Un inutile et onéreux blocus fatiguait depuis trois ans nos escadres sans rien obtenir. M. de Villèle répugnait aux coups de force qui pouvaient dépasser le but, soulever des questions européennes, agiter les cabinets, inquiéter la paix. M. de Martignac, plus aventureux et plus jaloux de popularité légitime, avait entrevu la solution héroïque conforme aussi à l'esprit chevaleresque et national de M. de La Ferronnays.

Le roi souriait, comme on l'a vu, à l'idée d'illustrer son règne par une entreprise à la fois militaire, politique et religieuse qui avait tenté plusieurs fois la chrétienté, et devant laquelle l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre avaient échoué. Cependant sa dernière résolution n'était pas arrêtée dans son esprit. On hésitait, non sur l'extinction de la piraterie du dey d'Alger, mais sur les moyens les plus propres à atteindre ce but. Il n'y en avait qu'une digne de la France si elle daignait se mesurer avec une de ces régences barbaresques, c'était une expédition navale. Mais, il faut l'avouer à la charge des amiraux qui commandaient alors la marine française, ils s'exagéraient tous à eux-mêmes ou ils exagéraient par esprit d'opposition au gouvernement les impossibilités de l'entreprise.

Le prince de Polignac, en entrant aux affaires, ne semblait pas avoir entrevu toute la portée politique d'une expédition triomphale sur laquelle le roi et lui fondèrent bientôt après tant d'espérances. Dans le courant du mois de décembre 1829, le président du conseil, à l'insu de ses collègues, avait signé les préliminaires d'une convention avec Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, dans le but d'affranchir enfin le gouvernement des frais et des périls

du blocus, et de venger la France d'un barbare par la main d'un autre barbare. Par cette convention sans bienséance pour la France et sans prévisions pour l'Orient, le vice-roi d'Égypte se chargeait à forfait, au prix de dix millions et de quatre vaisseaux de ligne que lui livrait le gouvernement français, de faire marcher une armée ottomane en longeant la côte d'Afrique par Tripoli et Tunis jusqu'à Alger, de s'emparer de cette régence et de la gouverner lui-même en donnant des gages à la sécurité des mers. C'était octroyer à l'Égypte, déjà trop puissante, le littoral de l'Afrique, et changer un ennemi faible contre un ennemi redoutable et tout-puissant. C'était de plus humilier le pavillon et l'honneur de la France en consentant à l'effacer sur la Méditerranée ou à le faire porter par une autre puissance. Les premiers à-compte des millions promis à Méhémet-Ali étaient cependant déjà partis pour Toulon.

Cette convention, produite enfin devant le roi et devant le conseil des ministres, souleva un murmure général. Le prince de Polignac sentit lui-même l'inconvenance d'un traité qui dénationalisait la guerre et qui ravalait la dignité nationale. Il déchira la convention projetée, rappela les millions à Paris, et se décida avec enthousiasme à une expédition navale et militaire. Le général Bourmont, ministre de la guerre, fut chargé d'en préparer l'exécution de concert avec le ministre de la marine.

Les officiers généraux de la marine, convoqués pour éclairer le roi et le conseil, décidèrent à l'unanimité qu'un débarquement était impraticable sur la côte d'Alger. Deux jeunes marins, M. Dupetit-Thouars et un autre capitaine de frégate, osèrent seuls combattre les

objections de leurs chefs. Ils démontrèrent que tout était possible à la bravoure et au talent d'une escadre française, et ils firent résoudre l'expédition.

Marmont sollicitait le commandement de l'armée de terre. Le duc d'Angoulême, le roi et les ministres jetèrent les yeux de préférence sur Bourmont, afin de ne pas accumuler exclusivement toute l'illustration militaire du pays sur un lieutenant de l'empereur, et d'accoutumer la France à faire aussi leur part de services et de gloire aux généraux de la monarchie. Les préparatifs furent pressés avec intelligence, secret et vigueur par le gouvernement.

## II.

Le roi et le duc d'Angoulême se complaisaient dans cette perspective d'éclat pour le nouveau règne, et détournaient leur pensée du pays en la reportant sur l'armée.

Cependant les mois s'écoulaient, la fermentation de l'opinion présageait des élections désespérées; on commença pour la première fois à se poser dans le cabinet du roi les terribles hypothèses du coup d'État. Le roi et le prince de Polignac les masquaient encore au conseil, et se les dérobaient à eux-mêmes sous le texte de l'article 14 de la Charte, qui autorisait le roi dans les circonstances suprêmes à prendre toutes les mesures de salut public. Le prince de Polignac, en posant à ses collègues ces hypothèses de triomphe de l'opposition devant le pays, n'hésitait pas à conseiller au roi la dictature que lui décernait, pensait-il, cet article ambigu de la Charte. M. de Bourmont, comme tous les soldats, offrait son

épée, loi suprême contre des lois douteuses; M. de Montbel, esprit scrupuleux, n'y consentait qu'à des conditions de droit évident et de nécessité absolue qui justifiassent sa politique et sa conscience. M. de Chabrol en ajournait l'exercice après les tentatives les plus obstinées de gouvernement légal; M. de Courvoisier et M. Guernon de Ranville écartaient ces suppositions comme un crime, et déclaraient que, dans l'hypothèse d'une Chambre hostile au système du gouvernement, le devoir du roi était de se soumettre à l'arrêt du pays. Le ministre de la marine opinait, comme celui de la guerre, pour la force.

Ces divergences de pensée sur un sujet si grave firent sentir la nécessité d'un remaniement du ministère qui rétablît l'accord dans le conseil. Cependant on suspendit toute résolution définitive à un autre temps. On s'accorda à espérer que les élections faites sous le prestige irrésistible d'une victoire et d'une conquête à Alger, écarteraient ces nécessités funestes. Le roi décida que la dissolution de la Chambre serait fixée au 16 mai, époque à laquelle le duc d'Angoulême serait de retour du voyage qu'il allait faire dans le Midi pour présider à l'expédition militaire, et que les électeurs seraient convoqués pour le 25 juin.

## III.

M. de Courvoisier pressait néanmoins le moment de sa retraite d'un cabinet derrière lequel il entrevoyait trop clairement une direction mystérieuse et fatale. Des incendies, semblables à ceux par lesquels les mécontents de Constantinople avertissaient le gouvernement de la

désaffection muette du peuple, consternaient les provinces de la Normandie. Aucune recherche de la justice et de la police ne parvenait à en découvrir les auteurs. Ces crimes privés ou politiques, semblables à ceux de la *journée du brigandage* en 1789, sont restés encore énigmatiques aujourd'hui. M. de Courvoisier présenta au roi un tableau sinistre de ces présages. Étaient-ce des sectaires? étaient-ce des factieux? étaient-ce des torches soldées pour donner aux populations des vertiges sanguinaires? Les royalistes accusaient les sociétés secrètes; les libéraux accusaient les royalistes, la rumeur populaire accusait la faction des jésuites, la cour et le prince de Polignac. Ces calomnies mutuelles n'éclaircissaient rien et envenimaient tout. Le peuple épouvanté était poussé par la terreur aux agitations intestines. Tous les fléaux portent les hommes au désespoir, et du désespoir au crime il n'y a qu'un signal. On faisait marcher des régiments de la garde royale en Normandie et on découvrait ainsi Paris lui-même. Le roi attristé semblait se réfugier dans la force. Le prince de Polignac affectait l'incrédulité ou le dédain de ces symptômes. La France reportait ses regards vers Toulon, où les préparatifs de l'embarquement sous les yeux du duc d'Angoulême donnaient quelque distraction à ses terreurs. Les journaux libéraux, pressentant et s'exagérant à eux-mêmes la force que la royauté allait emprunter à la victoire, s'acharnaient avec un dénigrement passionné à prophétiser la ruine de l'escadre et de l'armée. Jamais l'émigration n'avait davantage abdiqué son patriotisme devant ses haines de parti.

L'Angleterre de son côté, feignant d'être alarmée de l'ascendant qu'un triomphe de notre marine allait nous

donner sur la Méditerranée, échangeait note sur note avec le gouvernement français pour demander des explications sur nos projets ultérieurs en Afrique. Le roi et le prince de Polignac y répondaient avec la dignité d'un grand peuple qui s'offense même d'être interrogé. Ils désavouaient toute pensée actuelle de conquête permanente sur ce continent, mais ils ne s'interdisaient pas pour l'avenir les développements d'occupation que les événements pourraient rendre nécessaires, s'engageant seulement à ne rien décider que d'accord avec toutes les puissances.

## IV.

L'armée, enfin embarquée, mit à la voile le 11 mai, aux acclamations de la multitude accourue à Toulon pour saluer le pavillon et pour implorer la fortune. Depuis l'expédition d'Égypte, jamais la Méditerranée n'avait porté une pareille flotte. La France allait courir avec elle un des plus beaux hasards de sa destinée militaire. Les royalistes attachaient à son retour un enthousiasme de plus. Elle devait ramener au roi la force de sauver la monarchie et la popularité nécessaire pour lutter contre les factions. Le duc d'Angoulême, en revenant de Toulon ivre de l'ivresse de l'armée, rapporta au roi la confiance anticipée du succès et le fanatisme des troupes. « Tout » est assuré, » dit-il au conseil, « avec une armée animée » d'un pareil esprit. »

Cependant les incendies continuaient à agiter la Normandie. Les ministres, qui n'étaient pas dans la dernière confidence des desseins du roi et du président du conseil,

s'étonnaient de la résistance qu'éprouvait l'envoi de nouveaux détachements de la garde royale dans ces départements; les arrière-pensées du prince et de son ministre perçaient à demi dans cette hésitation à désarmer Paris. Cependant les bataillons partirent, mais en petit nombre.

Les dissentiments qui s'étaient produits dans le cabinet à l'occasion des mesures extrêmes à prévoir et à préparer dans l'hypothèse d'une élection hostile, avaient dès longtemps décidé le roi à rétablir l'homogénéité de résolution dans le ministère, et à fortifier son conseil d'hommes aussi extrêmes que les circonstances et que ses résolutions. Le prince de Polignac dédaigna ses anciens collègues pour négocier seul et sans l'aveu des ministres restants l'entrée des nouveaux ministres. Après avoir complété le conseil par la nomination de M. de Peyronnet, de M. de Chantelauze et de M. Capelle, il se rendit chez M. Guernon de Ranville, qui avait témoigné le désir de suivre M. de Courvoisier dans sa retraite, et après l'avoir entretenu de choses indifférentes : « Eh » bien ! » lui dit-il, « nous avons trois nouveaux col» lègues ! — Vous me comblez de joie, » répondit le ministre de l'instruction publique, heureux de se sentir soulagé d'une responsabilité qui pesait d'avance sur sa vie, et que l'honneur seul l'empêchait de fuir par une démission volontaire. Il témoigna au prince son bonheur de rentrer dans la vie privée. « Que dites-vous? » reprit M. de Polignac, « mais vous nous restez ! » Il lui apprit pour la première fois alors que M. de Chantelauze remplaçait M. de Courvoisier au ministère de la justice, que le ministère de l'intérieur serait à M. de Peyronnet, et qu'un nouveau ministère formé du démembrement de

celui de l'intérieur était créé pour M. Capelle, l'homme du roi.

Étonné de cette présomption du premier ministre, qui avait assez compté sur la subalternité de ses collègues pour lier ensemble sans les avoir même interrogés des hommes qui allaient partager une responsabilité si haute et si collective, M. de Ranville insista pour se retirer. « Bah! bah! » reprit en souriant le prince de Polignac, « vous êtes l'homme aux objections! vous verrez que » tout ira bien et que nous nous entendrons à merveille! »

M. de Montbel, traité avec la même légèreté, n'avait cédé qu'aux instances du roi. « Eh quoi! » lui avait dit le prince en le serrant dans ses bras et en invoquant sa fidélité par des larmes, « c'est vous qui m'abandonneriez » dans les embarras et les périls qui m'assiégent de toutes » parts! » M. de Montbel, qu'on influençait surtout par le cœur, avait sacrifié ses scrupules et sa vie à une larme de son maître. M. de Peyronnet, qui n'avait ni justice ni pardon à attendre du parti libéral, séparé désormais de M. de Villèle, sentant son courage, fier de sa supériorité de parole et de volonté sur un cabinet dont il serait l'âme, n'avait de refuge que dans les extrémités de gouvernement. Le parti de la cour voyait en lui son homme d'État, l'audace entreprenante de son caractère abordait sans crainte les situations escarpées; la cour se sentait invincible avec lui, elle le comparait à Danton par les ressources et par l'intrépidité de tribune. Le prince de Polignac, sûr de la confidence absolue et paternelle du roi, introduisait M. de Peyronnet sans redouter en lui un rival. Il était la pensée de la cour, M. de Peyronnet la parole, M. de Bourmont l'action.

## V.

A la première réunion du nouveau conseil des ministres, Charles X prit la parole et traça lui-même la route de son gouvernement. « Messieurs, » dit-il, « je dois vous » faire connaître en peu de mots le système que je prétends suivre et que j'ai développé plusieurs fois devant » mes ministres. Ma ferme volonté est le maintien de la » Charte; je ne veux m'en écarter sur aucun point, mais » je ne souffrirai pas que d'autres s'en écartent. J'espère » que la Chambre future sera composée d'hommes sages, » assez amis de leur pays pour répondre à mes intentions; » s'il en était autrement, je saurais sans sortir de la ligne » constitutionnelle faire respecter mon droit, que je regarde comme la meilleure garantie de la tranquillité » publique et du bonheur de la France. Voilà mes intentions, » ajouta-t-il avec majesté, « c'est à vous de les » seconder chacun dans la partie de l'administration qui » lui est confiée ! »

On arrêta que le roi, intervenant pour la première fois dans la conscience publique par un appel direct et personnel à l'opinion, adresserait la veille des élections une proclamation royale aux électeurs. M. de Peyronnet présenta au roi une liste des présidents des colléges électoraux; on lut les rapports des préfets sur les dispositions de leurs départements et sur les probabilités des élections prochaines. Ces rapports, expression habituelle des illusions des administrateurs flattés par leurs subalternes, flattaient à leur tour les ministres, qui flattaient le roi.

On apprit que la flotte qui portait l'armée à Alger avait relâché à Palma; les lenteurs, les hésitations, les murmures de l'amiral en opposition avec l'élan et l'impatience du général Bourmont, commandant les troupes de débarquement, inquiétèrent le roi et son conseil sur les dispositions secrètes de l'amiral Duperré, dont chaque objection et chaque doute étaient applaudis par l'opposition. On craignit qu'une entreprise aussi hardie et qui exigeait promptitude et mystère n'échouât par la timidité systématique et peut-être malveillante du commandant de la flotte. Le sort de la monarchie était dans les mains d'un marin suspect à la cour d'intelligence avec l'opposition.

Le roi, instruit des mauvaises dispositions de l'Angleterre, raconta au conseil le propos d'un homme politique du parlement anglais, qui annonçait la chute prochaine des Bourbons et leur exil à Rome avec les derniers membres de la famille des Stuarts.

## VI.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, alors à Paris, désigné par les puissances pour régner sur la Grèce, mais n'ayant pu obtenir du gouvernement français un emprunt de soixante millions pour son nouveau royaume, et ayant négocié alors en vain son mariage avec une fille du duc d'Orléans, partait la nuit de Paris en envoyant au roi son refus de la couronne de Grèce. Le roi, indigné de cette abdication d'une couronne dont les périls mêmes relevaient le prix, décida que le silence était la seule réponse convenable à une pareille démission pour une pareille

cause. « C'est un ingrat à qui la gloire s'offre et qui » manque la gloire! » s'écria le duc d'Angoulême, amoureux par instinct des hasards.

La nouvelle du débarquement de l'armée à Sidi-Ferruch et de la conquête héroïque d'Alger arriva au roi le 23 juin. Ce n'était pas seulement pour ce prince la conquête d'Alger, c'était la conquête de son royaume. Il ne doutait pas que l'enthousiasme de ce triomphe ne lui rendît le cœur et le vote du pays dans les élections qui allaient s'ouvrir.

## VII.

Cette expédition, épisode glorieux pendant cette lutte intérieure entre la Restauration et le pays, est une histoire à part qui ne trouverait pas son espace dans ce récit; il suffit d'en indiquer les principaux souvenirs.

Les délais de l'amiral n'avaient été que la prudence du marin chargé de la responsabilité de quarante mille vies et de l'honneur de la flotte. Après une relâche à Palma pour laisser passer en sûreté les symptômes menaçants d'une tempête, la flotte aborda le 14 juin à la côte d'Afrique. Le général Bourmont, dont le plan sagement conçu et vaillamment exécuté consistait à épargner la vie de ses soldats en attaquant les fortifications d'Alger du côté de la terre où elles étaient le moins meurtrières, opéra sa descente à cinq lieues d'Alger dans une rade abritée, et sous le canon d'une tour autrefois construite par les Espagnols. Il établit sur une presqu'île entourée de circonvallations de campagne le quartier général et sa base solide d'opération. Attaqué avant le débarquement

complet de ses troupes et de son artillerie par cinquante mille Turco-Arabes, commandés par le gendre du dey, descendus à lui pour le rejeter à la mer, Bourmont, secondé par ses lieutenants Loverdo, Berthezène, d'Escars, reçut le choc, tourna le camp des Arabes, leur tua cinq mille combattants, et s'éleva sur leurs cadavres au-dessus du plateau de Staouëli.

Mais comme si la victoire eût voulu lui faire acheter au prix de son propre sang la gloire de son triomphe, son fils, Amédée de Bourmont, fut frappé à mort dans ce premier combat. La ville, ainsi découverte et attaquée à la fois le 4 juillet par l'artillerie de terre et par l'escadre, se défendit en vain avec l'énergie désespérée du fatalisme. Le dey, enfermé avec ses derniers défenseurs dans l'enceinte du château, se rendit prisonnier à la merci de la France; son trésor de cinquante millions enfoui dans les souterrains de son palais, et sept cents pièces de canon furent la dépouille de l'armée française. La France eut le pied sur l'Afrique. L'avenir dira si ce fut une force ou un affaiblissement pour elle. Ce fut du moins dans ces premiers jours une pure et éclatante gloire; Bourmont la cueillit et la pleura.

Le roi, ivre de ce triomphe, s'efforça de communiquer son ivresse à la nation par des fêtes et des récompenses auxquelles on mesurait sa joie. Ces fêtes furent tristes, ces récompenses contestées, cette gloire presque accusée par l'opposition. La France, distraite ou aigrie, ne voyait pas ses propres dangers intérieurs inévitablement accrus par la confiance que cette victoire donnait au parti de la cour. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, qui portait l'esprit de parti jusque dans le sanctuaire, envenima cette

disposition des esprits par les paroles à double sens, mais à transparente intention, qu'il adressa au roi à la porte de sa cathédrale. « Puisse Votre Majesté, » dit-il, « venir » bientôt remercier le Seigneur d'autres victoires non » moins douces et non moins éclatantes! » Il avait écrit quelques jours avant dans une lettre pastorale à ses diocésains, en parlant de la prochaine ruine des infidèles d'Afrique : « Ainsi soient traités partout et toujours les » ennemis de notre seigneur et roi ! » Imprudent pontife, qui, en révélant avant l'heure la pensée dominatrice de sa faction, dénonçait en même temps celle de la cour, qu'il encourageait de la voix à tout oser pour tout perdre. Une colonne rostrale fut élevée à Toulon sur le rivage où l'armée s'était embarquée; l'amiral Duperré fut nommé pair de France, le général Bourmont fut créé maréchal. En conquérant dignement ce grade, il perdait un fils et il ne devait plus retrouver de patrie.

## VIII.

Mais la France entière était en proie à l'agitation électorale. Le roi lui avait adressé en vain une proclamation touchante; on croyait voir le piége jusque sous la bonté. « La dernière Chambre, » disait le roi à son peuple, « a » méconnu mes intentions; j'avais droit de compter sur » son concours pour faire le bien que je méditais, elle » me l'a refusé; comme père de mon peuple, mon cœur » s'en afflige; comme roi, j'en ai été offensé. Hâtez-vous » de vous rendre dans vos colléges, qu'une négligence » répréhensible ne les prive pas de votre présence, qu'un

» même sentiment vous anime, qu'un même drapeau
» vous rallie; c'est votre roi qui vous le demande; c'est
» un père qui vous appelle! Remplissez votre devoir, je
» saurai remplir le mien! »

Tout fut vain. Les élections, cet oracle du peuple inintelligible avant qu'il soit rendu, donnèrent presque partout la victoire à l'opposition. La France vengeait les rédacteurs et les votants de la dernière adresse; en leur rendant un nouveau mandat, on leur rendait une nouvelle audace. Le roi ne dissimula pas son abattement d'esprit à la lecture des premiers noms que le télégraphe apportait à Paris. L'heure de combattre ou de céder sonnait pour lui et pour ses conseillers. Ils se réunirent pour délibérer sur la situation suprême que de telles élections faisaient à la couronne. Nul n'osait prendre l'initiative des résolutions. Un des plus obscurs jusque-là, M. de Chantelauze, homme qui sous une apparence modeste et timide cachait l'audace des fortes convictions et l'obstination du martyre, prit la parole dans un discours évidemment prémédité avec le duc d'Angoulême et le roi : il proposa le premier le recours à l'article 14 de la Charte. On savait dans le conseil et dans le public que M. de Chantelauze, magistrat sans renommée politique jusqu'à ce moment, nourri loin de Paris des théories du pouvoir antique, sophisme de contre-temps de M. de Maistre et de M. de Bonald; royaliste et religieux selon le passé, et non selon l'avenir, orateur disert, écrivain habile, sollicité longtemps par le prince de Polignac de venir appliquer ses théories dans un ministère sauveur de l'Église et du trône, dépourvu d'ambition, amoureux du silence, tremblant devant les grandes responsabilités de con-

science, n'avait pu être décidé à venir à Paris prêter sa force présumée au cabinet que par les instances réitérées du duc d'Angoulême. Ce prince avait passé à Grenoble uniquement pour entraîner M. de Chantelauze à ce poste, qui n'était pour lui qu'une brèche. Les conclusions de ce long discours tendaient formellement à une de ces trois mesures, dont chacune était un coup d'État arrêté dans la pensée, indécis dans le mode, par l'orateur :

« Ou suspendre entièrement le régime constitutionnel » et gouverner arbitrairement jusqu'au rétablissement du » système monarchique sur des bases fortes;

» Ou déclarer nulles les élections de tous les députés » réélus qui avaient voté l'adresse des 221;

» Ou dissoudre la nouvelle Chambre aussitôt que les » élections seraient terminées, et en faire élire une autre » d'après un système électoral établi par ordonnance, et » combiné de manière à assurer la majorité du parti de la » couronne;

» Enfin, faire précéder la déclaration de l'une ou l'autre » de ces mesures par un vaste déploiement de force armée, » en distribuant vingt à trente mille hommes dans les » quatre villes les plus importantes du royaume, Paris, » Lyon, Bordeaux, Rouen, et en plaçant ces villes en état » de siége. »

## IX.

Un morne et anxieux silence suivit ce discours de M. de Chantelauze : l'approche du péril rapproche les réflexions. Mais on avait trop osé pour reculer sans faiblesse et sans honte mutuelles. M. de Montbel se borna

à demander si les jurisconsultes, membres du cabinet, pensaient, en conscience d'hommes et de juristes, que l'article 14 conférât réellement au roi l'autorité nécessaire à l'application des mesures extrêmes provoquées par des circonstances de salut public. Nul n'hésita à le reconnaître; la doctrine de la préexistence de la souveraineté royale était celle de tous les ministres délibérants. Mais sur le choix et l'application des moyens indiqués par M. de Chantelauze, la controverse s'engagea. M. Guernon de Ranville, esprit plus entraîné que convaincu, s'éleva contre une suppression entière du régime constitutionnel, qui transformerait la royauté en dictature; contre une annulation arbitraire des élections, qui dépasserait le 18 fructidor; contre un état de siége enfin, qui serait la déclaration de guerre par la couronne au pays. M. de Peyronnet ajourna également ces résolutions excessives, irrévocables, et selon lui prématurées. M. de Ranville et lui, en quittant le conseil ensemble, s'étonnèrent d'une initiative contenue jusque-là, éclatant sans indices et paraissant indiquer dans M. de Chantelauze le concert préalable et mystérieux avec une puissance de cour ou de secte qui commandait en inspirant.

## X.

Quelques jours après, M. de Peyronnet lui-même, convaincu de plus en plus de l'impossibilité de rallier une majorité à la couronne dans la Chambre, se prononça pour un recours inévitable à l'article 14, et lut à ses collègues un plan conforme à cette résolution. Ce

plan, renouvelé de l'assemblée des notables, créait à la place des Chambres *un grand conseil de France,* nommé par les ministres et présidé par l'héritier du trône. Ce grand conseil résoudrait les questions élevées entre le roi et son peuple. Le prince de Polignac soutint ce plan, chimérique comme tous les systèmes à contre-temps, avec une chaleur qui semblait révéler en lui la première conception de cette idée. M. de Peyronnet, peu convaincu du génie du plan dont il s'était fait l'organe, le défendit mollement, puis l'abandonna tout à fait. La majorité du conseil l'écarta comme elle avait écarté celui de M. de Chantelauze. Les routes du sophisme sont aussi nombreuses que les esprits qui les parcourent, mais elles aboutissent toutes à l'abîme. On y est arrêté au premier pas.

D'autres plans, proposés presque à chaque réunion, furent éliminés aussitôt après avoir été discutés; un seul prévalut, non parce qu'il était meilleur, mais parce qu'il en fallait un : « Dissoudre la Chambre nouvelle avant sa » réunion, et faire appel à une autre Chambre en modi» fiant souverainement la loi électorale; suspendre en » même temps la liberté de la presse et prendre, au nom » de l'article 14 de la Charte, la dictature momentanée » sur la Charte elle-même. »

Le ministre de l'instruction publique persista seul encore à soutenir que l'offensive, prise ainsi d'avance par le gouvernement, était à la fois odieuse et anticipée; qu'un acte d'une Chambre qui n'existait pas encore ne pouvait motiver suffisamment aux yeux du pays sa dissolution; que des noms n'étaient pas des crimes; qu'on pouvait légalement espérer que le parti de la défection, composant une des forces de la majorité aujourd'hui ré-

volutionnaire, s'en détacherait devant le péril évident de la royauté; qu'en tout cas la justice, la prudence, la tactique commandaient d'attendre une agression de l'Assemblée. Ces motifs, qui enlevaient à la cour la cause de guerre, lui enlevaient aussi l'occasion de victoire dont elle se croyait certaine. Ils ne pouvaient convenir à des hommes pressés de l'impatience de corriger la Charte, et ne voulant pas laisser échapper le prétexte de dictature que les élections leur offraient. Ils furent unanimement dédaignés.

La résolution prise fut communiquée et soumise au roi le lendemain par tous les ministres réunis. Le roi y accéda sans hésiter et appuya son approbation de quelques paroles convaincues, tristes et irritées : « Ce n'est pas le » ministère, » s'écria-t-il, « sachez-le bien, c'est la » royauté qu'on attaque; c'est ici la cause du trône » contre la révolution. Il faut que l'un ou l'autre suc- » combe. J'ai vécu plus que vous, messieurs; votre âge » ne vous a pas permis de voir comment procèdent les ré- » volutions et les révolutionnaires! J'ai le triste avantage » de l'expérience et des années sur vous; je me souviens » de ce qui se passa en 1789. La première retraite que fit » mon malheureux frère devant eux fut le signal de sa » perte! Eux aussi, ils lui faisaient des protestations d'a- » mour et de fidélité, eux aussi ils lui demandèrent seu- » lement le renvoi de ses ministres. Il céda, tout fut » perdu!... Ils feignent aujourd'hui de n'en vouloir qu'à » vous, ils me disent : Renvoyez vos ministres, et nous » nous entendrons!... Messieurs, je ne vous renverrai » pas! d'abord parce que j'ai pour vous de l'affection et » de la confiance, mais aussi parce que, si je vous ren- » voyais, ils finiraient par nous traiter tous (en montrant

» son fils, le duc d'Angoulême, à ses côtés) comme ils » ont traité mon frère !... Non, » dit-il en se reprenant avec un redoublement d'énergie, « qu'ils nous conduisent » à l'échafaud, car nous nous battrons, et ils ne nous » tueront qu'à cheval !...

» Ainsi, marchons comme vous avez résolu ! » ajouta-t-il d'un accent où la fatalité retentissait autant que le courage.

## XI.

M. de Peyronnet présenta trois projets d'ordonnance conformes aux décisions de la veille : l'un suspendant toute liberté de la presse, l'autre prononçant la dissolution de la Chambre des députés, le troisième modifiant dictatorialement la loi d'élection et rappelant les premières dispositions électorales contenues dans la Charte et modifiées par les lois organiques successives, code actuel des élections, en sorte que le pouvoir arbitraire se masquait ici sous un retour à la Constitution.

Ces débats intérieurs du conseil dans le cabinet du roi furent attristés encore par la comparaison que faisaient le roi et son fils entre la gloire de leurs armes au dehors et les extrémités de leur gouvernement au dedans. Chaque séance apportait au roi un triomphe et une douleur, son âme s'exaltait et s'abattait le même jour ; il signait de la même main des remercîments et des récompenses à ses troupes, et des mesures de défiance et de reproches à son peuple. Son esprit, quoique résolu et inflexible dans la pensée qu'il s'était laissé donner de réformer la Charte et de relever l'Église et la couronne, était ému,

tragique d'expressions, quelquefois attendri jusqu'aux larmes. Le duc d'Angoulême calquait pieusement sa physionomie et ses paroles sur celles de son père; il se considérait comme un soldat qui répond par son épée de l'honneur et de la volonté de son chef; il se croyait identifié depuis la guerre du Midi de 1815 et depuis la guerre d'Espagne avec l'armée.

Le ministre de la marine, M. d'Haussez, ayant proposé de décorer l'arc de triomphe de l'Étoile de bas-reliefs fondus avec le bronze conquis à Alger, le prince, à qui la ville de Paris avait dédié cet arc à son retour triomphal de Madrid, s'offensa d'une consécration nouvelle de ce monument qui effaçait sa gloire et celle de l'armée d'Espagne. Mais ces vaines prééminences de gloire n'étaient que de courtes diversions aux pensées de la cour et des ministres. On rédigeait, on discutait, on arrêtait mystérieusement toutes les dispositions de détail du plan convenu. M. de Chantelauze, organe plus confidentiel et plus personnel de la pensée du roi et du duc d'Angoulême, était devenu par analogie d'idées le publiciste du coup d'État; en énonçant les volontés du roi, il énonçait les siennes. Sa conscience exaltée donnait l'accent d'une foi à ses opinions. Il lut le 24 juillet le préambule raisonné de la dictature, œuvre lentement et habilement élaborée, et que les ministres supposèrent avoir reçu d'avance la secrète approbation du roi, parce qu'il fut décidé avant de l'entendre que ce préambule ne *serait pas discuté*.

« Sire, » disait M. de Chantelauze, « vos ministres se-
» raient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté
» les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous

» vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à » signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse » périodique.

» A aucune époque, depuis quinze années, cette situa- » tion ne s'était présentée sous un aspect plus grave et » plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont » nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des » signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie » se manifestent sur presque tous les points du royaume.

» Les causes successives qui ont concouru à affaiblir » les ressorts du gouvernement monarchique tendent » aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature : dé- » chue de sa force normale, l'autorité, soit dans la capi- » tale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec dés- » avantage contre les factions; des doctrines pernicieuses » et subversives, hautement professées, se répandent et » se propagent dans toutes les classes de la population; » des inquiétudes trop généralement accréditées agitent » les esprits et tourmentent la société. De toutes parts » on demande au présent des gages de sécurité pour » l'avenir.

» Une malveillance active, ardente, infatigable, tra- » vaille à ruiner tous les fondements de l'ordre et à ravir » à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre » de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements » et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les » peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le » pouvoir, et cherche à semer partout des germes de » troubles et de guerre civile.

» L'expérience, sire, parle plus hautement que les » théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la

» bonne foi, d'ailleurs, n'est pas suspecte, entraînés par » l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu » croire que les avantages de la presse périodique en ba- » lanceraient les inconvénients, et que ses excès se neu- » traliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été » ainsi, l'épreuve est décisive, et la question est mainte- » nant jugée dans la conscience publique.

» A toutes les époques, en effet, la presse périodique » a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instru- » ment de désordre et de sédition.

» Que de preuves nombreuses et irrécusables à appor- » ter à l'appui de cette vérité ! C'est par l'action violente » et non interrompue de la presse que s'expliquent les » variations trop subites, trop fréquentes de notre poli- » tique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en » France un système régulier et stable de gouvernement, » ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans » toutes les branches de l'administration publique les » améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les mi- » nistères depuis 1814, quoique formés sous des influences » diverses et soumis à des directions opposées, ont été en » butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au » même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout » genre, les concessions du pouvoir, les alliances de partis, » rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

» La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelli- » gences les plus droites, ébranlé les convictions les plus » fermes, et produit au milieu de la société une confusion » de principes qui se prête aux tentatives les plus fu- » nestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle » prélude à l'anarchie dans l'État.....

» On ne peut qualifier en termes moins sévères la con-
» duite des journaux de l'opposition dans des circon-
» stances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué
» une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils
» n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des
» 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre
» Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante;
» elle avait porté un blâme public sur le refus de con-
» cours qui y était exprimé : elle avait annoncé sa réso-
» lution immuable de défendre les droits de sa couronne
» si ouvertement compromis. Des feuilles périodiques
» n'en ont tenu compte; elles ont pris, au contraire, à
» tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'of-
» fense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire
» doit rester plus longtemps impunie.....

» La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à
» poursuivre de ses traits envenimés la religion et le
» prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner dans
» le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des senti-
» ments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y par-
» vienne, en attaquant les fondements de la foi, en alté-
» rant les sources de la morale publique, et en prodiguant
» à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres
» des autels.....

» L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions
» établies dans les lois en vigueur est démontrée par les
» faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est
» que la sûreté publique est compromise par la licence de
» la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrê-
» ter les ravages.

» Entendez, sire, ce cri prolongé d'indignation et d'ef-

» froi qui part de tous les points de votre royaume. Les » hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre, » élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous » lui demandent de les préserver du retour des calamités » dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. » Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, » ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis...

» Il ne faut pas s'abuser. Nous ne sommes plus dans » les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. » Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu de- » meurer intacts, au milieu des vicissitudes politiques. » Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans » nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle » dispose de la majorité des élections par le moyen de ses » journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle » a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice ré- » gulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, » celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même, » la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté » seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir » sur ses bases.

» Le droit, comme le devoir, d'en assurer le maintien, » est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gou- » vernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait » le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexis- » tant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. » Ce sont là, sire, des maximes qui ont pour elles et la » sanction du temps, et l'aveu de tous les publicistes de » l'Europe.

» Mais ces maximes ont une autre sanction plus posi- » tive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14

» a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non » sans doute pour changer nos institutions, mais pour » les consolider et les rendre plus immuables.

» D'impérieuses nécessités ne permettent plus de dif- » férer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est » venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'es- » prit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre » légal dont toutes les ressources ont été inutilement » épuisées.

» Ces mesures, sire, vos ministres, qui doivent en as- » surer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, con- » vaincus qu'ils sont que force restera à justice. »

## XII.

Ce préambule, comme on le voit, était le rapport éloquemment et véridiquement tracé du grand procès pendant devant les siècles entre l'autorité et la liberté. Le roi, l'Église, la cour; M. de Chantelauze et ses collègues, comme M. de Maistre, M. de Bonald et leur école, esprits à la fois absolus et faibles, renonçant à le résoudre par le génie des gouvernements de discussion, la majorité, le tranchaient comme un nœud gordien des temps modernes, par le sceptre d'abord, puis par l'épée. C'était la proclamation des deux autorités, l'Église et la royauté, se déclarant en révolte franche et ouverte contre le temps, c'est-à-dire contre Dieu lui-même, qui inspire l'esprit des temps; c'était une sorte de catholicisme monarchique donnant pour règle suprême aux choses et aux opinions politiques le dernier mot de la royauté; c'était enfin une

sorte d'interdit royal jeté sur l'opinion, semblable à celui que le souverain pontificat de Rome jetait autrefois sur le raisonnement. Mais l'interdit de l'Église, qui ne soumet que la conscience, pouvait être accepté volontairement par la foi, qui ne discute pas; l'interdit royal de M. de Chantelauze ne pouvait l'être par la liberté, qui discute tout. Ses maximes étaient le code de la servilité de l'esprit humain. Avec ces principes on pouvait gouverner encore, on ne pouvait ni marcher, ni progresser, ni agir. La vie du roi était la vie dans le peuple, la nation s'absorbait dans le gouvernement; le monde se pétrifiait pour éviter le mouvement et les excès de son mouvement.

## XIII.

Il faut l'avouer cependant avec l'impartialité de l'histoire qui n'épargne la vérité à aucune opinion, les griefs articulés dans ce préambule des ordonnances contre les abus de la presse et les hostilités de l'opinion n'étaient que trop fondées. Ce sens nouveau, que l'imprimerie a donné à la pensée et à la liberté, s'était souvent égaré, comme il s'égarera longtemps encore avant de prendre la régularité et l'équilibre d'un sens divin, et de pouvoir être comme les autres sens abandonné tout entier à lui-même sous la seule tutelle de sa moralité. Il y a des lois régulatrices de tous les sens de l'homme, parce que tous ses sens sont des puissances, et que toutes ces puissances ont besoin de limites, ou dans les lois, ou dans la conscience, ou dans les mœurs. Seulement dans les pays libres ces lois sont des volontés et des sagesses délibérées

par la raison elle-même pour refréner ses propres abus, au lieu d'être des prescriptions arbitraires, promulguées par le pouvoir absolu pour s'abriter contre le raisonnement. Le coup d'État de M. de Chantelauze contre la presse n'était pas seulement un coup d'État contre le journalisme en France, c'était un coup d'État contre l'esprit humain.

## XIV.

Après la lecture de ce préambule des ordonnances, on donna une nuit encore à l'obstination ou au remords du roi et des ministres qui allaient attacher leurs noms, leur vie et leur mémoire à cette irrévocable déclaration de guerre à la liberté.

Ce jour se leva enfin le 25 juillet. La nuit, qui avait fait réfléchir les esprits, n'avait pas fait hésiter les courages. Les conspirations mêmes ont leur honneur qui l'emporte au moment suprême sur les consciences, et qui ordonne d'accomplir avec héroïsme ce qu'on a commencé avec hésitation. La retraite au moment de l'exécution aurait paru une défection à ces complices. Ils se rendirent tous à Saint-Cloud dès le matin, et le dernier conseil s'ouvrit devant le roi et son fils. Bien que le secret des délibérations précédentes eût été fidèlement gardé par des hommes dont une indiscrétion pouvait perdre le roi et compromettre leur tête, une certaine rumeur sourde et inquiète, présage de grands événements, transpirait dans l'intérieur du palais. Il y a des mystères qui transpirent d'eux-mêmes; les événements ont leur physio-

nomie sur laquelle les observateurs des cours savent lire d'avance, et composent eux-mêmes leurs conjectures.

Le baron de Vitrolles, sevré depuis le commencement du règne de Charles X des intimités de son prince, et relégué dans un poste diplomatique honorable, mais secondaire, en Italie, était alors à Paris, attentif aux variations du vent de la cour. S'approchant aussi près que possible des secrets d'État qu'on ne lui confiait pas, fréquentant les chefs des partis divers; écoutant les bruits de la ville et les chuchotements du palais, son instinct des mystères lui révélait, par le silence même qui se faisait autour du roi, un complot près d'éclater. Il était à Saint-Cloud avant les ministres. En sortant de la chapelle où le roi, suivi par eux, préludait par la prière aux œuvres du jour, M. de Vitrolles, abordant et tirant à l'écart le ministre de l'instruction publique dans l'intention de le pressentir ou dans l'intention de l'éclairer, lui dit à voix basse : « Je ne vous demande pas le secret de » l'État, mais je vous conjure de bien réfléchir avant de » prendre des mesures décisives. Le moment ne serait » pas bien choisi; une fermentation extrême agite Paris, » et un mouvement populaire serait à craindre. » M. de Ranville, étonné de ce renseignement officiel en contradiction avec la sécurité de M. de Peyronnet, ministre chargé d'étudier l'état de l'opinion, interrogea quelques moments après M. Mangin, préfet de police de la capitale, et lui parla des symptômes observés par M. de Vitrolles.

Le préfet, œil et main du parti de la cour sur les mouvements du jour, rassura en souriant le ministre : « Je » me doute, » lui répondit-il, « des motifs qui éveillent

» vos sollicitudes ; mais tout ce que je peux vous dire, » c'est que quelque chose que vous fassiez Paris ne re- » muera pas ; ainsi, marchez hardiment. Je réponds sur » ma tête de l'immobilité de Paris ! »

## XV.

Les portes du cabinet du roi se refermèrent, le prince donna la parole à ses conseillers. Ce fut la répétition tout entière du coup d'État : M. de Chantelauze lut d'abord son préambule interrompu à plusieurs passages par l'approbation ardente du roi et du duc d'Angoulême. Ces infortunés princes retrouvaient dans ce rapport contre la presse la vengeance légitime et accumulée des insomnies qu'elle leur donnait depuis tant d'années. La main qui l'insultait avant de l'immoler leur paraissait la main de la rémunération divine.

La lecture achevée et les admirations épuisées, le prince de Polignac, à titre de président du conseil des ministres, se leva, et présenta à signer au roi les quatre ordonnances déjà consenties en silence par les ministres. Tout l'avenir de sa dynastie apparut à cet instant suprême à Charles X dans ces quatre crimes contre la Charte réputés par lui nécessités et vertus, longtemps médités, patiemment attendus, renfermant le sort de sa vieillesse, de son fils, de sa nièce, de son petit-fils, et présentés à sa main tremblante par l'homme de son cœur. Son visage se voila et pâlit sous la contention du doute. Il écarta la plume, suspendit la signature, irrévocable arrêt de sa destinée rendu de sa propre main. Un profond

silence régna un moment dans le cabinet. Quelques-uns des ministres tremblèrent, quelques autres espérèrent secrètement que le roi indécis les soulagerait lui-même d'une responsabilité qu'ils encouraient par dévouement plus que par conviction. Le roi, la tête appuyée sur une main dont il se voilait les yeux, comme pour recueillir toutes ses hésitations dans son âme, la plume reprise dans l'autre main suspendue et immobile à quelques lignes du papier, demeura cinq minutes dans l'attitude du doute religieux qui cherche par la pensée à se résoudre, puis relevant son front, découvrant ses yeux, et comme attestant le ciel d'un long regard : « Plus j'y pense, » dit-il avec un accent triste mais consciencieux à ses ministres, « plus je demeure convaincu qu'il m'est impos-» sible de ne pas faire ce que je fais! »

Et il signa!

Et les ministres contre-signèrent.

Le silence ne fut interrompu entre les acteurs de cette grande scène que par le bruit de la plume du roi sur le papier et par la respiration qui souleva enfin le poids de sa poitrine oppressée par le doute, après un acte irrévocable jeté au destin.

## XVI.

On décida, pour éviter tout retour possible sur une résolution sans appel et tout ébruitement des mesures destinées à surprendre autant qu'à frapper, que le *Moniteur* du lendemain contiendrait les ordonnances. Le prince de Polignac, qui dirigeait le ministère de la

guerre en l'absence du maréchal Bourmont, interrogé sur les dispositions militaires prises pour comprimer une émotion populaire à redouter, répondit à tout. « Il n'y » a, » affirma-t-il au roi, « aucun mouvement populaire » à redouter, mais à tout événement Paris est armé de » forces suffisantes pour écraser toute rébellion et garan- » tir la tranquillité publique. » On convint éventuellement de donner au maréchal Marmont, duc de Raguse, capitaine des gardes, le commandement général des forces militaires de Paris si les séditions devenaient des révoltes, mais on ne donna aucune communication préalable ni du coup d'État, ni de ce commandement au maréchal, qui en était investi à son insu ; en sorte que la monarchie, jetée dans cette crise par la témérité, était défendue par le hasard.

## XVII.

Le maréchal Marmont était une fatalité dans une fatalité. Guerrier intrépide sur le champ de bataille, savant en tactique, indolent et mou dans le détail, sans expédients dans les extrémités, lié à la dynastie des Bourbons par l'impardonnable malheur de sa défection en 1814, mais traînant son malheur comme un reproche, et aspirant sans cesse à faire oublier ses torts dans les camps par ses services à la cause libérale, caressant l'opposition, caressé par elle, se ménageant entre la cour et le peuple, peu aimé des soldats, aux yeux desquels son nom portait la juste colère des bonapartistes, l'injuste malédiction de la patrie, Marmont était

de tous les généraux en chef le moins propre à se sacrifier deux fois et à jouer dans une crise suprême une gloire et un dévouement désarmés d'avance par le sort.

En quittant Paris le maréchal Bourmont avait prémuni M. de Polignac contre la pensée de confier le sort de la monarchie à Marmont. « Marmont est brave et » sûr, » avait-il dit au prince en montant en voiture pour se rendre à Toulon, « mais il n'est pas heureux. » Un malheur constant à la guerre n'est pas seulement » une étoile, comme le disent les soldats, c'est l'indice » obscur de l'absence de quelqu'une des grandes qualités » naturelles ou acquises qui constituent l'homme de » guerre. De plus Marmont, intéressé à reconquérir une » popularité perdue dans les camps, sera involontaire- » ment entraîné à des transactions bonnes dans la paix, » fatales une fois que l'épée est tirée contre le peuple. » Jurez-moi de m'attendre pour livrer le combat de la » monarchie s'il doit y avoir combat, mais dans le cas » où les événements vous gagneraient de vitesse et où le » roi serait en péril avant mon retour, souvenez-vous de » ne pas confier la défense à Marmont ! »

Ce conseil attestait l'inspiration aussi politique que militaire du conquérant d'Alger. Le prince de Polignac, qui croyait trop à sa propre inspiration et à la protection miraculeuse de la Providence pour écouter des conseils humains, avait précipité l'événement se croyant suffisant aux circonstances ; il nomma au commandement le seul homme que la prévoyance de son collègue en avait écarté.

Le général Curial, attaché de cœur à Charles X, en partant pour la retraite où il allait mourir, avait dit au

roi : « Je viens prendre congé du roi et de la vie, la » brièveté des jours qui me restent à vivre me désinté- » resse de toute autre pensée que l'attachement person- » nel et profond que j'ai pour Votre Majesté. Permettez » un dernier conseil à mon affection. Une conspiration » étendue, active, infatigable, sape votre trône ; si elle » éclate et que le gouvernement soit forcé d'employer les » armes pour défendre la couronne, n'ayez pas une con- » fiance absolue dans Marmont, il a trop à racheter du » parti révolutionnaire, et les chefs de faction ont su lui » lier les mains. » Un mécontentement que Marmont avait éprouvé de la préférence donnée à Bourmont pour le commandement de l'expédition d'Alger, pouvait mal prédisposer ce maréchal à la défense désespérée d'un gouvernement qui l'avait négligé ainsi ; Bourmont avait adouci en partant la blessure faite à l'ambition de son collègue, par une splendide gratification de la main à la main sur les fonds de la guerre. Marmont, dont la fortune était toujours inégale aux généreuses prodigalités, aux entreprises aventureuses et aux plaisirs, avait gémi dans le sein d'un ami sur les déplorables nécessités de recevoir des munificences ou des indemnités de la main d'un rival qui lui enlevait une si belle occasion de gloire et de fortune. Tel était l'homme à qui la monarchie se confiait le jour suprême. Marmont était incapable de la trahir, mais tous étaient plus propres à la sauver.

## XVIII.

Soit fatalisme d'esprit, soit affectation de sécurité pour donner à des mesures si énormes l'apparence d'un

acte presque usité de gouvernement, aucune précaution de discrétion ou de force ne devança la publication des ordonnances. On les envoya pour l'impression au *Moniteur* comme on y aurait envoyé l'ordre du jour d'une revue ou d'une cérémonie. Le directeur de ce recueil des actes publics, M. Sauvo, homme qu'une longue expérience de l'opinion publique dans des fonctions qu'il exerçait depuis l'Assemblée constituante en traversant toutes les péripéties des révolutions avait exercé au pressentiment des choses politiques, pâlit en lisant ce qu'on lui adressait. Malgré la nature toute passive et toute machinale de ses fonctions, il trembla de prêter ses caractères et ses presses à un acte qui lui parut au premier coup d'œil ou le crime, ou la démence du gouvernement, et dans les deux cas sa perte. Il se refusa à livrer ces pièces à l'impression avant de s'être assuré par lui-même de leur authenticité ; et il courut à la chancellerie pour conjurer, en invoquant la réflexion des ministres, la ruine qu'il prévoyait pour son pays. On lui ordonna d'obéir. Ses présages furent sinistres, la réalité les dépassa.

## XIX.

Les ordonnances insérées la nuit dans le *Moniteur* surprirent Paris à son réveil. Le peuple, occupé dans cette splendide saison de l'été, de ses trafics et de ses délassements, et à qui les textes de lois ou d'ordonnances du gouvernement n'arrivent que tard par les feuilles les plus populaires, s'aperçut à peine de la promulgation des ordonnances, ou n'y prêta qu'une attention fugitive

et indifférente. L'émotion commença par un chuchotement, dans les rues et dans les jardins publics, entre les hommes de loisir et de fortune qui ont un temps et des pensées de luxe à donner aux passions d'esprit. Les premiers qui avaient lu le *Moniteur* abordaient sans les connaître ceux qui ne se doutaient pas encore de l'explosion de la nuit ; ils échangeaient leur étonnement, puis leur scandale, bientôt leur colère ; des conversations animées, mais à voix basse, s'engageaient entre eux. D'autres passants, attirés par l'animation du geste et par la consternation des visages, s'arrêtaient, écoutaient, grossissaient les groupes, se retiraient avec des signes muets d'indignation ou de terreur, ou, se répandant eux-mêmes dans d'autres quartiers, allaient semer l'alarme et multiplier la rumeur publique.

En peu d'heures la nouvelle avait levé tout Paris debout comme en sursaut. La beauté de la saison, la chaleur du jour favorisaient encore cette contagion du sentiment général ; l'agitation qu'on apercevait dans les rues faisait sortir de leurs boutiques ou descendre de leurs étages les citoyens curieux ou inquiets ; des rassemblements se formaient à toutes les portes. La ville entière était debout, mais bien qu'elle fût sombre, la physionomie de Paris ne révélait encore aucun orage.

## XX.

Il y a pour la sensibilité morale comme pour la sensation physique un intervalle nécessaire entre le coup et le contre-coup. On appelle ces intervalles stupeur. Un choc

atteint une partie du corps, sa violence même détruit momentanément la sensibilité, bientôt le sang y afflue, la douleur s'y révèle, la main s'y porte, le cri échappe, c'est le contre-coup. Il en est de même des grandes impressions politiques; on ne les ressent dans toute leur force qu'après les avoir réfléchies. Les masses sont lentes à la réflexion. Mais l'instinct des hommes exercés à la passion publique devance ces réflexions, et court du premier mouvement à l'attaque, à la défense, à la tribune, à la feuille publique, à la sédition ou aux armes.

Les premiers frappés par le coup d'État contre la presse étaient les chefs d'opposition, les écrivains, les journalistes, les ouvriers de la pensée, rédacteurs, compositeurs, protes, imprimeurs, distributeurs de journaux, classe intéressée par l'intelligence comme par la profession à défendre son talent, son influence, sa popularité, son métier, son salaire, son pain; composée dans Paris de plus de trente mille hommes, levain des masses par la supériorité d'intelligence et de passions, armée de l'agitation, à qui en enlevant la liberté on enlève la vie. Cette classe agitée et agitatrice s'émut la première et courut à ses journaux et à ses ateliers, demandant conseil à ses chefs d'opinion, vengeance à ses tribuns, appui au peuple.

## XXI.

A midi, la nouvelle était descendue dans les dernières classes de la population. Elle attendait, sans donner encore aucun signe de guerre, l'exemple et le mot d'ordre des classes élevées. Celles-ci tremblèrent, et les fonds

publics, symptôme chiffré de la confiance ou de la défiance intimes des citoyens, baissèrent à la Bourse, marché des rentes, comme à l'annonce d'un danger public. Les banquiers crurent sentir trembler leurs fortunes acquises et conservées sous ce gouvernement qu'ils voulaient bien insulter, mais à qui ils ne permettaient pas de s'ébranler lui-même. Les hommes de lettres et de science, qui voulaient concilier les loisirs de la paix publique avec les popularités sans péril de l'opposition, s'assombrirent et se soulevèrent de terreur plus encore que de véritable indignation. Le maréchal Marmont, membre de l'Académie des sciences, y courut comme pour protester d'avance contre le rôle militaire auquel le crime des ministres allait peut-être le condamner. « Eh » bien ! » s'écriait-il avec le geste de la malédiction sur les insensés du conseil, « les ordonnances viennent de » paraître. Les malheureux ! Je l'avais bien dit ! Dans » quelle horrible situation ils me placent ! il faudra peut- » être que je tire l'épée pour soutenir des mesures que je » déteste ! »

## XXII.

Le peuple semblait attendre les chefs de faction et les chefs de faction attendre le peuple. C'est presque toujours le hasard, rarement l'audace, qui prend l'initiative des grands événements. Nul ici n'osait la prendre, tant on croyait à des préparatifs de surprise et de force, cachés encore mais invincibles, dans le gouvernement. La journée se consumait en stériles expectatives; la laisser s'achever sans actes, c'était pour les chefs de faction

avouer la lâcheté ou l'impuissance, et accoutumer le peuple à voir se lever impunément d'autres soleils sur l'attentat de la royauté.

Quelques journalistes, hommes de délibération plus que d'action, voulurent du moins se servir, pour protester en faveur des lois, de l'ombre des lois qui subsistaient encore. Renfermés ainsi dans les limites inviolables entre la légalité et la révolte, ils rédigèrent une proclamation au peuple qui en appelait avec mesure, mais avec énergie, de la violence au droit, et qui défiait le gouvernement de violer impunément la liberté de la presse. Citoyens et pas encore tribuns, ils invoquaient dans cette pièce non les armes, mais les tribunaux. Les principaux signataires de cette protestation, qui ne craignirent plus comme *Hampden* et *Sidney* de jeter leurs noms à la tyrannie, étaient MM. Thiers et Carrel, dont l'*Histoire de la Révolution* et la rédaction du *National* avaient popularisé les noms; M. Coste, directeur du *Temps,* écrivain ordinairement mesuré, mais capable de résolution imprévue; M. Baude, homme d'une audace réfléchie, plus fait encore pour le combat que pour le conseil; derrière ces noms, enfin, tous ceux qui servaient depuis quinze ans dans la presse ou les factions républicaines ou bonapartistes, ou les factions orléanistes, ou la liberté.

## XXIII.

Les bureaux de journaux, devenus ainsi des centres de délibération et de résistance, furent assaillis à la fin du jour par tous les hommes passionnés, députés, élec-

teurs, écrivains, banquiers, journalistes, factieux ou patriotes, séditieux ou libéraux, étudiants, ouvriers, que le tourbillon précurseur d'un événement soulève les premiers dans une capitale. La délibération s'y établit en permanence dans plusieurs foyers que des émissaires officieux faisaient correspondre entre eux dans tous les quartiers agités du vent politique. Les uns, comme M. de Schonen, allié de M. de La Fayette, poussant l'indignation jusqu'aux sanglots et offrant leur sang à la liberté; les autres, comme M. de Laborde, esprit tumultueux et versatile, provoquant l'appel au peuple, dernière raison des causes désespérées; ceux-ci, comme M. Villemain, orateur classique devenu populaire par la passion, exhortant les citoyens au civisme; ceux-là, comme M. Casimir Périer, banquier fougueux, recommandant avec colère la patience et la longanimité pour laisser le temps du repentir à la monarchie; quelques-uns enfin, tels que M. Thiers et M. Mignet, couple inséparable par l'opinion comme par l'amitié, conservant le sang-froid d'hommes réservés jusque dans la chaleur de la sédition imminente, ménageant à la fois des issues à la monarchie et des retraites à l'opposition, et s'obstinant à ne combattre pour les lois qu'avec des armes légales. Quelques journaux, tentant cette voie, s'adressèrent aux tribunaux pour faire juger entre les ordonnances et les lois.

M. de Belleyme, président du tribunal compétent, n'hésita pas, quoique royaliste, à se prononcer comme magistrat pour la loi contre l'arbitraire. Son arrêt arma le lendemain la résistance des journalistes de l'autorité d'un jugement. Ce jugement légalisait du même coup le droit et la révolte armée.

La nuit tomba sur ces conciliabules sans qu'aucune explosion grave eût alarmé le ministère ou éventé l'agitation publique. Les agitateurs l'employèrent à répandre les manifestes des journalistes, et à convoquer pour le lendemain le peuple des faubourgs et des ateliers à la défense de la Charte et à la vengeance du coup d'État. Les banquiers, les manufacturiers, les grands exploitateurs d'industrie de Paris, qui tenaient à leur solde les éléments d'une révolution devant laquelle ils allaient sitôt trembler eux-mêmes, licencièrent tous leurs ouvriers, pour grossir le lendemain l'agitation civique et pour surexciter par la faim la colère endormie du peuple.

M. de Polignac se félicitait d'une journée qui n'avait produit qu'un murmure; et soit confiance réelle, soit affectation de dédain pour une émotion publique superficielle et déjà évaporée, Charles X, plus attentif en apparence à ses plaisirs qu'aux événements, partait avant le jour pour une chasse royale dans les forêts de Rambouillet.

# LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

Préparatifs de la lutte. — Aspect de Paris et de la cour. — Poursuites contre les journaux. — Résistance légale de la rédaction du *Temps.* — Collisions. — Premières fusillades autour du Palais-Royal. — Soulèvement des faubourgs. — Indécision de l'opposition parlementaire. — Dispositions militaires de Marmont. — Marche des troupes. — La bataille s'engage sur tous les points. — Attitude des troupes de ligne. — Délibérations à l'hôtel Laffitte. — Négociations avec Marmont : M. Arago. — Anxiété et agitation à Saint-Cloud. — Succès de l'insurrection : M. de La Fayette en prend la direction. — Conférences chez le roi : MM. de Semonville, de Vitrolles, d'Argout. — Prise du Louvre. — Le peuple maître de Paris. — Marmont à Saint-Cloud.

## I.

La journée du 27 s'était écoulée ainsi sans que rien révélât aux ministres les événements couvés par la nuit. Tout s'était borné à une physionomie sombre de la ville pendant la matinée, à des agitations intérieures dans les bureaux des journaux et dans les cabinets des chefs politiques au milieu du jour, et le soir à des promenades populaires sur le boulevard aux cris de *Vive la Charte!* à quelques insultes et à quelques pierres lancées contre les fenêtres du ministère des affaires étrangères, où le conseil des ministres était rassemblé chez M. de Polignac; enfin à un gendarme tué dans une rixe populaire sur la place du Palais-Royal en cherchant à dissiper des groupes.

Le maréchal Marmont, informé par une simple lettre tardivement reçue de sa nomination au commandement

général des troupes, vint à dix heures du soir chez le prince de Polignac pour se concerter avec le président du conseil. Le prince lui confirma sa nomination, et lui dit de se rendre le lendemain matin à Saint-Cloud, où le roi s'était réservé le plaisir de lui remettre directement cette haute preuve de sa confiance, avec ses lettres de service. Le salon des ministres se remplit le soir des principaux inspirateurs du coup d'État, qui venaient applaudir à l'heureuse audace du gouvernement, et de cette multitude flairant le succès à la porte de toutes les puissances qui se lèvent, apportant d'avance ses félicitations et ses enthousiasmes aux événements quels qu'ils soient, pour prendre date avec la fortune.

Quelques-uns des ministres cependant, déjà troublés intérieurement par la morne attitude du peuple et par le bouillonnement des boulevards, dont ils avaient entendu le sourd murmure des fenêtres de M. de Polignac, recevaient avec embarras ces félicitations de leurs flatteurs, et se demandaient avec anxiété si c'était une fin d'émeute ou un commencement de révolution. Les troupes étaient rentrées dans leurs casernes, les rues étaient désertes et silencieuses. Rien n'indiquait une ville prête à faire explosion quelques heures plus tard.

## II.

Les rues se remplirent lentement après le lever du soleil. Jusqu'à midi l'émotion de la ville parut s'assoupir ou languir, mais un acte avait été accompli par les journalistes signataires de la protestation, acte devant lequel

le gouvernement devait fléchir ou sévir. Fléchir, c'était s'avouer vaincu ; sévir, c'était donner au peuple la cause et le signal du combat. Le gouvernement avait résolu de sévir, et pour motiver les violences contre la loi et contre la justice qui s'était prononcée pour les lois par l'organe de M. de Belleyme, il avait dans la nuit déclaré Paris en état de siége.

Un commissaire de police, accompagné de gendarmes, se présente dans la rue de Richelieu à la porte de l'hôtel occupé par le journal *le Temps*, pour saisir les presses de ce journal, contenant la protestation. M. Coste et M. Baude, résolus de fournir dans leurs personnes un motif de révolte légale au peuple ou des victimes à la violence, descendent avec leurs amis et leurs ouvriers dans la cour, et répondent aux sommations par un refus. « Vous venez briser nos presses au nom de l'arbitraire, » dit avec énergie M. Baude aux agents du ministère : « nous vous sommons, nous, au nom de la loi, » de les respecter. » Ces paroles, prononcées avec l'accent tragique d'une résolution calculée, le visage pâle et éloquent de M. Baude, le cortége qui l'entoure, la lutte de paroles qui s'établit et se prolonge entre les agents de l'arbitraire et les citoyens défenseurs de leur porte, de leur foyer et de la loi, arrêtent et groupent une foule émue et croissante dans la rue de Richelieu, voisine du boulevard. Le commissaire de police hésite, incertain s'il représente la loi ou le crime ; il se décide enfin à obéir, il envoie chercher un serrurier pour enfoncer les portes de l'imprimerie. L'ouvrier, découragé de l'obéissance par la foule qu'il a traversée, refuse ses outils à une violation de domicile, il se retire applaudi par la multitude. Un

autre le remplace, on lui arrache ses outils; un troisième enfin, ouvrier employé par le gouvernement à forger les fers des bagnes et contraint à l'obéissance par la nécessité, force les portes de l'imprimerie; les presses sont saisies aux cris d'indignation et de vengeance de la multitude. Elle se disperse et court sur les boulevards répandre ce scandale de groupe en groupe comme un acte qui crie vengeance dans le cœur de chaque citoyen.

A ce bruit, le peuple, dépourvu même de l'organe de ses protestations et de ses murmures, se rassemble d'heure en heure en masses innombrables de la place de la Bastille à la place de la Madeleine, et des marches de l'hôtel de ville à la colonnade du Louvre. Des colonnes populaires s'avancent, s'arrêtent, reprennent lentement leur courant dans les rues larges et populeuses parallèles au boulevard, flottent indécises, se nouent et se dénouent à la voix des orateurs spontanés qui les agitent, grondent comme une marée, et éclatent de temps en temps d'un cri unanime et irrité de *Vive la Charte! A bas les ministres!*

Les citoyens, ouvrant leurs fenêtres au passage de ces masses menaçantes, répondaient par les mêmes cris et par des gestes encourageants à la multitude. Les troupes peu nombreuses, inquiètes de leur droit et de leur devoir, laissaient écouler ce torrent entre les baïonnettes, sympathisant de l'œil et du cœur avec la foule, et saluées des cris de *Vive la ligne! vivent les frères et les enfants du peuple!* La gendarmerie seule, armée répressive des tumultes quotidiens de la foule, recevait des menaces, des insultes et des pierres. Cette cavalerie rangée devant le palais du duc d'Orléans avait été forcée de faire feu pour se défendre; les troupes stationnées dans une rue adja-

cente avaient tiré, quelques hommes étaient tombés sous les balles; un Anglais fanatique de révolution, parent de l'orateur révolutionnaire Fox, avait fait le premier feu sur les soldats d'une fenêtre de l'hôtel qu'il habitait dans la rue Saint-Honoré. Les soldats, indignés de cet assassinat gratuit par un étranger qui n'avait pas même le droit d'avoir une passion commune avec des Français, avaient répondu par une décharge sur sa fenêtre, et l'avaient étendu mort, lui et ses deux domestiques, sur le théâtre de son attentat.

Le retentissement de ces rares coups de feu, multiplié par l'élévation des maisons, avait excité les nerfs de la multitude; on relevait des cadavres, on voyait du sang, on respirait la poudre, on criait à l'assassinat; des jeunes gens et des ouvriers élevaient une première barricade à l'entrée de la rue de Richelieu, près du portique du Théâtre-Français; un escadron de lanciers la renversait et balayait, le sabre à la main, les rues voisines du Palais-Royal; on enfonçait les magasins des armuriers pour distribuer des armes aux défenseurs de ces redoutes populaires. On dépavait la rue Saint-Honoré, pour en élever à l'embouchure du marché des Innocents, dans le faubourg Saint-Denis et sur la place du Panthéon; les fusils et les piques commençaient à ondoyer çà et là sur la foule; un drapeau tricolore était impunément promené par un étudiant sur les quais de la Seine, symbole significatif d'une révolution montrée plutôt en menace qu'adoptée encore par l'insurrection. L'école Polytechnique, au bruit des décharges et à l'instigation des élèves qui rentraient animés de la passion publique, s'insurgeait contre son commandant et envoyait une députa-

tion chez MM. Lafitte, Casimir Périer et La Fayette, députés de Paris, pour offrir ses bras à la défense de la liberté.

Le peuple descendait de tous les faubourgs à l'approche de la nuit ; les larges avenues du boulevard contenaient à peine le fleuve d'hommes qui s'accumulait entre leurs murs ; les troupes, immobiles, pressées contre les maisons ou sillonnant péniblement cette foule, disparaissaient sous ces masses ; le sentiment de leur infériorité numérique les écrasait, elles se sentaient désarmées d'avance par cette unanimité d'indignation contre les mesures qu'elles étaient chargées de soutenir. De ce doute à la défection il n'y avait qu'un cri ; le peuple le leur suggérait en passant, et les conjurait de ne pas souiller leurs baïonnettes du sang de leurs frères au profit de leurs tyrans. Les soldats et les officiers de la ligne entendaient ces signes et ces mots d'intelligence avec une triste complicité de cœur ; des barricades s'élevaient impunément sous leurs yeux, quelques coups de feu de loin en loin soulevaient un cri prolongé dans la foule ; de rares cadavres, étalés sur les marches des monuments publics, ou élevés comme des drapeaux sur les bras nus d'hommes apostés pour accroître par les yeux la colère des cœurs ; quelques postes incendiés jetant leurs flammes et leur fumée sur le ciel, tel était, à la chute du second jour, l'aspect de Paris. L'armée de la révolution était levée, elle combattait sans ordre, elle implorait une cause et des chefs.

III.

Ceux-ci, surpris de leur force, délibéraient toujours et ne se montraient pas. Ils s'effrayaient de l'excès même de l'agitation, si lentement et si obstinément préméditée par eux. Ces masses indomptables, ce peuple en haillons, ces faubourgs dans les rues opulentes, ces armes inusitées, ces piques, souvenirs de la terreur, ces outils changés en instruments de guerre civile, ces pillages des armuriers, ces torches agitées par des mains frénétiques de rue en rue, ce sang, dont les premières gouttes pouvaient en entraîner des flots, les faisaient hésiter, réfléchir, trembler devant leur ouvrage.

« Non, ce n'est pas une révolution que nous avons » voulue, » s'écriait M. de Rémusat dans le conciliabule de ses amis du *Globe*, qui voulaient l'entraîner plus loin que sa conscience; « c'est une résistance civique ! ce » n'est pas un appel au meurtre, c'est un appel aux » lois ! » Il était trop tard, la révolution emportait l'opposition. M. de Rémusat, anéanti par la prévision des catastrophes, se voilait le visage pour ne pas voir le lendemain de cette terrible nuit.

M. Thiers, quoique plus décidé aux révolutions, répugnait aux mouvements par les masses; il les voulait à son image, politiques, non populaires; il s'efforçait de retenir l'impatience irréfléchie de la jeunesse républicaine dont il était entouré. Il craignait que la victoire du peuple ne dépassât le changement de dynastie, terme de ses théories et de son audace. La république et le bona-

partisme osaient plus, parce qu'ils voulaient davantage. La faction du duc d'Orléans, composée surtout des députés de Paris ou présents à Paris, se précipitait chez le banquier le plus populaire de la capitale, M. Laffitte, où sa délibération confuse et indécise comme l'événement était en permanence depuis trente-six heures. Un régiment cantonné à Vincennes, et appelé par le prince de Polignac sur la fin du jour, s'avançait à la clarté des torches vers la porte Saint-Denis. La nuit séparait encore les combattants, sans qu'on pût prévoir le sort du lendemain.

## IV.

Marmont avait enfin pris le commandement général des troupes. Il avait été consterné de leur petit nombre. La garnison de Paris ne s'élevait pas à plus de onze mille hommes, la garde royale à cinq mille hommes. Le palais des Tuileries et la place du Carrousel, forteresse naturelle du pouvoir, avaient été choisis par le maréchal pour quartier général. Ces douze ou quinze mille soldats étaient suffisants pour y recevoir l'assaut d'une sédition comme celle du 10 août 1792, mais c'était un acte de démence de songer à livrer soi-même bataille à un peuple avec cette poignée de combattants. Le maréchal était assez expérimenté pour le comprendre; mais au moment où il s'installa aux Tuileries pour y prendre la direction militaire, les événements de la veille et du jour étaient déjà tellement engagés par la situation réciproque du peuple et des troupes, qu'on était nécessairement indécis s'il fallait apaiser une sédition ou com-

battre une révolution, et qu'une retraite immédiate des postes avancés et des troupes engagées sur le Carrousel pouvait paraître un aveu d'impuissance, et donner d'avance au peuple le sentiment et l'audace d'une victoire.

Le maréchal, aussi indécis lui-même que l'événement, sans conviction du droit de la cause qu'il allait défendre, sans confiance dans son armée qu'il ne reconnaissait pas, sans vivres, sans solde et sans munitions préparées, sans sympathie pour le prince de Polignac et pour le gouvernement qu'il maudissait, et dont il invoquait la chute dans son âme en lui prêtant son bras, fut fatalement induit à poursuivre un faux système de lutte partielle à force inégale avec le peuple, au lieu de s'avouer franchement sa faiblesse et d'adopter le système défensif, qui seul peut-être pouvait sauver le roi en donnant du temps à ses réflexions.

## V.

Le peuple matinal des faubourgs, livré à lui-même par l'insuffisance des régiments dans la nuit du 27 au 28, s'arma librement avant le jour par le pillage général des armuriers, par des distributions de fusils faites par un député républicain de Paris, Audry de Puyraveau, et enfin par les dépouilles de l'arsenal, des poudrières, de la manutention militaire, des casernes, des vétérans et des postes désarmés partout, au nord et à l'est de la capitale. Quarante mille fusils de gardes nationaux licenciés, neutres quand ils n'étaient pas hostiles, servirent à armer le reste. Avant huit heures du matin cent mille combat-

tants étaient armés dans Paris. Le maréchal avait replié ses forces et fait son plan de bataille pendant la nuit. Il consistait à masser ses troupes aux Tuileries, aux Champs-Élysées, à occuper l'École militaire, le Panthéon, le Palais-de-Justice, les boulevards intérieurs, les casernes, le Palais-Royal, le Louvre, l'hôtel de ville, afin de conserver libres les grandes avenues de Paris, et de porter au besoin par ces avenues libres des renforts aux postes les plus assaillis. Ce plan, excellent avec une armée de soixante mille hommes, était illusoire avec un si petit nombre de combattants.

## VI.

Le peuple ne lui donna pas le temps d'achever la distribution de ses différents corps aux postes qu'il leur avait désignés. Une colonne de peuple et de gardes nationaux, conduite par un groupe de républicains intrépides, assaillit à huit heures le poste de la place des Petits-Pères, s'empara de la mairie, s'en distribua les armes et les tambours, et parcourut les rues voisines pour rallier les citoyens épars à ce noyau de combattants, s'avança jusqu'au Palais-Royal et prit possession de la Banque, pour sauver d'une main la liberté, de l'autre la fortune publique.

Au même moment toutes les rues qui débouchent du nord de Paris sur le boulevard versaient des colonnes armées sur cette artère des révolutions; le quartier du Panthéon se levait en masse à la suite de l'école Polytechnique, qui forçait ses portes pour marcher en armes à la tête du peuple. L'aspect de cette jeunesse offrant d'elle-même la fleur de la patrie au feu du despotisme exaltait

jusqu'au délire l'enthousiasme de ces quartiers plébéiens et soldatesques. Les quais des deux rives de la Seine se couvraient de deux cent mille citoyens, les uns combattants, les autres spectateurs, tous prêts à submerger de faibles bataillons sous ces flots d'hommes. Le maréchal détacha deux divisions de son armée, l'une chargée de marcher à l'hôtel de ville par les quais de la Seine, l'autre à la Bastille par les boulevards; cette dernière division devait, après avoir balayé le boulevard, opérer sa jonction par la rue Saint-Antoine avec la division des quais. Deux bataillons de la garde royale, élite de ces troupes, marchaient en même temps par les rues du centre de Paris et occupaient le marché des Innocents; ils devaient se bifurquer dans la rue Saint-Denis, la parcourir dans tous les sens et la conserver libre aux mouvements de la population inoffensive et des troupes.

Des flots de sang allaient couler sur le passage de ces trois colonnes, sans que leur petit nombre leur permît de profiter de la victoire et d'assurer seulement leur retour. Ces régiments et ces bataillons n'avaient que le plus petit nombre de cartouches qu'on laisse dans les gibernes en temps de paix, aucune distribution de vivres ne leur était ménagée sur les lignes et dans les positions où on les lançait. L'occupation de la manutention militaire par le peuple les privait même de pain; le ministère de la guerre, dirigé pendant l'absence du maréchal Bourmont par un jeune et excellent officier, le vicomte de Champagny, n'avait été prévenu d'aucun mouvement par le conseil des ministres. Une agression préméditée depuis tant de mois commençait comme une surprise du gouvernement par une conspiration.

Cependant quelques chefs de faction refusant la responsabilité d'une bataille rangée contre la royauté, ou répugnant à l'horreur de la guerre civile imminente, ou intimidés par les forces supérieures qu'ils présumaient au gouvernement, sortirent de Paris avant le combat; de ce nombre fut M. Thiers. Il se retira dans une maison de campagne éloignée de la vallée de Montmorency, chez une parente d'un rédacteur du *Journal des Débats,* pour y attendre l'événement et pour y déplorer le sang qui allait couler. Un jeune écrivain du *National,* Carrel, illustre depuis par sa lutte contre la seconde monarchie, témoigna autant de douleur d'un sang vainement répandu et autant de découragement dans les efforts désordonnés du peuple.

## VII.

Le général Talon, officier aguerri, calme et capable de prendre conseil des dangers mêmes, guidait la colonne des deux bataillons qui s'avançaient par les quais sur l'hôtel de ville. Il entraîna un moment avec lui le quinzième régiment de ligne rencontré à moitié chemin; et laissant bientôt ce régiment indécis et à moitié embauché sur le marché aux Fleurs, il fondit sur la place de Grève, où le tocsin de Notre-Dame accumulait des essaims de peuple, démasqua deux pièces de canon, tira à mitraille sur ces masses, joncha la place de cadavres, et se faisant jour jusqu'au perron du palais, il en chassa les insurgés et s'y établit inébranlablement pour attendre la colonne du boulevard.

Le 15e régiment de ligne, témoin de cet assaut et de

cette victoire de la garde royale, ne prêta aucun concours au général Talon. Frappés de stupeur, saisis de doute devant cette levée en masse du peuple et devant ce cri presque unanime d'une capitale soulevée, craignant également de commettre une lâcheté ou un parricide, ces régiments cherchaient à s'interposer plus qu'à combattre. Beaucoup de leurs officiers brisaient leur épée pour ne pas la tourner contre la nation; les soldats enveloppés depuis deux jours par des masses renaissantes qui les provoquaient à la concorde, ne pouvaient croire que le droit fût d'un côté, le peuple de l'autre, et qu'il y eût une discipline militaire plus sainte que le patriotisme. Accoutumés à marcher avec sécurité de devoir derrière la garde nationale, la présence des gardes nationaux en uniforme et en armes dans les groupes des insurgés les déconcertait; ils se bornaient à rester sous les armes dans les positions qu'on leur avait assignées et à refouler avec douceur les masses impatientes de combats. Quelquefois même ils laissaient passer les citoyens armés qui couraient d'une barricade à l'autre et d'un assaut à un autre. M. de Polignac et le maréchal Marmont, en disséminant et en isolant ces corps, leur avaient enlevé cette force morale de cohésion et d'unité qui fait les armées. Le 15e régiment, bientôt submergé par les combattants qui descendaient des rues indigentes du Panthéon et du quartier prolétaire de Bercy, laissa fusiller d'un bord à l'autre la garde royale, maîtresse de l'hôtel de ville, mais emprisonnée dans sa conquête. Quelques colonnes intrépides de jeunes gens enivrés d'ardeur et de poudre osèrent s'avancer sur le pont balayé par la mitraille de la garde et succombèrent en cherchant à le franchir.

Ce fut là qu'un adolescent inconnu, tenant à la main un drapeau tricolore et s'élançant à une mort certaine pour frayer la route aux survivants, tomba sous les balles enveloppé de son drapeau, et pensant à la gloire à son dernier soupir, s'écria : « Mes amis, souvenez-vous seulement que je me nomme d'Arcole ! » Il baptisa de son sang son premier monument, et le peuple, frappé de la consonnance, donna ce nom héroïque au pont qui le porte encore.

## VIII.

La seconde colonne de la garde qui marchait par le boulevard à la Bastille et qui de la Bastille devait, par la rue Saint-Antoine, rejoindre le général Talon à l'hôtel de ville, se heurta à la porte Saint-Denis contre l'insurrection du faubourg, qu'elle enfonça à coups de canon. Mais à peine le général Saint-Chamand, qui commandait cette aile détachée du corps, avait-il traversé ou dispersé devant lui la multitude, qu'elle refluait sur ses flancs et sur son arrière-garde et que des barricades innombrables s'élevaient pour lui fermer le retour. Cette colonne, parvenue jusqu'à la place de la Bastille, s'y trouva tellement cernée par les barricades et par les maisons crénelées de la rue Saint-Antoine, dont un feu meurtrier pleuvait d'en haut sur les soldats, que le général, dans l'impossibilité de reculer ou d'avancer vers le but de son mouvement, l'hôtel de ville, continua sa marche vers le pont d'Austerlitz, et traversa ce pont pour tourner par les boulevards du sud et pour rejoindre l'armée par une route découverte.

Un escadron de cuirassiers et le 50e régiment de ligne, se rencontrant fortuitement quelques moments après sur la place de la Bastille, tentèrent néanmoins de traverser ensemble la rue Saint-Antoine sous le feu des barricades successivement emportées et sous les meubles et les pavés qui les écrasaient du haut des maisons ; ils atteignirent, décimés et découragés, la place de Grève, que le général Talon disputait depuis deux heures au peuple par des sorties réitérées. Le 50e régiment de ligne, lassé de combattre et ébranlé par l'unanimité de la révolte qu'il contemplait depuis le matin, était prêt à se retirer de la lutte soutenue par la garde royale presque seule ; ce régiment entra à l'abri du feu dans les cours de l'hôtel de ville et livra ses cartouches aux troupes du général Talon, qui croyait devoir au roi une fidélité personnelle jusqu'à la mort. Un bataillon de Suisses, renfort envoyé à l'hôtel de ville par le maréchal Marmont, y pénétrait au même instant en s'enveloppant d'un feu qui foudroyait sur toute la route les masses compactes à travers lesquelles il s'était ouvert le passage. Déjà les différents corps de l'armée du maréchal ne communiquaient plus avec lui que par des émissaires déguisés en hommes du peuple qui portaient les ordres ou les informations d'un détachement à l'autre.

Ces troupes séparées de leur centre, sans pain, sans vin, sans munitions, sans ambulances pour leurs blessés, sans renforts pour réparer leurs pertes, anéanties par quarante-huit heures de combat, et par la chaleur de solstice qui brûlait les pavés, emprisonnées dans leurs positions, assaillies par des feux couverts qui les frappaient sans qu'elles pussent répondre, se demandant pour qui et

contre qui elles combattaient, succombaient à la fois à la soif, à la faim, à la lassitude, au doute, au remords. Le spectacle de leur capitale en feu, les supplications des vieillards et des femmes qui les conjuraient, les mains jointes, d'épargner leur patrie et d'embrasser leurs frères, la tristesse de leurs officiers que l'honneur seul retenait à leur poste, la vue de ce drapeau tricolore, idole exhumée du soldat, contre lequel le feu qui le déchirait lui paraissait sacrilége; les cris de : *Vive la Charte! vive l'armée! vive la liberté! vive la France! à bas les ministres, assassins du peuple!* la multitude toujours croissante qui dans la lutte même ne leur montrait que du sang mais point de victoire possible; enfin cette rumeur immense qui s'élevait de Paris en grossissant toujours comme le gémissement sourd de la mère commune immolée par ses propres enfants, tout achevait de consterner les soldats. Ils s'apercevaient eux-mêmes des défauts de plan, d'unité, d'ensemble, de liaison dans les dispositions ou dans les tâtonnements de leur général. Beaucoup déchargeaient leurs fusils en l'air, quelques-uns les livraient au peuple, un plus grand nombre pactisaient avec lui. N'obéissant plus aux ordres transmis par le quartier général, ils gardaient aux applaudissements de la foule une neutralité sous les armes. La garde seule combattait encore, mais que pouvaient cinq ou six mille soldats héroïques, harassés de trois jours et trois nuits de lutte contre une intarissable population?

Déjà les masses populaires, s'accumulant de plus en plus autour des quartiers, avenues du palais, fusillaient la colonnade du Louvre du haut des toits et des fenêtres des petites rues qui débouchaient sur ce monument. Le

vieux général vendéen d'Autichamp, commandant du Louvre, que le poids des années empêchait de se tenir debout, assis sur une chaise au pied de la colonnade, encourageait par son exemple les Suisses qui défendaient ces abords du palais des rois.

Le régiment chargé d'occuper le marché des Innocents, écrasé par les pavés qui pleuvaient des toits sur sa tête, marchant d'assaut en assaut pour franchir les barricades accumulées dans ces rues étroites, regagnait les boulevards sans pouvoir remonter vers la rue de Richelieu, et cherchant enfin une issue plus qu'une victoire, remontait au hasard la rue Saint-Denis, rapportant sur ses fusils entrelacés son colonel, M. de Pleine-Selve, frappé à mort, et conservant le sang-froid et l'intrépidité de sa vie.

Marmont, réduit à un petit nombre de bataillons et d'escadrons occupant à peine le Carrousel, la rue de Rivoli, la place de la Concorde, la place Vendôme, le Louvre, sentait enfin la ville lui échapper, et se voyait réduit par la nécessité à la seule tactique à suivre dans les soulèvements populaires, séparer les troupes du peuple, et concentrer l'armée dans une enceinte circonscrite et dominante d'où elle peut frapper des coups décisifs, et se replier au besoin sur elle-même sans être atteinte. Il envoyait des officiers déguisés porter à l'hôtel de ville et à tous les détachements épars l'autorisation de se retirer pendant les ténèbres sur les Tuileries. Quelques-uns recevaient cet ordre et se disposaient à y obéir; le plus grand nombre, parmi les troupes de ligne, le recevaient et se réservaient d'y désobéir. Trois ou quatre de ces régiments avaient déjà fait leurs traités tacites avec la sédition. Les habitants des quartiers où stationnaient ces

troupes épuisées les désarmaient de toute hostilité par leurs soins et par leurs caresses. On voyait les femmes, les filles, les sœurs des combattants s'apitoyer sur le sort des soldats mourant de soif, leur apporter des vivres et du pain, et soigner elles-mêmes leurs blessés. Aussitôt qu'un combattant tombait, il devenait sacré pour les deux partis. La guerre civile, toute politique et pour ainsi dire de situation plus que de cœur, n'avait point étouffé l'humanité dans le peuple de Paris. Il combattait, il n'assassinait pas; un ennemi désarmé devenait un frère. Les enfants seuls de Paris, des ateliers, des faubourgs, des tavernes et des échoppes, vagabonds sans autre famille que la foule et sans autre foyer que les tumultes, se signalèrent par des audaces que la pitié qu'on a pour leur âge rendait parfois, mais rarement, sans danger pour eux. Ce furent des mains d'enfants irresponsables qui tuèrent des officiers de la garde immolés dans cette lutte. Ils rachetèrent plus tard cette renommée de l'enfance de Paris par leur intrépidité, par leur dévouement et par leur discipline, quand une révolution prudente les enrégimenta dans la garde mobile, où ils devinrent les sauveurs de la ville dont ils avaient été les fléaux.

## IX.

Au bruit de cette longue et confuse mêlée, à laquelle l'immobilité du roi à Saint-Cloud, l'obstination du prince de Polignac et la molle impéritie de Marmont ne laissaient déjà plus d'autre perspective qu'une révolution, les chefs de faction continuèrent à délibérer dans l'hôtel

de M. Laffitte et de M. de La Fayette. Ces délibérations sans énergie ne répondaient ni à l'exaltation du peuple, ni à l'urgence des résolutions. M. Audry de Puyraveau convoqua dans sa maison tous les députés présents à Paris et tous les organes influents de la presse libérale, bonapartiste, républicaine, appelés par la notoriété de leur nom et de leur opinion à imprimer à une soudaine commotion une pensée et un but en proportion avec sa grandeur. Une jeunesse ardente, reste encore calciné de tous les foyers mal éteints des conspirations de quinze ans, se pressait dans les vestibules et dans les cours de la maison de M. de Puyraveau, prête à obéir si les résolutions étaient énergiques, prête à souffler ses turbulences sur le conseil si elles étaient molles, prête à aller chercher des chefs plus résolus si elles trompaient son impatience de renversement.

M. Mauguin, jeune orateur du barreau, que la nature avait fait pour la tribune, qui avait dans la pensée, dans la physionomie et dans la voix ce tranchant de Danton, son secret modèle, qui donne à chaque parole la brièveté, la promptitude et la portée d'un coup assené sur l'événement, vit d'un coup d'œil au fond de cet abîme. Il avait l'orgueil de ne pas se laisser devancer par l'imprévu. « C'est une révolution, » dit-il, « ce n'est pas une émeute. » Voulez-vous la conduire, commencez par la comprendre ; » voulez-vous qu'elle prenne d'autres chefs, hésitez. Entre » le peuple et la garde royale vous avez à choisir ; entre » le peuple et ses ennemis il n'y a de place que pour les » lâches, bientôt répudiés par les deux partis. Prononcez-» vous pour la révolution, ou la révolution se fera sans » vous et contre vous ! »

Les hommes nombreux qui attendent les événements accomplis de peur de se tromper d'heure murmurèrent à ces paroles, et s'abritèrent dans la légalité défensive. M. Guizot lut un projet de déclaration des députés illégalement dissous, disait-il, et réclamant leur titre de représentants légaux de la nation, dont la violence seule les empêchait de faire usage pour conseiller la couronne et préserver le pays. M. de La Fayette et le parti républicain s'indignèrent des protestations de fidélité au monarque contenues dans cette déclaration, à la fois timide et insurrectionnelle, pendant que les troupes de ce monarque levaient le fer et le feu sur la tête du peuple. Les amis du général Sébastiani y voyaient au contraire une révolte déclarée contre les prérogatives trompées mais légales de la couronne, une médiation impérative et révolutionnaire des députés sans mandat réel, attentant à la fois aux droits du peuple et du trône. M. de La Fayette souriait de dédain aux scrupules de M. Guizot, comme aux scrupules de ses contradicteurs; l'insurrection, base de sa vie politique, lui semblait légitime dès qu'elle était possible. Casimir Périer, déjà embarrassé d'un excès de victoire, homme également antipathique à la révolution, qu'il redoutait par souvenir, et à la contre-révolution, qu'il abhorrait par orgueil, penchait pour des négociations d'où le libéralisme plébéien mais monarchique sortirait inévitablement maître à la fois de la cour et du peuple. Il croyait à la puissance de la popularité sur le cœur de Marmont, et il espérait en la tentation de l'or sur ses besoins. « Quatre millions ne seraient pas mal » employés ici, » dit-il à l'oreille de M. Laffitte, qui avait autant à perdre dans des ruines et autant à conserver

dans des transactions que lui-même, « il faut traiter avec » Marmont. »

Cette insinuation évasive des résolutions extrêmes fut accueillie par la majorité des députés présents. M. Laffitte fut chargé de désigner lui-même les négociateurs qui se rendraient avec lui aux Tuileries pour porter au maréchal les reproches et les supplications du peuple. On remit les résolutions suprêmes après cette entrevue, dont les plénipotentiaires officieux devaient rapporter les résultats le soir chez un autre député de Paris nommé Bérard.

## X.

Un homme que la science avait lié avec Marmont, M. Arago, son collègue à l'Institut, avait devancé aux Tuileries la députation. Confident la veille des anxiétés du maréchal, plaignant dans son cœur le rôle funeste que le hasard faisait à son ami vaincu ou vainqueur, détestant la guerre civile, entraîné par ses enthousiasmes vers la république, retenu par honnêteté dans la monarchie, M. Arago accourait de lui-même au secours du maréchal pour lui suggérer un de ces partis intempestifs qui perdent une cause en sauvant un général.

Marmont devina sur le visage de son ami les ouvertures sincères et inacceptables qu'on venait lui faire au milieu du feu. « Non, non, » dit-il avant que M. Arago eût parlé, « ne me proposez rien qui me déshonore. » M. Arago conjura le maréchal de déposer à l'instant le commandement et de se retirer vers Charles X en lui offrant son épée pour sa défense personnelle, mais en la

refusant au crime de ses ministres. Ce conseil, que le zèle aveugle de l'amitié pouvait seul inspirer à un homme réfléchi, honorable la veille, ne pouvait s'appeler le lendemain que d'un nom qui répugne aux soldats, défection sous les armes. Marmont le rejeta avec douleur, mais avec un soulèvement de son honneur militaire qui détourne de sa mémoire toute ombre de trahison. « Vous » savez mieux que personne, » dit-il à M. Arago, « si » j'approuve ces odieuses et fatales mesures! mais je suis » soldat! Je suis au poste où la confiance du roi m'a » placé! Abandonner ce poste sous le feu d'une sédition, » manquer à mes troupes, découvrir mon prince, ce se» rait la désertion, la fuite, l'ignominie! Mon sort est » affreux, mais il est fatal, il faut qu'il s'accomplisse! »

M. Arago insistait encore, quand des officiers couverts de sang vinrent demander au maréchal des renforts et des canons pour ses lieutenants engagés à forces inégales au marché des Innocents et à l'hôtel de ville. « Je n'ai » pas de troupes à leur envoyer, » répondit le général désespéré, « qu'ils se suffisent à eux-mêmes! » On annonça en ce moment les députés conduits par M. Laffitte. M. Arago se retira. M. Laffitte tenait sa fortune d'une famille alliée à celle de Marmont; il avait sur l'esprit du maréchal l'influence que donne une longue et tendre familiarité. M. Laffitte entra et présenta au maréchal ses quatre collègues, le général Lobau, le général Gérard, MM. Mauguin et Casimir Périer, tous hommes capables de comprendre et de ménager les susceptibilités de l'honneur militaire et les gravités d'une négociation. L'entretien fut long, triste, pathétique, du côté des députés, désespéré du côté du général; il y eut dans les regards

autant d'intelligence douloureuse que de contradiction officielle dans les situations. Marmont avait des larmes dans les yeux ; on ne lui demandait que de suspendre le feu : c'était une trêve; une trêve, pour qu'elle fût honorable et sûre, devait être réciproque. Il demandait à son tour que le peuple désarmât devant ses troupes ; les députés n'avaient pas mandat du feu populaire pour le faire éteindre à leur voix ; rien ne pouvait se conclure entre des hommes dont les uns demandaient à l'autre de se déshonorer. « Eh bien ! » s'écria M. Laffitte, « puis- » que le sang va couler encore, je passe du côté de ceux » qu'on mitraille ! — Que puis-je faire? » répondit Marmont avec l'accent d'un homme qui tente sans espoir un dernier parti, « je ne puis qu'écrire au roi, je vais lui » écrire !... » Les députés se levèrent pour se retirer. « Attendez un instant, » dit le maréchal, comme s'il eût eu l'inspiration soudaine d'un dernier espoir. Les députés attendirent, Marmont ouvrit une porte et sortit.

## XI.

Le conseil des ministres, en permanence depuis la journée du 27, était réuni aux Tuileries, afin de délibérer plus près des événements et d'abriter leur vie contre la fureur du peuple dans le seul asile qui restât au gouvernement sous le canon de l'armée. Ils n'agissaient pas néanmoins, et ne pouvaient agir depuis que le gouvernement, qui n'était plus que le combat, avait passé tout entier entre les mains du maréchal. Ils représentaient seulement au château l'autorité suprême du roi, et ils

pouvaient seuls prendre en son nom les décisions politiques inspirées par les événements. Toujours convaincus que l'émotion artificielle et maîtrisée d'une partie du peuple n'était qu'une sédition prête à s'éteindre dans le sang de quelques factieux, ils n'éprouvaient ni remords ni crainte de cette explosion révolutionnaire, d'où la monarchie sortirait d'autant plus invincible, qu'elle aurait été plus combattue. Le prince de Polignac venait de communiquer à ses collègues une liste de quelques grands noms populaires et suspects qu'il allait remettre au maréchal Marmont, pour qu'il ordonnât à la gendarmerie de les enlever de leur domicile et de les frapper d'impuissance en les jetant dans les prisons.

Le maréchal, les traits bouleversés par le combat qui se livrait dans son âme, ouvrit la porte de la chambre du conseil, et, prenant à part le prince de Polignac, il lui communiqua l'état de Paris, l'obstination de la lutte, les efforts héroïques mais insuffisants de la garde royale, l'ébranlement et le commencement de défection de la troupe de ligne. « Eh bien ! » répliqua avec une aveugle énergie d'inflexibilité le prince, « si les troupes passent » au peuple, il faut tirer sur les troupes ! »

Marmont raconta aux ministres la visite des députés qu'il venait de recevoir, et la substance de son entretien avec eux. Espérant que la douleur et le patriotisme de ces citoyens, les plus influents de Paris, exerceraient une certaine pression de compassion ou de crainte sur l'esprit ou sur le cœur du président du conseil, il lui demanda s'il consentirait à les voir lui-même. Le prince de Polignac parut accueillir avec empressement cette entrevue, et permit au maréchal de les faire entrer. Un

aide de camp reçut ordre d'aller les chercher et de les introduire. Mais à peine l'aide de camp était-il sorti de la chambre du conseil, que le prince, réfléchissant qu'une conférence pour laquelle il était résolu à ne rien accorder ne serait aux yeux de la révolte qu'une apparence de négociation qu'on traduirait en faiblesse, rappela le messager et chargea le maréchal de répondre aux cinq députés qu'il n'avait rien à entendre, puisqu'il n'avait rien à répondre.

Les négociateurs, trompés dans leurs espérances, allèrent rapporter à leurs amis et au peuple leur découragement et leur indignation. Les ministres, entourés du petit nombre d'affidés qui flattent jusqu'à la mort les pouvoirs debout, se complurent jusqu'au soir dans de vaines proclamations aux troupes et au peuple, qui ne passaient pas même les murs de l'enceinte où elles étaient conçues. Ils commencèrent à se défier de la fidélité du maréchal, à interpréter en trahisons ses malheurs et ses revers, à s'étonner de son immobilité dans le palais, pendant que sa présence et son épée auraient dû, selon eux, commander la victoire à ses colonnes. Quelques-uns allèrent jusqu'à redouter les millions dont Casimir Périer avait parlé à la réunion des députés. Le peuple, de son côté, accusait les millions de la cour, chimériquement prodigués au maréchal pour acheter le sang du peuple, et vociférait sous le plomb de la garde : « C'est » Marmont qui paye ses dettes ! » Odieuse calomnie des deux côtés, qui n'attestait que la fatalité du rôle et l'impardonnable indécision du général.

## XII.

Marmont, fidèle à la promesse qu'il avait faite aux députés, écrivit au roi que la sédition n'était plus une émeute, mais une révolution debout, que la couronne pouvait être encore sauvée par des mesures spontanées de son cœur, que le lendemain ces prudences deviendraient peut-être des nécessités dégradantes pour la royauté, que les députés qu'il avait entretenus promettaient de tout calmer si le roi retirait les ordonnances, que, du reste, les troupes concentrées par lui dans une position inexpugnable pouvaient y braver pendant plus d'un mois les forces désordonnées du peuple. Le prince de Polignac écrivait de son côté à Saint-Cloud des lettres empreintes de la confiance imperturbable de son âme, et le roi répondait de ne rien céder, de se concentrer autour du palais et de déployer des *masses* contre les assaillants. Ces masses imaginaires ne consistaient plus qu'en quatre mille cinq cents hommes de la garde royale, dont plus de deux mille étaient cernés loin des Tuileries et de la main du général. « Paris est dans l'anarchie, » disait le roi, « l'anarchie le ramènera à mes pieds ! » En vain quelques officiers au coup d'œil exercé, tels que le général Vincent et le général Alexandre de Girardin, grand veneur, après avoir parcouru le champ de bataille, pénétrèrent-ils jusqu'à lui pour lui révéler le péril et lui insinuer la prudence. La duchesse de Berry, téméraire comme la passion, accourut et s'emporta contre des concessions qui découronneraient son fils. « Hélas ! madame, » répon-

dit le général Girardin, « ce ne sont pas mes intérêts que » je défends ici, mais bien les vôtres; le roi ne joue pas » seulement sa couronne, il joue celle de son fils, il » joue celle de votre fils, madame! » Mais les princesses, tantôt par leur exaltation, tantôt par leur abattement, toujours à contre-temps, devaient pousser trois fois la royauté à sa perte. Elles rendaient au chef de la dynastie les illusions dont on les avait si longtemps flattées. Le prince de Polignac et le coup d'État qu'elles accusèrent le lendemain étaient en partie leur ouvrage. Leur entourage, qui avait fanatisé le roi, l'empêchait maintenant de regarder à deux pas devant lui et de se détourner pour sauver sa race et elles-mêmes. Le duc d'Angoulême répondait à tout : « Je suis le premier sujet de mon père, » et je ne dois avoir d'autre volonté que la sienne! »

M. de Vitrolles lui-même, toujours jeté à travers les événements, pour saisir l'heure où les princes subissent les conseils officieux, parvint jusqu'au roi. Il lui conseilla de fléchir devant la nécessité pour se relever ensuite sur de meilleures circonstances. Il cita au roi l'exemple des grands politiques, qui louvoient devant l'obstacle pour reprendre le vent et revenir au but. Le roi, capable de fanatisme, mais incapable de machiavélisme, rejeta bien loin ces exemples et ces conseils; il aimait mieux briser sa couronne que son caractère; il ne croyait ni les dangers aussi extrêmes, ni les moyens qu'on lui présentait de toute part compatibles avec son honneur; il évitait même, autant qu'il le pouvait, tout entretien sur les affaires publiques avec ces conseillers bénévoles qui assiégeaient en ce moment la porte de ses appartements à Saint-Cloud, et qui, après l'avoir poussé

quinze ans aux témérités et aux aventures, le poussaient maintenant à la retraite au milieu de l'action, et aux lâchetés devant le feu.

## XIII.

Quelques-uns de ces hommes l'abandonnaient déjà à son obstination, qui était leur ouvrage, et couraient tenter la duchesse de Berry par l'exemple de Marie-Thérèse, conquérant la fidélité de ses Hongrois par l'enthousiasme et par l'acclamation pour une femme. On lui proposait de s'échapper de Saint-Cloud avec un groupe d'officiers et de soldats dévoués, de surprendre en passant à Neuilly le duc d'Orléans, de le décider à la fidélité par la force, ou de l'enlever à la révolution en le gardant en otage; d'entrer dans Paris, son fils, le duc de Bordeaux, dans ses bras, de parcourir les boulevards en invoquant pour cet enfant d'un martyr et pour cette victime de la démence d'un vieillard la pitié du peuple, d'émouvoir les ennemis mêmes de la royauté par ce spectacle théâtral, infaillible sur les sens pathétiques d'une multitude, et de reconquérir avec des larmes un trône qu'on ne pouvait plus retenir avec du sang. La jeune duchesse souriait à cette scène, où l'héroïsme romanesque qui plaît aux femmes se trouvait associé à la tendresse d'une mère et à l'ambition d'une princesse. Révélée au roi par un confident de cette pensée fugitive, l'entreprise n'alla pas au delà d'une chimère. Charles X défendit au baron de Damas de consentir à une folie maternelle, qui livrait son pupille à la révolution sous prétexte de la dompter. Le

peuple, sans doute, disait-il, pouvait adopter dans une exaltation subite la veuve et l'orphelin du trône, et les ramener aux Tuileries; mais il lui aurait arraché en même temps toutes les conditions d'une royauté illusoire et asservie aux caprices populaires; il aurait fait du petit-fils l'usurpateur forcé de la couronne de son oncle et de son aïeul, et cet enfant, le matin espoir et amour du duc d'Angoulême et de Charles X, devenait le soir entre les mains du peuple le roi de la guerre civile et l'ennemi né de toute sa maison. Le roi d'ailleurs, quoique justement étonné de l'absence du duc d'Orléans, premier prince du sang et comblé de ses bienfaits, dans un moment qui appelait tous les défenseurs naturels du trône auprès du monarque, aurait rougi de soupçonner ce prince d'une pensée criminelle et de prévenir une défection par une violence. La duchesse de Berry et ses conseillers furent désavoués et surveillés dans le château. Le roi se renferma le reste du jour avec son fils dans ses appartements inaccessibles, attendant la victoire et gourmandant la lenteur de Marmont.

## XIV.

Pendant ces premières agitations à Saint-Cloud, le peuple continuait à combattre et à vaincre, les députés et les chefs de faction à se concerter. A onze heures du soir une troisième réunion s'agitait dans la maison de M. Audry de Puyraveau. Après avoir entendu avec indignation le récit fait par M. Laffitte de l'entrevue des commissaires avec Marmont, et du refus de M. de Po-

lignac d'écouter même les gémissements du peuple, on convint, si rien n'avait changé pendant la nuit, de se prononcer enfin, non plus en médiateurs, mais en ennemis, d'arborer le drapeau tricolore, de se mettre à la tête du peuple et de fermer tout retour à la royauté en proclamant le roi et ses ministres ennemis publics. Le lieu de cette délibération suprême fut assigné dans l'hôtel de M. Laffitte à six heures du matin. Le général Sébastiani se prononça seul avec une froide prévision d'homme d'État contre une résolution qui rendrait la couronne et le peuple irréconciliables. M. Guizot resta pensif et muet. M. de la Fayette, appuyé sur le bras de M. de Lasteyrie, fut reconnu par le peuple en sortant de la réunion, et provoqué par des acclamations républicaines à achever enfin la révolution qu'il fomentait depuis quarante ans, et qu'un mot de lui allait faire éclore. Il rentra dans sa maison enivré de popularité, serrant les mains des républicains, souriant à leur pensée, retenant le mot sur leurs lèvres, attendant le lendemain, provoquant toujours, n'éclatant jamais : éternel préambule d'une république qu'il n'avait cessé toute sa vie de conspirer et d'ajourner.

A la même heure toutes les colonnes et tous les postes de la garde royale, profitant des ténèbres de la nuit et du sommeil du peuple, qui conquiert bien un champ de bataille, mais qui ne le garde jamais, se repliaient vers les Tuileries en emportant leurs blessés sur leurs fusils entrelacés, et en laissant une longue trace de sang sur les pavés des barricades ; Paris entier était à l'insurrection.

## XV.

Cette évacuation complète de la capitale et les découragements du quartier général pendant cette funèbre nuit avaient enfin ébranlé aux Tuileries la confiance des ministres et brisé à moitié l'âme de M. de Polignac. Ils se sentirent trop tard inégaux aux forces qu'ils avaient provoquées, et résolurent de se rendre tous ensemble à Saint-Cloud pour remettre leur gouvernement vaincu et ensanglanté au roi, et lui conseiller les concessions, seule condition désormais de la couronne.

## XVI.

Au moment où ils se préparaient à monter en voiture pour conduire à Saint-Cloud ce cortége de la monarchie, quatre membres de la Chambre des pairs forcèrent avec l'autorité de leurs noms l'entrée du palais ; ils demandèrent impérieusement à entretenir le maréchal, le prince de Polignac et les ministres. C'étaient M. de Semonville, M. d'Argout, M. de Vitrolles et M. Alexandre de Girardin. On connaît M. de Vitrolles et M. de Girardin, déjà porteurs de conseils importants la veille à Saint-Cloud, accourus à Paris pendant la nuit pour éventer d'autres événements et pour intervenir par de nouveaux zèles. M. d'Argout, jeune alors, royaliste par naissance, libéral par bon sens et par des liaisons intimes avec M. Decazes et les doctrinaires, d'un coup d'œil juste et perçant dans les affaires, d'une résolution

prompte, d'une âme forte et active, était de ces hommes qui n'ont ni système exclusif, ni préjugés, ni superstitions pour ou contre les institutions ou les dynasties, mais qui considèrent les gouvernements comme un mécanisme habile, nécessaire et pour ainsi dire artistique, à la tête des peuples, et qui s'affligent par sentiment et par patriotisme quand ces beaux mécanismes, chefs-d'œuvre de l'esprit humain, s'écroulent, se pulvérisent en fange et en sang sous les démences du pouvoir ou sous les excès du peuple, et menacent les nations d'anarchie, et qui enfin se hâtent d'en recueillir les débris avant le complet renversement pour en recomposer un autre gouvernement.

Quant à M. de Semonville, il faudrait remonter aux temps de Rome et d'Athènes pour trouver en un seul nom tant de souplesse à revêtir et à dépouiller tous les rôles, tant de banalité dans les dévouements, tant de promptitude aux défections, tant d'audace dans les revirements, tant de prostration dans la flatterie, tant d'à-propos dans l'insolence, tant de coup d'œil à deviner ceux qui s'élèvent, tant de précision à déserter ceux qui tombent, tant d'équilibre entre les fortunes encore indécises, tant de célérité à devancer même le hasard pour arriver le premier à l'événement nouveau et pour prendre poste dans le succès. Son nom, orné de beaucoup de dignités, salaire de ses défections, s'était aplati dans la considération publique, mais insinué par son aplatissement même dans tous les gouvernements successifs depuis 1789 jusqu'à la République, à l'Empire et à la Restauration. Homme inévitable, qu'on aurait voulu toujours éloigner, mais qui trouvait moyen d'entrer tou-

jours, parce qu'il avait l'adresse de se confondre avec une nécessité du moment ; il avait en lui ce don des prophéties que donne le besoin d'utiliser les circonstances. Quand on voulait savoir où soufflait le vent, on regardait M. de Semonville. Homme, du reste, qui n'avait rien d'odieux ni de sinistre dans les actes et dans les souvenirs de sa vie ; personnage de la haute comédie et non de la tragédie des révolutions, il était parvenu en serpentant jusqu'à la dignité de grand référendaire de la Chambre des pairs, sorte de surintendance domestique plus que politique de ce grand corps de l'État, qui lui donnait ascendant sur les habitudes plus que sur les opinions de ce sénat.

## XVII.

M. de Semonville apostropha le prince de Polignac avec la véhémence jouée que lui donnait le sentiment anticipé d'une ruine immense, lui demandant compte, au nom de la pairie, du roi et de la nation, du sang répandu et de la monarchie perdue. M. de Polignac, qui connaissait l'homme, ne s'offensa pas de ces éclats de colère faits pour retentir au dehors, entremêlés de conseils familiers, et que le peu de gravité de l'interlocuteur encourageait assez à dédaigner. Les ministres, déjà résolus à la retraite, prêtèrent une oreille plus attentive aux conseils de M. d'Argout, qui leur peignit, sans exagération comme sans outrage, la situation de Paris, et qui ne leur laissa voir de salut pour le roi que dans le rappel immédiat des ordonnances et dans la prompte nomination d'un ministère

de réconciliation et de paix. Cet avis était tellement déjà celui du ministère, que M. de Polignac autorisa M. de Semonville et M. d'Argout à le suivre à Saint-Cloud, où il leur procurerait une audience immédiate du roi pour parler à son maître contre lui-même. M. de Vitrolles, quoique son nom eût une signification bien anti-libérale, s'adjoignit encore à ces deux négociateurs de concessions, et partit avec eux pour Saint-Cloud. M. de Semonville, en quittant les ministres et en traversant l'appartement du maréchal, insinua, dit-on, à Marmont de prendre lui-même l'initiative du salut forcé du roi en arrêtant M. de Polignac et tous les ministres. Le maréchal, en prenant sur lui une telle dictature, aurait ainsi détrôné son maître avec l'épée reçue de lui pour le défendre ; il rejeta loin de lui une si coupable insinuation.

Le maréchal, interrogé par les ministres avant de quitter Paris et Saint-Cloud, leur montra ses positions concentrées autour du château, et leur dit en propres termes : « Vous pouvez affirmer au roi que, quoi qu'il arrive, et » sans avoir besoin de nouveaux renforts, la population » tout entière de Paris s'armât-elle contre moi, je puis » tenir quinze jours !... Oui, » repéta-t-il en appuyant sur sa conviction, « cette position est inexpugnable, et » j'y tiendrais contre tout Paris pendant quinze jours ! »

Les ministres partirent aux premiers coups de feu qui retentissaient sur les quais et à l'attaque de la colonnade du Louvre par le peuple. Il était neuf heures. Ils trouvèrent en arrivant à Saint-Cloud le roi en conférence avec M. de Semonville, M. d'Argout et M. de Vitrolles. Ils respectèrent le caractère confidentiel de cet entretien, et attendirent dans le salon qui précédait le cabinet du

roi que ce prince eût congédié ces trois médiateurs. Ils trouvèrent le roi prémuni d'avance par une inflexible résolution, par une incrédulité obstinée contre les avertissements sinistres qu'ils le conjuraient d'entendre. Le calme de la force était sur ses traits. « Eh bien! sire, » faut-il tout vous dire enfin? » s'écria M. de Semonville, autorisé à ces paroles par le silence de ses collègues; « si » dans une heure les ordonnances ne sont pas révoquées, » plus de roi, plus de royauté! — Vous m'accorderez » bien deux heures? » lui répondit le roi avec une confiante ironie et en se retirant. M. de Semonville, acteur consommé, qui aimait les scènes théâtrales, et qui avait des larmes dans le rôle, même quand il n'en avait pas dans le cœur, se jeta aux pieds du monarque, embrassa ses genoux, le retint par ses habits, et se traînant à genoux sur le parquet, s'écria en sanglotant : « La dau- » phine! sire, songez à la dauphine! » espérant vaincre par l'image détrônée de la fille de Louis XVI la résistance du roi. Le prince s'éloigna, échappant avec peine aux supplications importunes d'un homme qu'il n'estimait pas assez pour croire à son désespoir. Sully l'aurait touché et convaincu, M. de Semonville le laissa froid et incrédule. Un homme manqua à ces grands moments.

En sortant du cabinet du roi, MM. de Semonville, d'Argout, de Vitrolles trouvèrent les ministres qui attendaient la fin de leur audience pour entrer au conseil. Le prince de Polignac, en passant devant M. de Semonville, lui dit avec une tragique familiarité en faisant le geste qui décapite : « Eh bien! vous venez de demander » ma tête? N'importe, j'ai voulu que le roi entendît mon » accusateur. » Et le conseil s'ouvrit.

## XVIII.

Mais, pendant ce voyage de Paris à Saint-Cloud, cette audience du roi aux médiateurs officieux, cette attente des ministres dans les salles du palais, les événements se précipitaient à Paris. Les casernes, à peine défendues par quelques centaines d'hommes abandonnés à eux-mêmes, tombaient une à une au pouvoir du peuple; l'hôtel de ville, vide par la retraite de la nuit, était occupé par M. Baude, qui y installait d'autorité un gouvernement insurrectionnel. Les mairies étaient à la fois envahies et défendues par les gardes nationaux armés pour le salut des propriétés. Des colonnes et des détachements de prolétaires, guidés par la jeunesse des écoles, descendaient de toutes les hauteurs de Paris et s'accumulaient autour du Louvre; les régiments de ligne épars dans le centre de la capitale rendaient leurs armes ou pactisaient avec le peuple. Un aventurier nommé Dubourg, ancien officier cherchant fortune dans la cause du jour, achetait un uniforme de général à la friperie; et se faisant suivre du peuple qui cherchait un chef, prenait le commandement militaire de l'hôtel de ville et y arborait le drapeau noir, en deuil symbolique de la liberté attaquée.

Les bandes armées qui remontaient vers les Tuileries par la rue Saint-Honoré et par la place de la Madeleine, se fusillaient avec les avant-postes du maréchal sur la place du Palais-Royal et sur la place Vendôme; des cadavres tombaient des deux côtés. Les troupes de ligne

détachées sur la place Vendôme parlementaient avec les assaillants et allaient livrer passage sur le jardin des Tuileries. Un aide de camp vint annoncer cette défection au maréchal; il donna ordre au commandant des régiments suisses, M. de Salis, posté au Louvre avec deux bataillons de ses compatriotes, de lui en envoyer un pour aller couvrir la place Vendôme. M. de Salis voulant faire reposer un de ses deux bataillons, qui combattait depuis le matin dans la colonnade et aux fenêtres du Louvre, lui ordonna de cesser le feu, de descendre et de se rendre à l'ordre du maréchal; il ordonna à l'autre bataillon, qui stationnait dans la cour du Louvre, de monter à son tour dans la colonnade et d'y remplacer le premier.

Par une inadvertance fatale à la journée, un intervalle de quelques minutes s'écoule entre la descente du bataillon relevé et l'arrivée du bataillon neuf, le feu cesse aux fenêtres et sous la colonnade. Le peuple croit que ce silence et cette disparition des Suisses est une retraite, il redouble le feu sans qu'on y réponde; les plus hardis franchissent impétueusement la place Saint-Germain-l'Auxerrois, s'approchent des grilles, les enfoncent et inondent la cour pendant que d'autres montent en se suspendant aux moulures de l'édifice du côté du quai jusqu'aux fenêtres, y pénètrent sans obstacle, tendent de là leur main à d'autres assaillants, poussent des cris de victoire, font feu dans l'intérieur des galeries sur les derniers soldats suisses, qui se précipitent par toutes les issues pour gagner la cour; et, brisant les portes de communication entre le Louvre et les Tuileries, fusillent à leur tour par les fenêtres la réserve du maréchal, postée sur le Carrousel.

A ce feu plongeant sur leurs têtes, aux cris des colonnes populaires qui débouchent en même temps par les avenues du Louvre, les faibles restes de la garde royale se replient en désordre sur la cour des Tuileries et s'engouffrent sous la voûte du pavillon de l'Horloge pour s'abriter dans le jardin. Marmont voit de ses fenêtres cette irruption du peuple par tous les guichets et par toutes les fenêtres du Louvre; il retrouve son âme de soldat dans le péril et dans la honte de ses troupes, il descend, monte à cheval, tire son épée, s'élance, suivi de quelques officiers, sur la place du Carrousel, brave héroïquement le feu du Louvre et des tirailleurs du peuple, les fait refluer un moment sous les charges du petit groupe qui l'entoure, rallie ses bataillons et ses escadrons, rompus par la panique, commande la retraite en ordre sur les Champs-Élysées, et, restant le dernier sur la place en tenant les bandes insurgées à distance par des feux de peloton, ne passe lui-même dans le jardin qu'après avoir couvert de son corps le dernier soldat de son armée.

## XIX.

Pendant que la garde traversait en désordre le jardin pour aller se concentrer dans les Champs-Élysées, et que l'ordre de suivre ce mouvement de retraite était envoyé à tous les corps stationnés à la Madeleine, à la place Vendôme, dans la rue de Rivoli, au Palais-Royal, le peuple, étonné de sa victoire, entrait à la fois par la galerie des tableaux, par le grand escalier et par les fenêtres dans le palais, plantait le drapeau tricolore au

sommet de l'édifice, et portant le cadavre d'un de ses combattants, élève de l'école Polytechnique, sur le trône, reprochait ainsi à la royauté, par cette exposition symbolique, le sang que ses ministres avaient provoqué et répandu. Il frappait de ses balles égarées, il déchirait de ses baïonnettes, il foulait sous ses pieds nus les portraits, les tentures, le luxe des appartements des princes et des princesses, jouissant de profaner, fier de détruire, mais se surveillant lui-même, et s'interdisant le pillage au sein de la dévastation. Les chefs lettrés des combattants, les gardes nationaux, les ouvriers de luxe, les artistes, les citoyens innombrables, jaloux de la probité du peuple, de l'honneur de la révolution, de la splendeur et des monuments de leur pays, ne tardèrent pas à se précipiter dans le palais et dans les musées au bruit de l'occupation des Tuileries et du Louvre, et à faire du peuple lui-même le gardien de ces monuments et de ces trésors dont il était le conquérant.

Pendant ces combats multiples la mobilité du peuple passait en un moment de la colère à la pitié, au gré de ses impressions soudaines et des premières inspirations qui sortaient de la foule.

Près du Pont-Royal un groupe de furieux s'était rué sur trois malheureux soldats suisses que l'on accablait de coups et d'injures en s'efforçant de les entraîner vers le parapet pour les précipiter dans la Seine. Attiré par ce tumulte, un jeune homme d'une grande force physique et d'une plus grande énergie morale, M. de Chamborant, se jette au-devant des victimes : « Depuis quand, » s'écrie-t-il, « des Français massacrent-ils ainsi des en- » nemis vaincus et désarmés? Avant de consommer ce

» crime, vous passerez sur mon corps! » Ces mots excitent des bravos sympathiques. Ceux qui laissaient tout à l'heure commettre ce crime en le déplorant sans doute retrouvent le courage d'appuyer les reproches de M. de Chamborant. Celui-ci répond des malheureux soldats, plus morts que vifs. Il leur fait crier Vive la Charte! pour désarmer le peuple. Aidé de quelques braves ouvriers, il les guide jusque dans une maison de la rue voisine, et les fait évader sous un déguisement populaire.

L'insurrection était maîtresse des Tuileries, et après les combattants venaient les pillards. M. de Chamborant, mêlé à la foule, parcourait avec elle les appartements royaux. Dans ceux de la dauphine, il aperçoit un homme qui s'emparait insolemment de quelques objets précieux. Indigné, M. de Chamborant s'élance et lui fait lâcher prise : celui-ci décharge sur son agresseur un coup de pistolet qui ne fait qu'effleurer ses habits. On entoure les deux lutteurs : la mise de M. de Chamborant, son langage, les injures de son adversaire, semblent révéler en lui un ami ou un défenseur du château, et compliquent son danger. Une voix amie l'en tire : « Vive le fils du gé» néral La Fayette! » s'écrie-t-elle. « C'est lui, je le re» connais! honte et mort aux voleurs! »

La foule répète ces acclamations, et ce nouveau péril est conjuré par l'inspiration d'un homme du peuple.

A l'exception de la rue de Rohan, au confluent de la rue Saint-Honoré et de la rue de Richelieu, près du Théâtre-Français, où Marmont avait négligé de relever un poste qui couvrait le Carrousel, le feu cessa partout, au cri de victoire que la prise des Tuileries répandit dans la ville. Là, cent hommes, fortifiés dans une maison

changée en redoute, se défendaient d'étage en étage contre l'invasion acharnée du peuple, et périrent avec leurs officiers, bravement attaqués pendant le combat, lâchement assassinés après la victoire. Un certain nombre de Suisses et de gendarmes, cruellement poursuivis par les hommes de carnage qui déshonorent partout les hommes de combat, expièrent par la mort le crime de leur uniforme odieux au peuple et de leur devoir militaire fidèlement accompli; un plus grand nombre fut abrité, déguisé, sauvé, embrassé par le peuple lui-même. L'injuste colère ne survécut pas au feu, la pitié et l'humanité du peuple furent dignes de sa cause et égales à son héroïsme. Le nombre des morts et des blessés, exagéré, comme toujours, par la jactance des deux partis, ne dépassa pas quelques centaines de victimes dans l'armée et dans le peuple. Le plus illustre de ces martyrs de la loi outragée fut un jeune écrivain qui promettait une gloire de plus à la philosophie française, Georges Farcy. Malgré les pressentiments prophétiques de quelques amis dévoués, il avait marché au feu le second jour de la bataille : en débouchant avec le peuple sur la place du Carrousel il fut frappé d'une balle dans la poitrine. Jeune homme antique, chez qui la grâce cachait le courage, en qui l'héroïsme du cœur s'alliait à la sérénité de l'esprit, et qui était né pour être, selon les temps, un disciple de Platon ou un compagnon de Léonidas.

## XX.

Le maréchal, après avoir replié toute l'armée entre l'arc de triomphe de l'Étoile et la porte du bois de Bou-

logne, galopa à travers le bois vers Saint-Cloud pour rapporter au roi son épée. Il entra, seul, couvert de la poussière du combat et de l'humiliation de la défaite, dans le cabinet du roi, à qui, une heure avant, il avait juré de défendre quinze jours au moins sa capitale et sa couronne. « Sire! » lui dit-il avec le visage consterné et l'accent désespéré, mais ferme, d'un homme accoutumé aux grands revers, « j'ai la douleur d'annoncer à Votre Majesté que je » n'ai pu maintenir son autorité dans Paris. Les Suisses, » que j'avais chargés de la défense du Louvre, saisis d'une » terreur panique*, ont abandonné ce poste important;* en- » traîné alors moi-même dans une déroute générale, je » n'ai pu rallier mes bataillons qu'à l'arc de l'Étoile, et j'ai » donné l'ordre de continuer le mouvement de retraite » sur Saint-Cloud. Une balle dirigée contre moi a tué le » cheval de mon aide de camp à mes côtés; je regrette » qu'elle ne m'ait pas traversé la tête!... La mort me se- » rait moins affreuse que le triste spectacle dont je viens » d'être témoin! »

Le roi, sans adresser un seul reproche au maréchal, leva les yeux au ciel et reconnut la fortune de sa race. Il congédia Marmont en le priant d'aller prendre les ordres de son fils le duc d'Angoulême, qu'il venait de nommer généralissime de l'armée royale; et il fit rentrer les ministres. Ils venaient eux-mêmes, pendant l'entretien du roi et de son général, d'apprendre les détails de l'évacuation de Paris par le général de Coëtlosquet, accouru à Saint-Cloud.

## XXI.

Le roi, vaincu mais non découragé, ne paraissait pas sentir que sa couronne était tombée dans la défaite de ses troupes. Il raconta d'une voix ferme à ses ministres son entrevue avec Marmont, et les propositions que lui avaient suggérées M. de Semonville, M. d'Argout et M. de Vitrolles. Ces négociateurs, auxquels il se plaisait à supposer un mandat qu'ils n'avaient reçu de personne, lui demandaient, dit-il, le changement des ministres et la révocation des ordonnances. A ces deux conditions, ils prenaient sur eux de réconcilier la couronne et le peuple, et de donner à cette réconciliation les formes et les respects qui sauvaient l'honneur du trône et la dignité du roi. La Chambre des pairs, les cours de justice de Paris se rendraient en corps à Saint-Cloud, supplieraient le roi de pardonner à sa capitale les désordres auxquels elle s'était livrée par excès d'amour pour la Charte. Le roi répondrait qu'il consentait à tout oublier pourvu que chacun rentrât immédiatement dans le devoir. Puis une amnistie générale couvrirait les vainqueurs et les vaincus.

Tel était ce rêve; des hommes aussi légers d'influence sur la multitude que M. de Semonville et M. de Vitrolles se flattaient de le faire accepter à un peuple qui ne les connaissait que par leur impopularité. Le roi, défait et humilié, se flattait lui-même de cette chimère. Les ministres sourirent intérieurement de pitié et de dédain pour de tels vertiges. Ils n'eurent pas le courage de déchirer inutilement ce dernier bandeau sur les yeux du roi. Le

changement de ministère et le nom des ministres étaient une délibération qui appartenait au roi. Ils se bornèrent à délibérer sur la révocation des ordonnances. Presque tous, craignant trop tard d'entraîner la couronne dans leur chute par une obstination que la fortune venait de condamner, conseillèrent au roi cette faiblesse. C'était, selon eux, le seul moyen d'arrêter l'effusion du sang et de sauver la famille royale, exposée à périr sous les débris du trône renversé pour la troisième fois. « J'ignore » si la mesure proposée, » dit enfin M. Guernon de Ranville, « aurait amené quelque résultat salutaire hier ou » ce matin; alors toutefois je l'aurais conseillée au roi » comme un moyen de suspendre au moins les malheurs » de la guerre civile; mais en ce moment elle ne serait » à mes yeux qu'un acte de faiblesse, elle n'aurait d'autre » effet que de légitimer en quelque sorte la révolte, et » d'enlever à la couronne jusqu'à la dignité du courage » malheureux.

» On suppose qu'après s'être compromise jusqu'à violer » le palais du roi, l'insurrection se trouvera satisfaite du » retrait de ces ordonnances, qui n'ont été évidemment » que le prétexte d'un mouvement combiné et préparé » depuis longtemps. Cet espoir n'est, selon moi, qu'une » illusion : pour peu que l'on veuille examiner la marche » des événements, on doit demeurer convaincu qu'il ne » s'agit plus maintenant ni du ministère ni des ordon- » nances, mais du pouvoir royal tout entier, et que la » lutte, au point où elle est parvenue, est un combat à » mort entre la légitimité et la révolution. Dans une telle » position, la mesure proposée ne serait de la part de la » couronne que l'aveu d'une défaite absolue et sans res-

» source; ce serait l'équivalent d'une abdication, car la » main qui l'aurait signée serait à l'instant même frappée » d'une irrémédiable impuissance. Si une chute définitive » et sans retour s'en trouvait empêchée pour le moment, » ce ne serait qu'un répit que suivrait bientôt une ef- » froyable catastrophe. Et ce répit, serait-on même sûr » de l'obtenir? Quelle garantie apporte-t-on que la paix » serait le prix immédiat de l'humiliation de la couronne? » Vous n'avez que la parole douteuse de deux hommes » sans mission; les grands corps de l'État ratifieraient-ils » l'engagement pris en leur nom de sauver au moins » quelques apparences en venant demander pardon au » nom de la révolte victorieuse? Les révoltés consenti- » raient-ils à cette étrange démarche? Ont-ils seulement » promis de déposer les armes aussitôt que la royauté » aura capitulé? S'est-on assuré qu'en leur livrant sans » réserve la prérogative royale, on rachèterait par ce sa- » crifice l'hérédité du trône? S'est-on du moins informé » si, dans l'ivresse de leur triomphe, ils ne repousseraient » pas avec une sorte de mépris cette concession que l'état » des choses rendra peut-être dérisoire à leurs yeux? En » un mot, au nom de qui, en vertu de quels pouvoirs » MM. de Semonville et d'Argout sont-ils venus propo- » ser au roi une capitulation qu'ils n'auraient pas la puis- » sance de faire accepter aux vainqueurs?

» *Le trône est déjà renversé,* dit-on... Le mal est grand, » mais je crois qu'on l'exagère, et je ne puis me persua- » der que la monarchie soit ainsi brisée *sans combat.* Car, » il faut bien le reconnaître, la déplorable guerre de rues » dont nous avons été témoins depuis deux jours, quoi- » qu'elle ait malheureusement fait couler beaucoup de

» sang, ne constitue pas une résistance énergique telle » qu'on doit l'attendre des meilleures troupes de l'Eu- » rope... Quoi qu'il en soit, Paris n'est pas la France : » les masses ont pu être égarées par les déclamations du » libéralisme, mais elles ne veulent pas de révolution. » Les Chambres n'en veulent pas davantage; la majorité » de l'armée est fidèle; la garde, un moment ébranlée, » aura bientôt repris l'attitude qui lui convient; et si la » royauté ne s'abandonne pas elle-même, avec de tels » appuis, elle triomphera de cette nouvelle tentative révo- » lutionnaire. Si pourtant le génie du mal doit encore » une fois l'emporter, si le trône légitime doit encore une » fois tomber, qu'il tombe du moins avec honneur, la » honte seule n'a pas d'avenir...

» Il me paraît au reste indispensable de rapporter une » des ordonnances du 25, non pour satisfaire aux exi- » gences de la révolte, mais parce que l'intérêt de la cou- » ronne lui en impose la nécessité, c'est celle qui pro- » nonce la dissolution de la Chambre nouvellement élue; » le gouvernement du roi est dans la légalité, il doit con- » server l'avantage de cette position, et Sa Majesté sera » bien forte contre les révolutionnaires lorsqu'elle se mon- » trera appuyée par la Chambre... Si le roi adoptait ce » parti, il serait d'ailleurs indispensable de reculer de » quelques jours l'ouverture de la session qui était fixée » au 3 août, et surtout de réunir les Chambres dans une » ville autre que Paris, ainsi que la Charte l'autorise. »

## XXII.

Ces paroles énergiques d'un homme qui conseillait la veille les concessions avant la défaite, mais qui, après la défaite, déconseillait le déshonneur, furent applaudies du duc d'Angoulême, soldat du moins s'il n'était plus prince. « Je regrette, » dit-il à son père, « que la majorité du » conseil ne l'accepte pas ; au reste, si nous sommes ré- » duits à la terrible nécessité de prolonger la lutte, nous » trouverons de nombreux auxiliaires dans la fidélité des » provinces ; mais fussions-nous abandonnés de tous, le » jour qui se lève dût-il être le dernier jour de notre dy- » nastie, nous saurions illustrer notre chute en périssant » du moins les armes à la main ! »

Si le roi eût pensé et senti ainsi, il pouvait encore ou conserver ou donner le trône ; mais amolli par de longues habitudes de résignation aux disgrâces du sort, n'ayant jamais eu de martial que le geste, vieilli quoique jeune de corps, il avait la témérité qui joue et qui perd les causes sans avoir l'élan qui ranime la fortune. Il ne pouvait plus régner qu'à cheval, comme il l'avait dit tant de fois, il ne se décida pas à combattre et il voulut encore régner. Il se hâta de signer la révocation des ordonnances, de nommer M. de Mortemart président du conseil et ministre des affaires étrangères, de désigner M. Casimir Périer pour ministre de l'intérieur et le général Gérard pour ministre de la guerre. Le duc d'Angoulême, honteux mais muet, assistait en frémissant à tous ces désaveux que le roi se donnait avec tant de hâte à

lui-même. Il se promenait avec une agitation fébrile et presque convulsive autour de la table de l'abdication, laissant échapper de temps en temps quelques demi-mots qui révélaient le monologue intérieur de son âme, et dont la signification, brisée pour ceux qui les entendaient, se révéla bientôt après par son propre dégoût du sceptre. « En vérité, » disait ce prince en levant les bras au ciel, « on serait tenté de faire comme mon oncle de Savoie!... » Mais non!... le duc de Bordeaux!... un enfant sur le » trône! Non, c'est impossible! »

## XXIII.

Le roi, après ces signatures et ces nominations qui semblèrent décharger sa responsabilité et rendre le calme à son âme, remercia ses ministres de leur dévouement à sa personne et à sa politique, et les congédia en prince dont le revers ne change pas le cœur. Ils laissaient la couronne perdue par leur complaisance et par leur fanatisme, sur le seuil de ce cabinet où ils ne devaient plus rentrer. Aucun d'eux ne parut y laisser un remords. L'esprit de parti devient chez les hommes une seconde conscience qui trompe sincèrement la conscience innée sur la moralité de certains actes. Ils se croyaient victimes de l'impéritie du prince de Polignac, de la mollesse intéressée de Marmont; coupables, non. Leur défaite pesait sur leur front plus que leur faute. Leur véritable faute, dans ce palais, était d'avoir échoué. Les princesses et les courtisans qui les exaltaient la veille les regardaient déjà avec dédain et bientôt avec colère. Ils n'avaient d'asile que dans ce palais : la mort les attendait à Paris, le soulève-

ment à leur nom dans les provinces, le reproche et le mépris dans l'armée, l'ingratitude dans cette faction du clergé de cour pour laquelle ils s'étaient dévoués et perdus. Ils s'enfoncèrent un à un dans les appartements et dans les jardins les plus reculés du château, dérobant leurs visages et leurs noms comme des proscrits qui portent malheur à leur asile et qui cependant ne peuvent en changer. M. de Polignac seul resta dans l'arrière-scène comme dans le cœur du roi, oracle dont on s'éloignait officiellement, mais qu'on écoutait encore, ami surtout qu'on n'accusait pas de son malheur, sûr qu'on était de son dévouement.

Le général Alexandre de Girardin, officier intrépide et populaire qui traversait les deux camps à cheval avec la célérité et l'audace heureuse du parlementaire, galopa vers Paris pour y porter la révocation des ordonnances et pour appeler M. de Mortemart à Saint-Cloud. Tout semblait suspendu pendant ces heures de négociation qui suivirent la victoire et la défaite. Le duc d'Angoulême monta à cheval et vint visiter les avant-postes de l'armée royale, mais sans trouver sur ses lèvres une de ces paroles qui relèvent le soldat. La duchesse de Berry, à qui le roi communiqua les résolutions qu'il venait de prendre en lui assurant que, grâce à ces accommodements, elle serait le lendemain avec son fils à Paris : « Qui, moi, » répondit-elle, « que j'aille montrer aux Parisiens mon » visage humilié?... non, non, jamais! »

On attendait d'heure en heure l'arrivée de M. de Mortemart et le résultat des négociations promises par M. de Semonville, M. d'Argout et M. de Vitrolles. Rien n'arrivait que l'immense rumeur de Paris, le bruit des défec-

tions successives des troupes de ligne, les fugitifs de la capitale insurgée, grossissant par leurs récits les calamités des trois jours, la nouvelle de l'insurrection de Versailles et des campagnes de la banlieue de Paris, qui cernait de plus en plus la cour et les régiments fidèles mais tristes de la garde royale, venant camper dans les jardins et sous les terrasses du palais. M. de Mortemart était arrivé et s'était entretenu plusieurs fois avec le roi. Homme d'une naissance illustre, d'une fortune immense, sa jeunesse toute militaire, passée dans les camps de l'armée française sous Napoléon, ses services à la Restauration comme ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, sa familiarité avec l'empereur de Russie, dont il avait conquis la sévère estime, ses opinions constitutionnelles à la Chambre des pairs, son intelligence des conditions nouvelles imposées au gouvernement par le système représentatif, un dédain des chimères de cour et des théories mystiques du parti sacerdotal, avaient donné au nom de M. de Mortemart une de ces considérations libérales qui ne s'élevaient pas comme celle du duc de Broglie jusqu'à la faveur passionnée de l'opposition, mais qui, par leur modestie même, étaient de nature à inspirer confiance à la liberté et sécurité à la dynastie. Son sens droit, sa parole nette, son dévouement froid, sa physionomie noble mais impassible, sa véracité sévère, sa répugnance à rien flatter, même le malheur, lui donnaient quelque ressemblance avec M. de Richelieu, dont il semblait appelé à renouveler le ministère. Une inspiration juste, mais tardive, soit qu'elle vînt de M. d'Argout et de ses collègues, soit qu'elle vînt du roi lui-même, avait mis le doigt de Charles X sur ce nom.

Mais bien que M. de Mortemart fût accouru avec un loyal empressement à la voix de son maître, et qu'il eût reçu de lui le mandat de composer un cabinet aussi désespéré que la circonstance, le roi, qui semblait attendre on ne sait d'où quelque retour miraculeux de fortune, retardait toujours par les formalités et les lenteurs de l'étiquette les actes nécessaires à l'exercice patent et officiel du pouvoir par M. de Mortemart. Prompt à la faute, lent à la réparation, il donnait le temps à la faction d'organiser la victoire et de la pousser jusqu'à un détrônement. Tout se bornait à des conversations dans lesquelles Charles X limitait ses concessions avec son épée, répétait à son nouveau ministre ce qu'il avait si souvent dit à sa cour : « Je n'ai point oublié comment les choses » se sont passées il y a quarante ans; je ne veux pas, » comme mon frère, monter en charrette, je veux monter » à cheval, c'est bien assez que les révolutionnaires ne » m'imposent que vous! » Et continuant au milieu de l'écroulement de sa vie les indolentes habitudes des jours paisibles de sa cour, il s'asseyait dans une apparente sécurité à une table de jeu avec la duchesse de Berry, le duc de Luxembourg, le duc de Duras, et jouait quelques poignées de jetons au whist dans un salon d'où l'on voyait les feux des bivouacs de sa garde vaincue, et sa capitale où il avait déjà cessé de régner!

## XXIV.

A peine osait-on le distraire de son jeu pour lui demander une autorisation ou un ordre. « A demain, » ré-

pondait-il à ces importunités du moment. M. de Mortemart, impatient des heures qui emportaient la couronne et qui rendaient son dévouement stérile, conjura le duc d'Angoulême de donner aux régiments campés sur l'avenue de Paris une consigne pour faciliter l'envoi de ses émissaires dans cette ville; le prince, aussi timide devant son père qu'il était brave devant le feu, répondit à peine. M. de Mortemart se retira, découragé et attristé des paroles et des délais du roi, dans un appartement qu'on lui avait assigné au château. Il se sentait à la fois importun et nécessaire, il allait bientôt se sentir inutile; il passa la nuit debout, attendant un signe du roi. Le roi dormait.

XXV.

Cependant les courses du général Alexandre de Girardin et le bruit de l'appel de M. de Mortemart à Saint-Cloud se répandaient dans la capitale de bouche en bouche. M. de Girardin, homme de haute naissance, d'activité débordante, lié avec la cour par ses fonctions, avec l'armée par son grade, avec les chefs de faction par son ubiquité dans tous les salons de Paris, était plus propre que tout autre, s'il eût été secondé, à grouper rapidement les hommes de salut autour des débris de la monarchie. Il était à lui seul le mouvement et la renommée d'une capitale. Son zèle cherchait les occasions de servir par nature autant que par sentiment. Familier à Charles X par la direction de ses chasses, son seul plaisir, M. de Girardin avait l'ascendant d'un service quotidien sur son esprit; homme de guerre et d'empire, plus accoutumé à

briser qu'à dénouer les situations, il avait été au commencement du ministère Polignac plus enclin au coup d'État qu'il ne convenait à son rôle actuel; mais l'impéritie de l'exécution l'avait promptement rejeté dans le parti contraire. Il rachetait par son ardeur à sauver le roi le tort qu'il avait eu de trop complaire aux emportements qui avaient amené ses dangers. Il se multipliait dans Paris pour convier les hommes populaires à une pacification dont le roi faisait les avances à la liberté.

## XXVI.

Mais les hommes populaires des deux Chambres, de la bourgeoisie et des factions armées, qui auraient accepté la veille les noms de M. de Mortemart, de Casimir Périer et du général Gérard comme un gage inespéré de triomphe et de sécurité, étaient eux-mêmes le matin emportés au delà de leur pensée par l'élan de la victoire et par la colère indomptable du peuple. Des drapeaux blancs, signe de trêve, arborés sur le boulevard par des émissaires à cheval de M. de Girardin, étaient abattus et conspués par la multitude. Le sang était trop chaud sur le pavé pour qu'on fît entendre des propositions de paix à côté des cadavres. La garde nationale, si intempestivement dissoute par M. de Villèle, sortait en masse de ses maisons et affectait de partager l'animation implacable du peuple pour avoir le droit de le contenir.

Casimir Périer, consterné au fond de l'âme d'un bouillonnement qui menaçait plus qu'un trône, était reconnu par le peuple, proclamé tribun malgré lui, et conduit en

triomphe chez M. Laffitte, où l'instinct du jour avait rassemblé depuis le matin les chefs de tous les partis dominants. On y amenait d'heure en heure les débris de troupes qui venaient rendre leurs armes et prêter serment à la révolution avant qu'elle eût d'autre nom que les noms du peuple vainqueur et de M. Laffitte, idole de la bourgeoisie populaire. Ses vastes cours, ses jardins, son hôtel, semblable à un palais, étaient devenus à la fois le camp et le comice de la multitude. Le duc de Choiseul, M. Dupin, M. Audry de Puyraveau, Béranger, que l'instinct inné de la politique arrachait malgré lui à son insouciance littéraire, pour imprimer d'une main cachée, mais influente, une impulsion décisive, quoique désintéressée d'ambition, aux événements, Casimir Périer, ses frères, plébéiens aussi superbes et presque aussi impérieux que lui, le général Gérard, que l'opposition avait grandi comme elle grandissait tous les soldats de l'Empire, à la proportion de tribuns armés, Labbey de Pompières, orateur pénible, mais persévérant, La Fayette et cette tribu nombreuse, active, superstitieuse envers cette idole de famille que 89 avait gardée à 1830, Alexandre de Laborde, Montalivet, Baude, Mignet, Garnier-Pagès, Bertin de Vaux, Carbonnel, Sarrans, aide de camp de La Fayette, qui l'inspirait de son ardeur et qui le couvrait de son corps, Bérard, Cauchois-Lemaire, les deux Arago, l'un illustre par la science, l'autre célèbre par effervescence des opinions, Mauguin, Guizot, Odilon Barrot, Lobau, Odier, de Schonen, Corcelles, Chardelle, Bavoux, Pajol, Sébastiani, Villemain, et cette foule d'hommes désignés par la tribune, par le journalisme, par les sociétés politiques, par le rang, par la richesse,

par le crédit sur leurs factions ou sur leurs quartiers, ou par le seul vertige du tourbillon, pour s'élever au-dessus de la foule et pour incarner son esprit dans des noms populaires, avaient cessé de délibérer et agissaient d'acclamation et d'inspiration, chacun dans l'esprit de sa faction; mais tous en ce moment sous la pression du mouvement du peuple, impatient de se créer un centre d'action avant de se donner un gouvernement. Une première proclamation, imprimée et affichée dans la ville par les rédacteurs du journal le *Constitutionnel,* désignait pour la direction de la force publique le duc de Choiseul, le général Gérard et La Fayette, hommes de même date, représentants de 89. Béranger avait indiqué ces trois noms propres à concilier l'aristocratie, la démocratie et la gloire révolutionnaire, formant le faisceau d'une liberté forte, mais modérée. Ils sortirent à la fois de plusieurs autres conciliabules dont les pensées portaient plus loin qu'un changement de dynastie. La Fayette, dont le cœur ne fléchissait devant aucune témérité, comme son esprit ne reculait devant aucune chimère, se hâta d'accepter le premier prétexte d'un grand rôle : « Si nous ne » pouvons retrouver le vertueux Bailly, » s'écria avec une feinte admiration Bertin de Vaux pour encourager La Fayette, « félicitons-nous d'avoir retrouvé le chef il- » lustre de la première garde nationale ! »

La Fayette, entouré d'un groupe de jeunesse et du cortége de ses souvenirs, se rend à pied à l'hôtel de ville. Tout s'incline devant lui, il s'y établit comme dans les *Tuileries* du peuple, au milieu des ombres du 14 juillet, du 6 octobre, de la Commune de Paris et de thermidor. Le général Gérard monte à cheval et parcourt les boule-

vards en donnant des ordres volontairement obéis à la garde nationale et aux troupes de ligne. M. Guizot, qui n'ose rien préjuger encore de l'événement définitif, s'oppose à la nomination d'un gouvernement provisoire, demandée par M. Mauguin, qui veut constater par ce mot l'écroulement du gouvernement royal. On se borne à créer une sorte de dictature de la capitale, sous le nom de commission municipale; les noms de Casimir Périer, Laffitte, Gérard, La Fayette, Puyraveau, Lobau, de Schonen, Mauguin, sortent du scrutin. Une proclamation brève et vague annonce ce centre d'autorité au peuple de Paris. M. Odilon Barrot, investi avant l'âge d'une grande autorité d'opinion, de pureté et de talent, est nommé secrétaire général, c'est-à-dire premier ministre de ce gouvernement; M. Bavoux, préfet de police; M. Chaudel, homme inconnu, directeur des postes. Ce pouvoir indécis et timide hésite à arborer les couleurs tricolores, qui rendraient irréconciliables les partis encore en présence. Un de ces hommes, véritables natures des révolutions, qui agissent avant de réfléchir, et dont le fanatisme impérialiste survit à son héros, le colonel Dumoulin, déploie de lui-même le drapeau aux trois couleurs au balcon du palais; le duc de Choiseul, fier d'avoir combattu pour la Charte, mais s'arrêtant devant toute mesure qui dépasse la résistance, refuse d'occuper son poste dans ce gouvernement contre un gouvernement.

## XXVII.

Cette ombre de gouvernement ou plutôt ce foyer de pensées contraires était à peine installé dans la salle de

la Liberté de l'hôtel de ville, quand M. de Semonville, M. d'Argout, et M. de Vitrolles partirent de Saint-Cloud pour apporter aux Parisiens la révocation des ordonnances et les noms pacificateurs des nouveaux ministres. Du haut de la calèche découverte qui les entraînait vers la place de Grève, M. de Semonville, flattant le peuple par des apostrophes triviales et par des malédictions grossières aux vaincus dont il venait d'embrasser les genoux et de serrer la main, feignait d'entrer dans ses passions et de participer à son triomphe pour le disposer à la paix. Le confident des révoltes intimes du comte d'Artois contre la révolution et la Charte, l'auteur de la note secrète, M. de Vitrolles, maintenant transformé en otage de la liberté et de la couronne, devait s'étonner de remplir ce nouveau rôle, et de porter au peuple les repentirs et les concessions de la royauté. Mais son nom était connu à la multitude, et, dans ces tumultes, on ne demande pas à un homme ce qu'il est, mais ce qu'il fait.

M. Marrast, qui préludait sur les marches de l'hôtel de ville aux longs combats qu'il devait livrer à un autre trône, introduisit les négociateurs devant la commission, présidée par M. de La Fayette. On s'étonne de la présence de M. de Vitrolles, reconnu alors par quelques-uns des commissaires. On se défie d'un intermédiaire qui n'a donné pour gage à la Charte que sa présence dans ce gouvernement occulte en flagrante conspiration contre l'œuvre et le règne de son fondateur. M. de Semonville dissipe ces préventions et se fait la caution de son collègue. « Eh! mon Dieu! » dit M. de Vitrolles à un des membres les plus ombrageux du gouvernement, « je » suis plus ami de la Charte que vous-même, car c'est

» moi qui ai inspiré en 1814 la déclaration royale de » Saint-Ouen! » M. de Semonville, écouté sinon avec faveur, au moins avec la tolérance que des vainqueurs doivent aux dernières supplications des vaincus, attendrit ses auditeurs sans les convaincre : « Il est trop » tard ! » s'écrie M. de Schonen, familier de La Fayette, « le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang! » M. Mauguin, plus désintéressé de parti et plus politique, cherche à renouer les négociations, dont il pense pouvoir tirer plus d'avantages et moins de périls que d'une révolution sans chef et sans but. Il demande aux émissaires de la cour s'ils ont des pouvoirs écrits; ils répondent qu'ils n'ont que des paroles. « S'il en est ainsi, » s'écrie M. de Puyraveau tremblant d'une entrevue dont pourrait ressortir un trône, « retirez-vous, ou je fais monter » le peuple! » M. de Semonville se retire et abandonne la révolution à elle-même.

M. d'Argout, encouragé tout bas par Casimir Périer, veut tenter un dernier effort sur le comité de M. Laffitte, qu'il suppose moins livré aux ressentiments et aux inspirations de M. de La Fayette. Il laisse à la porte M. de Vitrolles, qui dérobe son nom sous un nom d'emprunt, pour éviter la clameur publique; il entre chez M. Laffitte, il annonce la révocation des ordonnances et des ministres populaires; le même mot lui répond comme un écho de celui de l'hôtel de ville : « Il est trop tard ! » M. Laffitte, M. Bertin de Vaux et leurs collègues témoignent en vain la douleur de ne pas oser renouer des négociations dont la rupture les épouvante sur le sort de leur pays, la pression des combattants dont ils sont entourés les domine. « Plus de transactions! plus de Bourbons! »

est le cri unanime qui s'élève sur les pas de M. d'Argout et de M. de Vitrolles; ils vont déplorer dans la nuit qui tombe leur impuissance et leur deuil. De retour à Saint-Cloud, ils conjurent M. de Mortemart d'accourir lui-même à Paris pour disputer la dernière minute de la révolution imminente. M. de Mortemart pensait comme eux. « Mais que puis-je faire? » leur dit-il, « à quel » signe me faire reconnaître dans Paris pour le ministre » du roi? puis-je y paraître en aventurier politique, dés-» avoué peut-être avant d'avoir agi? Le roi n'a rien signé » encore! »

## XXVIII.

Cependant, sur la foi des paroles du roi, M. de Mortemart et M. d'Argout préparent les actes qui révoquent les ordonnances et qui investissent les nouveaux ministres de leurs fonctions. Mais la nuit, les consignes, l'étiquette sacrée de la porte du roi étaient des obstacles presque invincibles à toute communication des ministres, des négociateurs et du prince. M. de Mortemart franchit avec peine ces barrières au nom du salut de la monarchie. Arrivé à la porte de la chambre de Charles X, l'huissier la lui interdit obstinément par ordre de son maître. M. de Mortemart élève la voix pour être entendu à travers les murs. « Je vous adjure, » s'écrie-t-il, « je » vous rends responsable de la vie du roi! »

Charles X, éveillé par ces voix, ordonne d'ouvrir. M. de Mortemart s'approche de son lit. « Ah! c'est » vous? » lui dit languissamment le vieillard, comme un homme qui retrouve sa douleur dans sa mémoire à son

réveil; « eh bien! qu'y a-t-il? » M. de Mortemart lui raconte l'état de Paris, l'insuccès de M. de Semonville, le retour nocturne de MM. d'Argout et de Vitrolles, et posant sur son lit les ordonnances préparées, le supplie de les signer. « Non, non, » dit le monarque, « il n'est pas » temps encore; attendons! » M. de Mortemart insiste, il conjure le roi de ne pas se faire d'illusions funestes, et d'entendre lui-même M. de Vitrolles et M. d'Argout, qui lui peindront les choses qui se précipitent à Paris. Le roi répugne à recevoir M. d'Argout, qui n'avait point de familiarité avec sa cour et qui lui rappelait le ministère ennemi de M. Decazes, et consent à voir M. de Vitrolles. « Eh quoi! » lui dit-il avec une physionomie de reproche, « c'est vous qui venez m'engager à céder à des sujets re- » belles?... » M. de Vitrolles s'excuse de déplaire au prince pour le servir, ne lui dissimule pas que sa rentrée dans Paris lui semble problématique, lui dévoue sa vie dans toutes les fortunes, et lui parle de l'hypothèse d'une guerre avec plus de chances d'accommodement, transportée loin de la capitale dans les provinces de l'Ouest.

Charles X parut tout à la fois espérer et craindre à ce nom de la Vendée. Le sang et le feu dans le cœur de son pays pour sa cause soulevaient sa conscience comme son honneur de roi. Plus chrétien encore que prince, il pensa au compte terrible que les calamités d'une guerre civile établiraient devant Dieu contre son âme, devant la postérité contre sa mémoire. Il avait passé la nuit à balancer dans son esprit ces résolutions et ces irrésolutions. Très-sensible à l'honneur, il avait trop de fierté pour rentrer humilié et désarmé dans sa capitale triomphante. Il l'a dit depuis lui-même dans les épanchements de l'exil :

en signant la révocation des ordonnances et le renvoi de M. de Polignac, il signait en même temps mentalement sa déchéance du trône et sa disparition de sa patrie. Il n'avait tant ajourné sa signature que pour donner le temps à Paris de lui envoyer les députations et les intercessions promises par M. de Semonville, et pour sauver ainsi la dignité de sa retraite et l'indépendance de la couronne de son fils. Mais ces députations ne se présentant pas, et n'ayant plus à choisir qu'entre une guerre parricide et des concessions qui n'avilissaient que lui seul, il avait fait son sacrifice à Celui qui lit dans les cœurs. Il se découronnait ici-bas pour se justifier dans le ciel. Il ne combattait plus avec lui-même que sur l'heure et sur la forme du sacrifice.

Le retour désespéré de ses négociateurs, la voix de M. de Mortemart, l'urgence de la nuit le décidèrent. Il rappela son premier ministre, et, semblable à un homme qui craint un retour de sa propre incertitude en faisant un acte enfin résolu, il apporta lui-même dans la signature autant de hâte et d'irrévocabilité qu'il avait mis de temporisation et de répugnance à la consentir. Sa main tremblait, non de vieillesse, mais d'impatience d'arrêter le sang au prix de son honneur.

M. de Polignac, aussi pieux que son maître, n'avait pas les mêmes scrupules. Convaincu que le devoir de la couronne était de livrer le combat sacré pour restaurer l'autorité antique et exclusive de l'Église [1], se sentant de

[1] Les motifs du prince de Polignac ne peuvent être douteux pour ceux qui ont lu ses écrits et vu de près dans son âme. Ce n'était pas une guerre de monarchie, c'était une guerre de religion

bonne foi le champion de la foi de saint Louis, et résigné au besoin à être son martyr, il était résolu à la victoire ou à la mort. Il croyait de plus qu'un roi qui a tiré l'épée ne peut la rendre à son peuple qu'en rendant en même temps la monarchie et en livrant l'Europe à la révolution. Il n'obséda pas son malheureux maître à ces derniers moments, pour ne pas briser l'âme d'un ami et d'un vieillard qui s'était perdu en écoutant ses conseils, mais sa conviction personnelle ne fléchit pas. Il aurait combattu jusqu'au dernier tronçon des armes royales. En disant adieu à M. de Mortemart, qui partait de Saint-Cloud avant le jour pour Paris : « Quel malheur, » s'écriait-il, « que mon épée se soit brisée entre mes » mains ! j'aurais affermi la Charte sur des bases indes» tructibles ! » Ces paroles, qui semblent insensées, étaient vraies dans l'acception qu'il leur donnait. Ce n'était pas la liberté civile de la France qu'il voulait ravir, c'était sa conscience religieuse qu'il voulait soumettre. Sa conduite est inexplicable aux historiens qui prétendent l'expliquer autrement que par un consciencieux fanatisme. La politique entre le roi et lui n'était pas une politique, c'était une secte.

qu'il affrontait. On lit dans sa protestation contre la Charte : « Avec quelle douleur, sire, l'examen de certaines dispositions » de la Charte nous a-t-il démontré que la foi de nos pères, que » la religion chrétienne s'y trouve blessée dans des points sensi» bles et importants!... Tous les cultes également autorisés et » protégés peuvent offrir dans les États du roi très-chrétien le » spectacle d'outrages continuels dirigés contre l'autel du vrai » Dieu ! »

Là est tout le secret du règne de Charles X et des ordonnances.

## XXIX.

M. de Mortemart, à pied, son habit sur le bras comme un piéton, ruisselant de sueur, franchit difficilement les avant-postes des deux armées. Il tourna le bois de Boulogne, traversa la Seine et la plaine déserte de Grenelle pour entrer inaperçu dans Paris. Il y pénétra tard, confondu avec une masse d'ouvriers qui accouraient des campagnes voisines au secours de la révolution. Une brèche dans le mur d'enceinte lui ouvrit la capitale, où il venait tenter de relever seul un trône abattu. Au moment où il y pénétrait, la ville, ivre d'orgueil, d'anarchie et de gloire, débordait de peuple armé et retentissait de cris d'*A bas les Bourbons !*

La dérision ou la mort attendait tout homme assez téméraire pour revendiquer au nom d'un roi, ennemi public, une autorité abolie. Le drapeau tricolore flottait sur les palais, les armes de la dynastie étaient brûlées sur les places publiques ou effacées à la hâte sur les enseignes des fournisseurs de la couronne. Le nom même de la royauté était un crime aux yeux de la multitude, et les chefs momentanés d'une ombre de gouvernement flottaient incertains, ainsi que M. de La Fayette, entre des souvenirs sanglants de la première république et des regrets timides de monarchie. Il était évident que M. de Mortemart, alors même qu'il aurait parlé, ne trouverait plus une oreille pour l'entendre, encore moins une bouche pour lui répondre. Toutefois, son devoir envers le roi était d'oser au delà même de toute espérance. Les

révolutions ont des retours qu'il n'est donné à personne de prévoir ou de décourager avant leur dernier mot. Dans certaines situations, désespérer c'est trahir. M. de Mortemart ne trahit pas, mais il laissa tomber de main en main le mandat tardif qu'il avait reçu de son maître. Il eût été plus dur, mais plus salutaire, de ne pas l'accepter. Ce refus aurait peut-être sauvé une ignominie à la couronne.

Blessé au talon par la marche, anéanti de lassitude et de douleur, incertain de l'émotion que sa présence et sa requête produiraient à l'hôtel de ville, il remit les ordonnances à un pair de France son ami, M. Collin de Sussy, qui les porta courageusement à l'hôtel de ville, où M. de La Fayette se borna à lui en accuser réception, et où la commission municipale les renvoya, comme une vaine pétition de règne, de poste en poste et d'heure en heure, à la pitié ou au dédain du peuple. M. de Mortemart ne renoua des négociations que vingt-quatre heures après, mais avec le duc d'Orléans. Ces négociations, qui avaient pour objet les dernières réserves de Charles X en faveur de son petit-fils auprès du lieutenant général du royaume, échouèrent comme celles de Saint-Cloud. On s'étonna bientôt de voir le dernier ministre et le dernier négociateur de Charles X passer sans bienséance du cabinet du roi détrôné dans la familiarité prématurée du duc d'Orléans, et devenir l'ambassadeur de celui à qui il disputait la veille le prix de la révolution.



# LIVRE CINQUANTIÈME.

Attitude du duc d'Orléans pendant la lutte. — Sa retraite au Raincy : ses hésitations. — Intrigues de ses partisans. — Son entrée à Paris : sa feinte résistance. — Réunion du Palais-Bourbon. — La couronne lui est offerte. — Première proclamation orléaniste. — Scènes de l'hôtel de ville. — Charles X offre au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. — Refus du prince. — Dispositions des princesses d'Orléans : témoignage de M. de Chateaubriand. — Scènes de Saint-Cloud : le maréchal Marmont, le duc d'Angoulême. — Charles X quitte Trianon devant les avant-postes populaires : il se retire à Rambouillet. — Agitations intérieures de la cour : arrivée de la duchesse d'Angoulême. — Abdication en faveur du duc de Bordeaux : lettre de Charles X au duc d'Orléans. — Celui-ci envoie trois commissaires à Rambouillet : l'armée révolutionnaire les suit. —Départ pour Cherbourg : licenciement de la garde, adieux pathétiques. — Fuite des ministres : arrestations de MM. de Polignac, Peyronnet, Guernon de Ranville et Chantelauze. — Embarquement de Charles X à Cherbourg. — Conclusion.

## I.

Pendant que Charles X attendait encore à Saint-Cloud le retour et l'effet des négociations de M. de Mortemart, le nom d'un homme se répandait dans Paris, et ce nom devenait toute la révolution. C'était le nom du duc d'Orléans.

Nous avons peint ce prince dans sa jeunesse en racontant la première révolution. Nous avons dit sa naissance sur les marches du trône, son éducation livrée aux mains de madame de Genlis, favorite de son père, femme qui savait recouvrir du vernis de la bienséance et de la vertu les astuces d'ambition et les hypocrisies de cour. Nous

avons dit le naturel heureux et les lumières précoces de ce jeune prince, sa popularité révolutionnaire briguée avant l'âge dans la réunion des jacobins, héritier malgré lui des complicités de son père dans le jugement parricide du roi, ses premières armes sous Dumouriez, qui méditait d'en faire pour la Convention un second prince d'Orange ; sa bravoure à Jemmapes et à Valmy, ces Thermopyles françaises, son émigration avec son général, sa destinée errante à l'étranger, ses grâces, ses talents, son repentir touchant du crime de son père, son pardon honorablement demandé et noblement reçu des frères de Louis XVI à Londres, son mariage avec une fille de Ferdinand, roi de Naples et de Sicile, son ardeur à servir contre Napoléon avec les Espagnols et les Anglais pour l'affranchissement de l'Europe et pour le droit de sa race, son retour en France avec sa femme, ses enfants et sa sœur, en 1814, son attitude équivoque en Angleterre pendant le second exil des Bourbons, son second retour à Paris, son obséquiosité à la cour sous Louis XVIII, son affectation timide, mais constante, à caresser en même temps l'opposition bonapartiste dans l'armée, et l'opposition révolutionnaire dans les Chambres, les dons splendides et les grâces presque royales dont il avait été comblé par des lois spéciales à l'avénement de Charles X, qui l'avait rapproché du trône par le titre d'Altesse Royale, et qui avait élevé sa fortune au-dessus de toutes les fortunes de particulier ou de prince en Europe par ses apanages et par l'indemnité des émigrés. Une épouse vertueuse, une sœur dévouée, des enfants nombreux, des princesses douées de toutes les grâces et de tous les mérites de leur sexe, des princes

qu'on aurait distingués par leur nature avant de les distinguer par leur nom, composaient le bonheur de famille du duc d'Orléans. Rien ne manquait à cette félicité, pas même la modération des désirs qui semblait se complaire dans cette sécurité du second rang, et se confondre avec les citoyens pour jouir des dons du pouvoir suprême sans en affronter les orages et sans en porter les responsabilités. Tel était le duc d'Orléans la veille de la promulgation des ordonnances.

## II.

Cet événement le forçait à sortir malgré lui de l'attitude réservée, passive, mais néanmoins suspecte, qu'il gardait avec une habileté double entre le roi et la nation. Deux rôles également grands s'offraient à lui, ou se jeter franchement dans le parti de l'opposition légale, se mettre à la tête du peuple qui l'y conviait, devenir le premier citoyen de la France, courir au besoin venger la Constitution, et recevoir en récompense la couronne ramassée dans une révolte nationale, provoquée par l'impénitence de sa race. Ce rôle était d'un ingrat, mais d'un ingrat au moins courageux.

Ou bien écouter avant tout le cri du sang, de la reconnaissance, de la famille, du devoir, du sentiment, cri toujours plus infaillible que les conseils astucieux de la politique; oublier un moment la faute du roi, son parent, son bienfaiteur et son ami, pour ne voir que son danger, manifester son blâme de citoyen contre les ministres, mais se ranger à Saint-Cloud autour du trône,

donner l'exemple si populaire et si entraînant en lui du dévouement à la couronne et au droit héréditaire de famille, devenir ainsi le médiateur loyal entre Charles X et sa capitale, rallier l'armée, enlever un chef à l'usurpation, recevoir, comme la nécessité contraignait à le lui décerner, le titre de lieutenant général de son cousin, l'abdication peut-être, et protéger ensuite de son double titre de prince irréprochable et de citoyen populaire l'enfance et la minorité de son neveu. Ce rôle était d'un honnête homme et d'une grande âme.

De ces deux rôles, il n'en avait pris aucun, ou plutôt il en avait pris un troisième, le rôle qui le fit roi, mais qui, en l'élevant dans l'estime intéressée du vulgaire, le diminua dans la conscience et surtout dans le cœur de la postérité.

## III.

Au premier bruit de la révolte de Paris, le duc d'Orléans, craignant ou d'être enlevé par la cour, ou d'être enlevé par le peuple, et d'être ainsi sommé d'expliquer l'énigme de sa vie, avait laissé sa femme, sa sœur, ses enfants, sa cour, dans son palais de Neuilly, résidence champêtre aux portes de Paris. Il s'était retiré seul au Raincy, maison de plaisance dans la forêt de Bondy. Nul n'y connaissait sa retraite. Sa famille et sa domesticité à Neuilly avaient eu ordre de répondre qu'elles l'ignoraient elles-mêmes, et d'intercepter ainsi toute communication entre le monde et lui; il se prémunissait ainsi par un *alibi* matériel contre toute accusation future de complicité, soit avec la cour, soit avec les factions,

incertain peut-être lui-même des désirs réels qui se combattaient dans son âme, laissant se déclarer l'événement, et laissant tout faire à la fortune.

Elle ne pouvait manquer d'agir pour lui à Paris, si le peuple triomphait. Tous les chefs populaires, obligés de chercher un contraste à la dynastie vieillie dans un homme, s'étaient entendus pour faire du duc d'Orléans une idole voilée mais prestigieuse de la multitude. Pour les hommes de la république, c'était le fils de Philippe-Égalité, dont le nom pouvait appartenir à la royauté, mais dont le cœur appartenait à la révolution, et qui ne pouvait sévir contre le régicide sans sévir contre la mémoire de son propre père. Pour les bonapartistes, c'était le soldat de Jemmapes, le défenseur du drapeau tricolore, le prince qui avait mollement combattu à Lyon le retour armé de l'île d'Elbe, qui s'était déclaré neutre pendant les cent jours, qui avait eu des condoléances pour Waterloo, qui avait exclu de sa cour les émigrés et les officiers royalistes pour s'entourer exclusivement des jeunes généraux de Napoléon. Pour les constitutionnels, c'était l'admirateur de Fox et des institutions représentatives et presque républicaines de la Grande-Bretagne. Pour les hommes de lettres, c'était le protecteur des poëtes et des écrivains libéraux, qui récompensait par les faveurs de son opulente domesticité tous ceux à qui la cour retirait ses grâces. Pour les artistes, c'était le rémunérateur économe mais utile des peintres, des sculpteurs, des architectes employés à la décoration de ses nombreux palais. Pour les banquiers, c'était le plus riche possesseur de terres, de forêts, de capitaux du royaume, qui donnerait à l'argent la sécurité, la no-

blesse et la prépondérance que l'industrie et le commerce préparaient à cette nouvelle puissance dans le siècle des intérêts. Pour la bourgeoisie, c'était le père de famille intègre, modeste, vertueux, échappant à tous les vices qui corrompaient jadis de si haut le peuple par le scandale, faisant élever ses fils dans les colléges où il ne prétendait pour eux d'autre inégalité que celle de l'intelligence. Pour le peuple enfin, c'était un prince hostile à la cour, odieux aux courtisans, suspect au clergé, à qui l'on supposait gratuitement toutes les pensées ennemies qu'on nourrissait soi-même contre la Restauration, et à qui l'on pardonnait d'être le premier des patriciens, à condition de haïr et d'abattre l'aristocratie.

## IV.

Il avait cultivé avec un artifice habile toutes ces faveurs diverses de l'opinion sans jamais rompre néanmoins avec les bienséances de sa situation à la cour. Ses salons étaient depuis 1815 l'asile des opinions libérales, le refuge des mécontentements personnels, le foyer des murmures couverts contre la Restauration. M. de Talleyrand, depuis qu'il pressentait un schisme dynastique dans la légitimité, le général Sébastiani, le général Foy, Benjamin Constant, Casimir Périer, Laffitte surtout, l'homme le plus séductible par les vanités plébéiennes, tous les membres influents de l'opposition dans les deux Chambres, tous les chefs des factions passées ou futures, tous les journalistes éminents qui disposaient d'une partie quelconque de la popularité, étaient accueillis, plaints,

loués, caressés avec une familiarité empressée qui descendait quelquefois jusqu'à la subalternité et à une courtisanerie de haut en bas, renversant les rangs pour capter les services. Il n'y avait pas eu une conspiration d'idée ou d'ambition depuis quinze ans dans le parti populaire dont le duc d'Orléans ne fût au fond le dernier mot. M. de La Fayette seul se posait à part comme le souvenir vivant ou comme l'espérance future d'un parti plus entier. Mais les républicains eux-mêmes subissaient le duc d'Orléans comme une compensation forcée de la république.

V.

Ce prince néanmoins avait constamment refusé son nom aux conspirations qu'on rêvait pour lui. Soit intégrité, soit reconnaissance, il avait lassé, impatienté de son innocence obstinée, les chefs qui le tentaient sans cesse et en vain d'une couronne. M. Thiers et ses patrons dans le *Constitutionnel* et dans le *National* lui créaient malgré lui une candidature à la royauté. Le prince repoussait avec une douce mais inflexible sévérité ces avances. Cette candidature des factions avait failli éclater malgré le duc d'Orléans dans une nuit de fête qu'il avait donnée dans son palais à Charles X. La jeunesse et le peuple, accourus en foule dans ses jardins, s'y étaient livrés sous les yeux du roi son hôte à des tumultes et à des vociférations injurieuses pour la cour. Les chaises des jardins, accumulées au pied des galeries parcourues par Charles X, avaient été incendiées aux cris inintelligibles mais hostiles de la multitude. Ces

cris, ces vertiges, ces bûchers, ces flammes réverbérées sur les fenêtres du banquet royal, avaient rendu à ce jardin l'aspect et les agitations sinistres des premières scènes de la révolution de 1789. Le roi s'était retiré, le prince avait gémi, des troupes avaient assombri la fête en faisant évacuer les abords du palais.

Peu de jours après cette émotion populaire, M. Thiers, s'entretenant avec l'auteur de ce livre dans les jardins du Palais-Royal, s'était efforcé de le convaincre de la nécessité de se rallier au parti du duc d'Orléans, d'abandonner les Bourbons de la branche légitime à la démence et au malheur de leur destinée, et de fonder sur la popularité de ce prince une royauté révolutionnaire. L'interlocuteur de M. Thiers lui avait répondu que la fidélité ne se discutait pas, qu'il déplorait les fautes de Charles X et de sa cour, qu'il ne se dissimulait pas l'abîme où l'esprit de vertige les poussait à grands pas, mais que le devoir dominait dans son âme les opinions, et qu'il resterait attaché à leur cause jusqu'au jour où par des actes coupables, et qu'il ne voulait pas prévoir, ils la sépareraient de la cause de la nation. « Vous serez à nous, » ajouta M. Thiers, « car ce jour viendra. » Puis, montrant du geste les fenêtres du palais habité par le duc d'Orléans : « Ah ! » dit-il, « si cet homme-là n'était pas » si invincible dans ses refus, ce serait déjà fait ! » Nul n'était plus avant que M. Thiers, déjà célèbre et déjà influent, dans le secret des pensées de M. de Talleyrand, de M. Laffitte et des hommes qui préparaient la révolution. Son témoignage, qui s'échappait alors comme un gémissement de sa poitrine, atteste la résistance du duc d'Orléans aux instances de ses partisans.

## VI.

Quoi qu'il en soit, M. Laffitte et ses amis avaient leur royauté en perspective et leur candidat à l'usurpation sous la main pendant que le peuple combattait et que la victoire hésitait encore. C'est la certitude de donner à propos un nom à la révolution et un roi à l'anarchie qui leur donnait aussi tant de sang-froid et tant de sérénité dans l'attente. Aussitôt que Paris fut évacué par Marmont et que les propositions conciliatrices du roi leur donnèrent la mesure de sa faiblesse et la certitude qu'une armée royale ne rentrerait dans Paris que pour y ressaisir la couronne, M. Laffitte et ses amis firent éclater dans une proclamation rédigée par M. Thiers, mais anonyme comme l'instinct du peuple, le nom du duc d'Orléans ; c'était la monarchie saisie au vol.

M. Thiers, rentré la veille dans Paris, de l'asile où il avait écouté l'événement et réfléchi sur sa solution, était encore chez M. Laffitte, patron de sa jeunesse et appréciateur de son talent.

« Charles X, disait cette affiche, ne peut plus régner » dans Paris ; il a fait couler le sang du peuple !

» La république nous exposerait à d'affreuses convul» sions, elle nous brouillerait avec l'Europe !

» Le duc d'Orléans est dévoué à la révolution !

» Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous !

» Le duc d'Orléans était à Jemmapes !

» Le duc d'Orléans est un roi-citoyen !

» Le duc d'Orléans a porté enfin les couleurs tricolores,

» le duc d'Orléans peut seul les porter encore, nous n'en
» voulons point d'autre!

» Le duc d'Orléans ne se prononce pas, il attend notre
» vote; proclamons ce vote, et il acceptera la Charte
» comme nous l'avons entendue et voulue.

» C'est du peuple français qu'il tiendra sa couronne. »

Cette proclamation qui résumait le moment, le prince et le pays dans une exclamation habile et opportune, était la médaille du duc d'Orléans jetée sur les pas indécis de chaque citoyen. Elle y fut ramassée et convertie promptement en clameur publique. MM. Laffitte, Bérard, Mignet, Béranger lui-même, républicain de théorie, monarchique de prudence, M. Sébastiani, M. Guizot, M. de Broglie et la foule jusque-là indécise des hommes qui n'avaient qu'un pied dans la révolution, prêts à retirer l'autre, se décidèrent enfin à toucher à la couronne et à la décerner au nom du peuple au duc d'Orléans. M. Thiers, pressé de prendre date et d'inscrire son nom sur la première page du règne futur, courut au nom de ce conciliabule à Neuilly avec M. Scheffer, jeune et grand artiste enflammé de l'enthousiasme des combats.

La duchesse d'Orléans, mère et épouse inquiète, reçut M. Thiers avec une sollicitude fébrile sur son mari et sur ses enfants. Elle se plaignait avec une indignation caressante qu'on estimât assez peu ses sentiments de famille envers un roi à qui sa maison devait tant, pour lui parler de sa couronne! Sa belle-sœur, madame Adélaïde, princesse virile, âme des conseils domestiques de sa maison, rompue dès l'enfance aux vicissitudes et aux tragédies des révolutions, accourut protester comme sa sœur contre la cime où l'on voulait porter son frère au risque

de l'en précipiter. Elle parut dans ses entretiens plus préoccupée du danger que du crime, et après avoir offert de se rendre elle-même à Paris, comme otage du patriotisme de sa famille, elle finit par se rendre aux spécieux sophismes de M. Thiers, et par promettre qu'elle communiquerait à son frère les offres de la révolution. Un des gentilshommes attachés à sa maison, le comte Anatole de Montesquiou, courut au Raincy conjurer le prince de prévenir la république en se dévouant à la couronne. Le duc d'Orléans interrogé hésite, temporise encore, monte enfin dans la voiture qui doit le ramener à Paris, puis, comme un homme dont l'esprit chancelle, s'arrête à moitié de l'avenue, fait retourner sa voiture vers le Raincy, revient de nouveau sur son remords, reprend au galop la route de Paris, y pénètre sans être reconnu dans les ténèbres, semble s'y cacher encore à lui-même, et se jette accablé de la lassitude de ses pensées sur le lit d'un de ses serviteurs dans une chambre haute et inaccessible de son vaste palais.

## VII.

Dès le matin du jour suivant les députés qui avaient résolu la veille son couronnement chez M. Laffitte se réunissaient, non plus chez un de leurs collègues, mais dans le palais même de la représentation nationale, indiquant ainsi avec une habile audace par ce choix du lieu le caractère désormais public de leur autorité. M. Laffitte, confident avéré du duc d'Orléans, était porté à la prési-

dence pour ramener les motions égarées ou contraires au but convenu de la réunion.

M. Hyde de Neuville, presque seul fidèle à la monarchie de sa jeunesse, et convaincu que dans la ruine des personnes on pouvait sauver encore un principe, demande qu'on désigne des commissions de pairs et de députés pour proposer les mesures de salut public de nature à concilier les intérêts et à sauver les consciences. Cette motion, d'où devait sortir selon son auteur un nouveau règne ou une régence sous un prince gardien du trône et du peuple, est votée dans un autre esprit par l'assemblée. Les commissaires Augustin Périer, frère de Casimir, Sébastiani, Guizot, Delessert, banquier, adepte alors ardent de l'école genevoise, Hyde de Neuville enfin, éloquente et vaine protestation contre la majorité de ses collègues, se rendent au Luxembourg, palais de la pairie. Les membres de cette Chambre haute, les plus résolus à presser ou à combattre l'avénement de la nouvelle royauté, Molé, de Broglie, Choiseul, de Coigny, Macdonald, de Brézé, le duc de Mortemart, Chateaubriand lui-même, à la fois vengé et consterné, y attendaient les envoyés de la Chambre des députés. L'offre de la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans y fut aussitôt votée qu'énoncée. Elle ne préjugeait rien et elle préparait tout. M. de Chateaubriand, ivre de reconnaissance pour les acclamations dont la jeunesse révolutionnaire venait de couvrir son nom en le conduisant en triomphe jusqu'à la porte du palais, se consolait de la tyrannie future en jurant par son génie qu'une plume et deux mois de journalisme relèveraient par lui un trône! On laissait cette illusion de l'éloquence à un homme qui

avait tout précipité et qui ne devait rien arrêter dans la fortune des Bourbons.

Les députés, au retour de leurs commissaires, votèrent l'appel immédiat du duc d'Orléans à Paris pour y remplir les fonctions de lieutenant général du royaume, et le vœu de rendre à la nation les couleurs tricolores. Une députation fut nommée pour porter au prince ce gage certain de la couronne. M. de La Fayette, espoir toujours trompeur des républicains à l'hôtel de ville, et dont un geste et un mot pouvaient écarter cette royauté naissante, apaisa lui-même le frémissement et les murmures de ses amis, laissa échapper, avec plus de joie secrète que de mécontentement apparent, le rêve de sa vie, qui se réalisait en vain sous sa main. Il se contenta des honneurs de la dictature que ce vote lui enlevait avec la république. Il parut d'intelligence avec ses ennemis, et poussa la complaisance pour la monarchie jusqu'à faire avertir M. Laffitte de hâter la délibération, qu'une émeute de républicains menaçait de dissoudre. Homme étrange, toujours à contre-temps dans les événements, qui, après avoir conspiré sans cesse contre toutes les royautés, conspirait encore contre lui-même !

## VIII.

Mais déjà le duc d'Orléans était dans Paris, et M. Laffitte, informé par lui dans la nuit de sa présence, précipitait les résolutions. Ce prince cependant, combattu entre son devoir de famille et son ambition, semblait hésiter encore ; il fit appeler avant le jour M. de Morte-

mart, comme s'il eût reconnu en lui le ministre de Charles X. Il l'entretint avec une confidence éplorée de l'horreur de la situation qui lui était faite. Des cris de *Vive le duc d'Orléans!* éclataient dans les ténèbres sous les fenêtres du palais. « Vous l'entendez, » lui dit M. de Mortemart, « ces cris vous désignent! — Non, non! » s'écria le duc, « je me ferai plutôt tuer que d'accepter la » couronne! » Il écrivit à Charles X une lettre loyale et pathétique, dont l'âme de ce prince a seule le secret, et qu'il chargea M. de Mortemart de remettre à Saint-Cloud.

Bientôt les députés entrèrent, lui apportèrent le vœu de la Chambre, et le conjurèrent de faire violence à son désintéressement pour sauver son pays. Il écouta avec une terreur mêlée de joie les instances de ses anciens amis, qui lui apportaient aujourd'hui, au nom de la patrie, les paroles qu'ils lui avaient si souvent insinuées au nom de l'opposition libérale. Il se retira avant de répondre, et, comme s'il eût voulu avant de dire le mot sans retour consulter l'oracle de la fortune, il envoya secrètement le général Sébastiani chez M. de Talleyrand, pour savoir s'il devait accepter ou décliner l'empire. « Qu'il accepte, » dit négligemment M. de Talleyrand. Le général Sébastiani revint porteur du mot de la destinée.

Une courte proclamation, qui faisait allusion à la violence que le péril commun faisait à sa modestie et qui mentionnait les couleurs tricolores, apprit à la Chambre et à la France qu'elles avaient un dictateur en attendant qu'elles eussent un roi. L'assemblée répondit à ce message par un programme libéral et monarchique de gou-

vernement, que rédigèrent des hommes consommés dans l'art de séduire l'opinion par la parole : MM. Villemain, Guizot, Benjamin Constant. M. Laffitte, président de la réunion, accompagné au Palais-Royal du cortége de tous ses collègues et de cette multitude qu'entraînent tous les courants, lut au prince cette déclaration de la Chambre. Le duc d'Orléans l'écouta avec respect comme organe de la nation, puis cédant ou feignant de céder à l'entraînement de son amitié pour l'homme populaire, il le serra dans ses bras, l'arrosa de larmes d'émotion, l'entraîna au balcon de son palais, et, comme s'il eût voulu symboliser en deux hommes l'alliance indissoluble du roi et du peuple, il l'y retint longtemps par la main sous les yeux de la multitude et aux cris de *Vive le duc d'Orléans! vive Laffitte!* L'un, fier de donner un trône; l'autre, heureux de le recevoir de son ami. Cette scène à la fois grandiose et familière émut le peuple et le disposa à suivre de son cortége et de ses acclamations la marche du prince à l'hôtel de ville.

C'était le camp de la révolution, où La Fayette commandait encore. Des rumeurs sinistres couraient dans Paris sur les dispositions de cette armée du peuple. On assurait que la commission municipale, les combattants, les républicains, la jeunesse, les chefs des factions radicales, les conspirateurs éternels de la liberté, les conjurés souterrains de la démagogie, la faction des prolétaires et la faction des bonapartistes, élevaient drapeau contre drapeau à l'arrivée du prince qui venait demander une couronne à l'insurrection contre la couronne. On parlait d'une proclamation de la dictature démocratique sous le nom de La Fayette, de l'enlèvement du roi futur,

de la dispersion de quelques députés sans mandat, venant confisquer au profit d'une faction de cour une victoire nationale, d'un accueil semblable à celui que le cirque fit à Antoine offrant malgré le peuple un diadème à César, d'armes chargées, de poignards cachés, d'ambitieux recevant la mort au lieu de l'empire.

Il n'en fut rien. La popularité de Laffitte et la complaisance de La Fayette ouvraient une route sûre au triomphateur. Le prince, acclamé par la foule, s'avança à cheval vers l'hôtel de ville, suivi de M. Laffitte, porté sur un fauteuil par quatre hommes salariés en haillons, qui symbolisaient le prolétariat vainqueur et soumis volontairement à la richesse. Les députés, dont les noms populaires marchaient devant eux, entouraient le duc d'Orléans et son ami de la faveur et de l'autorité de leur renommée libérale. Quelques protestations énergiques des républicains, rendues impuissantes par leur petit nombre, les inquiétèrent un moment, mais ne servirent qu'à manifester, par le contraste de leur isolement, l'entraînement irréfléchi de la multitude.

Le prince et son cortége franchirent les barricades aplanies par le peuple sous leurs pas, et montèrent les degrés de l'hôtel de ville. M. de La Fayette, aussi heureux de déposer que de conquérir un pouvoir qui flattait son orgueil, mais qui pesait à ses mains, souriait à cette royauté venant détrôner sa république; il prit le candidat au trône par la main et le présenta au peuple comme caution du règne du haut des balcons de l'édifice. Les deux comparses de la royauté et de la république s'embrassèrent à l'ombre du drapeau tricolore déployé sur leurs têtes aux yeux de la multitude. Baiser complaisant

d'un côté, judaïque de l'autre, qui vendait la liberté et la légitimité, qui ne trompait que ceux qui voulaient être trompés, et qui, au lieu de la concorde, devait enfanter la courte et fausse mêlée des principes et des partis. Le peuple n'y vit que le drapeau tricolore; ébloui par un lambeau d'étoffe, comme le taureau à qui on cache le glaive ou le sang.

Le duc d'Orléans rentra déjà roi au Palais-Royal. Les jeunes chefs de l'opinion républicaine, les plus intraitables jusque-là, isolés par l'exemple de M. Laffitte, abandonnés par les députés libéraux, domptés par la défection de La Fayette, se réunirent le soir dans les bureaux du *National*, et se laissèrent entraîner par M. Thiers chez le prince. L'entrevue n'eut d'autres résultats que de colorer cette soumission forcée d'une apparence de réserve de conscience et de murmure. On eût dit qu'ils ne cherchaient qu'un prétexte à l'illusion. Jeunesse courageuse de cœur, faible d'idées, ardente au feu, incertaine du but, quoique obstinée d'aspiration vers une démocratie vague; Godefroy Cavaignac, Bastide, Guinard, Boinvilliers, Thomas, Chevallon et les nombreux adeptes de l'opinion républicaine de 1830 eurent dans cette journée avec le duc d'Orléans l'attitude de vainqueurs et le rôle de vaincus. Ils se vengeaient par la mâle énergie des paroles de l'abdication contrainte de leur théorie. Ils firent quelques conditions illusoires, pour honorer plutôt que pour assurer leur capitulation. Nul ne s'y trompa. Il se trouva qu'au fond de ces partis qui avaient miné la royauté au nom de la république, il y avait beaucoup de conspirateurs et peu de républicains. Le programme confus de cette usurpation des deux principes monarchique

et républicain par une intrigue fut un trône entouré d'institutions républicaines. « C'est la meilleure des ré» publiques! » s'était écrié M. Odilon Barrot en montrant au peuple le nouveau roi.

## IX.

Il ne restait qu'à le proclamer. La Chambre était prête, il n'y fallait plus pour les députés que la bienséance d'une délibération apparente envers le peuple, et pour le prince la bienséance de l'ingratitude envers son souverain et son parent. Il voulait confondre jusqu'au dernier moment dans sa personne le titre de lieutenant général du royaume qu'il tenait de la Chambre et le même titre qu'il tenait du roi, laissant à la force des choses, qui s'accumulait d'heure en heure, à accomplir seule le crime ou le malheur de l'usurpation.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cet empiétement successif des marches du trône pendant les cinq jours qui précédèrent l'élection d'un faux titulaire par un faux parlement à une fausse royauté. Ces détails appartiennent à l'histoire de la monarchie d'Orléans plus qu'à celle de la Restauration. Plus faits par leur nature pour un cardinal de Retz que pour un Tacite, ils descendent de la tragédie à la haute comédie d'intrigue. Le drame s'achevait tout entier dans les coulisses, nous ne l'y suivrons pas. On n'acheta pas l'empire, comme à Rome, mais on apaisa les scrupules de quelques consciences par des gratifications avérées à quelques tribuns pressés de se laisser corrompre. Nous ne citerons que deux traits qui

attestent jusqu'à la dernière heure l'hésitation de la conscience dans l'ambition de l'usurpateur.

Il avait reçu ses ministres des mains de la commission municipale à l'hôtel de ville. Dupont de l'Eure y représentait l'intégrité incorruptible du civisme qui inclinait à la république, mais qui se ralliait par patriotisme à la monarchie limitée; le baron Louis, l'influence cachée de M. de Talleyrand, que la pudeur républicaine empêchait de découvrir encore ; Gérard, le bonapartisme confondu dans la faction d'Orléans; Rigny, la gloire navale de Navarin qui flattait la France; Bignon, la rancune de la patrie contre les humiliations de 1815; Guizot, les théories historiques de l'usurpation de 1688 en Angleterre, légitimant par l'exemple changé en droit l'usurpation française de 1830. Il n'allait pas tarder à y appeler le duc de Broglie, représentant l'aristocratie révolutionnaire s'élevant comme sur son propre trône sur les popularités plébéiennes, et M. Laffitte, personnifiant la bourgeoisie triomphant de l'aristocratie humiliée. Il tenta Béranger, l'idole des prolétaires. Béranger, dont le génie pénétrant, sagace et philosophique, réservait toujours son nom en mêlant son esprit aux choses, déclina les honneurs pour conserver l'indépendance de ses jugements. Ce ministère était la pierre d'attente de tous les partis.

## X.

Charles X, informé par les émissaires de la cour qui revenaient de Paris de l'apparition du duc d'Orléans dans la capitale, et plein de confiance dans la fidélité de ce prince payé par lui de tant de titres, de tant de richesses et de

tant d'abandon, lui avait adressé, dans la nuit du 31 juillet, une ordonnance par laquelle il le nommait son lieutenant général. C'était un lien autant qu'une toute-puissance pour le duc d'Orléans. Il enchaînait son cœur en s'abandonnant à sa probité. Le prince en fut à la fois embarrassé et attendri. Son âme lui conseillait d'accepter ce gage de confiance et d'y répondre en sauvant la vieillesse du roi, l'enfance du duc de Bordeaux, la sainteté consacrée du principe d'hérédité de la couronne et le droit du sang, qui était à lui-même son seul droit à l'acclamation égarée du peuple. Son sens politique, faussé peut-être par la tentation du trône, tentation qui obsédait depuis soixante ans la maison d'Orléans, sa prévision de la faiblesse des régences, sa terreur fondée pour un prince de laisser une heure à la république, son scrupule de perdre par une vertu de sentiment une patrie qu'une ambition stoïque le condamnait à sauver en sacrifiant comme Brutus, non la vie, mais la royauté de son bienfaiteur, troublèrent sa pensée jusqu'au vertige. Il frappait son front de ses mains crispées. Il fallait répondre cependant; l'heure et le messager pressaient. Le silence, en retour d'un tel abandon du roi, était le plus dédaigneux des outrages. Son conseil intime assistait à ses angoisses. Sa conscience parlait tout haut. Accepter le mandat royal c'était répudier celui du peuple. M. Dupin, caractère à la fois mobile et dur, aussi prompt aux retours qu'implacable aux défaites de la politique, plébéien pressé de désarmer le peuple, avocat du prince, pressé de couronner son client, fut chargé de préparer au nom du duc d'Orléans la réponse de l'élu de la révolution à l'investiture du roi. Cette réponse rompait sans retour

avec la couronne. Elle était décente, mais rude comme la destinée. Le duc d'Orléans la lut, parut l'approuver devant ses ministres ; mais prétextant la convenance de consulter sa femme avant de l'expédier, il passa dans un autre appartement du palais, supprima clandestinement la lettre de M. Dupin, en écrivit de sa propre main une autre plus pénétrée de respect, de douleur, d'espérance, la glissa dans l'enveloppe d'où il avait retiré la première, et rentrant dans le conseil, cette enveloppe à la main, y apposa son cachet en présence de ses ministres et la remit au messager de Saint-Cloud. C'était une supercherie plus honorable pour ses scrupules que pour sa franchise. Cette lettre entretint quelques jours de plus la confiance du roi dans la fidélité de son lieutenant général. Elle facilita l'abdication par l'illusion entretenue de la régence.

## XI.

Une autre anecdote, révélée après sa mort par M. de Chateaubriand, semblerait attester que le duc d'Orléans dans ses incertitudes ne trouva pas autour de lui, comme on l'avait naturellement supposé, cette vérité de sentiment que la nature place ordinairement dans le cœur des femmes pour détourner ce qu'elles aiment d'un mauvais dessein. Nous laissons parler le grand écrivain, dont le style ne fait pas moins partie de l'histoire que son récit.

« Je fus donc tout étonné quand je me vis recherché » par la nouvelle royauté. Charles X avait dédaigné mes » services ; le duc d'Orléans fit un effort pour m'attacher » à lui. D'abord M. Arago me parla avec élévation et vi- » vacité de la part de madame Adélaïde ; ensuite le comte

» Anatole de Montesquiou vint un matin chez M. Réca-
» mier et m'y rencontra. Il me dit que madame la du-
» chesse d'Orléans et M. le duc d'Orléans seraient char-
» més de me voir, si je voulais aller au Palais-Royal. On
» s'occupait alors de la déclaration qui devait transfor-
» mer la lieutenance générale du royaume en royauté.
» Peut-être, avant que je me prononçasse, le duc d'Or-
» léans avait-il jugé à propos d'essayer d'affaiblir mon
» opposition. Il pouvait aussi penser que je me regar-
» dais comme dégagé par la fuite des trois rois.

» Les ouvertures de M. de Montesquiou me surprirent.
» Je ne les repoussai cependant pas ; car sans me flatter
» d'un succès, je pensais que je pouvais faire entendre
» des vérités utiles. Je me rendis au Palais-Royal avec
» le chevalier d'honneur de la reine future. Introduit par
» l'entrée qui donne sur la rue de Valois, je trouvai ma-
» dame la duchesse d'Orléans et madame Adélaïde dans
» leurs petits appartements. J'avais eu l'honneur de leur
» être présenté autrefois. Madame la duchesse d'Orléans
» me fit asseoir auprès d'elle, et sur-le-champ elle me
» dit : — Ah ! monsieur de Chateaubriand, nous sommes
» bien malheureux ! Si tous les partis voulaient se réunir,
» peut-être pourrait-on encore se sauver. Que pensez-vous
» de tout cela ?

» — Madame, répondis-je, rien n'est si aisé : Charles X
» et monsieur le Dauphin ont abdiqué ; Henri est main-
» tenant le roi, monseigneur le duc d'Orléans est lieute-
» nant général du royaume ; qu'il soit régent pendant la
» minorité de Henri V, et tout est fini. — Mais, monsieur
» de Chateaubriand, le peuple est très-agité ; nous tom-
» berons dans l'anarchie. — Madame ! oserai-je vous

» demander quelle est l'intention de monseigneur le duc » d'Orléans? Acceptera-t-il la couronne, si on la lui » offre?

» Les deux princesses hésitèrent à répondre. Madame » la duchesse d'Orléans repartit après un moment de » silence :

» — Songez, monsieur de Chateaubriand, aux mal-» heurs qui peuvent arriver : il faut que tous les honnêtes » gens s'entendent pour nous sauver de la république. » A Rome, monsieur de Chateaubriand, vous pourriez » rendre de si grands services, ou même si vous ne vou-» liez plus quitter la France...

» — Madame n'ignore pas mon dévouement au jeune » roi et à sa mère.

» — Ah! monsieur de Chateaubriand, ils vous ont si bien » traité! — Votre Altesse Royale ne voudrait pas que je » démentisse toute ma vie. — Monsieur de Chateaubriand, » vous ne connaissez pas ma nièce : elle est si légère!... » Pauvre Caroline!... Je vais envoyer chercher monsei-» gneur le duc d'Orléans, il vous persuadera mieux que » moi.

» La princesse donna des ordres, et Louis-Philippe » arriva au bout d'un demi-quart d'heure. Il était mal » vêtu, et avait l'air extrêmement fatigué. Je me levai, » et le lieutenant général du royaume en m'abordant :

» — Madame la duchesse d'Orléans a dû vous dire » combien nous sommes malheureux!

» Et sur-le-champ il fit une idylle sur le bonheur dont » il jouissait à la campagne, sur la vie tranquille et se-» lon ses goûts qu'il passait au milieu de ses enfants. Je » saisis le moment d'une pause entre deux strophes pour

» prendre à mon tour respectueusement la parole, et pour
» répéter à peu près ce que j'avais dit aux princesses :

» — Ah! s'écria-t-il, c'est là mon désir! Combien je
» serais satisfait d'être le tuteur et le soutien de cet enfant!
» Je pense tout comme vous, monsieur de Chateaubriand :
» prendre le duc de Bordeaux serait certainement ce qu'il
» y aurait de mieux à faire; je crains seulement que les
» événements ne soient plus forts que nous. — Plus forts
» que nous, monseigneur? N'êtes-vous pas investi de
» tous les pouvoirs? Allons rejoindre Henri V; appelez
» auprès de vous, hors de Paris, les Chambres et l'armée;
» sur le seul bruit de votre départ, toute cette efferves-
» cence tombera, et l'on cherchera un abri sous votre
» pouvoir éclairé et protecteur.

» Pendant que je parlais, j'observais le duc d'Orléans.
» Mon conseil le mettait mal à l'aise, je lus écrit sur son
» front le désir d'être roi. — Monsieur de Chateaubriand,
» me dit-il sans me regarder, la chose est plus difficile
» que vous ne le pensez; cela ne va pas comme cela;
» vous ne savez pas dans quel péril nous sommes. Une
» bande furieuse peut se porter contre les Chambres aux
» derniers excès; nous n'avons rien encore pour nous dé-
» fendre.

» Cette phrase échappée à M. le duc d'Orléans me fit
» plaisir, parce qu'elle me fournissait une réplique pé-
» remptoire. — Je conçois cet embarras, monseigneur,
» mais il y a un moyen sûr de l'écarter; si vous ne croyez
» pas pouvoir rejoindre Henri, et comme je le proposais
» tout à l'heure, vous pouvez prendre une autre route.
» La session va s'ouvrir; quelle que soit la première pro-
» position qui sera faite par les députés, déclarez que la

» Chambre actuelle n'a pas les pouvoirs nécessaires (ce » qui est la vérité pure) pour disposer de la forme du » gouvernement ; dites qu'il faut que la France soit con- » sultée, et qu'une nouvelle assemblée soit élue avec des » pouvoirs *ad hoc* pour décider une aussi grande question. » Votre Altesse Royale se mettra de la sorte dans la po- » sition la plus populaire. Le parti républicain, qui fait » aujourd'hui votre danger, vous portera aux nues. Dans » les deux mois qui s'écouleront jusqu'à l'arrivée de la » nouvelle législature, vous organiserez la garde natio- » nale ; tous vos amis et les amis du jeune roi travailleront » avec vous dans les provinces. Laissez venir alors les » députés, laissez se plaider publiquement à la tribune la » cause que je défends. Cette cause, favorisée en secret » par vous, obtiendra l'immense majorité des suffrages. » Le moment d'anarchie étant passé, vous n'aurez plus » rien à craindre de la violence des républicains. Je ne » vois pas même qu'il soit difficile d'attirer à vous le gé- » néral La Fayette et M. Laffitte. Quel rôle pour vous, » monseigneur ! vous pouvez régner quinze ans sous le » nom de votre pupille ; dans quinze ans l'âge du repos » sera arrivé pour nous tous ; vous aurez eu la gloire uni- » que dans l'histoire d'avoir pu monter au trône et de » l'avoir laissé à l'héritier légitime ; en même temps vous » aurez élevé cet enfant dans les lumières du siècle, et » vous l'aurez rendu capable de régner sur la France : » une de vos filles pourrait un jour porter le sceptre avec » lui.

» Le duc d'Orléans promenait ses regards vaguement » au-dessus de sa tête : — Pardon, me dit-il, monsieur » de Chateaubriand, j'ai quitté pour m'entretenir avec

» vous une députation auprès de laquelle il faut que je
» retourne. Madame la duchesse d'Orléans vous aura dit
» combien je serais heureux de faire ce que vous pour-
» riez désirer; mais, croyez-le bien, c'est moi seul qui
» retiens une foule menaçante. Si le parti royaliste n'est
» pas massacré, il ne doit sa vie qu'à mes efforts. —
» Monseigneur, répondis-je à cette déclaration si inat-
» tendue et si loin du sujet de notre conversation, j'ai vu
» des massacres. Ceux qui ont passé à travers la révolu-
» tion sont aguerris. Les moustaches grises ne se laissent
» pas effrayer par les objets qui font peur aux conscrits.

» Le duc d'Orléans se retira, et j'allai retrouver mes
» amis.

» — Eh bien? s'écrièrent-ils.

» — Eh bien, il veut être roi.

» — Elle veut être reine.

» — Ils vous l'ont dit?

» — L'un m'a parlé de bergeries et l'autre des périls
» qui menaçaient la France, et de la légèreté de la *pauvre*
» *Caroline;* tous deux ont bien voulu me faire entendre
» que je pourrai leur être utile, et ni l'un ni l'autre ne
» m'ont regardé en face.

» Madame la duchesse d'Orléans désira me voir encore
» une fois. M. le duc d'Orléans ne vint pas se mêler à
» cette conversation. Madame Adélaïde s'y trouva comme
» à la première. Madame la duchesse d'Orléans s'expli-
» qua plus clairement sur les faveurs dont M. le duc
» d'Orléans se proposait de m'honorer. Elle eut la bonté
» de me rappeler ce qu'elle nommait ma puissance sur
» l'opinion, les sacrifices que j'avais faits, l'aversion que
» Charles X et sa famille m'avaient toujours montrée,

» malgré mes services. Elle me dit que si je voulais ren-
» trer au ministère des affaires étrangères, le duc d'Or-
» léans se ferait un grand bonheur de me réintégrer dans
» cette place, mais que j'aimerais peut-être mieux retour-
» ner à Rome, et qu'elle (madame la duchesse d'Orléans)
» me verrait prendre ce dernier parti avec un extrême
» plaisir dans l'intérêt de notre sainte religion.

» — Madame, répondis-je avec une sorte de vivacité,
» je vois que le parti de M. le duc d'Orléans est pris, et
» qu'il en a pesé les conséquences, qu'il a vu les années
» de misères et de périls divers qu'il aura à traverser, je
» n'ai donc plus rien à dire. Je ne viens point ici pour
» manquer de respect au sang des Bourbons, je ne dois
» d'abord que de la reconnaissance aux bontés de *Ma-*
» *dame*. Laissons donc de côté les grandes objections,
» les raisons puisées dans les principes et dans les événe-
» ments. Je supplie Votre Altesse Royale de consentir à
» m'entendre en ce qui me touche.

» Elle a bien voulu me parler de ce qu'elle appelle ma
» puissance sur l'opinion. Eh bien ! si cette puissance est
» réelle, elle n'est fondée que sur l'estime publique; or je
» la perdrais, cette estime, au moment où je changerais
» de drapeau. M. le duc d'Orléans aurait cru acquérir un
» appui, et il n'aurait à son service qu'un misérable fai-
» seur de phrases, qu'un parjure dont la voix ne serait
» plus écoutée, qu'un renégat à qui chacun aurait le
» droit de jeter de la boue et de cracher au visage. Aux
» paroles incertaines qu'il balbutierait en faveur de Louis-
» Philippe, on lui opposerait des volumes entiers qu'il a
» publiés en faveur de la famille tombée. N'est-ce pas
» moi, madame, qui ai écrit la brochure de *Bonaparte et*

» *des Bourbons*, les articles sur l'*arrivée de Louis XVIII à* » *Compiègne*, le *Rapport sur le conseil du roi à Gand*, » l'*Histoire de la vie et de la mort de M. le duc de Berry?* » Je ne sais s'il y a une seule page de moi où le nom de » mes anciens rois ne se trouve pour quelque chose, et » où il ne soit environné de mes protestations d'amour et » de fidélité, chose qui porte un caractère d'attachement » individuel d'autant plus remarquable, que *Madame* sait » que je ne crois pas aux rois. A la seule pensée d'une » désertion, le rouge me monte au visage, j'irais le len- » demain me jeter dans la Seine. Je supplie *Madame* » d'excuser la vivacité de mes paroles; je suis pénétré » de ses bontés; j'en garderai un profond et reconnais- » sant souvenir, mais elle ne voudrait pas me déshono- » rer; plaignez-moi, madame, plaignez-moi!

» J'étais resté debout, et, m'inclinant, je me retirai. » Mademoiselle d'Orléans n'avait pas prononcé un mot. » Elle se leva, et, en s'en allant, elle me dit : — Je ne » vous plains pas, monsieur de Chateaubriand, je ne vous » plains pas! Je fus étonné de ce peu de mots, et de l'ac- » cent avec lequel ils furent prononcés. »

## XII.

Ce récit, s'il est exact, et il est difficile de croire qu'un écrivain posthume emprunte avec une lente préméditation l'asile sacré de la tombe pour calomnier les survivants; ce récit explique plus que tout autre la situation morale du duc d'Orléans pendant cette péripétie de neuf jours et de neuf nuits où son âme flotta entre la vertu et le trône.

Les cœurs sur lesquels il s'appuyait fléchirent ; la mère tremblant pour ses enfants, la sœur pour son frère, ne virent de salut que dans la solidarité apparente et forcée du prince avec le pays. Le prince lui-même, probe dans la vie domestique, devait réprouver plus que tout autre l'improbité dans l'ambition. L'ambition même dont on l'a trop accusé n'était pas son vice ; il aspirait plus par sa nature à conserver qu'à conquérir ; il avait les instincts du père de famille plus que de l'usurpateur. Plus préoccupé d'intérêts que de gloire, il aurait été vraisemblablement heureux d'échapper par un rôle secondaire sûr et irréprochable au poste où son parti le poussait malgré lui. Il fut pendant cette longue crise ou le plus machiavélique des comédiens, ou simplement un homme faible et irrésolu, cédant à regret à une fortune qui se présentait sous les apparences de la nécessité et du patriotisme. Sa famille tremblait, son parti commandait, la république menaçait, le peuple mugissait, la peur montrait l'anarchie, la séduction montrait le trône, la fausse politique lui persuada que la révolution n'obéirait qu'à un complice. La nature protestait en vain dans son âme ; cette âme sans enthousiasme calculait toujours et sentait peu ; il écouta la politique et trahit la nature, seule politique qui ne trompe jamais les grands cœurs. L'histoire doit le plaindre presque autant que l'accuser. Il ne sut être ni héroïquement criminel, ni magnanimement honnête. Est-ce sa faute ? Non, c'est celle de sa nature. Il était habile, il n'était pas grand.

## XIII.

Revenons à Saint-Cloud.

Le trouble y faisait éclater ces récriminations intestines qui sont l'agonie, les convulsions, le suicide des partis vaincus et désespérés. Des scènes nocturnes, des colloques tragiques y remplissaient le palais de pas, de voix, de confusion, de cris, de larmes, presque de sang. On a vu que Marmont y était rentré ainsi que les ministres, se dérobant les uns et les autres, dans l'obscurité des jardins ou dans les combles du château, à l'animadversion des courtisans. Le duc d'Angoulême y avait reçu le commandement général des troupes. Ce prince intrépide, désintéressé du trône pour lui-même, voulait à tout prix sauver l'honneur, sinon le trône. Il ne concevait la déchéance que sur le champ de bataille par un boulet. Il songeait à défendre jusqu'à la mort la position militaire de Saint-Cloud, à rallier à ce noyau de la garde et à la ligne qui était sortie de Paris avec quarante pièces de canon, au nombre de treize mille hommes, les camps de Saint-Omer et de Nancy, qui formaient encore vingt-cinq mille hommes, à livrer bataille aux Parisiens avec ces trente-huit mille soldats fidèles, grossis bientôt des troupes et des volontaires de l'Ouest, et secourus au midi par l'armée de Bourmont, qu'un vent favorable pouvait rapporter en France en peu de jours. A la tête de pareilles forces, il se croyait invincible, et s'il ne ramenait pas son père à Paris, il y ramènerait du moins son neveu; il ignorait encore en ce moment que peu

d'heures avant d'évacuer Paris, Marmont, cédant en partie aux instances de M. Laffitte et de ses amis, et à son propre trouble, avait commencé une sorte de capitulation avec les maires de Paris, qui avaient offert et sollicité une trêve, et qu'il avait promis lui-même une suspension d'armes par une proclamation intempestive, qui empiétait sur les droits du prince et qui désarmait momentanément la couronne. Cette proclamation et cette suspension d'armes étaient pour les troupes un aveu de défaite et un découragement, en même temps qu'elles étaient pour le peuple un gage de victoire et un encouragement à plus oser. Au moment où le général Talon, indigné et humilié d'une telle faiblesse, apporta de Paris cette proclamation ignorée jusque-là du duc d'Angoulême, il crut y voir l'indice révélateur d'une lâcheté ou d'une trahison, dont la rumeur du château accusait déjà le maréchal. Il fit appeler Marmont dans son cabinet pour l'interroger sur un acte si inexplicable. Marmont entra. « C'est donc vous, » s'écria en l'apercevant le duc d'Angoulême, et en s'avançant vivement vers lui, sa proclamation froissée de rage dans la main, « c'est donc vous qui avez signé le désarmement du roi » devant des rebelles ? Vous avez donc juré de nous » trahir aussi ? » A ce mot de trahison, plus mortel que le fer dans le cœur d'un soldat, Marmont pâlit de colère et porte la main sur la garde de son épée, comme pour revendiquer cet honneur qu'un prince ne peut arracher à un soldat avant la vie. Le duc d'Angoulême croit à un emportement et à un outrage, il se précipite sur l'épée du maréchal, la lui arrache, se blesse avec la lame, la tache de son sang et appelle ses gardes, qui arrêtent

à ses cris le maréchal désarmé et le conduisent prisonnier dans sa chambre. Le prince, honteux et blessé à la main, se jette sur un siége en déplorant sa violence et son malheur. L'aspect du maréchal prisonnier et désarmé, conduit par les gardes du corps à travers les salles du palais, sème partout les images tragiques de trahison et d'assassinat.

Le roi informé fait appeler son fils. Il entend de sa bouche le récit de sa violence ; il juge son général avec plus de justice et de sang-froid que le duc d'Angoulême. Il fait relâcher le maréchal, le comble de consolations et d'excuses, et le conjure de pardonner à l'égarement et au repentir de son fils. Marmont, attendri par les larmes du vieillard, consent à aller offrir et recevoir une réparation du prince ; mais, gardant au fond du cœur le ressentiment de l'indigne soupçon dont il avait été flétri, en s'inclinant devant lui et en recevant ses excuses, il refusa de toucher la main qui l'avait désarmé.

Quelques moments après cette scène, la duchesse de Berry, éveillée en sursaut par les nouvelles sinistres qu'on lui apportait de Paris, s'échappait à demi nue de sa couche, et, réveillant par ses cris le duc d'Angoulême, lui reprochait de livrer par son inutile courage le château à l'assaut du peuple, et le conjurait par ses larmes et par la vie de son fils de pourvoir au salut du roi et de la famille royale en repliant ses troupes et en entraînant la cour loin de la capitale. Ce prince, attendri plus que convaincu, se levait, allait à son tour réveiller son père et le décidait au départ nocturne, lui indiquait le château royal de Trianon pour résidence provisoire, et, faisant protéger le roi et la cour par une colonne de

gardes du corps, se préparait lui-même à combattre au lever du jour à Saint-Cloud et à Sèvres pour l'honneur et pour le salut de Trianon.

Il était deux heures du matin quand le roi quitta en fugitif le palais de ses pères. Il n'avait reçu aucune nouvelle depuis vingt-quatre heures du duc de Mortemart. Cette absence et ce silence lui révélaient l'inutilité de ses concessions et l'écroulement de ses dernières espérances. Il fit dire à M. de Polignac et à ses collègues qu'il se livrait de nouveau à leurs conseils, et les emmena à sa suite à Trianon, gouvernement posthume pris par témérité, abandonné par repentir, repris par désespoir, mais qui n'avait plus de salut pour ses membres que dans un dévouement jusqu'à la mort au roi.

## XIV.

A peine le roi était-il descendu de voiture à Trianon, ce palais des plus riants souvenirs de sa jeunesse et des plaisirs de Marie-Antoinette, qu'il convoqua M. de Polignac et ses anciens ministres en conseil dans son cabinet. Les ministres, reprenant leur ascendant par l'inutilité des concessions qui réduisait le roi à la guerre pour toute politique, engagent le roi à n'être plus que le premier soldat de son royaume. Appeler les troupes éloignées de la capitale, concentrer la garde royale autour du roi, monter à cheval, passer en revue ses régiments animés encore par sa présence et par l'extrémité de ses périls, opposer un noyau inébranlable de soldats fidèles et aguerris aux incursions désordonnées du peuple, foudroyer

l'émeute en rase campagne, ressaisir le prestige évanoui du sceptre par la victoire, attendre les renforts de Normandie, de Saint-Omer, de Nancy, d'Alger, de la Vendée, former l'armée de la monarchie en face de la ville de la révolution, et reconquérir par l'épée le droit de raffermir un trône sapé par la Charte : tel fut l'avis unanime des ministres et du roi lui-même. La communauté de cause et de péril avait recréé la communauté de courage. Il ne restait plus qu'à exécuter ce plan, le seul plan logique conçu par ce ministère depuis son avénement.

Cependant les ministres s'étonnaient de voir leur maître, au lieu de commander ses chevaux et le rassemblement des régiments de son escorte pour passer la revue concertée et commencer l'exécution de ce conseil militaire, user les heures en vaines conversations et temporiser encore avec un désastre qui ne temporisait plus. Le roi paraissait écouter au dehors plus qu'au dedans, et attendre de minute en minute un message qui n'arrivait pas, et avant l'arrivée duquel il ne voulait pas agir. Ce message arriva enfin. Il était du duc d'Angoulême. On le communiqua à l'oreille et à voix basse au roi. Les ministres ne l'entendirent pas. Mais à peine le roi l'eut-il entendu qu'il rompit précipitamment le conseil et ajourna ses ministres. On ne sait quelle froideur dans la physionomie et dans l'accent fit comprendre à M. de Polignac et à ses collègues que la résolution venait de fléchir de nouveau dans l'esprit du roi, qui n'avait plus de salut à présent qu'en eux, et que leur présence tout à l'heure invoquée était devenue un embarras et une impopularité pour leur maître. Ils se retirèrent, comme à Saint-Cloud, dans les appartements les plus secrets du palais.

## XV.

Le message qui venait de renverser à leur insu les résolutions de Charles X était, comme nous l'avons dit, du duc d'Angoulême. Ce prince était resté à Saint-Cloud pour couvrir la retraite de son père et pour combattre. A peine le roi était-il en sûreté, qu'il monta à cheval, parcourut les régiments bivouaqués dans le parc, les anima de sa fidélité, et trouva en eux l'écho de son propre cœur. Il ne doutait pas que les colonnes populaires qu'on voyait accourir par bandes confuses des hauteurs de Saint-Cloud dans la plaine de Paris, pour passer la Seine à Sèvres, ne fussent refoulées et contenues comme une vaine écume au delà du fleuve. Il galopa lui-même sans inquiétude au-devant de ces tirailleurs par l'avenue de Sèvres jusqu'au pont de ce village, occupé par un bataillon de la ligne et par du canon.

A l'entrée du pont, il envoie ordre au bataillon de fondre sur ces masses, qui les insultent et les fusillent d'une rive à l'autre. Le commandant de ce bataillon, nommé Quartery, et le bataillon lui-même restent sourds, muets, immobiles à cet ordre. Indigné de cette défection sous le feu, le duc d'Angoulême s'élance seul, suivi du duc de Guiche, adjure les soldats, s'expose comme un but au milieu du pont aux balles qui le visent, fait rougir des soldats français d'abandonner ainsi leur général et leur prince, sans pouvoir les faire combattre. Les officiers le ramènent frémissant sur la place de Sèvres, qui fait face au pont. Là il ordonne aux troupes de ligne déban-

dées de se former en bataille devant la grille du parc, et les apostrophant avec l'accent du commandement, de l'honneur et du reproche : « A vos rangs et sous les » armes! » leur dit-il, « et puisque vous voulez m'aban- » donner, abandonnez-moi du moins avec l'attitude et la » dignité de soldats français, et si vous ne respectez pas » votre prince, respectez-vous vous-mêmes! »

A ces mots, les bataillons de ligne obéissent par un reste d'habitude et de décence dans la défection; mais rien ne peut les retourner contre le peuple. Les tirailleurs de Paris passent impunément le pont de Sèvres, fraternisent avec les soldats, tirent sur son entourage, et, maîtres de la Seine, peuvent se porter rapidement sur Versailles et sur Trianon. Le duc d'Angoulême replie tout ce qui lui reste de régiments fidèles et la garde royale sur cette résidence, et envoie prévenir son père qu'il faut abandonner même Trianon. C'est cet avis qui, changeant tout à coup la physionomie et l'accent du roi, lui a fait comprendre que l'énergie tardive est aussi vaine que les tardifs repentirs; et que, réduit désormais à chercher son salut dans l'intérieur des provinces à demi soulevées, la présence et les noms de ses ministres, réprouvés par son armée même, jetteront autour de lui le vide et la désaffection. Il charge M. Capelle, son confident le plus affidé, de leur faire sentir, sans les blesser, que leur assiduité auprès de lui portait ombrage et malheur à sa destinée, et de leur offrir tous les moyens de pourvoir à leur sûreté personnelle.

Pendant que le roi, reconnaissant mais contraint par la clameur de son propre palais, cherchait ainsi à persuader le départ à son conseil, les ministres, réunis hors

de sa présence, se consultaient encore sur les mesures à prendre pour sauver les débris de sa couronne. M. Guernon de Ranville, qui avait toujours penché pour les mesures constitutionnelles et pour l'appel au pays, proposait de transporter à Tours le siége du gouvernement, d'y convoquer les Chambres, d'y abriter la famille royale derrière la Loire, entourée de l'armée, de la représentation nationale, adossée aux provinces royalistes de l'Ouest, et là, de traiter sous les armes et sous la Charte avec l'opinion.

Quelques jours plus tôt, ce parti pouvait être un salut; il n'était maintenant qu'un regret. Le royaume tout entier avait ressenti l'émotion et suivi le mouvement de Paris. La France, blessée également à tous les points sensibles de sa dignité et de sa liberté par les ordonnances, avait éprouvé les mêmes convulsions. Il n'y avait déjà plus une ville qui pût offrir asile à cette déroute de la monarchie absolue, et il n'y avait de route pour sa fuite que celle qu'elle pouvait s'ouvrir avec les armes.

Ce fut au milieu de ce dernier conseil que M. Capelle accomplit auprès de ses collègues la pénible mission qu'il avait reçue de son malheureux maître, et qu'il leur offrit les secours et les passe-ports nécessaires pour leur éloignement. Le prince de Polignac, plus cher et plus personnellement affidé au roi, avait déjà reçu de lui les adieux et les larmes de la séparation : il allait disparaître de la cour dans ce même palais de Trianon où le favoritisme de sa mère dans le cœur de Marie-Antoinette avait tant porté malheur à cette reine. C'était dans ces mêmes jardins que ces deux femmes s'étaient arrachées avec larmes des bras l'une de l'autre, et que la reine avait été

obligée, par la terreur de son peuple, de sacrifier et d'éloigner son amie. M. de Polignac croyait encore à ce dernier moment que Charles X allait suivre l'avis de M. Guernon de Ranville. Il aborda ses collègues au moment où ils descendaient le perron du château pour monter inaperçus dans la voiture des prêtres de la chapelle du roi : « Eh bien ! » dit-il à voix basse à M. de Ranville, « votre avis a prévalu, nous allons à Tours. » Et il disparut.

Quelques officiers supérieurs de la garde royale ayant reconnu les ministres au moment où ils cherchaient place dans les bagages de la cour, les repoussèrent sans pitié, en leur disant que leur présence menacerait même la sûreté du roi. Proscrits des deux camps, ils expiaient déjà leur témérité par les outrages de ceux qu'ils avaient voulu servir !

## XVI.

Le duc d'Angoulême en arrivant à Trianon avait pressé le départ de son père. Ce prince s'arracha à cette demeure qui n'avait été pour lui qu'une halte d'une matinée. Il prit avec les gardes du corps et les régiments de la garde la route de Rambouillet par les bois. L'insurrection de Versailles ne lui permettait pas même de revoir le palais de ses pères. Il était à cheval à côté de son fils. Un silence morne régnait dans les rangs des gardes du corps et des régiments de la garde qui précédaient ou suivaient ce deuil. En passant devant Saint-Cyr, école militaire de sa jeune noblesse, la fidélité militaire et la

noble compassion pour ce désastre de la royauté arrachèrent à cette jeunesse sous les armes un long cri de *Vive le roi!* qui consola le cœur du monarque.

On arriva la nuit au château de Rambouillet, et l'armée bivouaqua dans le parc. Le roi était convaincu que le château serait le terme de sa fuite et qu'il y recevrait le lendemain les conditions de la pacification ménagée par la prudence et par la fidélité du duc d'Orléans. Il y fut entouré de toutes les somptuosités et de toutes les étiquettes ordinaires de cette résidence royale, chère à ses goûts de chasse. Entouré de douze mille hommes de troupes de sa garde dévouée comme une famille militaire et commandés par son fils, il pouvait y braver longtemps les vaines menaces du peuple soulevé, mais sans canon, sans discipline et sans armes. D'autres régiments de la garde rappelés de Rouen accouraient à lui. Il pouvait à son gré faire la guerre, dicter ou discuter des conditions. Sa nuit fut triste, mais confiante. Son réveil ne fut troublé que par les coups de feu des officiers de son armée, qui tuaient pour nourrir leurs troupes les daims et les chevreuils de ses forêts.

Au lever du jour, une calèche de voyage, sans escorte et sans livrée, s'arrêta à la grille du parc. Les gardes étonnés reconnurent la fille de Louis XVI, si chère à leur mémoire et à leur enthousiasme. Ils rachetèrent par leurs acclamations les outrages et les tristesses de cette scène. La duchesse d'Angoulême n'avait pour toute suite qu'un brave officier de sa cour, le comte de Faucigny-Lucinge, qui avait revêtu un costume civil pour ne pas faire reconnaître la princesse sur la route déjà soulevée. La duchesse d'Angoulême, absente de Paris par la tendre

sollicitude du roi pendant le coup d'État, était partie des bains de Vichy, ignorant encore la promulgation des ordonnances. En passant à Macon, elle en reçut la première nouvelle confidentielle par M. le comte de Puymaigre, préfet de Saône-et-Loire, chez lequel elle était descendue. Elle apprit en même temps, non le soulèvement, mais les premiers bouillonnements de Paris. Inquiète, agitée, sombre pendant la soirée, la foule, qui ne soupçonnait pas encore l'événement de Paris, s'offensait d'une froideur de physionomie et d'une sécheresse de langage qui répondaient mal à ses hommages. On attribuait au ressentiment de la femme implacable de souvenir ce qui n'était que le pressentiment d'une seconde ruine.

Le lendemain elle partit pour Dijon. Le soulèvement de la capitale y était déjà connu. La princesse, voulant braver l'émotion hostile de la ville, parut le soir au théâtre. L'opinion publique lui attribuait, sinon le texte, au moins l'esprit du coup d'Etat. Des cris de : *Vive la Charte! à bas les ministres!* des regards, des gestes, des agitations tumultueuses accueillirent la princesse à son entrée dans sa loge. La colère de la nation remonta jusqu'à elle, elle sortit avec difficulté du théâtre, les yeux humides de larmes d'indignation. Le peuple, qui sait rarement se défendre sans outrager ce qu'il renverse, oublia le sexe, la vertu, le rang, le malheur, pour se venger de l'opinion présumée. Il ébranla pendant la nuit son hôtel de clameurs menaçantes.

Elle partit avant le jour et reçut sur la route tous les contre-coups de l'ébranlement de Paris. Le danger de sa famille l'y précipitait plus vite. Son courage bravait,

comme à Bordeaux, les visages, les murmures, le fer et le feu.

A quelque distance de Joigny, le jeune duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans, qui commandait un régiment de chasseurs, accourut avec la fidélité du sang, de l'âge et de la pitié, à la portière de sa voiture, arrosa ses mains de larmes, et lui offrit son régiment et lui-même pour escorte. Elle aimait ce jeune prince dont elle avait cultivé l'enfance, elle s'attendrit de son dévouement; mais sachant le roi déjà hors de Paris, elle préféra le rejoindre inconnue et en tournant la capitale. Renvoyant sa voiture et sa suite, elle monta, vêtue avec une simplicité bourgeoise, dans une voiture sans armoiries, et instruite de relais en relais par la rumeur publique des désastres du roi qu'elle pleurait plus que sa propre couronne, elle arrivait à Rambouillet.

Charles X, informé par les acclamations de ses gardes de la présence de sa nièce chérie, courut à elle les bras ouverts, les larmes aux yeux, la honte sur le front : « Ah! ma fille, » lui dit-il, « ne me faites pas de reproches! — Des reproches! » s'écria la princesse en se jetant dans ses bras et en le couvrant de caresses filiales, « ah! jamais, jamais un mot de ma bouche n'accusera » mon père! Nous sommes réunis! nous resterons réunis » pour toujours! C'est le seul trône et le seul bonheur » que je demande au ciel! » Le duc d'Angoulême, la duchesse de Berry, le vieux roi, l'enfant royal, confondirent leurs embrassements et leur joie. Jamais Charles X, dans sa puissance et dans son bonheur, n'avait été entouré de plus de piété et de plus de tendresse. Sa famille le vengeait de sa fortune.

## XVII.

Celle-ci l'abandonnait sans retour. L'insurrection ne lui laissait de tout son royaume que le château et le parc de Rambouillet, et le noyau armé qui campait dans sa forêt. Il ne restait que deux partis à prendre, la guerre royale ou l'abdication. Nous avons vu qu'avant de quitter Saint-Cloud il avait religieusement fléchi son cœur sous la main de Dieu, et abdiqué d'avance une couronne qu'il ne pourrait retrouver que dans les flots de sang de son peuple. Il ne conservait donc à Rambouillet les armes à la main que pour imposer, mais non pour combattre.

Instruit de l'unanimité du soulèvement, de l'abandon ou de l'ébranlement des troupes de ligne, de l'impuissance de son fils de conserver les positions de Saint-Cloud, de Trianon, et la ligne de la Seine, de la désertion qui commençait à débander les régiments mêmes de sa garde, il crut le moment venu de déclarer sa résolution à sa famille et à son peuple. Il rassembla autour de lui, non plus ses ministres ni ses généraux, mais le conseil intime de son cœur et de son sang, son fils, la duchesse d'Angoulême, plus qu'une fille pour lui, car elle était la sienne et celle de son frère, et il lui devait un trône; la duchesse de Berry, et son petit-fils, l'enfant de tous ces cœurs, incapable encore de comprendre la tendre solennité de cette réunion où l'on allait lui donner à la fois et lui enlever un empire. Les portes restèrent fermées à tout ce qui n'était pas le sang de Louis XVI.

Nul ne sait quelles paroles, quelles prières, quelles résistances, quelles résignations sublimes, quelles larmes tour à tour amères et pieuses signalèrent ce mystérieux conseil d'où sortirent deux abdications volontaires. Il serait téméraire et coupable d'interpréter de tels secrets de la piété, de la politique et du cœur : tout ce qu'il est permis de dire d'après quelques paroles échappées la veille et le lendemain au fils de Charles X, et d'après les regrets mal couverts de l'infortunée duchesse d'Angoulême pendant son exil, c'est que ce prince ne résista pas un instant aux ordres de son père, qui crut que l'innocence d'un enfant serait un gage de réconciliation plus unanimement accepté de la France; c'est que la duchesse d'Angoulême déplora d'avoir été deux fois précipitée des degrés d'un trône qui devait la consoler de tant de revers, et qu'elle se sacrifia à son neveu en sentant toute la douleur du sacrifice; c'est que la duchesse de Berry reconnut par sa joie et par ses larmes la grandeur de ces résignations, qui en couronnant son fils lui donnaient la tutelle inespérée d'un empire. Père aussi obéi qu'il était roi impuissant et outragé, Charles X écrivit à l'issue de ce conseil la lettre au duc d'Orléans qui contenait l'âme et le résultat de cette scène.

« Je suis, » disait-il, « trop profondément peiné des » maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes » peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les pré- » venir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la cou- » ronne en faveur de mon petit-fils; le dauphin, qui par- » tage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur » de son neveu. Vous aurez donc, en votre qualité de » lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avé-

» nement d'Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler la forme du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi; ici je me borne à faire connaître ces dispositions, c'est un moyen d'éviter bien des maux.

» Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom d'Henri V.

» Je charge le lieutenant général vicomte de Latour-Foissac de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous sur les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que sur les arrangements pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

» Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

» Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

» Charles. »

Il était singulier que Charles X eût rédigé sous forme de lettre l'acte important qui changeait l'ordre de successibilité à la couronne. Une pareille négligence était remarquable, surtout de la part d'un monarque observateur scrupuleux des lois de l'étiquette; mais les assurances de dévouement contenues dans la lettre du duc d'Orléans avaient fermé l'esprit de Charles X à la défiance. La manière même dont l'acte d'abdication fut rédigé en était une preuve solennelle. Le duc d'Orléans, dans cet acte, était considéré comme le protecteur naturel de l'enfance

d'Henri V, et on le laissait arbitre suprême de toutes les mesures que pouvait commander la fatalité des circonstances.

## XVIII.

On sait le reste par ce que nous avons raconté plus haut des intrigues et des courants de Paris.

Cependant le duc d'Orléans s'alarmait de sentir Charles X si près de sa capitale au milieu d'une armée qui pouvait ou refluer sur Paris ou devenir l'avant-garde d'une armée vendéenne. Sous prétexte de protéger la famille royale contre la vengeance du peuple, il lui envoya des commissaires pour veiller à sa sûreté. C'étaient M. de Schonen, M. Odilon Barrot et le maréchal Maison. Ces commissaires s'étant présentés aux avant-postes de l'armée royale, en furent repoussés. Revenus à Paris, le duc les fit repartir avec des injonctions plus impérieuses. « Qu'il » parte ! » leur dit-il en parlant du roi, « qu'il parte à » l'instant ; et pour l'y contraindre il faut l'effrayer ! — » Mais si l'on nous livre le duc de Bordeaux pour le ra- » mener à Paris, » demanda au duc un des commissaires, « que ferons-nous? — Le duc de Bordeaux ! » repartit avec une loyauté sincère ou simulée le prince, « mais » c'est votre roi ! — Ah ! » s'écria la duchesse d'Orléans en se jetant sur le sein de son mari comme pour récompenser de si nobles sentiments, « vous êtes le plus hon- » nête homme du royaume ! » Tout flottait encore, et le cœur éclatait d'un mot pendant que la politique éclatait d'un autre.

Le général Jacqueminot et quelques autres officiers de

l'empire semèrent le bruit que Charles X marchait sur Paris. La Fayette, qui commandait les gardes nationales du royaume, fit battre le rappel pour lever l'armée de la révolution. En quelques heures dix ou douze mille hommes, presque tous adolescents, fiévreux encore des luttes des trois journées, s'enrôlèrent, s'armèrent, et se jetant pour courir plus vite à la poursuite de la royauté dans les voitures de luxe ou de trafic de la capitale, s'élancèrent sur la route de Rambouillet. Le général Jacqueminot, Georges La Fayette, fils du dictateur, chez qui la liberté était une piété filiale et la révolution une vertu, marchaient à la tête de ces colonnes. Le général Pajol, brave soldat qui cherchait une renommée dans tous les hasards, commandait en chef cette multitude, plus semblable à une émeute ambulante qu'à une armée. Les politiques du parti vainqueur voyaient avec un secret plaisir cette jeunesse révolutionnaire encore frémissante affranchir le pavé de la capitale d'une agitation transportée plus loin. Ces colonnes s'avançaient avec intrépidité vers Rambouillet. Excelmans, qui avait offert son épée de soldat à Marmont pendant les trois jours, rendu maintenant à la liberté de ses opinions, dirigeait une avant-garde. Les deux armées se touchèrent à la chute du jour. On différa l'attaque pour attendre les commissaires, que Charles X cette fois avait consenti à recevoir.

MM. de Schonen, Odilon Barrot, Maison arrivèrent au château à la nuit tombante. Ils trouvèrent le roi irrité des délais qu'on apportait à reconnaître la royauté de son petit-fils, et commençant à suspecter l'inutilité de ses sacrifices : « Que me voulez-vous? » leur dit-il d'une voix souveraine. « J'ai tout réglé avec le duc d'Orléans, mon

» lieutenant général. » M. Odilon Barrot, que la modération de ses opinions et les convenances de ses sentiments rendaient un interlocuteur plus agréable au prince que ses collègues, l'adoucit, lui parla pathétiquement et respectueusement de l'imminence d'une lutte tragique dont il allait être responsable, du compte que les rois doivent à l'humanité de la vie des hommes, du feu qui s'allumerait dans le royaume par la première cartouche brûlée par l'ordre du roi, du danger et de l'illusion de cimenter du sang de la France le trône éventuel de son petit-fils. Le roi paraissait ému, et ne demandait évidemment qu'un prétexte honorable pour céder à une force majeure des choses évidente à tous les yeux. Il entraîna dans une embrasure de fenêtre le maréchal Maison, dont l'autorité militaire lui servirait au moins d'excuse devant lui-même et devant l'Europe. « Monsieur le maréchal, » lui dit-il en faisant appel à sa sincérité, « dites-moi sur l'honneur » que l'armée de Paris qui marche contre mes troupes » est en effet composée de quatre-vingt mille hommes ! — Sire, » répondit le maréchal en trompant pour l'éloigner le roi qu'il avait abandonné dans son infortune, « je » n'oserais énoncer un chiffre précis, mais cette armée est » nombreuse, et peut-être bien s'élève-t-elle à ce nombre. » — C'en est assez, » répondit le roi, « je vous crois, » et je consens à tout pour épargner le sang de mes » gardes. »

Le maréchal Maison devait son nom à son courage et à son talent militaire sous la République et sous l'Empire, mais il devait à Charles X son commandement en Grèce et son rang supérieur dans l'armée. Il se montra dans cette circonstance du nombre de ces soldats qui font de

la noble profession des armes un métier de gloire plus qu'un devoir de fidélité.

## XIX.

Le roi et la famille royale partirent pour Cherbourg sous l'escorte de leur armée jusqu'au château de Maintenon, maison presque royale de la famille de Noailles, qui porte le nom de sa fondatrice. Ils y furent reçus par le duc et la duchesse de Noailles, famille royaliste dont le dévouement traditionnel à la couronne était redoublé et attendri par la piété pour le malheur de la dynastie. Ces fidèles serviteurs et toute leur maison se pressèrent de cœur autour du roi et des princesses comme pour les empêcher de sentir dans leur foyer cette première halte vers l'exil. Le roi, conformément à ce qu'il avait promis aux commissaires, y licencia la garde royale par une courte proclamation qui ordonnait aux régiments de se rendre à Paris et d'y faire leur soumission au lieutenant général du royaume. C'est ainsi que le 4 août Charles X désignait encore le duc d'Orléans.

Il ne garda pour escorte que les gardes du corps et la gendarmerie d'élite avec six pièces de canon. Le maréchal Marmont, qui l'accompagnait, reçut de nouveau le commandement général de ces troupes : réparation que la bonté du roi croyait devoir à la douleur du maréchal et à la violence de son fils. Le maréchal Maison, logé avec ses collègues, MM. de Schonen et Odilon Barrot, au château de Maintenon, y traçait sur la carte, moins en maréchal de France qu'en proconsul du peuple, l'iti-

néraire du roi et ses stations vers Cherbourg, oubliant que c'était lui-même qui avait eu l'honneur, au nom de la France militaire, d'aller recevoir Louis XVIII à Calais !...

Après le déjeuner du roi, le lendemain, l'armée tout entière se rangea en bataille devant le château et sur la route pour jeter son dernier cri de fidélité à la monarchie et son dernier regard à la famille royale. La duchesse de Noailles, sur le seuil de sa demeure, pleurait en s'inclinant devant ses illustres hôtes. Le visage du roi était triste mais calme, comme une conscience vaincue par le sort, mais sûre de la droiture de ses volontés; le duc d'Angoulême, plus attentif à l'affliction de son père qu'à la perte de son propre règne; la duchesse d'Angoulême, redoublant de noble fierté dans la déchéance, donnant sa main à baiser aux officiers de la garde, dont elle était l'idole, et leur disant à travers ses sanglots mal contenus : « Mes amis, soyez heureux ! » La duchesse de Berry, vêtue en homme et tenant son fils par la main, ne pouvait croire à une longue éclipse d'une si haute fortune, et semblait penser au retour plus qu'à la séparation.

Le cortége royal sortit des cours et s'avança lentement sur la route de Dreux. Un escadron des gardes du corps ouvrait la marche, troupe de famille associée depuis Louis XIV à toutes les pompes, à toutes les gloires et à toutes les catastrophes de la famille royale. Le duc d'Angoulême à cheval précédait les voitures des enfants, des princesses et de son père. Le roi pleurait au fond de sa voiture en regardant sa garde rangée sur la route et qui pleurait sous les armes de cette défaite sans combat. La duchesse de Berry, en passant devant les régiments, fit

ouvrir la portière, et présentant son fils aux soldats, semblait leur reprocher des fautes, des faiblesses et des exils dont ils étaient innocents. La colère féminine animait ses traits; elle oubliait que les provocations étourdies de son intérieur à la témérité du roi avaient encouragé les fautes dont elle accusait alors les auteurs. « Mes » amis, » disait aussi la duchesse d'Angoulême aux généraux qui la saluaient de leur épée, « sachez du moins, » sachez bien que je ne suis pour rien dans ce désastre! » Elle tenait à se laver du soupçon d'avoir fomenté le coup d'État. Il était vrai qu'elle avait redouté l'inexpérience et le fatalisme du prince de Polignac dans l'exécution; mais, centre du parti de la cour et du parti de l'Église aux Tuileries, plus intrépide que politique, nulle n'avait fait rougir davantage le roi de ses ménagements pour ce qu'on appelait à la cour la révolution, et disposé autant l'esprit de son oncle et de son mari aux défis téméraires de la force du peuple. Une longue et douloureuse acclamation des troupes déchira l'air comme un sanglot de l'armée. Le cortége disparut sur la route de Dreux. Les régiments reprirent la route de Chartres et de Paris.

## XX.

Le roi quittait son royaume plus indigent qu'il n'y était entré. Le peu d'or qu'il avait à Saint-Cloud dans sa cassette pour ses aumônes ou pour ses gratifications avait été dépensé en vivres pour les troupes et en solde pour les gardes. Il fut obligé de faire vendre son argenterie à Dreux et à Verneuil pour payer la nourriture de ces der-

niers. Les fidèles serviteurs dont il était entouré conservaient pour lui et la famille royale, dans toutes les haltes de la route et dans les plus humbles maisons dont il empruntait le toit, le cérémonial et l'étiquette des Tuileries. Tous les jours se ressemblaient par la monotonie et par la tristesse de ce convoi. Le roi, pour éviter dans les villes le regard humiliant ou insultant du peuple, sortait le matin en voiture de la maison où il avait couché; une demi-heure après il montait à cheval et marchait au pas à côté de son fils entre les rangs de son escorte. Une demi-heure avant d'arriver à la station du soir il remontait dans sa voiture. Marmont était à cheval derrière la voiture du roi. La cour des princes et des princesses était restreinte mais décente, et fidèle au revers comme à la grandeur. On y trouvait des noms à qui l'histoire doit compte de la gloire si rare du devoir et de la reconnaissance accomplis : Marmont, malheureux, irrésolu, mais coupable seulement de son caractère; le duc de Luxembourg; le prince de Croï; Solre, capitaine des gardes; le général Auguste de La Rochejaquelein, nom qui grandit dans les revers de la monarchie; le duc Armand de Polignac, premier écuyer; le duc de Guiche et le duc de Levis, aides de camp du duc d'Angoulême; madame de Sainte-Maure, dame d'honneur de la duchesse; la comtesse de Bouillé, dame d'honneur de la duchesse de Berry; le comte de Mesnard, son premier écuyer, et le comte de Brissac, son chevalier d'honneur; le baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux, M. de Barbançois et M. de Maupas, ses sous-gouverneurs, veillaient sur cet enfant comme sur le débris et l'espoir de tant de trônes; la comtesse de Gontaut sur sa jeune sœur.

Le peuple sur toute la route était muet, décent, respectueux. L'ombre de cette monarchie lui imposait plus que cette monarchie même; il y avait de la nature autant que du royalisme dans sa tristesse. Les grandes catastrophes donnent de grands contre-coups à l'imagination des hommes. On honorait d'autant plus la chute du roi qu'on ne redoutait plus son retour. On lui épargna presque partout, par une bienséance d'inspiration, la vue du drapeau et de la cocarde tricolores, signes visibles de sa déchéance. On craignit dans deux ou trois villes manufacturières de la Normandie des émotions et des insultes des ouvriers. Craintes vaines; toutes les démonstrations se bornaient à quelques murmures menaçants contre Marmont, que sa renommée de 1814 précédait partout comme un ressentiment militaire et national. Il fut obligé en approchant de Cherbourg d'enlever les décorations qui couvraient sa poitrine pour ne pas révéler son rang, son grade et son nom à la rancune du peuple.

Le roi lisait tous les jours le *Moniteur* pour suivre des yeux le spectacle de sa propre ruine. A Carentan, il apprit l'usurpation consommée du duc d'Orléans. Il ne se permit à haute voix ni un reproche, ni une mauvaise interprétation des actes de ce prince, soit qu'il comptât toujours sur les assurances que le duc d'Orléans lui avait fait transmettre à Saint-Cloud et à Rambouillet, soit qu'il crût que ce prince n'acceptait la couronne que par une nécessité momentanée des circonstances, pour la rendre après l'avoir sauvée à son petit-fils, soit plutôt qu'il trouvât plus digne de son âme de subir en silence et sans se plaindre la plus cruelle et la dernière des félonies, celle de son propre sang!

Il séjourna deux jours à Valognes, afin de donner le temps d'arriver à Cherbourg aux vaisseaux préparés pour le recevoir. Il y rassembla autour de lui les officiers et les six plus anciens gardes de chacune des compagnies qui l'escortaient plus en père qu'en roi. Le duc d'Angoulême, la duchesse sa femme, la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux, sa sœur, étaient groupés autour de lui pour imprimer dans les regards et dans la mémoire de tous les membres de la famille proscrite les noms, les visages, les larmes de leurs derniers et fidèles soldats. Charles X, recevant de leurs mains les drapeaux de leurs compagnies comme un roi qui licencie son peuple, les remercia d'une voix brisée par les sanglots de leur inébranlable et tendre fidélité. « Je reçois ces étendards, et » cet enfant vous les rendra un jour, » dit-il en touchant de sa main tremblante le front du duc de Bordeaux ; « les » noms de chacun des gardes inscrits sur vos registres et » conservés par mon petit-fils demeureront enregistrés » dans les archives de la famille royale, pour attester à » jamais mes malheurs et les consolations que j'ai trou- » vées dans votre fidélité ! »

Cet adieu pathétique arracha des larmes à tous les soldats de cette petite armée et au peuple même de la ville. La fidélité de ces corps pour leur prince, héritiers de leurs pères qui la tenaient de leurs aïeux, n'était pas seulement un devoir, elle était un sentiment. C'était plus que le chef de la patrie, c'était le premier gentilhomme et le père que cette jeune noblesse pleurait dans le roi.

Charles X et le duc d'Angoulême, après cet adieu à leurs troupes, se dépouillèrent eux-mêmes de l'habit et des insignes militaires qu'ils avaient portés jusque-là. Ils

s'effacèrent aux regards du peuple, et prirent d'avance le vêtement de l'exil, auquel ils touchaient de si près.

## XXI.

Ce voyage avait duré quinze jours avec une lenteur affectée qui irritait l'impatience des commissaires et du nouveau roi, et qui semblait attendre quelque événement inconnu, comme si Paris n'avait pas dit le dernier mot de la France. Les uns y virent le regret d'un vieillard qui arrache avec effort chacun de ses pas au sol adoré et perdu de la patrie; les autres, l'attente d'un soulèvement de l'Ouest et du Midi à la suite d'un débarquement de Bourmont ramenant l'armée d'Afrique au secours de la monarchie; ceux-ci, un temps donné aux négociations toujours pendantes avec le duc d'Orléans; ceux-là enfin, une attitude royale, conservée même dans la défaite pour affronter dignement la mauvaise fortune, et pour imprimer aux peuples une sainte idée du fantôme même de la royauté.

Quoi qu'il en soit, et vraisemblablement par toutes ces causes à la fois, Charles X se retira pas à pas et lentement de l'empire, comme un droit qui abdique, mais qui ne se laisse pas chasser ni insulter, et qui, pour être respecté du monde, se respecte lui-même jusque dans ses revers. Il ne s'enfuit pas, comme un roi de théâtre, sous quelque ignoble déguisement; il se retourna pour regarder face à face son royaume révolté, mais respectueux dans sa révolte. Ces deux disparitions de la monarchie légitime en un demi-siècle attestèrent sa force

même dans sa faiblesse, et ne déshonorèrent du moins pas les rois. De ces deux rois, de ces deux frères qui l'emportaient avec eux, aucun ne mêla l'ignominie au malheur. L'un, Louis XVI, partit de l'échafaud; l'autre, Charles X, partit du rivage dans toute la majesté royale : deux départs dignes de la royauté française. Leur peuple les vainquit et les immola, mais il n'eut pas le droit de mépriser leur infortune. Charles X fut respecté jusqu'à son dernier pas sur la plage de la France.

## XXII.

Le peuple sembla garder toute sa colère et toute sa vengeance contre ses ministres, comme si en les accusant d'avoir attenté à la liberté il les eût accusés en même temps d'avoir attenté à la monarchie et rendus responsables du vide que la Restauration évanouie allait laisser dans l'empire.

Pendant que le roi s'avançait vers Cherbourg, sa dernière étape, ses ministres fuyaient par différentes routes la colère populaire, qui les devançait et les menaçait partout.

Le prince de Polignac, dont le nom résumait pour le peuple tout le crime et pour les royalistes tout le malheur de la situation, était resté à Trianon jusqu'à la dernière heure, combattu entre sa tendresse filiale pour le roi qu'il vénérait comme un père, et la crainte de nuire par sa présence aux négociations ouvertes pour sauver sinon son trône, du moins le trône de son petit-fils. Situation cruelle, dans laquelle le dévouement com-

mandait de rester et un plus grand dévouement commandait de partir. Les perplexités furent longues et les adieux déchirants entre le vieux roi et le ministre funeste mais fidèle, qui après avoir offert sa responsabilité offrait son sang. Charles X, supérieur en cela à Charles Ier d'Angleterre, était incapable de livrer un autre Strafford en rançon et en victime à son peuple. « Partez, je vous » l'ordonne, » dit-il en père au prince de Polignac; « je » ne me souviens que de votre courage, et je ne vous » accuse pas de notre malheur. Notre cause était celle de » Dieu, celle du trône et de mon peuple; la Providence » éprouve ses serviteurs et trompe souvent les meilleurs » desseins dans des vues supérieures à nos courtes vues; » mais elle ne trompe jamais les consciences droites. Rien » n'est perdu encore pour ma maison. Je vais combattre » d'une main et transiger de l'autre. Rendez-vous der- » rière la Loire, où vous serez à couvert des séditions et » des vengeances du peuple égaré, au milieu de mon ar- » mée, qui a ordre de se rendre à Chartres. » Le prince de Polignac couvrit de larmes en les embrassant les mains du roi.

## XXIII.

La princesse de Polignac, seconde femme du prince, était une Anglaise jeune, belle, courageuse, étrangère par sa patrie aux querelles qui déchirent la nôtre, et n'ayant pour cause dans nos débats intérieurs que la cause de sa tendresse et de son dévouement à son mari. Retirée à la campagne, au château de Millemont, pendant le coup d'État, enceinte de six mois, veillant à la

fois sur les enfants du premier lit du prince et sur les siens, deux fois mère par cette double sollicitude, et troublée des hasards qu'allait courir son époux, elle n'eut pas plutôt appris le soulèvement de Paris et la fuite de Saint-Cloud qu'elle accourut, malgré toutes les instances de ceux qui l'entouraient, pour partager le péril de celui qu'elle aimait dans toutes les fortunes. Mais avant que sa voiture, escortée de quatre gendarmes, eût atteint les portes de Versailles, l'insurrection s'était étendue sur toutes les routes qui conduisaient à Saint-Cloud; le peuple de Versailles, ému à la vue de son escorte, frémissant à son nom, l'avait insultée. Menacée de mort et conduite à la municipalité, dont elle n'était sortie que sous les vêtements d'une femme du peuple, pour rejoindre, à travers les bois, son mari à Trianon, elle y arrivait au moment où l'insurrection qui s'approchait en chassait le roi. Le prince n'eut que le temps de confier la princesse à des mains sûres pour la reconduire par des chemins détournés à ses enfants dans l'asile où son sexe et leur âge les abriteraient contre son nom. Lui-même, trouvant dans la courageuse amitié de madame de Morfortaine, fille de *Lepelletier de Saint-Fargeau*, adoptée autrefois par la République, une protection non suspecte au peuple, se déguisa en serviteur de cette maison; et prenant place sous ce déguisement sur le siége de la voiture de madame de Morfontaine, il traversa sans être connu la Normandie insurgée, et s'abrita aux environs de Granville dans l'opulente demeure de sa libératrice. Il était à l'abri de toute recherche et de tout soupçon dans la maison d'une femme dont le nom révolutionnaire répondait pour tous ses hôtes.

## XXIV.

Des émissaires discrets affrétèrent pour lui une barque de pêcheur qui le jetterait sur la côte d'Angleterre. Le prince se rendit à Granville pour s'y embarquer; mais le vent contraire et la mer orageuse ayant empêché la barque de lever l'ancre, M. de Polignac fut contraint de passer dans une hôtellerie rurale de Granville les jours pendant lesquels on attendait le vent. L'élégance de sa taille, la noblesse de ses traits, la finesse de son linge, un anneau à son doigt, un livre dont la lecture abrégeait son attente dans sa chambre, tous ces indices, contrastant avec les habits grossiers dont il était vêtu, inspirèrent des soupçons aux hôtes habituels de cette hôtellerie; ils communiquèrent leurs observations à quelques gardes nationaux réunis pour proclamer l'abolition du règne et l'installation du nouveau gouvernement. Saisi, conduit à la municipalité, interrogé, menacé, s'il était un des ministres de Charles X, du poignard du peuple, il fut traîné dans la prison de Granville sans que son nom avoué pût autoriser encore la fureur indécise de la multitude.

Le lendemain, le prince, en présence du maire de Granville, déclara son nom; les magistrats le turent pour sa sûreté et le transférèrent à Saint-Lô sous une escorte de gardes nationaux; mais la rumeur publique le devançait : en traversant la ville de Coutances, la populace ameutée autour de la maison du poste, fanatisée de colère par les calomnies qui attribuaient à ses agents

les incendies de la Normandie, menaça de le massacrer. Il vit des couteaux levés sur sa poitrine, et n'échappa à la mort que par son impassibilité et par le courage de son escorte. De Saint-Lô il fut conduit sous un faux nom au château de Vincennes, où il subit avec une résignation passive et pieuse le supplice de la haine de tout un peuple et le supplice plus grand de la ruine du trône qu'il avait juré de raffermir et de relever.

## XXV.

Ce même donjon avait été l'origine et était devenu l'expiation de ses torts politiques. C'était à Vincennes qu'un compagnon de sa première captivité en 1800 avait versé dans son âme alors incrédule cette foi ardente et concentrée dans les vérités du christianisme catholique qui était devenue la consolation de son cachot, la règle de sa vie, et malheureusement plus tard la vue dominante de sa politique. Il avait cru devoir à son pays le rétablissement politique des doctrines et des institutions religieuses qui satisfaisaient son esprit et qui sanctifiaient son âme. Restaurer l'Église par le trône et soutenir le trône par l'Église avait été depuis cette époque la seule grande ambition de sa vie. Cette ambition impersonnelle n'était en lui que la passion sainte d'une théocratie gouvernementale qui répondait également à la piété réelle mais étroite de Charles X. Ils n'étaient ni l'un ni l'autre avides d'une autorité absolue, encore moins tyrannique; ils ne voulaient reconstituer le pouvoir que pour livrer par les mains du pouvoir la France à Dieu; ils oubliaient

que la foi n'est sainte dans tous les cultes qu'à la condition d'être libre, et que toute religion imposée par les gouvernements tombe avec eux; ils étaient sincères l'un et l'autre en disant qu'ils ne voulaient point attenter à la Charte; les libertés politiques et représentatives les auraient trouvés libéraux, pourvu que le zèle de leurs convictions l'eût trouvé; ils n'attentaient qu'à l'esprit humain.

Ame pure, caractère honnête, esprit cultivé, cœur dévoué du reste, M. de Polignac était un de ces hommes si fréquents dans l'histoire qui ont fait de grandes ruines avec de bonnes intentions, et auxquels on ne peut reprocher pour tout crime qu'une erreur qui accuse les bornes de leur intelligence et qui attriste leur mémoire, mais qui ne déshonore pas leur nom.

M. de Peyronnet venait d'être arrêté dans sa fuite et emprisonné à Tours. Son audace au pouvoir était devenue du courage dans les cachots. Ennemi vaincu de la révolution, il n'aurait pas craint d'être sa victime; amoureux de renommée, il savait que la gloire des grandes morts rachète souvent pour la postérité les grandes fautes; l'échafaud de Strafford ne lui répugnait pas.

## XXVI.

Nous avons laissé M. Guernon de Ranville et M. de Chantelauze sur les marches du perron de Trianon, au moment où, congédiés par le roi et outragés par les courtisans, ils trouvaient asile dans la voiture des prêtres de la chapelle royale pour suivre la famille fugitive à Ram-

bouillet. Arrivés la nuit dans le parc, odieux aux troupes si leurs noms avaient été prononcés dans les bivouacs, craignant de demander asile au château, où leur présence enlevait aux négociations du roi le caractère de sincérité et de repentir que la révocation des ordonnances comportait, ils descendirent de voiture à la grille du palais, et, se perdant dans les ténèbres, ils allèrent quêter un abri pour une nuit dans une hôtellerie obscure du faubourg. L'encombrement de la résidence royale et des routes qui y aboutissent était tel, que les deux fugitifs cherchèrent en vain une voiture ou une charrette pour les conduire à Chartres, d'où ils espéraient gagner Tours et les pays vendéens. M. Guernon de Ranville, jeune et vigoureux, aurait pu facilement s'évader par les sentiers à travers champs et atteindre la Loire, s'il n'eût pensé qu'à lui seul; mais il ne pouvait se résoudre à abandonner aux hasards de la fuite son collègue et son ami, M. de Chantelauze, dont la maladie et la faiblesse ralentissaient les pas. Munis de faux passe-ports et vêtus d'humbles habits souillés par la route, ils partirent à pied, et n'atteignirent Chartres qu'après une marche de quatorze heures, sans cesse ralentie par l'évanouissement des forces de M. de Chantelauze. Les conversations qu'ils avaient liées sur le grand chemin avec les hommes du peuple et les piétons leur avaient révélé partout l'exécration du pays contre les ministres et les évêques, accusés par la calomnie populaire des incendies qui dévastaient ces provinces. Les noms du prince de Polignac et de ses collègues étaient devenus déjà une injure triviale parmi les populations des campagnes.

En arrivant à Chartres, ils s'avancèrent en hésitant à

l'ombre des drapeaux tricolores arborés aux fenêtres des maisons et aux cris de *Mort aux ministres!* Ils passèrent la nuit dans un cabaret de la ville sans éveiller les soupçons, et montèrent avant le jour dans une voiture publique pour se rendre à Châteaudun. Leurs compagnons de route, déserteurs de l'armée, trafiquants du pays, orateurs de tavernes, fanatiques de haine contre la cour, ne cessèrent d'invectiver Charles X, son clergé, ses ministres, et de prophétiser la vengeance du peuple contre les scélérats qui avaient fait couler le sang de la nation.

A Châteaudun, les deux fugitifs parvinrent à se soustraire encore à l'inquisition spontanée de la multitude et à trouver une charrette qui les conduisit jusqu'aux portes de Tours. Ils congédièrent leur voiture et tentèrent de tourner la ville à pied à la faveur des ténèbres; mais les précautions inquiètes que semblaient prendre ces deux voyageurs les trahirent, et, bientôt poursuivis et atteints par les gardes nationaux de la campagne, ils furent ramenés et emprisonnés à Tours, où leurs véritables noms ne tardèrent pas à être découverts. Les deux fugitifs furent peu de jours après conduits à Vincennes; d'autres parvinrent à franchir les frontières sous des noms d'emprunt. Une voiture de la suite du roi, que l'on croyait vide et dont les vasistas, soigneusement fermés pendant toute la route, interdisaient l'intérieur à l'escorte du prince, cachait, dit-on, les conseillers de sa cour les plus compromis et les plus signalés au ressentiment du peuple. On ne peut reprocher à ce prince que de n'avoir pas eu la même sollicitude envers des ministres qui avaient joué leur tête pour raffermir sa couronne. Dans la retraite royale devant le peuple, il ne faut pas laisser de prison-

niers, car les prisonniers peuvent être le lendemain des victimes.

## XXVII.

Le roi touchait aux portes de Cherbourg; du sommet de la côte qui domine la ville, la mer de l'exil se déroulait à ses yeux. Ils se voilèrent de larmes. On avait répandu le bruit d'une agitation tumultueuse du peuple de Cherbourg, qui menaçait la sécurité ou la dignité du roi et de sa famille. La duchesse d'Angoulême fit arrêter sa voiture, et voulut se placer dans celle du roi pour partager ses périls. Ce bruit était une calomnie des sentiments populaires dans ces contrées pleines de la mémoire des bienfaits de Louis XVI, dont Cherbourg est la création. La population entière de la ville et des campagnes, rangée en haie sur le passage de Charles X, s'attendrit à l'aspect de ces trois générations de rois qui allaient abandonner un royaume sans savoir même où ils trouveraient une patrie. Les femmes et les enfants surtout, jamais coupables, toujours victimes, touchaient le cœur des pères, des époux, des mères de cette foule, par leurs regards étonnés du malheur et par leur naïveté qui sourit sur leurs naufrages. On avait enlevé les drapeaux tricolores des fenêtres des maisons particulières sur le passage du cortége, pour épargner une humiliation gratuite au roi vaincu.

## XXVIII.

Le roi et son escorte ne s'arrètèrent pas dans la ville, ils entrèrent dans une enceinte entourée de grilles qui

sépare la place de l'embarcadère de Cherbourg; on referma la grille sur eux. Le peuple s'y pressa et s'y suspendit en foule pour assister au plus grand spectacle des destinées humaines, l'ostracisme d'un roi, héritier sans patrie de soixante rois. La famille royale descendit pour la dernière fois de voiture sur l'extrémité de la plage lavée par les flots; la duchesse d'Angoulême, baignée de pleurs et chancelante sous l'émotion de son dernier exil, perdait à la fois un royaume et une patrie. M. de La Rochejaquelein l'aida à franchir le pas suprême, qu'elle franchit au moins sur un bras héroïque. M. de Charette, autre officier vendéen, dont le nom était un présage, conduisit la duchesse de Berry. Il y avait plus d'indignation que de douleur sur le visage de cette jeune veuve en quittant une terre qui avait bu le sang de son mari et qui proscrivait avant l'âge et sans crime son enfant. Le baron de Damas, fidèle comme le devoir, serein comme la piété, porta dans ses bras comme un dépôt de la Providence son élève, devenu roi avant le temps, et commençant sa royauté par la catastrophe. L'enfant résistait de ses faibles bras à l'exil.

Le roi Charles X resta le dernier sur la plage, comme pour couvrir la retraite de toute sa maison. Tous les officiers de sa garde défilèrent une dernière fois devant lui en baisant sa main baignée de leurs larmes; il passa ensuite sans se retourner sur le vaisseau où l'attendait sa famille, et s'enferma seul pour prier et pour pleurer. Un silence de deuil régnait sur la côte de France; bien des gémissements, et pas une insulte, le suivirent sur les flots. Le vaisseau l'emportait vers l'Écosse, où l'Angleterre lui préparait une solitaire hospitalité à *Holy-Rood*, palais

abandonné de Marie Stuart, plein de tragédies, de tristesses et de leçons des dynasties détrônées pour avoir tenté d'imposer à leurs peuples, par une piété politique, le joug de Rome, et attenté à la liberté de l'esprit humain dans son asile le plus inviolable, la conscience de leur nation.

## XXIX.

Telle fut la fin de la Restauration, gouvernement le plus difficile de tous ceux que l'histoire retrace en leçon aux hommes, et où les fautes sont les plus inévitables, même aux plus droites intentions, parce que les choses abolies par la révolution, et personnifiées dans les dynasties proscrites, s'efforcent par nature de revenir avec ces dynasties et portent ombrage aux choses nouvelles; et parce que les rois et le peuple, qui se regrettent mutuellement et qui voudraient se réconcilier, sont éternellement aigris l'un contre l'autre par leurs souvenirs et par les vieux partis, qui veulent retrouver leurs dogmes et leurs priviléges, au hasard des peuples et des rois. Les royautés neuves périssent par leurs ennemis, les restaurations par leurs amis. Rien ne survit que la souveraineté divine, qui se manifeste par la souveraineté du peuple, et qui se légitime par la liberté.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME HUITIÈME.

---

### LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.



### LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

## LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.



## LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

## LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.



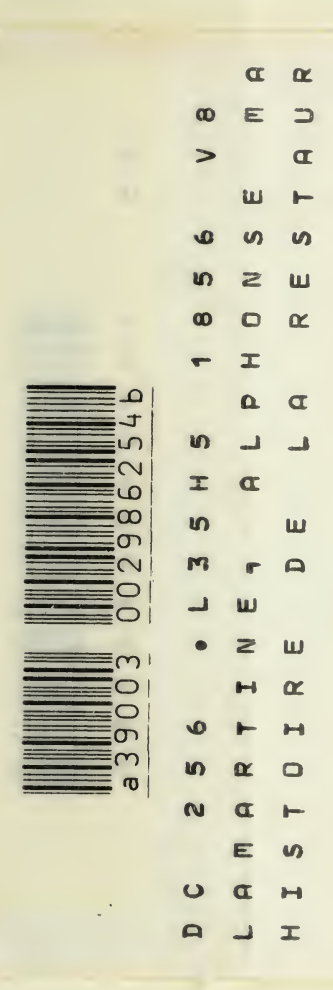
## LIVRE CINQUANTIÈME.



FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.



406 [illegible]


a39003 002986254b
DC 256 .L35H5 1856 V8
LAMARTINE, ALPHONSE MA
HISTOIRE DE LA RESTAUR


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 06 05 07 19 1